



ANALYSE CONTEXTUELLE DES DYNAMIQUES SOCIO-POLITIQUES ET DES DEMANDES DE DEVELOPPEMENT DANS LA REGION EST DU BURKINA FASO

MAI 2020



Campus du Jardin d'agronomie tropicale de Paris
45 bis avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne Cedex, France
Tél. : 33 (0)1 70 91 92 00
Fax : 33 (0)1 70 91 92 01
gret@gret.org
<http://www.gret.org>

CONTRIBUTEURS

Dr Charline Rangé, géographe et socio-économiste, responsable programme « Gouvernance foncière » au Gret, chercheure associée à l'UMR Prodig (coordination)

Dr Benoît Ouoba, enseignant-chercheur en linguistique, Association Tin Tua

Yves Yembuani Ouoba, directeur de l'Association Tin Tua

Boubacar Maïga, coordonateur de l'antenne du Recopa-Est

Chec Ibrahima Ouattara, chargé de projet au Recopa-Est

Dr Ludovic Kibora, chercheur en socio-anthropologie et directeur de l'Institut des sciences des sociétés (Burkina Faso)

Dr Dougoukolo Alpha Oumar Ba-Konaré, enseignant-chercheur à l'INALCO (France) et praticien en psychologie

Dr Alexis Kaboré, enseignant-chercheur en sociologie, Université de Ouagadougou

Ousmane Lankoandé Miphal, sociologue et expert du développement

Ismael Compaore, journaliste et politiste

Clémence Brosse, chargée de mission « Approche par les droits » au Gret

Cette étude a été financée par le fonds Paix et Résilience Minka de l'AFD, principal instrument de la stratégie française « Prévention, résilience et paix durable » 2018-2022.

Elle vise à mieux comprendre le contexte, les enjeux de conflictualités et les demandes des populations dans la région Est du Burkina Faso, afin d'asseoir la stratégie et les opérations de l'AFD dans un optique de consolidation de paix. Elle s'inscrit ainsi dans l'approche globale portée par la France sur le nexus sécurité-développement-paix.

Les analyses et les conclusions de cette étude sont néanmoins formulées sous la seule responsabilité des auteurs du texte. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'AFD, du MEAE ou de ses partenaires.

SOMMAIRE

CONTACTS	10
-----------------	-----------

RESUME	11
---------------	-----------

L'Est du Burkina Faso, une périphérie nationale en mal de protection	12
Analyse contextuelle	12
Conflits et mécanismes de recul des dispositifs de régulation publique et politique : les dynamiques antérieures à la crise	12
Conflits et mécanismes de recul des dispositifs de régulation publique et politique en temps de crise	15
Proposition pour une redéfinition de l'action publique	18

INTRODUCTION	20
---------------------	-----------

Compréhension des termes de références de l'étude	20
Approche, cadre conceptuel et méthodologie.....	22
Approche et cadre conceptuel	22
Méthodologie	24
Elements de contexte : L'Est du Burkina Faso, une périphérie nationale en mal de protection.....	30
Une région historiquement peu peuplée, transformée par les migrations rurales contemporaines, sur fond de brassage ethno-culturel ancien	31
La concurrence pour les ressources naturelles : les économies familiales face aux grands investissements privés	33
Un territoire négligé par les politiques de développement post-indépendance	35
Des citoyens en mal de protection : Le grand banditisme et les groupes d'auto-défense	36
l'Est dans la chronologie et la géographie regionales de l'implantation du fondamentalisme islamique armé	37
Plan du rapport.....	38

PARTIE 1. ANALYSE CONTEXTUELLE	39
---------------------------------------	-----------

1 Conflits et mécanismes de recul des dispositifs de régulation publique et politique : les dynamiques antérieures à la crise	39
1.1 Gouvernance et appartenances	39
1.1.1 <i>Des sociétés relativement peu segmentées et hiérarchisées</i>	39
1.1.2 <i>Le tutorat foncier et la relation « autochtone/ étranger » au fondement des logiques d'inclusion et d'exclusion</i>	40
1.1.3 <i>La monopolisation du pouvoir par les familles princières gourmantchés et l'exacerbation des conflits avec la décentralisation</i>	43
1.1.4 <i>L'insurrection populaire de 2014 : l'émergence de contre-pouvoirs et l'ouverture du jeu politique et économique</i>	47
1.1.5 <i>L'éducation, capital social dans les dispositifs de gouvernance</i>	48
1.1.6 <i>Les conversions religieuses et l'implantation de courants réformistes, symptômes des renégociations en cours des relations entre les groupes et entre les générations</i>	49

1.1.7	<i>La recomposition de la gouvernance locale autour de la régulation de la violence : les Koglweego</i>	50
1.1.8	<i>Synthèse : cartographie des acteurs de la gouvernance</i>	54
1.2	Tensions et conflits autour des ressources agro-pastorales	55
1.2.1	<i>Les tensions et conflits autour du foncier agricole : marchandisation, précarisation et conflits intrafamiliaux</i>	55
1.2.2	<i>La précarité de l'accès aux ressources pastorales, les conflits « agriculteurs-éleveurs », les stéréotypes stigmatisants à l'endroit des Peuls et la cristallisation des tensions autour des zones pastorales</i>	58
1.2.3	<i>La communautarisation des conflits : le rôle déterminant du politique et de l'Etat</i>	62
1.2.4	<i>Les dispositifs de régulation des conflits : le pluralisme juridique et institutionnel</i>	66
1.2.5	<i>Les tensions nées des renégociations dans les relations intrafamiliales</i>	66
1.3	Aires protégées et sites aurifères : des espaces conflictuels au cœur des choix de développement et de société	67
1.3.1	<i>Les tensions autour des aires protégées : insécurité foncière et négation des identités locales</i>	68
1.3.2	<i>Les sites aurifères : dernier espoir des jeunes paupérisés passé sous le joug des entrepreneurs privés</i>	70
2	Dynamiques des conflits et mécanismes de recul des dispositifs de régulation publique et politique en temps de crise	75
2.1	Dynamiques des violences et relations aux acteurs de la (in)sécurité : repenser la crise sécuritaire en lien avec les droits humains	75
2.1.1	<i>L'implantation du fondamentalisme religieux armé sur fond de frustrations vis-à-vis de l'Etat et de banditisme endémique</i>	75
2.1.2	<i>Les interventions des FDS : des dysfonctionnements qui favorisent l'entretien et la montée de violences multiformes</i>	79
2.1.3	<i>Les Koglweego face aux violences liées au fondamentalisme islamique armé : dans l'attente d'un signal de l'Etat</i>	88
2.1.4	<i>Crise économique et violation des droits humains</i>	89
2.1.5	<i>Les déplacements de population et la peur de l'étranger</i>	90
2.1.6	<i>Les transformations dans les relations intrafamiliales et l'aggravation des violences et discriminations basées sur le genre</i>	93
2.1.7	<i>Les relations populations-FDS : l'impossible collaboration</i>	96
2.2	La gouvernance des ressources naturelles en temps de crise : des tensions silencieuses qui destructurent les sociétés locales	97
2.2.1	<i>De la crise du pastoralisme à la crise identitaire de la communauté peule</i>	97
2.2.2	<i>Les zones pastorales : des transformations majeures porteuses d'incertitude</i>	100
2.2.3	<i>Les aires protégées : ressources en accès libre et « collaboration passive »</i>	103
2.2.4	<i>La fermeture des sites d'orpaillage, une décision critiquée par la population</i>	104
2.2.5	<i>Réorganisation du parcellaire et déplacés internes en milieu rural : le risque de l'exclusion foncière</i>	107
2.2.6	<i>L'effacement des dispositifs de gouvernance et l'instrumentalisation de la présence des forces armées dans les conflits fonciers</i>	108
2.3	L'aggravation des tensions communautaires : un enjeu d'action publique	109
2.3.1	<i>Résiliances et vulnérabilités</i>	109
2.3.2	<i>Groupes d'auto-défense et violences communautaires : des risques connus</i>	112
2.3.3	<i>L'interprétation communautariste des mobilisations « anti-stigmatisation »</i>	114
3	Perceptions et demandes des populations en matière de gouvernance et de développement	116

3.1 Perceptions et demandes en matière de gouvernance.....	116
3.1.1 Les collectivités territoriales	116
3.1.2 Les autorités coutumières et religieuses.....	117
3.1.3 L'administration déconcentrée.....	117
3.1.4 Les Forces de défense et de sécurité.....	117
3.1.5 Les ONG locales et internationales.....	118
3.2 Les perceptions sur les dynamiques et facteurs de la crise	118
3.3 Les changements nécessaires exprimés par les populations	119
3.4 Les perceptions des populations sur les actions à soutenir	119

PARTIE 2. LES INTERVENTIONS SOUTENUES PAR LES PTF DANS L'EST **121**

4 Cartographie des interventions humanitaires et de développement.....	121
5 Logiques d'intervention des principaux bailleurs dans l'Est	124
5.1 Description des objectifs et actions des différentes coopérations dans l'Est.....	124
5.1.1 Coopération française - AFD.....	124
5.1.2 Coopération allemande - GIZ.....	125
5.1.3 Coopération allemande - KFW.....	130
5.1.4 Coopération danoise.....	131
5.1.5 Coopération suisse.....	135
5.1.6 Coopération du Luxembourg.....	140
5.1.7 Coopération belge	141
5.1.8 Coopération canadienne.....	141
5.1.9 L'Union européenne.....	142
5.1.10 Coopération suédoise.....	143
5.2 Synthèse.....	143

PARTIE 3. PROPOSITIONS POUR UNE REDEFINITION DE L'ACTION PUBLIQUE **148**

Prologue : Dépasser la vision techniciste du nexus « sécurité-développement » en reconnaissant la dimension politique de la crise.....	148
6 Repenser l'action publique : Essai de théorie du changement.....	149
6.1 La définition des changements de long terme.....	149
6.2 Changement de long terme 1 : « Les personnes, dans leur diversité, se sentent protégées du pouvoir et de la violence, et reconnues et respectées dans leur statut de citoyen »	153
6.2.1 Changement de moyen terme 1.1. « Les dispositifs de régulation des conflits sont légitimes et accessibles, articulant institutions formelles et informelles et conciliant les principes de justice et d'équité partagés localement et ceux de l'Etat de droit ».....	153
6.2.2 Changement de moyen terme 1.2. « Les personnes marginalisées se sentent reconnues et respectées en tant que citoyens ».....	154
6.2.3 Changement de moyen terme 1.3. « L'Etat, à travers ses institutions judiciaires et sécuritaires, protège les personnes et respecte leurs droits sur la base des principes de justice et d'équité partagés localement »	156
6.3 Changement 2 « Les administrations locales sont légitimes, assument leurs fonctions de manière responsable et transparente et assurent des droits égaux à tous les citoyens ».....	159

6.3.1	Changement à moyen terme 2.1. « Les administrations locales sont en capacité d'exercer les missions »	160
6.3.2	Changement à moyen terme 2.2 « Les pratiques institutionnelles locales s'inscrivent dans une logique de dialogue entre les citoyens / autorités traditionnelles / administrations, avec une attention particulière à l'inclusion des populations marginalisées (femmes, jeunes, migrants) »	161
6.3.3	Changement de moyen terme 2.3. « Des mécanismes de contrôle de l'Etat envers ses services, et des citoyens envers les administrations déconcentrées et les collectivités territoriales, sont fonctionnels ».....	162
6.3.4	Changement de moyen terme 2.4. « Le cadre législatif est adapté aux besoins des populations et reconnaît l'existence de système de droits locaux »	163
6.4	Changement de long terme 3 « L'offre de services et d'infrastructures assure un développement territorial équilibré et inclusif »	164
6.4.1	Changement de moyen terme 3.1. « Les investissements en infrastructures et services, quelle que soit leur source de financement, sont coordonnés (au niveau provincial et régional) et s'inscrivent dans une vision partagée du territoire matérialisée dans un plan d'aménagement cohérent avec les ressources et les dynamiques du territoire ».....	164
6.4.2	Changement de moyen terme 3.2. « Les services et infrastructures socio-économiques sont conçus dans un double objectif d'insertion économique et d'émancipation sociale »	166
6.4.3	Changement à moyen terme 3.3. « Des dispositifs de gestion pérenne des infrastructures et offres de services respectant les prérogatives en matière de maîtrise d'ouvrage sont mis en place et précédés d'une négociation d'accords sociaux ».....	168
6.4.4	Changement de moyen terme 3.4. « Les cadres règlementaires et législatifs et les plans de développement sont adaptés et valorisent les dynamiques économiques locales, conciliant effectivement conservation des ressources naturelles et développement local »	168
7	Recommandations pour la formulation d'actions de développement en contexte de crise.....	171
7.1	Soutenir les secteurs clés pour la résolution des conflits locaux, la renégociation du contrat social et le développement de la région.....	172
7.2	Privilegier les approches territoriales sur les approches sectorielles	174
7.3	Prendre en charge les questions clés en matière de cohésion sociale émergeant dans le contexte de crise.....	174
7.4	Retours sur les questions spécifiques.....	175
7.4.1	La pertinence et les modalités d'un soutien aux collectivités territoriales et de projets sous maîtrise d'ouvrage communale.....	175
7.4.2	La pertinence et les modalités d'un soutien accru aux secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle et du développement rural.....	176
7.4.3	Les modalités de prise en compte de la diversité socio-culturelle et des groupes vulnérables, en particulier des déplacés internes.....	176
7.4.4	Les modalités de prise en compte des femmes dans les actions de développement et la pertinence et les modalités d'actions spécifiques portant sur les rapports de genre.....	178
7.4.5	La pertinence et les modalités d'un soutien au secteur de la justice (justice publique, dispositifs locaux de justice).....	179
7.4.6	Les liens devant être établis avec des projets dans les pays frontaliers afin de prendre en compte les dynamiques transfrontalières en situation de conflit.....	179
7.5	Recommandations transversales.....	180

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	183
------------------------------------	------------

ANNEXES	189
----------------	------------

Annexe 1. Les aires protégées	189
Peuplement et configurations foncières dans les périphéries des aires protégées	189
Les zones villages d'intérêt cynégétique (Zovic) : échecs et réussites	208
Annexe 2. La radicalisation religieuse, le fondamentalisme armé, et les dynamiques identitaires dans les sociétés peules dans le contexte actuel de violences au Sahel.....	211
Annexe 3. La situation des femmes dans le contexte actuel de violences au Sahel.....	215
Annexe 4. Implantation du djihadisme et des mouvements radicaux violents au Burkina Faso	218
Annexe 5. Matrice SWOT de la théorie du changement.....	222

Contacts

Siège

Nom	Charline Rangé
Fonction	Responsable de programme "Gouvernance et politiques foncières"
Organisation	Gret
Adresse	Campus du jardin Tropical, 45 bis Avenue de la belle Gabrielle, 94736 Nogent sur Marne Cedex, France
Téléphone	+33 1 70 91 92 09
Mail	range@gret.org

Burkina Faso

Nom	Tahirou Traoré
Fonction	Représentant du Gret au Burkina Faso
Organisation	Gret
Adresse	Avenue Kennedy, secteur 4, Ouagadougou
Téléphone	+ 226 25 33 06 65
Mail	traore@gret.org

Face à la rapide dégradation de la situation sécuritaire dans la région de l'Est du Burkina Faso en lien avec l'implantation d'un foyer dit « djihadiste armé », l'Ambassade de France au Burkina Faso et l'Agence Française de développement (AFD) ont souhaité financer une étude susceptible d'aider les décideurs et les partenaires techniques et financiers à formuler des engagements et actions devant contribuer à prévenir et réduire les conflits violents et à renforcer le lien social entre communautés et la confiance entre les populations et leurs institutions. Cette étude a été réalisée conjointement par le Gret, l'Association Tin Tua et le Réseau de communication sur le pastoralisme (Recopa-Est). Entre septembre et octobre 2019, les chercheurs et experts de l'étude ont conduit personnellement et à travers le réseau d'enquêteurs de l'Association Tin Tua et du Recopa-Est près de 300 entretiens individuels et soixante focus groupes auprès des populations (déplacées ou non), des autorités et des OSC des villages et villes des cinq provinces de la région, jusque dans les territoires les plus sujets à l'insécurité. L'enquête de terrain a été encadrée par des ateliers au cours desquels les données essentiellement qualitatives et les analyses ont été discutées et validées par les membres de l'équipe constituée de spécialistes de la région et des crises politico-sécuritaires au Sahel. Les résultats de l'étude présentés dans ce rapport sont organisés en trois parties :

- Une première partie qui regroupe l'analyse contextuelle et présente les perceptions des populations en matière de gouvernance et de développement dans le contexte de crise.

Elle analyse la situation antérieure à la crise de 2018, met en évidence les facteurs de vulnérabilité et de résilience des communautés et des territoires à partir de leurs trajectoires historiques, analyse les modalités d'ancrage des groupes armés puis explicite les reconfigurations observées depuis 2018. L'analyse est construite autour de 6 axes : la gouvernance et l'articulation des pouvoirs locaux ; la dimension économique liée aux ressources naturelles, en particulier pastorales, et aurifères ; les violences et l'illégalisme ; l'islam local ; les tensions identitaires ; et les rapports de genre.

- Une seconde partie qui présente les interventions des partenaires techniques et financiers dans la région ;
- Une troisième partie qui propose des pistes pour une redéfinition de l'action publique dans la région.

Après avoir explicité les enjeux à repenser la lecture de la crise qui fonde les interventions publiques, l'étude propose un essai de théorie du changement susceptible de nourrir le dialogue politique et stratégique entre populations, décideurs, partenaires du développement et de la sécurité.

L'EST DU BURKINA FASO, UNE PERIPHERIE NATIONALE EN MAL DE PROTECTION

La région de l'Est relève des « périphéries nationales » : des zones à l'intégration nationale difficile, négligées par les premières politiques de développement et caractérisées par une tension entre une certaine marginalité et une vitalité économique liée aux dynamiques d'échanges transnationales. Région la moins densément peuplée du pays, l'Est est une des principales régions d'accueil de migrants attirés par une économie rurale dynamique. Longtemps réputée pour sa disponibilité en terres et en ressources naturelles, l'Est connaît depuis deux décennies une accélération de la concurrence pour l'usage de l'espace entre pâturage, agriculture commerciale, orpaillage (artisanal et industriel) et aires protégées. Cette concurrence se manifeste épisodiquement par des épisodes violents de déguerpissements, en lien avec la (re)délimitation de zones pastorales, de concessions privées de chasse ou encore d'attribution de permis d'exploitation artisanale de l'or.

Si un certain rattrapage a été enregistré depuis les années 90, la région de l'Est continue d'accuser un retard structurel en infrastructures et en services sociaux de base. L'Est était en 2014 la quatrième région en termes de contribution au PIB, mais la première en matière de taux de pauvreté et parmi les moins bien dotées en infrastructures publiques. Ces écarts de développement sont vécus dans l'Est sur le registre de la marginalisation et de l'humiliation. Entre déguerpissements et grand banditisme endémique, l'histoire de l'Est des dernières décennies, enfin, est marquée par la violence. S'est ainsi construit au fil du temps un rapport compliqué des sociétés de l'Est à l'Etat que les groupes dits « djihadistes » ont su exploiter pour assurer leur ancrage. L'Est constitue indéniablement une zone stratégique pour la « régionalisation du djihadisme » (vastes zones boisées riches en ressources peu occupées, faiblesse de la présence de l'Etat, connexion entre pays sahéliens et pays côtiers). Au-delà, l'analyse des ressorts locaux des violences au Sahel montre que derrière le vocable médiatisé de « djihadisme armé » se cachent des violences de différente nature qui s'enracinent dans des trajectoires socio-politiques chaque fois spécifiques dont tout l'enjeu pour l'action publique est d'en construire une intelligibilité partagée.

ANALYSE CONTEXTUELLE

CONFLITS ET MECANISMES DE REcul DES DISPOSITIFS DE REGULATION PUBLIQUE ET POLITIQUE : LES DYNAMIQUES ANTERIEURES A LA CRISE

Gouvernance et appartenances

Les sociétés locales de la région de l'Est sont relativement peu hiérarchisées. Les distinctions de caste caractéristiques des sociétés peules des régions du Sahel et du Nord en particulier ont disparu au gré des migrations des dernières décennies. Ces sociétés sont structurées autour de la relation « autochtone/étranger (ou « migrant ») ». Cette relation ne recoupe pas l'ethnie. Elle est fondée sur celle dite de « tutorat foncier » qui assure, en même temps que l'accès à la terre, l'intégration des étrangers dans la communauté locale et fait des étrangers des alliés des autochtones qui les ont installés. La relation autochtone/étranger n'est pas en soi conflictuelle, elle le devient lorsque les relations d'obligations et de solidarité sont rompues ou que l'étranger revendique une autonomie foncière, voire l'accès aux sphères de décision et de pouvoir.

La région de l'Est se caractérise par son syncrétisme et sa tolérance religieuse (animisme, chrétienté – catholique et protestant, islam), qui sont une condition de l'accueil des étrangers et, par là-même, de la grandeur économique et politique des villages. Les conversions religieuses s'accroissent, et accompagnent la contestation de la relation autochtone/migrant et les velléités des jeunes de s'émanciper de l'autorité des aînés. L'islam, pratiqué historiquement par les Peuls de l'Est et quelques Gourmantchés et Mossi convertis, reste dans sa grande majorité peu visible. A la différence de la

région du Sahel, l'implantation des courants wahhabites est récente et localisée et ne recoupe pas les dominations de caste.

Les rapports de pouvoir restent marqués par l'emprise des familles princières gourmantchés. Le pouvoir coutumier gourmantché a su assurer sa reproduction en monopolisant les différentes sphères du pouvoir et les structures locales de développement instituées par l'Etat ou l'aide internationale, suscitant des frustrations parmi les Moose, les Peuls et les autres familles Gourmantchés. La conflictualité des relations de pouvoir a été renforcée avec la décentralisation qui a vu les alliances clientélistes entre le niveau local et national et entre les pouvoirs coutumiers, économiques, associatifs et culturels devenir une condition de l'accès au pouvoir. Les compétitions et conflits pour l'accès au pouvoir municipal et le clientélisme politique génèrent des blocages en matière de développement local : des projets d'aménagement ou d'infrastructure avortent parce qu'ils sont instrumentalisés par les acteurs du pouvoir en conflit ; les chefs coutumiers, lorsque leur légitimité est contestée par leur implication dans les jeux politiques ne sont plus en mesure de jouer leur rôle d'interface entre l'Etat ou les ONG et les populations ; la fonctionnalité des structures locales de développement est diminuée par leur politisation et leur noyautage par les lignages autochtones.

L'insurrection populaire de 2014 a constitué un moment clé dans les trajectoires de la gouvernance locale, favorisant l'émergence de contre-pouvoirs et la contestation des accointances entre les représentants de l'Etat, les entrepreneurs économiques et les élites locales. La fréquence des déguerpissements dans l'Est (zones pastorales, sites d'orpaillage ou encore aires protégées) combinée au retard en infrastructures publiques a favorisé l'ancrage rural des OSC de veille citoyenne et de défense des droits humains. En ébranlant le système clientéliste du régime de Compaoré, l'insurrection populaire a aussi ouvert le jeu politique, provoquant de nouvelles tensions pour le contrôle du pouvoir politique et économique.

Venant se greffer aux routes de la transhumance et des trafics, le grand banditisme a pris une ampleur inédite dans l'Est, mettant à rude épreuve le fonctionnement du commerce et des services et disséminant par sa violence un climat de terreur et de psychose. Là où l'administration judiciaire et sécuritaire s'est montrée incapable de protéger la population, les groupes d'auto-défense *Koglweogo* – formés dans l'Est à partir de 2016 – se sont montrés d'une redoutable efficacité. Ils ont construit leur popularité sur une critique de la justice étatique perçue comme incompétente, corrompue, et socialement discriminante, lui opposant les principes de transparence, d'efficacité et de civisme. Leurs méthodes portant largement atteintes aux droits humains ont été d'autant mieux acceptées qu'elles s'inscrivent dans un contexte de banalisation de la violence (développement du grand banditisme, abus des forces de l'ordre dans les opérations conduites contre le grand banditisme). Devenus des acteurs indispensables de la vie économique, sociale et politique dans l'Est, les *Koglweogo* ont rapidement intégré le jeu d'alliances qui structure la gouvernance locale (hommes politiques, entrepreneurs économiques, pouvoir coutumier).

Dans l'Est, les groupes *Koglweogo* ont su globalement maintenir une composition pluri-ethnique. Pour de nombreux Peuls de l'Est, les *Koglweogo* sont ceux qui, en jugulant le grand banditisme, ont stoppé la montée des stéréotypes communautaires qui tendaient à assimiler les bandits armés aux pasteurs peuls. La situation est donc très différente de celle des régions du Sahel et du Centre Nord où les agissements des *Koglweogo*, à dominante mossi, et des *Rugas* – peuls – s'inscrivent dans une histoire longue de tensions entre les groupes et relèvent plus du groupe de défense, sinon de la milice, communautaire.

Tensions et conflits autour des ressources naturelles

La conflictualité de la gouvernance foncière est très variable à l'échelle de la région, en fonction de l'existence ou non de différents phénomènes : marchandisation foncière et remise en cause des contrats fonciers des « migrants » sous la menace du retrait de terres ; redistribution foncière en zone aménagée ; tensions dans les villages d'accueil des déguerpis et retournés. La plupart des conflits fonciers dans la région peuvent se lire à travers la remise en cause de la relation de tutorat. Dans les

situations les plus tendues – qui restent rares - les migrants opposant l'argument de leur citoyenneté burkinabè à celui de l'autochtonie pour revendiquer des droits fonciers et politiques autonomes.

Les conflits de nature communautaire sont en nombre limité et toujours localisés. La terre et les relations matrimoniales, parce qu'ils sont au fondement de l'identité et des relations entre les groupes, cristallisent ces conflits. Les plus médiatisés sont ceux opposant les groupes peuls aux groupes mossi et gourmantchés, masquant l'existence de conflits parfois tout aussi violents opposant des groupes mossi et gourmantchés ou des clans gourmantchés. Loin de se réduire au seul facteur démographique et à une simple dynamique concurrentielle qui opposerait des « agriculteurs » - supposés gourmantché ou mossi - et des « éleveurs » - supposés peuls -, les conflits communautaires ne mettent pas tant en jeu la question de l'usage de la terre ou des ressources mais celle de leur contrôle, de l'autorité politique qu'il autorise et de l'identité des groupes qu'il fonde. Les conflits agro-pastoraux violents témoignent du recul des institutions intégratrices qui lient les Peuls aux autochtones Gourmantché.

Plus précisément, l'analyse des processus de transformation des conflits montre que la communautarisation des tensions résulte de plusieurs phénomènes qui interrogent le rôle des autorités coutumières, des pouvoirs informels et de l'Etat dans la régulation des relations entre les groupes. Ils sont le plus souvent liés à : 1) l'absence ou la rupture des relations d'inclusion sociale entre les groupes ; 2) le sentiment de voir l'existence de sa communauté menacée par l'intervention d'une puissance extérieure ; 3) les phénomènes d'« alliance » entre intérêts du pouvoir coutumier, économique et électif, avec une connexion entre le national et le local ; 4) l'absence de suivi de l'application des décisions de l'Etat dont le fonctionnement s'apparente à des « opérations coup de poing » dans du « laissez-faire » ; 5) les dysfonctionnements du système judiciaire et sécuritaire (corruption, impunité, recours instrumental aux tribunaux) ; 6) le manque de régulation de la violence qui conduit à la rupture des relations de confiance entre les groupes.

Les zones pastorales sont les principaux points de cristallisation des tensions et de transformation des conflits agro-pastoraux en conflit communautaire. Lorsqu'elles ne sont pas soigneusement négociées en amont, ces zones sont perçues par les autochtones comme une tentative des Peuls de s'appuyer sur le pouvoir de l'Etat ou de la commune pour les « exproprier ». Or ces zones sont devenues, dans le contexte burkinabè, le principal moyen pour les Peuls de s'assurer une certaine sécurité foncière. Les discours stéréotypés qui stigmatisent les Peuls témoignent d'une dégradation des relations d'inclusion et favorisent leur départ en transhumance dans les pays côtiers où ils sont confrontés à des contraintes administratives et une insécurité croissante.

Avant la crise, les aires protégées et les sites aurifères étaient les principaux lieux de cristallisation des tensions entre l'Etat et les populations. La politique d'amodiation des réserves de chasse aux privés a transformé les résidents et les usagers des aires protégées en « occupants illégaux » et en criminels. Elle a retiré aux migrants des ressources économiques vitales et aux lignages autochtones qui les installaient le fondement de leur identité, les mettant sous la menace constante de violents déguerpissements organisés avec l'appui des représentants de l'Etat. Les critiques portent aussi sur les trop faibles retombées des revenus des concessions de chasse pour le développement local, celui des communes et des villages riverains. L'orpillage est lui aussi devenu un secteur hautement conflictuel qui cristallise les résistances populaires. La privatisation et la libéralisation du secteur dans les années 1990 ont, en effet, placé les orpailleurs dans une relation de dépendance envers des commerçants et des firmes privées qui ont substitué leurs propres règles aux lois de l'Etat, à la faveur de la négligence délibérée sinon de l'appui des agents de l'Etat et parfois des autorités municipales. Dans l'Est, le conflit qui a opposé en 2012 dans la commune de Foutouri (Komndjoari) une firme détenue par un proche du pouvoir de Compaoré aux orpailleurs et villageois a marqué les mémoires. Des tensions violentes entouraient aussi le développement de l'orpillage dans la commune de Pama, opposant d'un côté les orpailleurs et d'autres usagers locaux (dont des « braconniers ») soutenus par les populations résidentes et de l'autre les concessionnaires, les agents des Eaux et Forêts et les forces de défense et de sécurité.

CONFLITS ET MECANISMES DE REcul DES DISPOSITIFS DE REGULATION PUBLIQUE ET POLITIQUE EN TEMPS DE CRISE

Dynamiques des violences et relations aux acteurs de la (in)sécurité : repenser la crise sécuritaire en lien avec les droits humains

Dans l'Est, on peut distinguer trois types de zone, selon le degré et les formes que prend l'insécurité : 1) les zones directement sous l'emprise des groupes liés au fondamentalisme islamique armé ; 2) les zones où règne un profond sentiment d'insécurité entretenu par les violences des différents groupes armés, y compris les forces conventionnelles ; 3) les zones qui n'ont pas, ou ont peu, été affectées par les violences. L'étendue de ces dernières continue de se réduire.

Le phénomène du « djihadisme armé » a pu tirer parti de l'implantation antérieure de courants wahhabites, du grand banditisme et de l'existence de vastes zones transfrontalières riches en ressource, mais peu occupées et mal contrôlées. Au-delà, en mettant fin aux contraintes sur l'usage des ressources aurifères, fauniques et pastorales imposées par les entrepreneurs économiques avec l'appui des représentants de l'Etat, les groupes djihadistes ont pu se présenter en libérateurs face à un Etat perçu comme répressif et prédateur à la solde d'une oligarchie de businessmen et des intérêts occidentaux. Il convient toutefois de ne pas sur-interpréter la dimension insurrectionnelle du phénomène violent et de la lire à la lumière de la différenciation interne aux sociétés locales. Les intérêts et les référents diffèrent en fonction du statut dans la communauté villageoise (autochtone/migrant, etc) et dans la famille d'une part, et en fonction des opportunités économiques et de la reconnaissance sociale offerte par la société d'autre part. En obligeant à couper les liens avec les administrations et services de l'Etat, en imposant un mode de vie en décalage avec les croyances, valeurs et modes de vie, en interdisant de procéder aux rites et sacrifices qui fondent l'autorité et l'identité des groupes autochtones, les groupes liés au fondamentalisme islamique armé ont aussi suscité méfiance et rejet.

Si l'opération Otapuanu de mars 2019 a permis de restaurer l'autorité de l'Etat dans un certain nombre de chefs-lieux urbains, l'ampleur des violences et des déplacements de population a continué d'augmenter, et dans les zones rurales sujettes aux violences les populations n'ont souvent plus de liens avec les administrations. Dans ces territoires, les populations et nombre de leurs représentants portent de vives critiques sur le dispositif sécuritaire, considérant qu'il a contribué à dégrader les relations intercommunautaires et à mettre certaines personnes et familles en danger.

Au-delà des violences physiques, la crise sécuritaire crée les conditions d'une grave crise économique et empêche les populations d'exercer un ensemble de droits humains fondamentaux : forte hausse des prix des denrées de première nécessité ; accès compromis à l'éducation et aux soins ; relations sociales entravées par la peur des déplacements ; imposition de pratiques contraires au mode de vie et aux valeurs ; aggravation des abus violents des forces de l'ordre ; remontée du (grand) banditisme dans l'ensemble de la région. Les populations questionnent vivement les mesures d'état d'urgence et les modalités d'intervention des FDS dont elles considèrent qu'elles les empêchent de conduire leurs activités économiques et sociales sans pour autant protéger les personnes et leurs biens et leur permettre d'exercer leurs droits de citoyen. L'enjeu prioritaire affiché par le gouvernement d'une meilleure « collaboration entre populations et FDS » est hautement partagé par les populations. Mais ces dernières considèrent que la question ne peut être posée indépendamment de la capacité des FDS à assurer la protection de ceux qui leur fournissent des renseignements et du soupçon de collaboration avec les terroristes qui pèse sur ces derniers.

La crise aggrave les discriminations et violences basées sur le genre. Des femmes sont contraintes de rester dans les zones sous influence des groupes armés et d'assumer seules les charges de la famille. Certaines sont exposées aux violences morales dans les camps de déplacés. Les femmes dont le mari est soupçonné d'avoir rejoint les groupes et celles qualifiées péjorativement de « filles-mères » sont stigmatisées et exclues. Les souffrances psychiques, la peur des viols et des enlèvements, et la perte d'autonomie économique relèguent les femmes dans une position de cadette sociale dont elles

cherchent pourtant à s'extirper. Les problèmes d'accès aux soins et à l'éducation et de mariage précoce et forcé sont accentués en contexte de crise.

Les violences ont provoqué de nombreux déplacements de populations dont seule une petite partie est comptabilisée dans les chiffres officiels. Les nombreux déplacements d'un milieu rural vers un autre en particulier ne le sont pas. Les déplacés peuvent éprouver des difficultés à s'insérer. Une peur de l'étranger s'est installée : l'étranger, surtout lorsqu'il est peul, est devenu un présumé terroriste et, dans les villages, les populations sont réticentes à accueillir des personnes autres que leurs parents. Les modes d'intervention des FDS jouent un rôle déterminant dans ce phénomène, tout comme la manière dont les pouvoirs publics prennent en charge et publicisent la question des déplacés.

La gouvernance des ressources naturelles en temps de crise : des tensions silencieuses qui déstructurent les sociétés locales

Secteur clé de l'économie de la région, le pastoralisme connaît une crise sans précédent : commerce à terre ; transhumance transfrontalière devenue impossible ; troupeaux exposés aux vols de bétail ; surcharge dans les zones de pâturage encore sécurisées ; difficultés d'accéder aux pâturages de repli pour les éleveurs qui n'ont pas d'attache sociale dans ces territoires ; etc. Activité économique pour les Mossi et les Gourmantchés, l'élevage pastoral est aussi pour les Peuls une dimension fondamentale de leur identité, et pour certains un mode de vie. Plus qu'une crise économique, la crise du pastoralisme aggrave le sentiment de marginalisation de la communauté peule.

Dans les territoires sujets à l'insécurité, les acteurs des dispositifs locaux de régulation des conflits (chefferies coutumières, autorités religieuses et administrations), ciblés par les groupes armés, ne sont souvent plus en capacité d'intervenir. Dans certains endroits, ils ont cédé le pas aux Forces de défense et de sécurité. Cette déstructuration de la gouvernance est inquiétante à double titre. Il n'existe plus de capacité de régulation locale des conflits, et donc plus de capacité d'intégration. Elle favorise par ailleurs une instrumentalisation du contexte de crise dans les conflits de chefferie et les conflits fonciers et une communautarisation silencieuse des tensions qui oblige aux départs des groupes entiers.

Des transformations foncières sont en cours en lien avec la concentration du parcellaire agricole autour des villages, la réorganisation de la mobilité du bétail et les déplacements de population, et créent des situations potentiellement conflictuelles pour l'avenir. C'est le cas en particulier dans les zones pastorales : accélération des mises en culture dans certaines, déguerpissements et interdiction de mise en culture dans d'autres, partout les usages se transforment rapidement sans dialogue et parfois avec l'intervention violente des FDS dans le cadre de décisions de l'administration étatique ou des collectivités. Le climat de méfiance généralisée fait que les autochtones expriment de fortes réticences à prêter de nouvelles terres aux déplacés et même aux personnes en position de migrant dans le village. Ces derniers se retrouvent donc, y compris parfois dans leur propre village, dans une situation de forte précarité foncière. Certains « étrangers » se voient retirer leurs terres pour que leur tuteur puisse la remettre à un parent déplacé, et se retrouvent dès lors contraints à leur tour de quitter le village. Les terres situées dans les espaces encore relativement sécurisés font par ailleurs souvent l'objet d'un processus rapide de marchandisation.

Les aires protégées sont plus ou moins passées sous le contrôle des groupes liés au fondamentalisme islamique armé. Les concessionnaires sont partis, l'administration forestière et ses auxiliaires locaux ont fui. La seule condition véritablement imposée par les groupes à l'exploitation de ressources étant d'accepter de rompre les liens avec l'Etat, ces ressources se retrouvent de facto en accès libre, et un épuisement rapide de la faune et de son habitat est à craindre.

Depuis mars 2019, dans le cadre de l'état d'urgence, les sites d'orpillage artisanal sont officiellement fermés, l'Etat considérant qu'ils alimentent les groupes fondamentalistes armés. Les impacts économiques, y compris sur les échanges de produits agricoles, sont très forts. Avant la fermeture des sites déjà, de nombreux orpailleurs avaient entrepris de collaborer passivement, en ne livrant pas d'informations sur la présence des groupes. Ils l'avaient fait certes contraints par la peur des

représailles, mais aussi en signe de « protestation passive » contre ce qu'ils considéraient comme un appui de l'Etat à la mainmise des entrepreneurs économiques sur le secteur et à l'installation des entreprises internationales. Pour les orpailleurs contraints de quitter les sites aurifères dans la précipitation, ayant pour certains vu des compagnons perdre la vie dans l'opération militaire sur Kabonga, la crise a confirmé le fait que l'Etat était « contre eux ».

L'aggravation des tensions communautaires : un enjeu d'action publique

La situation des relations entre les communautés est très variable à l'échelle de la région, dépendante de la nature des relations sociales construites au fil du temps, d'une part, et de l'expérience des différentes formes de violence, d'autre part. Parmi les facteurs de résilience à la montée des tensions communautaires, on retiendra : 1) la tolérance religieuse ; 2) une forte culture de l'inclusion entre les groupes ; 3) l'absence au Burkina Faso d'une culture politique d'instrumentalisation de l'ethnicité et de l'autochtonie. On doit néanmoins aussi pointer un ensemble de facteurs de risque sur lesquels les autorités disposent d'une large marge de manœuvre : 1) le climat de méfiance généralisée, né de la psychose que suscitent les interventions des groupes liés au fondamentalisme islamique armé et celles des FDS, et entretenu par la mise entre parenthèse des relations sociales du fait de la peur des déplacements ; 2) l'effacement des dispositifs de régulation endogène liés à l'impossibilité pour les acteurs de se déplacer sur le terrain ; 3) les dénonciations aux FDS pour règlements de compte ; 4) la perception d'exactions ciblées sur la communauté peule ; 5) des discours publics ambigus sur les déplacés ; 6) la perception des conflits communautaires qui se développent ailleurs au Burkina Faso, en particulier dans le Centre-Nord et le risque de dérive identitaire de certains groupes locaux de *Koglweogo* ; 7) l'interprétation communautariste des mobilisations « anti-stigmatisation » ; 8) les élections de 2020 qui constituent un contexte favorable à l'instrumentalisation des tensions et à la communautarisation des discours.

Si le terrain est beaucoup moins propice à la dérive communautaire des *Koglweogo* dans l'Est que dans le Sahel et le Centre Nord, il convient toutefois d'être attentif aux contextes micro-locaux et à la marge d'autonomie dont disposent les groupes locaux. La situation dans la zone de Nagré et Natiaboni alerte sur le risque de dérive identitaire de certains éléments *Koglweogo* et de certains groupes de volontaires pour la défense de la patrie. Pour préoccupante qu'elle soit, cette situation reste localisée. Contrairement aux régions du Sahel, du Centre-Nord et du Nord, l'engouement pour l'enrôlement dans le dispositif de volontaires pour la défense de la patrie – institué par la loi de janvier 2020 – est resté à ce jour globalement faible dans la région de l'Est. Beaucoup seraient réservés quant à un dispositif dont ils craindraient la possible dérive communautaire. La méfiance envers les FDS et la forte dégradation du contexte sécuritaire contribueraient aussi à expliquer les réserves vis-à-vis de ce dispositif. Finalement, les gens dans l'Est semblent plus en attente d'une intervention pérenne des forces conventionnelles, bénéficiant d'un maillage suffisamment dense des bases et des détachements militaires, et pensée dans une perspective de sécurité humaine et en dialogue avec les institutions locales en lesquelles les gens ont confiance (famille, chefferie coutumière, faitières religieuses, OSC locales).

La montée des mobilisations « anti-stigmatisation », dans la suite des événements de Yirgou, pourrait paradoxalement alimenter des tensions communautaires. Malgré son ambition universalisante, le discours « anti-stigmatisation » est en effet affaibli par les interprétations communautaristes dont il fait l'objet. Les discours locaux que suscitent ces mobilisations dans l'Est font écho aux discours qui hantent les couloirs des institutions internationales. Ces discours agrègent les fantasmes sur les connexions transfrontalières peules, les enjeux de la « fulaphobie » latente, le recrutement « djihadiste » dans les communautés peules, et les conflits fonciers dans un nationalisme peul furieux rejetant les Etats-nations et transcendant leurs frontières, guidé autant par la foi que par la recherche effrénée de pâturages. Ce discours relève du mythe. Alors que la mobilité pastorale est devenue très conflictuelle dans les pays côtiers, les Peuls de l'Est n'ont plus d'autres choix que de négocier leur ancrage dans la région pour diversifier leur économie, tout en maintenant la mobilité d'une partie du troupeau. Or, tout cela nécessite de pouvoir accéder aux institutions et services de l'Etat. C'est donc plus une aspiration non satisfaite à un rapprochement avec l'Etat qu'un rejet de l'Etat que les Peuls

expriment à travers leur révolte, qu'elle prenne une forme pacifique (marches du Collectif contre l'impunité et la stigmatisation des communautés par exemple) ou violente (enrôlement dans les groupes djihadistes), offrant aux Etats des opportunités pertinentes de se positionner en tant que pourvoyeurs de solutions, médiateurs, et agents du développement.

PROPOSITION POUR UNE REDEFINITION DE L'ACTION PUBLIQUE

Dans l'Est, le processus d'émergence et de développement de la crise politico-sécuritaire se nourrit :

- Des frustrations nées 1) de politiques de valorisation des ressources naturelles servant les intérêts privés nationaux et non nationaux et l'extraversion au détriment des populations locales ; 2) du sentiment de marginalisation des territoires (manque d'infrastructures) ; 3) du sentiment de nombreux jeunes de voir leur avenir compromis par les tensions foncières et l'absence de scolarisation et d'emplois. Ces frustrations peuvent être instrumentalisées dans les discours de rupture avec l'Etat.
- De l'incapacité de l'Etat à assurer la protection des citoyens face au grand banditisme et aux conflits communautaires violents.
- D'un Etat qui ne respecte pas les droits des citoyens : la violence des déguerpissements et les abus de pouvoir des FDS et - depuis la crise - la perception des exactions éloignent les populations de l'Etat.
- *L'absence des marqueurs physiques (administration, services sociaux de base) de la présence de l'Etat* qui constitue au niveau décentralisé cette « substance démocratique » à laquelle les populations sont fortement attachées. De la rupture des relations d'inclusion entre les groupes et du sentiment d'être tenu à l'écart des sphères de pouvoir en raison de son appartenance et de ne pas être reconnu dans son statut de citoyen, s'exprimant dans la diffusion de stéréotypes stigmatisant et le développement sporadique et localisé de tensions communautaires et aggravés par violences actuelles et la réponse militaire à la crise.
- De l'exclusion silencieuse d'une partie de la population. La marginalisation et la stigmatisation des femmes - et de leurs enfants - restées seules dans les zones d'insécurité ou dont les époux sont soupçonnés d'avoir rejoint les groupes armés révèle des processus d'exclusion structurels qui restent silencieux mais participent de la déstructuration du tissu social.

Si les groupes fondamentalistes islamistes armés ne bénéficient pas à ce jour d'un soutien massif dans la population et que la plupart des résidents de la région de l'Est continuent à se reconnaître dans le principe d'Etat, la crise politico-sécuritaire a ouvert une plaie béante que seuls des signaux forts de l'Etat en matière de changement de modèle de développement et de gouvernance pourront refermer.

Or, la réponse publique à la crise s'est principalement construite autour d'une vision que l'on peut qualifier de « techniciste » du nexus « sécurité-développement » qui, d'une part, réduit la sécurité à l'outil militaire et, d'autre part, explique la montée des violences armées par la pauvreté et le sous-développement. Loin de se limiter au renforcement de la délivrance des services par l'Etat, la (re)construction de la légitimité de l'Etat renvoie à une question beaucoup plus large de renégociation du contrat social entre l'Etat et les citoyens. Les enjeux de gouvernance s'envisagent dès lors sous un triple point de vue : la provision régulière et équitable de services de base fondée sur la participation et la redevabilité ; la protection (articulant systèmes judiciaire, police et armée) ; et la « légitimité », c'est-à-dire le complexe de croyances, de valeurs et d'institutions servant de socle à la cohésion entre l'Etat et la société.

L'étude propose un ensemble d'actions de court, moyen et long terme structuré autour du changement de long terme global suivant « *Un contrat social renouvelé au sein des sociétés locales et avec l'Etat permet de prévenir les conflits violents et d'assurer un développement résilient et inclusif* ». Ce changement de long terme global suppose 3 changements de long terme :

- *Les personnes, dans leur diversité, se sentent protégées du pouvoir et de la violence, et reconnues*

et respectées dans leur statut de citoyen.

Ce changement renvoie aux enjeux de régulation des conflits locaux, d'amélioration du fonctionnement du système judiciaire et sécuritaire et de reconnaissance de citoyenneté.

- *Les administrations locales sont légitimes, assument leurs fonctions de manière responsable et transparente et assurent des droits égaux à tous les citoyens.*

Au-delà de l'inclusion, de la transparence et de la redevabilité, c'est bien la capacité à instituer et faire respecter le principe de l'égalité des droits que les populations attendent de l'Etat. Les gens veulent pouvoir composer entre ce principe et les principes locaux, fondés au contraire sur la différenciation des droits en fonction des appartenances, pour négocier leur position. Par ailleurs, la reconstruction du lien à l'Etat suppose des institutions qui soient cohérentes avec les systèmes locaux de croyances et de valeurs.

- *L'offre de services et d'infrastructures assure un développement territorial équilibré et inclusif.*

Au-delà de la notion de résilience, il importe de renouer avec une ambition de progrès social et économique pour engager les citoyens dans un projet de société à même de nourrir un sentiment d'appartenance à une communauté nationale. Pour cela il faut rompre avec un modèle de développement fondé sur l'extraversion et tourné vers les intérêts privés et penser un développement « territorial », c'est-à-dire un développement fondé sur les ressources du territoire, incluant les savoirs faire et les relations sociales, et assurant des retombées pour les populations locales.

L'étude identifie en particulier 6 secteurs clés pour la résolution des conflits locaux, la renégociation du contrat social et le développement de la région : le pastoralisme et l'agriculture (dont le développement doit être pensé conjointement) ; le foncier ; les aires protégées ; le secteur aurifère ; l'éducation. En contexte de crise plus particulièrement, les approches sectorielles montrent leurs limites. L'enjeu est dès lors de développer ces secteurs selon des approches territoriales fondées sur l'engagement des acteurs locaux ; la construction d'une vision commune des enjeux ; et un soutien de l'Etat et des organisations régionales aux dynamiques territoriales locales. Enfin, l'étude identifie des questions clés en matière de cohésion sociale émergeant en contexte de crise et encore insuffisamment prises en charge : « l'exclusion silencieuse », les violences basées sur le genre ; la prise en charge des souffrances psychiques ; l'offre de services de santé alternatifs ; l'intégration sociale des déplacés, y compris en milieu rural ; la publicisation d'une lecture partagée des relations entre les groupes dans une perspective de lutte contre la stigmatisation.

COMPREHENSION DES TERMES DE REFERENCES DE L'ETUDE

La situation sécuritaire s'est rapidement dégradée dans la région de l'Est du Burkina Faso en lien avec l'implantation d'un foyer djihadiste armé au début de l'année 2018, avec pour conséquences le recul de l'autorité publique et la déstabilisation de l'offre de services publics et des actions de développement. Cette évolution a surpris les observateurs, dans une région où les recherches sont restées relativement peu nombreuses en comparaison des autres régions du Burkina Faso. Cette situation constitue un enjeu majeur pour l'AFD puisque la région de l'Est concentre le tiers de son activité.

La présente étude vise ainsi à nourrir la stratégie opérationnelle de l'Agence française de développement (AFD) en vue de la stabilisation de la région de l'Est du Burkina Faso. Elle doit plus spécifiquement servir à la formulation d'actions de développement, financées sur le Fonds paix et résilience Minka, ayant pour finalité de contribuer à prévenir et réduire les conflits violents au Sahel en renforçant le lien social entre communautés et la confiance entre les populations et leurs institutions. Pour cela, il est prévu d'investir dans :

1. l'accès équitable et inclusif aux ressources naturelles et aux services essentiels ;
2. l'insertion socio-économique des groupes vulnérables ;
3. l'amélioration de la gouvernance, par l'appui pour des institutions justes, transparentes et proches des citoyens.

Un des résultats de l'étude consiste donc à caractériser les dimensions sur lesquelles se construit la vulnérabilité (socio-économique, socio-politique, communautaire, déplacements de populations). Une attention particulière doit être portée à des thématiques émergentes pour l'AFD : les rapports de genre d'une part et la justice d'autre part. Il s'agit d'analyser les rapports de genre et la situation des femmes dans le contexte de violences pour nourrir la formulation d'actions ayant une dimension genre transversale (par exemple, l'accès des femmes au foncier) et d'actions spécifiques sur le genre (mutilations féminines, déscolarisation forcée, etc.). Il s'agit en outre d'analyser le rôle de l'institution judiciaire et des différents dispositifs locaux de la justice, en vue d'identifier le type d'action pouvant être soutenue dans ce secteur par l'AFD au regard de son mandat.

Pour se faire, trois résultats sont attendus de l'étude :

1. Une analyse des dynamiques socio-politiques

Cette analyse doit permettre de mettre en lumière les dynamiques de conflits et les mécanismes de recul des dispositifs de régulation publique et politique, et d'identifier les facteurs de risque et de résilience dans le contexte actuel. Tenant compte de la spécificité des différentes provinces, cette analyse doit porter sur 5 dimensions :

- La gouvernance locale (articulation des pouvoirs locaux et concurrence entre autorités, légitimité politique des autorités et confiance dont elles jouissent au sein des différents groupes socio-culturels) ;

- Les problèmes et conflits liés aux ressources naturelles, en particulier ceux liés à la transhumance, ceux liés aux aires protégées et réserves et ceux liés à l'exploitation aurifère (en posant la question de la contribution de ces facteurs socio-économiques à la situation actuelle) ;
- Les violences, l'insécurité et l'illégalisme (perceptions, pratiques locales, facteurs et acteurs, avec un focus sur le banditisme transfrontalier, le rôle des *Koglweogo* et les mutations liées à l'implantation des groupes djihadistes et des forces de défense et de sécurité FDS) ;
- L'islam local et les réactions confessionnelles face au djihadisme armé (points d'ancrage de l'islam violent et, inversement, facteurs de résistance, en particulier au sein des communautés peules) ;
- Les tensions identitaires (risques de scénarii de repli et de conflits communautaires en lien avec l'action djihadiste, la réponse de l'Etat et le comportement des FDS et des milices).

2. Une analyse des demandes en matière de gouvernance et de développement

Cette analyse doit reposer sur :

- Le recueil auprès des populations de leurs perceptions (sur le développement local, la marginalisation des territoires, les dynamiques démographiques et migratoires, le fonctionnement des collectivités territoriales, les dynamiques et facteurs de la crise, les besoins prioritaires exprimés, et leurs visions en matière d'éducation, de formation et d'insertion des jeunes et de développement rural) ;
 - Une cartographie des acteurs. Cette cartographie doit en particulier identifier les personnalités facteurs de paix et d'ordre public dans la région ;
 - Une cartographie des interventions dans la région, en précisant les capacités d'accès et d'intervention en fonction de la nature de l'intervention, afin d'identifier les territoires, secteurs, acteurs ou natures d'intervention insuffisamment appuyés. Cette cartographie doit inclure une analyse du positionnement des acteurs internationaux dans le contexte actuel ;
 - Une analyse historique et comparative des investissements publics dans la région par rapport au reste du Burkina Faso ;
3. La formulation de recommandations en matière d'intervention de développement à court, moyen et long terme, et d'une logique d'intervention ayant pour objectif général la cohésion sociale (à travers la réduction des conflits intra et intercommunautaires et le renforcement des liens entre populations et institutions publiques).

Ces recommandations doivent s'appuyer sur une théorie du changement qui explicite les hypothèses sous-tendant les recommandations formulées (« en intervenant dans tel ou tel domaine, avec tel ou tel acteur, on aura tel ou tel effet parce que... »). En tenant compte du contexte actuel, ces recommandations doivent en particulier évaluer :

- La pertinence et les modalités d'un soutien aux collectivités territoriales et de projets sous maîtrise d'ouvrage communale ;
- La pertinence et les modalités d'un soutien accru aux secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle et du développement rural ;
- Les modalités de prise en compte de la diversité socio-culturelle et des groupes vulnérables, en particulier des déplacés internes ;
- Les modalités de prise en compte des femmes dans les actions de développement et la pertinence et les modalités d'actions spécifiques portant sur les rapports de genre ;
- La pertinence et les modalités d'un soutien au secteur de la justice (justice publique, dispositifs locaux de justice) ;
- Les liens devant être établis avec des projets dans les pays frontaliers afin de prendre en compte les dynamiques transfrontalières en situation de conflit.

APPROCHE, CADRE CONCEPTUEL ET METHODOLOGIE

APPROCHE ET CADRE CONCEPTUEL

Une approche historique et territoriale

En adoptant une approche historique et diachronique, l'étude propose de dépasser « l'effet de surprise » et de montrer en quoi la crise actuelle agit comme un révélateur des tensions et frustrations nées des relations historiques de domination internes aux sociétés locales d'une part et des rapports entre l'Etat et celles-ci de l'autre. Elle analyse la dynamique des tensions et conflits, violents ou non, dans la région de l'Est avant la crise à partir de l'étude de la gouvernance locale d'une part et de la dynamique des appartenances - lignage, village, ethnie, nation, religion, etc - auxquelles les populations se réfèrent pour justifier leurs droits et devoirs et fonder leur identité d'autre part. En évitant d'homogénéiser et de figer des communautés et des identités, la notion d'appartenance¹ permet de restituer le caractère dynamique des sociétés et des relations d'inclusion et d'exclusion qui les fondent, à l'intersection entre les dynamiques locales, nationales, régionales et globales. Considérant que le gouvernement des ressources naturelles est aussi un gouvernement des hommes (Jacob, 2007), l'étude s'intéresse aux ressources naturelles en les envisageant dans leurs multiples dimensions, à la fois productive, économique, sociale, politique, territoriale et identitaire.

Au-delà des spécificités des différentes provinces, l'étude propose de mettre en évidence les dynamiques territoriales et les lieux de cristallisation des tensions et confère ainsi une place particulière à la cartographie. Le territoire n'est pas ici synonyme de « zone » mais est envisagé en termes de « configurations territoriales » pour comprendre comment interagissent les agencements économiques et politiques aux différents niveaux, du local au global en passant par le national et le régional.

Une lecture socio-politique de l'implantation des groupes djihadistes

En adoptant une approche historique, l'étude cherche à comprendre comment le « djihadisme » armé s'est greffé aux dynamiques locales. Il existe en effet un consensus dans la littérature pour questionner avec la plus grande prudence le rapport entre les idées de l'islam fondamentaliste et la radicalisation violente et analyser les radicalisations dans leur dimension insurrectionnelle, en lien avec les fractures sociales, économiques ou politiques. Les travaux sur la région du lac Tchad (Pérouse de Montclos, 2017), le Centre du Mali ou encore la région du Sahel au Burkina Faso (Benjaminsen et Ba, 2018 ; De Bruijn, 2018 ; International Alert 2018 ; Thérout-Bénoni et Assanvo, 2016 ; Pellerin, 2017 et 2019 ; Pérouse de Montclos, 2017) montrent que l'islam sert avant tout de référent pour contester les hiérarchies socio-politiques locales et nationales, les « dysfonctionnements » de l'Etat et la défiance des populations envers la bourgeoisie politico-financière (Langewiesche, 2019). Certains auteurs parlent de « glocalisation » du djihadisme pour qualifier un phénomène articulant des revendications locales à une vision globalisée du fondamentalisme de type djihadiste (Pellerin, 2019). Il convient dès lors d'être prudent dans l'utilisation du terme « djihadisme », d'autant plus au regard de l'historicité de la notion de « djihad » dans les sociétés étudiées et des référents identitaires que le terme véhicule (Degorce et al, 2019). Au Burkina Faso, l'expression « groupes d'opposition armée » est ainsi désormais privilégiée sur celle de « djihadisme » ou celle - un temps utilisée - de « groupes armés terroristes » pour qualifier ce qui relève aujourd'hui plus dans la compréhension commune de la nébuleuse que d'un phénomène clairement identifié. Pour cette raison, nous préférons parler ici de « groupes liés au fondamentalisme islamique armé » (voir annexe 2).

¹ L'appartenance peut se définir soit comme un « *bien* qui permet l'accès à d'autres biens » ; il existe alors des liens forts entre la manière dont la communauté se construit et la définition des critères de l'appartenance (Jacob et Le Meur, 2010), soit comme *cadre de références* qui donne sens à sa propre vie et redéfinit, à travers une construction de normes, de valeurs et de croyances, ce qui est souhaitable, approprié, i.e. un *ordre légitime à ses propres yeux* (De Bruijn et Both, 2017).

Le continuum guerre-paix

La catégorisation « conflit » / « post-conflits » / « paix » a fait l'objet de nombreuses critiques (Autesserre, 2014 ; Richards, 2005 ; Debos, 2009) pour « son incapacité à explorer le chevauchement des temporalités, l'enchevêtrement des modalités d'usage de la violence, et la capacité (ou non) des institutions à canaliser ses manifestations les plus déstabilisatrices » (Grajales et al, à paraître). L'étude se situe dans cette perspective continuiste qui tente de mettre à jour « les violences en temps de paix » et analyse la crise non comme une période d'exception mais comme un moment d'instabilité façonné par les relations socio-politiques antérieures où se révèlent des processus jusqu'alors masqués ou latents.

Le nexus foncier rural-conflits violents

Le foncier – au sens large, incluant les ressources naturelles – est devenu un enjeu majeur de l'analyse des conflits violents, comme en atteste la récente note de position de l'ONU (ONU, 2019). Les liens entre foncier et conflits violents restent néanmoins analysés selon une approche causale et réifiante qui méconnaît la pluralité des institutions et des normes locales socio-foncières, et le caractère multi-dimensionnels du foncier (productif, économique, politiques identitaire et territorial) (Grajales et al, à paraître). Rendre intelligible la dimension foncière des conflits violents suppose au contraire de saisir le caractère dynamique de l'agencement de la composante foncière dans les conflits violents en remplaçant les transformations des rapports socio-fonciers « dans la diversité des systèmes de sens et des rapports d'appartenance collective, de pouvoir et d'autorité qui les enchâssent » (ibid). L'étude se place dans cette perspective processuelle et multidimensionnelle de l'analyse de la dimension foncière des conflits violents.

Une entrée par les conflits et les perceptions

Suivant une hypothèse commune en anthropologie politique, l'étude considère les conflits comme de bons indicateurs du changement social, et plus globalement du fonctionnement d'une société. Elle fait de l'analyse d'études de cas de conflits, violents ou non, ayant trouvé résolution ou non, une porte d'entrée privilégiée. L'analyse de l'histoire du conflit, de ses différentes étapes, des acteurs en présence, des argumentaires et légitimités auxquels ils se réfèrent, des acteurs mobilisés pour arbitrer ou intervenir comme médiateur, et de l'issue du conflit, donnent en effet un éclairage particulièrement heuristique sur l'articulation des pouvoirs locaux et le rapport des populations aux autorités locales et aux pouvoirs publics en fonction de leur appartenance socio-culturelle.

L'étude se fonde par ailleurs sur l'hypothèse selon laquelle les perceptions importent autant que les faits, en particulier en matière de gouvernance et de violence, et que c'est la confrontation des deux qui est porteuse de sens. A travers le recueil des discours, l'étude ne cherche ainsi pas à « démêler le vrai du faux » mais à confronter la diversité des points de vue sur une même situation. Les perceptions ont été analysées en resituant socialement l'enquête (statut dans la famille et le village, appartenance politique, position socio-économique, etc.).

Des recommandations ancrées dans une théorie du changement

Les recommandations formulées dans la dernière partie du rapport le sont sur la base 1) de l'analyse contextuelle, 2) de la confrontation des perceptions des populations et des acteurs stratégiques de la région en matière de gouvernance et de développement, 3) d'une relecture des interventions existantes de l'AFD à la lumière d'une analyse sensible aux conflits, et 4) d'une caractérisation des logiques d'intervention des différents partenaires techniques et financiers dans l'Est.

Les recommandations en matière d'action publique sont fondées sur une modélisation plus large des changements nécessaires en vue d'un apaisement durable des tensions et d'un rapprochement des populations et des institutions publiques. Ces changements ont été identifiés en croisant les éléments issus de l'analyse historique et territoriale et ceux issus du recueil des perceptions des populations et

des acteurs stratégiques de la région concernant les facteurs et dynamiques de la crise et les changements nécessaires.

La formalisation d'une théorie du changement vise à expliciter les cadres d'intelligibilité sur lesquels se fondent les interventions. Ces derniers restent en effet trop souvent à l'état d'implicite laissant ainsi une large part à des présupposés souvent erronés, encore plus en contexte de crise (Autesserre, 2017) et compliquant la coordination entre acteurs. Or les interprétations collectives des enjeux revêtent une importance déterminante en ce qu'ils rendent certaines décisions possibles et d'autres improbables (ibid). Une théorie du changement doit pouvoir servir d'outil de discussion stratégique entre partenaires du développement, pour que les interventions 1) soient définies en fonction d'une vision partagée de la dynamique de la crise et puissent ainsi faire « action publique » - au sens de construction et de qualification par la société au sens large et pas seulement par l'Etat de problèmes collectifs, et d'élaboration de réponses, contenus et processus pour les traiter (Thoenig, 2005) -, 2) se fassent dans le respect de la souveraineté de l'Etat et 3) précisent clairement le rôle des différents partenaires. Pour cela, la théorie du changement doit éviter les écueils classiques de ce type d'exercice : une théorie trop simple ou irréaliste, procédant par sauts logiques.

En formalisant le ou les changements globaux de long terme recherchés, et en identifiant un ensemble de changement nécessaire à court, moyen et long terme, la théorie du changement permet de resituer les effets potentiels d'une intervention dans un contexte dynamique.

METHODOLOGIE

Références bibliographiques et matériel empirique

La méthodologie croise analyse documentaire et cartographique d'une part et enquêtes de terrain d'autre part. L'analyse documentaire a couvert plusieurs champs : des travaux issus de recherches ou d'études portant sur les dynamiques socio-politiques dans l'Est ; des rapports d'expertise produits dans le cadre de projets ou de programmes de développement de la région de l'Est et les plans régionaux de développement ; des travaux d'expertise ou de recherche relatifs aux interventions de l'aide internationale en contexte de conflits violents.

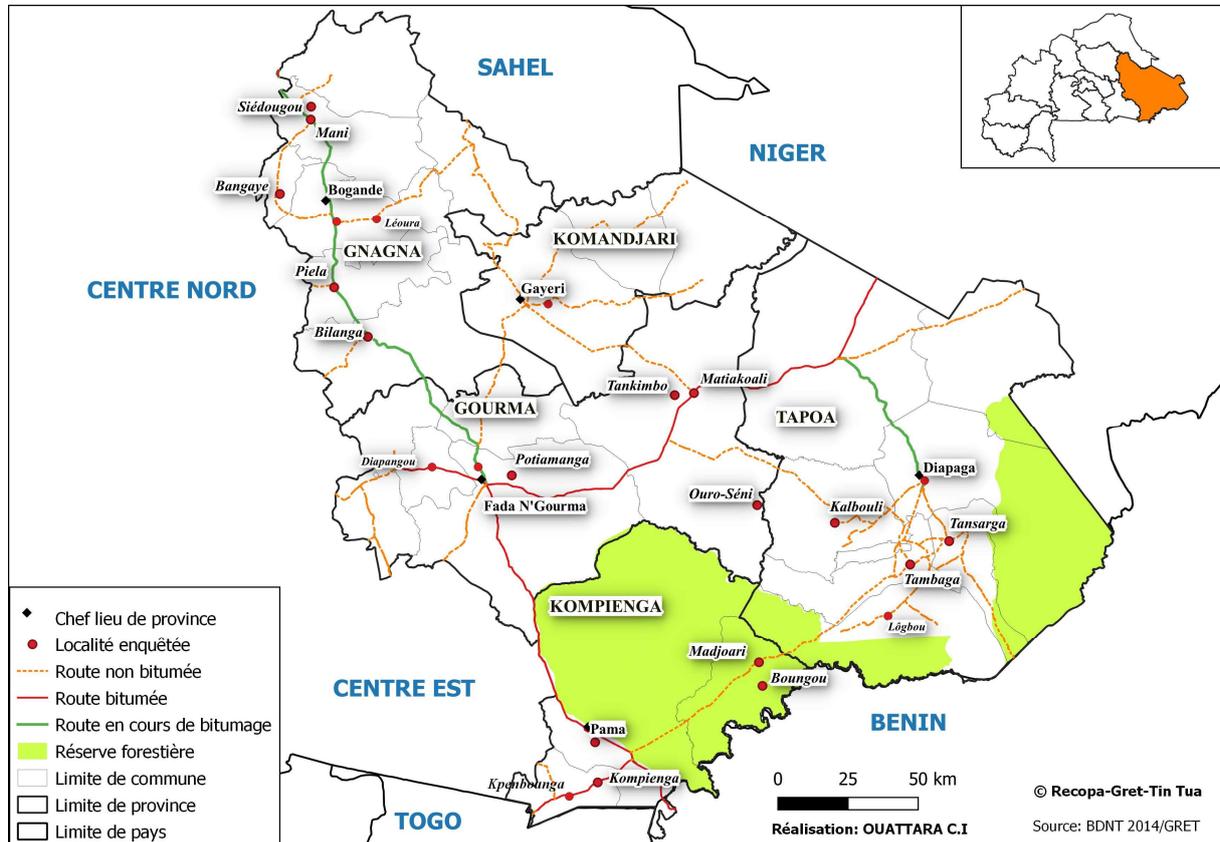
Trois types d'enquêtes de terrain ont été réalisés :

- Des entretiens individuels semi-dirigés (basés sur une grille d'entretien) avec des « citoyens lambda » et des acteurs stratégiques de la région de l'Est. Ces entretiens ont été conduits dans la langue de l'enquêté (sans traduction intermédiaire) sur le mode de la discussion que, tout en cherchant à contrôler pour faire progresser l'enquête, l'enquêteur a laissé la plus ouverte possible pour permettre à son interlocuteur de s'appuyer sur des exemples concrets et de dévier la conversation et ainsi générer de nouvelles hypothèses.
- Des focus groupe (basés sur une grille d'entretien) conduits en amont des entretiens individuels pour permettre une expression publique sur laquelle les enquêtés pouvaient ensuite réagir individuellement, en la confirmant, la critiquant ou en la nuancant. Pour favoriser l'expression des participants, des groupes ont été constitué selon les critères de l'âge, du sexe, domaine d'activités, et de l'appartenance socio-culturelle. Les focus groupes par communauté ethnique n'ont été organisés que dans les villages où les différentes communautés résident dans des quartiers ou hameaux distincts.
- Des entretiens avec des membres d'institutions internationales pour comprendre comment la crise conduisait l'institution à revoir sa logique d'intervention.

Au total, 302 entretiens individuels (dont 54 focus groupes) ont été conduits entre septembre et décembre 2019 auprès des populations (déplacées ou non), des autorités et des OSC des villages et villes des cinq provinces de la région, jusque dans les territoires les plus sujets à l'insécurité (cf carte 1). Des données complémentaires ont été collectées en avril et mai 2020 pour actualiser le rapport. Etant donné le climat de méfiance qui s'est installé dans la région, la possibilité même des entretiens, surtout

ceux conduits auprès des « citoyens lambda » dans les villages, a reposé sur les relations de confiance tissées sur plusieurs années entre les enquêteurs et les personnes enquêtées. Les guides d'entretien ont été construits collectivement par l'équipe lors d'un premier atelier.

Les lieux d'enquête ont été choisis de manière raisonnée afin d'être en capacité d'analyser les transformations au niveau de situations qui ont été analysées comme particulièrement significatives des dynamiques socio-politiques antérieures ou postérieures à la crise, tout en veillant à couvrir l'ensemble des provinces de la région.



Carte 1 : sites d'enquêtes

Selon la situation sécuritaire, les entretiens ont été réalisés sur place, ou en faisant déplacer l'enquêté dans le chef-lieu (de commune, de province, de région) ou dans la capitale. La connaissance intime qu'avaient les chercheurs et experts mobilisés du terrain et des enquêtés a permis d'évaluer ce qui était possible ou non de faire et de dire pour ne pas mettre en danger l'enquêteur ou l'enquêté. Les entretiens semi-dirigés et les focus-groupes réalisés auprès de personnes-ressources ou portant sur des thématiques sensibles (rapports aux acteurs de la sécurité) ont été réalisés par les chercheurs et experts. Les entretiens individuels et les focus-groupes portant sur la perception des populations en matière de développement et de gouvernance ont été conduits par les chercheurs et l'équipe d'enquêteurs du Recopa et de Tin Tua sous l'encadrement de l'expert de ces organisations mobilisés pour l'étude.

Les entretiens et focus-groupes ont été pour la plupart enregistrés, sous condition de l'obtention de l'accord préalable de l'enquêté et d'anonymisation des sources. A chaque enregistrement correspond un ensemble d'extraits significatifs. Ces extraits significatifs, qui ont également été reportés pour les entretiens n'ayant pas pu être enregistrés, figurent dans le rapport d'annexe.

En proposant des extraits d'entretiens, le rapport veut donner au lecteur des aides qui permettent de « donner de la chair » aux interprétations et d'ouvrir sur l'univers de sens des enquêtés (Olivier de Sardan, 1995). Il s'agit de refléter le travail de terrain, d'en garantir la validité et de permettre la critique

(ibid). La qualité de la retranscription est toutefois très inégale en fonction des entretiens. Ceux qui ont été réalisés directement par les chercheurs ont été traduits avec les précautions que suppose l'analyse en sciences sociales. Les focus groupes et les entretiens individuels réalisés par les enquêteurs de Tin Tua et Recopa ont à ce stade été valorisés - pour chaque question abordée - à travers une synthèse des propos des enquêtés rédigée par l'enquêteur lui-même. Dans le cadre de ce rapport, il ne nous est en outre pas toujours possible de présenter les extraits d'entretien en donnant l'ensemble des éléments nécessaires pour comprendre le caractère socialement et « stratégiquement » situé du discours. C'est le cas en particulier pour les focus groupes. Pour ces derniers, nous avons choisi de privilégier pour les citations la répétition des discours. La plupart des entretiens ayant été enregistrés, un travail rigoureux de retranscription de l'ensemble des entretiens pourrait être envisagé dans une étape ultérieure et permettrait à n'en pas douter d'affiner les interprétations et d'ouvrir de nouvelles hypothèses.

Le tableau ci-dessous synthétise les différentes enquêtes qui ont été réalisées en précisant le type d'enquête, les acteurs et les lieux d'enquête. Dans le rapport d'annexe figure une liste détaillée des entretiens et focus-groupes réalisés.

Thème d'enquête	Type d'enquête	Acteurs enquêtés	Lieux d'enquête
Cartographie des organisations internationales et des interventions humanitaires et de développement	Recension	—	—
Analyse du positionnement des acteurs de l'aide internationale	Entretien individuel semi-dirigé	<ul style="list-style-type: none"> – GIZ – KFW – Coopération danoise – Coopération suisse (<i>reste à réaliser</i>) – Coopération suédoise (<i>reste à réaliser</i>) – CICR (<i>reste à réaliser</i>) – FFU-UE (<i>reste à réaliser</i>) 	Ouagadougou, à distance
Regard sur les interventions de l'AFD du point de vue de la cohésion sociale	Entretien individuel semi-dirigé	<ul style="list-style-type: none"> – PSAE – Ohangou – AEP-Est 	Ouagadougou, à distance
Cartographie des acteurs	Recension par commune	—	—
Analyse des perceptions des acteurs-clés sur les facteurs et dynamiques de la crise et les besoins de changements exprimés	Entretien individuel semi-dirigé	<ul style="list-style-type: none"> – Leaders coutumiers Gourmantché et Peuls – Leaders religieux (islamique, catholique, protestant) – Députés de la région – Maires – Haut-commissaire – STD agriculture, élevage, environnement, éducation, santé (niveau provincial) – OSC : Organisations de jeunesse, de femmes, associations 	Chefs-lieux de province, capitale

		religieuses, associations de ressortissants, OSC droits humains – Leaders Koglweogo – Ruga	
Recompositions autour de l'accès aux aires protégées	Entretien individuel et focus groupe	– Membres de groupements villageois de gestion de la faune – Chefs coutumiers – Maire – Membres de groupements féminins de valorisation des produits forestiers non ligneux – Leader pastoral – leader de campement de pêche – pisteur employé de concession de chasse	Communes de Matiakoali [Gourma], Pama et Madjoari [Kompienga] Chefferies de Tansarga et Logobou [Tapoa], Siétougou [Gourma], Pama et Madjoari [Kompienga] <i>Les entretiens ont été réalisés à Ouagadougou en faisant déplacer les enquêtés.</i>
Recompositions autour des transhumances	Entretien individuel	– Ruga	communes de Fada N'Gourma et Matiakoali [Gourma], Pama et Kompienga [Kompienga], Gayéri [Komondjoari], Coalla [Gnagna]
Recompositions autour du commerce du bétail	Focus groupes	Membres de comités de gestion du marché à bétail	communes de Fada N'Gourma et de la Kompienga
Transformations des conflits communautaires autour des ressources agro-pastorales	Entretien individuel	Leaders des parties en conflit	Commune de Gayeri [Komondjoari], Nassougou [Tapoa], de Pama [Kompienga]
Recompositions autour de l'accès aux ressources aurifères	Entretien individuel	– Orpailleurs et leurs parents – Chefs coutumiers – FSI	Province de la Gnagna, du Gourma et de la Kompienga
Situation des déplacés internes en milieu rural	Entretiens individuels	– Déplacés internes – Chefs de village	Provinces de la Gnagna et commune de Gayeri (Komondjoari)
Situation des déplacés internes en milieu urbain	Entretiens individuels	leaders des différentes communautés de déplacés internes	Fada N'Gourma et Matiakoali
Perceptions des violences par les acteurs de la	Entretiens	– FSI	Provinces de la Gnagna, du Gourma et de la

(in)sécurité et de leurs relations	individuels	<ul style="list-style-type: none"> – FDS – Agents des Eaux et Forêts – Leaders Koglweogo – Ruga – Chefs coutumiers – Responsables religieux locaux (imams, prêtres, catéchistes, pasteurs) 	Kompienga
Effets de la crise sur les interventions en faveur des droits des femmes	Entretiens individuels	OSC de défense des droits des femmes	—
Perceptions des populations en matière de gouvernance et de développement et lien avec les facteurs et dynamiques de la crise, et identification des besoins exprimés	Entretiens individuels (140) et focus groupes (80)	Echantillon équilibrant la représentation des sexes, des générations, de l'appartenance ethnico-religieuse et du statut dans le village (autochtone/ migrant de différentes générations)	14 localités des communes de Fada N'Gourma et de Matiakoali (Gourma), de Bogandé, Pièla et Coalla (Gnagna), de Gayeri (Komondjoari), de Botou (Tapoa), de Kompienga et Pama (Kompienga)

Etapes de l'étude

La démarche de construction de la méthodologie et de l'analyse a reposé sur plusieurs étapes :

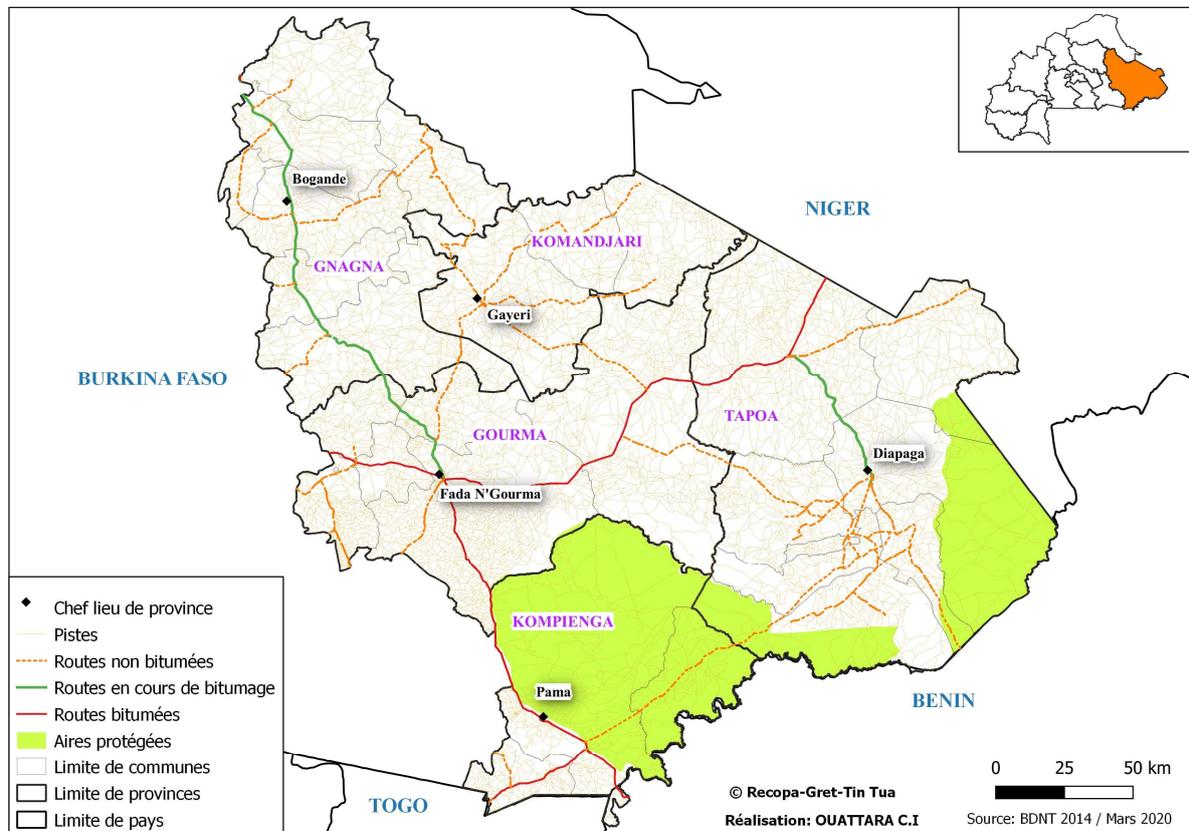
1. Un premier atelier de travail a été organisé au début de l'étude sur 2 jours à Ouagadougou. Cet atelier, qui a réuni l'ensemble des experts de l'équipe, a permis de partager les connaissances, analyses et expériences de chacun sur les différentes dimensions de l'étude afin de 1) intégrer les différentes thématiques dans une analyse d'ensemble ; 2) identifier les besoins de connaissances et données à produire dans le cadre de l'étude ; 3) préciser la méthodologie et construire les guides d'entretien.
2. A l'issue de l'atelier, une séance de travail avec les personnes en charge du suivi de l'étude au niveau de l'AFD et de l'ambassade a été organisée à Ouagadougou pour partager les réflexions de l'atelier, et discuter la méthodologie.
3. Une note de cadrage détaillant la méthodologie et le calendrier, et intégrant les guides d'entretien, a été rédigée puis commentée par les commanditaires de l'étude. Sur cette base, les enquêtes de terrain ont pu être réalisées.
4. Un second atelier de travail a été organisé à l'issue du travail d'enquête de terrain sur 2 jours à Ouagadougou. Cet atelier, qui a réuni l'ensemble des chercheurs et experts de l'équipe, a permis de partager les résultats des enquêtes pour 1) consolider et compléter l'analyse, 2) formuler les recommandations en matière d'intervention de développement.
5. A l'issue de l'atelier, une seconde séance de travail avec l'AFD a été organisée à Ouagadougou ainsi qu'une restitution à l'équipe France pour partager les résultats et co-construire l'analyse.
6. Une version provisoire du rapport a été rédigée sur laquelle les commanditaires de l'étude ont pu apporter leurs commentaires
7. Un atelier interactif avec les OSC et les autorités de la région de l'Est, des responsables des Ministères et un panel de PTF, a été organisé à Ouagadougou début février pour partager et discuter les résultats de l'étude. La version finale du rapport intègre les résultats de ces discussions.

ELEMENTS DE CONTEXTE : L'EST DU BURKINA FASO, UNE PERIPHERIE NATIONALE EN MAL DE PROTECTION

La région de l'Est relève des « périphéries nationales », de ces zones à l'intégration nationale difficile, « *négligées par les premières politiques de développement post-indépendance mettant l'accent sur la consolidation des États nations à partir des régions centrales, et caractérisées par une tension entre une certaine marginalité et une vitalité économique liée aux dynamiques d'échanges transnationales* »². Région la moins densément peuplée du Burkina Faso, l'Est est une des principales régions d'accueil de migrants attirés par une économie rurale dynamique fondée sur la valorisation des ressources naturelles et les échanges transfrontaliers (bétail, or, gibier, trafics divers). Elle est une région de contraste : espace « vide et sans maître » pour l'Etat colonial et indépendant qui y a marqué son emprise en délimitant des aires protégées et en attribuant des concessions aux privés, l'Est est pour les Gourmantchés qui se revendiquent autochtones un territoire entièrement approprié où le contrôle de la terre et des ressources naturelles et l'intégration des « étrangers » qu'il autorise fondent la grandeur économique et politique des villages (Kaboré, 2013). Résultat de ce « malentendu structurel » entre l'Etat et les sociétés locales (Hien, 2019), l'Est est la quatrième région en termes de contribution au PIB, mais la première en matière de taux de pauvreté et parmi les moins bien dotées en infrastructures publiques. Entre déguerpissements et grand banditisme endémique, l'histoire de l'Est, enfin, est

² Magrin et Pérouse de Montclos (2018, p.77) à propos de la région du lac Tchad, d'après Grégoire et Labazée, 1993.

marquée par la violence. S'est ainsi construit au fil des décennies un rapport compliqué des sociétés de l'Est à l'Etat que les groupes liés au fondamentalisme islamique armé ont su exploiter pour assurer leur ancrage.



Carte 2 : La région de l'Est

UNE REGION HISTORIQUEMENT PEU PEUPLEE, TRANSFORMEE PAR LES MIGRATIONS RURALES CONTEMPORAINES, SUR FOND DE BRASSAGE ETHNO-CULTUREL ANCIEN

La région de l'Est est historiquement peu peuplée. Estimée à 2 hab./km² en 1909, la densité de population ne dépassait pas 5 hab./km² dans les années 1970. Avec une densité estimée à 26 hab./km² au dernier recensement de la population en 2006, la région de l'Est restait la région la moins densément peuplée du pays. Elle figurait par contre parmi les premières régions rurales en termes d'accroissement de la population, une croissance permise par l'importance prise par les migrations rurales depuis les années 1980 (tableau 1). La Kompienga et la Tapoa sont les principales zones d'accueil des migrants : plus arrosées que la province en partie sahélienne de la Gnagna et moins densément peuplées, elles abritent les principales plaines hydro-agricoles et de nombreux sites aurifères, offrent des pâturages abondants et un accès direct aux marchés des pays côtiers. La Komondjoari, pourtant particulièrement enclavée, a, elle aussi, connu une croissance relativement importante, sans doute liée à la présence d'importants sites aurifères. Les provinces de la Gnagna et du Gourma conservent quant à elle un taux d'accroissement de la population supérieur au solde naturel.

Régions/ Provinces	Population (hab.)			Superficie (km ²)	Densité de population (hab/km ²)			Taux d'accroissement annuel moyen 1985-2006
	1985	1996	2006		1985	1996	2006	
Région de la Boucle du Mouhoun	913 713	1 174 456	1 442 749	34 162	26,7	34,4	42,2	2,20%
Région des Cascades	253 360	334 303	531 808	18 434	13,7	18,1	28,8	3,60%
Région du Centre	640 108	941 894	1 727 390	2 805	228,2	335,8	615,8	4,84%
Région du Centre-Est	675 533	853 099	1 132 016	14 656	46,1	58,2	77,2	2,49%
Région du Centre-Nord	730 149	928 321	1 202 025	19 840	36,8	46,8	60,6	2,40%
Région du Centre-Ouest	787 229	943 538	1 186 566	21 726	36,2	43,4	54,6	1,98%
Région du Centre-Sud	432 164	530 696	641 443	11 313	38,2	46,9	56,7	1,90%
Gnagna	229 152	307 372	408 669	8 470	27,1	36,3	48,2	2,78%
Gourma	173 714	220 116	305 936	11 145	15,6	19,8	27,5	2,74%
Komandjoari	40 630	50 484	79 507	5 043	8,1	10	15,8	3,23%
Kompienga	23 818	40 766	75 867	6 998	3,4	5,8	10,8	5,66%
Tapoa	158 859	234 968	342 305	14 572	10,9	16,1	23,5	3,73%
Région de l'Est	626 173	853 706	1 212 284	46 228	13,5	18,5	26,2	3,21%
Région des Hauts- Bassins	743 836	1 031 377	1 469 604	25 343	29,4	40,7	58	3,29%
Région du Nord	760 408	955 420	1 185 796	16 199	46,9	59	73,2	2,14%
Région du Plateau Central	438 596	572 154	696 372	8 545	51,3	67	81,5	2,23%
Région du Sahel	521 911	708 332	968 442	35 360	14,8	20	27,4	2,98%
Région du Sud-Ouest	441 525	485 313	620 767	16 153	27,3	30	38,4	1,64%
Burkina Faso	7 964 705	10 312 609	14 017 262	270 764	29,4	38,1	51,8	2,73%

Densité de population et accroissement de population entre 1985 et 2006 (source : RGPH, INSD)

NB : les densités de population sont calculées sur l'ensemble du territoire de la province. Dans des provinces comme la Tapoa et la Kompienga couvertes à près de 70% par des aires protégées, ces densités reflètent donc mal la densité du peuplement dans les zones où l'occupation humaine est autorisée.

L'Est est le territoire historique des Gourmantchés qui y sont installés depuis le 13^{ème} siècle. Reconnus aujourd'hui comme les détenteurs des droits coutumiers sur l'essentiel du territoire, les Gourmantchés ont fondé leur utilisation et leur contrôle de l'espace sur la mobilité. Attaques guerrières et razzias des empires et royaumes voisins³ et rivalités successorales ont entretenu d'intenses déplacements de population et abouti à la constitution de vastes maîtrises territoriales, souvent discontinues, dont le contrôle à distance se matérialise par la présence d'autels sacrificiels (Kaboré, 2013).

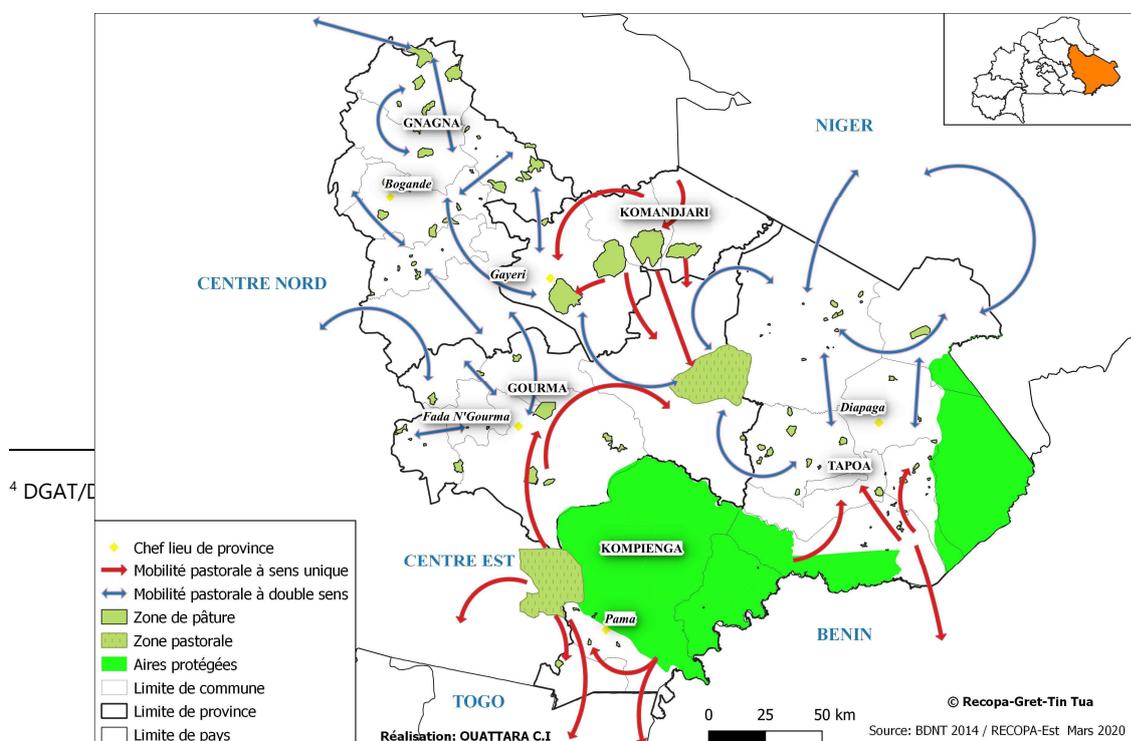
³ Territoires jusqu'alors gourmantché, les provinces actuelles du Séno et du Yaaga ont connu au 19^{ème} siècle un Djihad qui a vu les populations pastorales peules, alors sous domination des Gourmantchés, s'allier aux conquérants Peuls venus de l'extérieur (en particulier Usman Dan Fodio qui avait créé le califat de Sokoto) et a donné naissance aux royaumes Peuls du Liptako (Diallo, 1979).

La présence des groupes mossi et peuls dans l'actuel territoire de la région de l'Est - qui comptaient en 2005 pour 29% de la population de la région⁴ - remonte au moins au 19^e siècle. Par endroit elle est même antérieure à celles des clans gourmantchés qui ont ensuite pris le contrôle du territoire. Cette présence ancienne se traduit par d'importants brassages ethnoculturels et par des relations instituées de solidarité (relations à plaisanterie, célébration commune de la fête musulmane de la Tabaski, etc.). La première moitié du 20^{ème} siècle voit l'installation régulière de Mossi en provenance de la région du Nord dans le nord du pays gourmantché. Dès les années 40, la pression foncière réoriente les migrations mossi et poussent au départ les Gourmantchés du nord vers le sud du pays gourmantché. Mais c'est surtout à partir des années 70, à l'époque des grandes sécheresses sahéniennes, que les flux migratoires mossi (en provenance des régions du Nord et du Centre-Est), peuls (en provenance des régions du Sahel et du Nord) et gourmantchés (de la Gnagna et de la Komondjoari) vont s'intensifier vers le Sud de la région, facilités par l'aménagement des premières routes et plaines hydro-agricoles (barrages de la Kompienga et de la Tapoa) (Kaboré, 2013). Les migrants, en particulier les Peuls et leur bétail, se concentrent autour des routes et des points d'eau aménagés. Les groupes mossi qui s'installent conservent des liens étroits avec leur région d'origine, notamment à travers les alliances matrimoniales. D'autres groupes ethniques sont présents dans l'Est, bien que beaucoup moins nombreux : les Haoussa, les Djerma et les Marka (autour des aires protégées de la Tapoa et dans la commune de Madjoari), et les Zaocés et les Yana dans les communes de Pama (zones de Kabonga et de Kompiengbiga) et dans la commune de Diabo.

A partir des années 80, les migrations à courte distance s'intensifient au sein même de la région, contraintes par les déguerpissements qui se multiplient en lien avec la (re)délimitation des aires protégées et des zones pastorales (Kaboré, 2013). A partir de 1999, la crise socio-politique en Côte d'Ivoire, enfin, contraint aux retours les nombreux Mossi qui y avaient développé parfois d'importantes plantations de cacao. Confrontés au manque de terres fertiles dans leur région d'origine, les Mossi de retour de Côte d'Ivoire vont gagner l'Est dans les années 2000 (Kaboré, 2013 ; Korbéogo, 2013). De nombreuses localités où les Mossi dominent numériquement apparaissent à cette période.

LA CONCURRENCE POUR LES RESSOURCES NATURELLES : LES ECONOMIES FAMILIALES FACE AUX GRANDS INVESTISSEMENTS PRIVES

Grande région d'élevage, l'Est est à la fois une zone de départ, d'accueil et de transit des troupeaux transhumants de la région du Sahel ou du Niger vers le nord des pays côtiers (Togo, Bénin, Ghana) (cf carte 3). Avec 6% de son territoire classé en zone pastorale, la région se situe en tête du classement des régions en termes de superficie réservée à l'élevage. L'usage de ces espaces reste toutefois largement contesté et une grande partie est aujourd'hui mise en culture.



Carte 3 : Mobilités et espaces pastoraux dans l'Est

Longtemps restée à vocation principale d'autoconsommation, l'agriculture ne s'est que tardivement orientée vers la commercialisation. Les premières plaines hydro-agricoles n'ont été aménagées qu'à la fin des années 1980 et sont restées d'étendue limitée. Restreint aux provinces du Gourma, de la Tapoa et de la Komienga, le développement du coton ne date que des années 90 et a été ralenti dès le début des années 2000 avec la chute des prix mondiaux. Depuis, c'est le sésame qui connaît un développement fulgurant, à la faveur de la diffusion des herbicides qui permettent d'étendre rapidement les surfaces cultivées. Ce développement, généralisé à l'ensemble de la région, a provoqué d'importantes mutations dans les structures agraires dans la partie sud caractérisée par :

- *Une situation de compétition foncière* inédite, d'autant plus marquée que la re-délimitation des aires protégées est venue réduire l'espace disponible. Si le phénomène de compétition foncière remonte à deux décennies dans le Gourma, il est particulièrement récent dans la Komienga et la Tapoa ;
- *La marchandisation rapide de la terre* ;
- *Le développement du salariat agricole et de l'agriculture entrepreneuriale* par les « fils du pays » installés en ville. Des migrants mossi et gourmantchés de la Gnagna et de la Tapoa travaillent pendant plusieurs années comme ouvriers agricoles avant de s'installer dans les provinces du sud.

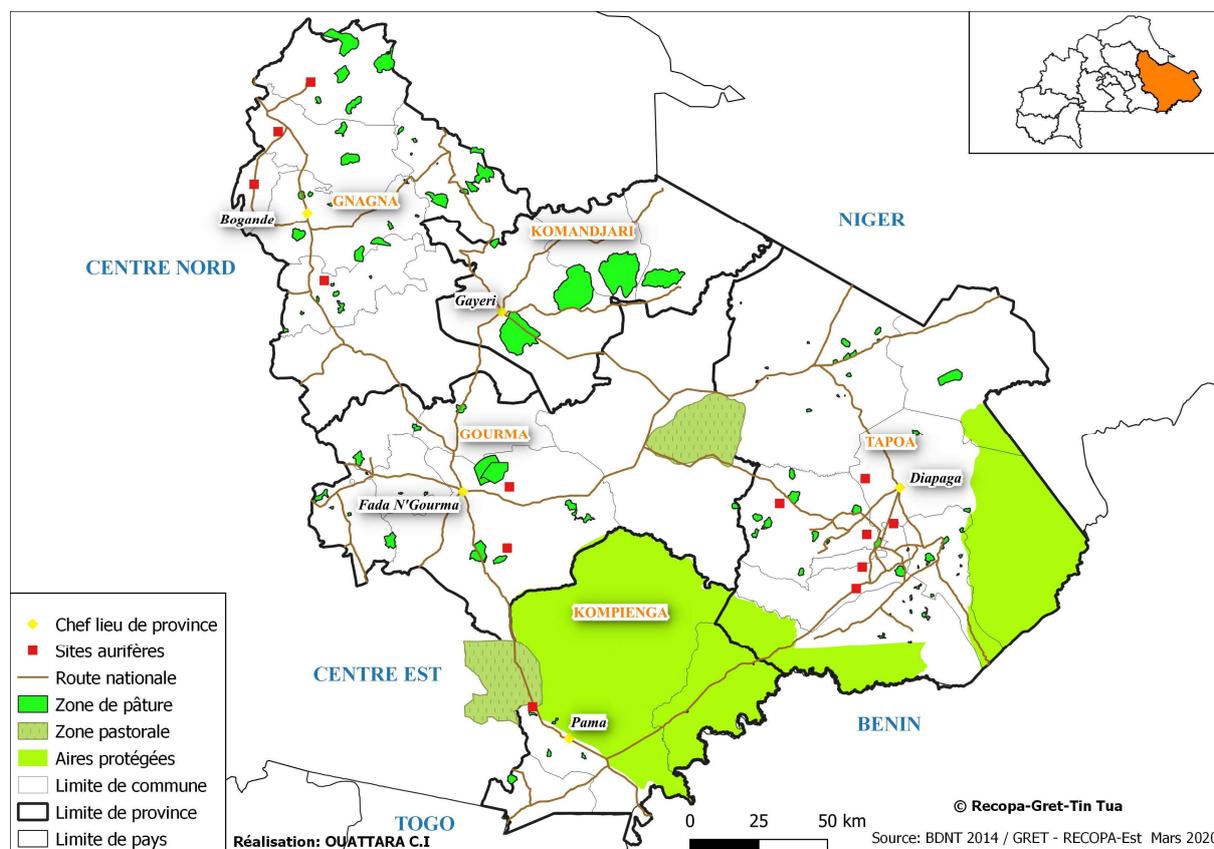
Estimé en moyenne à 13% à l'échelle nationale, le pourcentage de terres classées dans le domaine des aires protégées est estimé à 22% dans l'Est, de loin le plus fort taux du pays, et jusqu'à 70% dans certaines provinces du sud où sont concentrées ces domaines. L'Est abrite la partie burkinabè du complexe transfrontalier dit du WAP (W-Arly-Pendjari) inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO⁵. Plus important système d'aires fauniques du pays et un des plus célèbres en Afrique de l'Ouest, il se compose de deux parcs nationaux (le parc du W et le parc d'Arly) entourés de 11 réserves nationales amodiées à partir des années 1990 à des privés comme concessions de chasse (le plus souvent des sociétés à capitaux étrangers, notamment français), elles-mêmes ceinturées par 35 zones villageoises d'intérêt cynégétique (Zovic). Ces espaces ont la particularité d'être étendus et relativement bien conservés comparativement à la région de l'Ouest par exemple où l'empiètement des champs est très avancé.

Enfin, l'orpillage artisanal occupe de nombreux jeunes gens, dégage des revenus substantiels mais inégalement répartis et alimente une multiplicité de trafics dans la région. L'activité a pris de l'importance dans la région du Sahel et dans la Gnagna avec les grandes sécheresses des années 1980 puis s'est progressivement étendue dans l'ensemble du pays pour atteindre les régions méridionales à partir de la fin des années 1990 (Werthmann, 2017). La privatisation et la libéralisation du secteur dans les années 1990 ont placé les orpailleurs dans une relation de dépendance aux commerçants et firmes privées qui a suscité de fréquentes et violentes contestations. Depuis 2008, le secteur attire les investissements internationaux. Dans l'Est, la première mine industrielle, la SEMAFO s'est installée en 2018, dans la Tapoa, précisément à Boungou.

Longtemps réputée pour sa disponibilité en terres et en ressources naturelles, l'Est connaît depuis une décennie, en particulier dans sa partie sud, une accélération de la concurrence pour l'usage de l'espace entre pâturage, agriculture commerciale, orpillage (artisanal et industriel) et aires protégées (cf carte 4). Cette concurrence se manifeste épisodiquement par des épisodes violents de déguerpissements, en lien avec la (re)délimitation de zones pastorales, de concessions privées de chasse ou encore d'attribution de permis d'exploitation artisanale de l'or. Le récent (2017) et médiatisé déguerpissement de cultivateurs à Kabonga et Kounkoufoanou en constitue un exemple parlant : située dans la province

⁵ La région abrite 41% de la superficie totale du complexe transfrontalier du WAP (Parcs W-Arly-Pendjari). Selon les inventaires de 2004 (Bouché, 2004), 72% du cheptel de grands carnivores du WAP et 79% de sa population d'éléphants se trouvent dans la partie burkinabè.

de la Kompienga en périphérie des aires protégées du complexe WAP, les terres de culture de ces villages sont localisées dans une zone pastorale elle-même chevauchée par une Zovic et un site aurifère faisant l'objet d'un permis d'exploration.



carte 4 : Concurrences d'usage : élevage, aires protégées, orpaillage

En 2013, l'exploitation de ces différentes ressources naturelles faisait de l'Est la 4^{ème} région en termes de contribution au PIB (avec une contribution de 7,3%)⁶, mais les richesses étaient très inégalement réparties puisque l'Est était aussi la région accusant le taux de pauvreté le plus élevé (57% pour une moyenne nationale de 47%)⁷ et celle présentant les indicateurs nutritionnels les plus mauvais (avec en 2007 46,8% d'individus en insuffisance pondérale pour une moyenne nationale de 31,7%)⁸. Un décalage source de frustrations mentionnées à plusieurs reprises dans nos enquêtes.

UN TERRITOIRE NEGLIGE PAR LES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT POST-INDEPENDANCE

L'intérêt de l'Etat pour cette région a été tardif et est resté limité jusqu'aux années 80 aux revenus que pouvait générer le tourisme cynégétique, largement occidental (Kaboré, 2013). La région est ainsi restée à l'écart des grandes politiques coloniales et post-indépendances de mise en valeur agricole. Le classement d'une importante partie du territoire en aires protégées dès les années 1920 et la promotion du tourisme cynégétique relèvent du malentendu structurel entre l'Etat (post)colonial et les sociétés locales à propos de la conception de l'espace : « espace vide » et « terres vacantes et sans

⁶« Régions et PIB national, qui est qui ? » *Lefaso.net*, 10 juillet 2013, <https://lefaso.net/spip.php?article55014>

⁷Zida Y et Kambou S.H., 2014. *Cartographie de la pauvreté et des inégalités au Burkina Faso*, PNUD. Ce même rapport indique que la Tapoa est la province la plus pauvre du pays tandis que la Komondjoari et la Gnagna figurent parmi les 10 plus pauvres. Pour ce qui concerne les communes, les plus pauvres se rencontrent dans la région de l'Est.

⁸INSD, Enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages (EA – QUIBB) 2007

maîtres » pour le premier, l'Est est pour les secondes un espace approprié et contrôlé à travers la mobilité (Kaboré, 2013).

Les infrastructures routières, longtemps limitées à la route nationale desservant les aires protégées⁹, se sont améliorées à partir des années 1990 pour accompagner le développement du coton et des plaines hydro-agricoles. Les années 90 sont aussi celles d'un certain rattrapage en matière d'infrastructures socio-économiques à la faveur du « boom » des projets de développement financés par l'aide internationale devenus, dans le contexte de libéralisation et de démocratisation post ajustement structurel, la principale forme d'action publique. Centrés sur des objectifs de réduction de la pauvreté, ces projets ont permis à des régions comme la Gnagna, dont le taux d'insécurité alimentaire est parmi les plus importants du pays, de bénéficier d'investissements plus nombreux (Ouedraogo, 2004 ; Lewandoski, 2007). Si des progrès indéniables ont été enregistrés depuis les années 90, la région de l'Est continue d'accuser un retard structurel en infrastructures et en services, avec de nombreux villages à l'accès difficile, sinon impossible, en saison des pluies. En 2014, l'Est était ainsi la deuxième région, après le Sahel, en ce qui concerne la proportion d'enfants et d'adolescents de 6 à 16 ans en dehors de l'école (72% chez les garçons et 74% chez les filles, pour une moyenne nationale de 51%) (UNESCO, 2017) et l'avant dernière (après le Centre-Est) en ce qui concerne le taux d'alphabétisation des plus de 15 ans (23,8% contre 34,5% au niveau national)¹⁰. En 2018, l'Est présentait, avec le Sahel et la région des Cascades, les maillages en centre de santé et de promotion sociale et en centres médicaux les moins denses, inférieurs de moitié aux moyennes nationales (avec un CSPS pour 298 km² pour une moyenne nationale d'un CSPC pour 138 km², et un centre médical pour 3302 km² pour une moyenne nationale d'un centre pour 1621 km²)¹¹.

Ces écarts de développement des infrastructures et des services sont vécus dans l'Est sur le registre de la marginalisation et de l'humiliation. Un jeune leader d'OSC de l'Est nous disait ainsi « *A l'époque quand un fonctionnaire « déconnaît », on disait qu'on allait l'envoyer dans la « Gnagna profonde », vous voyez ça, c'est humiliant* ».

DES CITOYENS EN MAL DE PROTECTION : LE GRAND BANDITISME ET LES GROUPES D'AUTO-DEFENSE

Située à l'interface entre pays sahéliens et pays côtiers et richement dotée en ressources naturelles, la situation de l'Est a constitué un terreau fertile au grand banditisme qui a prospéré à partir des années 1980 autour du vol de bétail et des trafics liés à l'orpillage et au braconnage, à la faveur d'un maillage trop lâche des infrastructures routières et de l'administration judiciaire et sécuritaire. Un quart des attaques à main armée signalées aux services de police entre 2010 et 2013 et près de 30% des enlèvements de mineurs l'ont ainsi été dans la région de l'Est¹². Le grand banditisme a mis à terre l'économie et les services et créé un climat de psychose généralisée. Dans ces conditions, l'incapacité de l'Etat à le juguler a indéniablement aggravé le sentiment de marginalisation que des décennies de sous-investissement public avaient contribué à développer chez les populations de l'Est. Les groupes d'auto-défense *Koglweogo*, qui se sont développés dans l'Est à partir de 2016, se sont inversement montrés d'une redoutable efficacité, faisant la preuve, aux yeux des populations, que des citoyens organisés pouvaient remettre en question le « monopole de la violence légitime » de l'Etat, sans être inquiétés pour cela, et en étant même félicités et encouragés. Leurs méthodes portant largement atteintes aux droits humains ont été d'autant mieux acceptées qu'elles s'inscrivaient dans un contexte de banalisation de la violence institué par le développement du grand banditisme et les abus des forces de défense et de sécurité lors des opérations conduites pour contrer le phénomène dans les années 2000. En fondant leur légitimité sur leur capacité à réguler la violence et à protéger les

⁹ Témoignage de l'absence d'infrastructures routières et de l'impraticabilité des routes : dans les années 70-80, il fallait 2 jours pour parcourir les 100km séparant la ville de Pama de celle de Fada. Dans les années 1990 encore, les salaires des fonctionnaires étaient acheminés par hélicoptère en saison des pluies.

¹⁰ Institut national de la statistique et de la démographie. Annuaire statistique 2018.

¹¹ Ibid.

¹² Direction générale des études et des statistiques sectorielles. Annuaire statistique de la sécurité 2013

citoyens, les *Koglweogo* ont contribué à remodeler les formes de gouvernance locale et la gouvernamentalité en milieu rural.

L'EST DANS LA CHRONOLOGIE ET LA GEOGRAPHIE REGIONALES DE L'IMPLANTATION DU FONDAMENTALISME ISLAMIQUE ARME

Les formes de la violence et de la conflictualité dans l'Est se sont transformées à partir de février 2018 avec les premières attaques liées à l'implantation du fondamentalisme islamique armé qui ciblaient alors principalement les représentants des forces de l'ordre et les agents des Eaux et Forêts. Jusqu'à la première attaque revendiquée par un groupe djihadiste dans l'Ouest du Burkina Faso 2015, le pays était resté relativement épargné par ce type de violences, les groupes djihadistes se contentant de tirer parti des trafics qui s'y déroulaient, selon une sorte de pacte tacite de non-agression avec le régime de Compaoré (Kibora, 2017 ; Hagberg et al, 2019). Depuis, et malgré les interventions militaires, les violences liées à l'implantation du fondamentalisme islamique armé n'ont cessé de s'accroître : en 2019, le Burkina Faso est devenu le pays le plus touché par ce type de violences, avec l'Est comme second théâtre des violences, juste après la province du Soum (Pellerin, 2019).

La multiplication des violences liées à l'implantation du fondamentalisme islamique armé au Burkina Faso résulte de l'articulation entre une diversité de logiques locales - que le présent rapport vise à expliciter pour la région de l'Est - et une logique régionale (voir annexe 4). En étendant leurs activités au territoire burkinabè à partir de 2016, les djihadistes maliens auraient cherché à éprouver le dispositif militaire français et à trouver de nouvelles zones de repli, selon une logique similaire à celle qui aurait conduit Ansar Dine à s'étendre dans le centre du Mali dès 2014 en lien avec la pression internationale sur Kidal (Pellerin, 2019). De ce point de vue, l'Est constitue indéniablement une zone stratégique : elle offre de vastes zones boisées riches en ressources animales d'autant plus susceptibles de servir de base logistique, de vie et d'entraînement que le jeu des déplacements de part et d'autre des frontières complique les interventions armées. A la frontière avec la région de l'Est, le nord Togo, le nord Ghana et le nord Bénin font office de zones de repli et d'approvisionnement logistique. En connectant pays sahéliens et pays côtiers, l'Est constituerait un territoire idéal pour la régionalisation du mouvement djihadiste et la déstabilisation militaire, certains auteurs considérant même que si la crainte - encore largement mythique à ce jour - d'une jonction entre les deux branches de l'Etat islamique (l'Etat Islamique au Grand Sahara - EIGS - formé au Mali en 2015 et l'Etat islamique en Afrique de l'Ouest - ISWAP - qui s'est distancié de Boko Haram à partir de 2016 dans la région du lac Tchad) devait se faire réalité, la région de l'Est en constituerait l'épine dorsale (Pellerin, 2019).

Il est généralement admis que les groupes liés au fondamentalisme islamique armé dans l'Est prêtent, pour certains, allégeance à l'EIGS et, pour d'autres, au JNIM¹³ (formé en 2017 au Mali par le regroupement de différentes *katiba* sahariennes - AQMI, Ansar Dine, Al Mourabitoune, Katiba Macina) (Pellerin, 2019). L'EIGS est connu pour cautionner les violences communautaires, les attaques contre les civils et les chrétiens, là où le JNIM ne ciblerait les civils qu'en tant qu'indicateurs de l'armée. Il convient toutefois de ne pas opposer les deux mouvements dont les positionnements notamment au regard des violences communautaires sont ambigus et évolutifs et qui, dans l'Est, entretiennent des relations faites autant de coopération opérationnelle que de rivalités, marquées par la défection de combattants d'un groupe au profit de l'autre (ibid). Il convient surtout de ne pas limiter l'analyse à la question des allégeances régionales et de se méfier des notions telles que la « contagion » (voir l'annexe 4 pour une discussion des notions de « contagion », d'« expansion » et d'« indigénéisation »). On l'a dit, l'analyse des ressorts locaux des violences au Sahel montre que derrière le vocable médiatisé de « djihadisme armé » se cachent des violences de différente nature, allant du banditisme à l'insurrection armée et au conflit communautaire. Des violences qui s'enracinent dans des trajectoires socio-politiques chaque fois spécifiques dont tout l'enjeu pour l'action publique est d'en construire une intelligibilité partagée. Y contribuer est l'objet du présent rapport consacré à la région de l'Est du Burkina Faso.

¹³ *Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin* (groupe de soutien à l'Islam et aux musulmans)

PLAN DU RAPPORT

Le rapport se présente en trois parties.

- Une première partie regroupe l'analyse contextuelle (chapitre 1 et 2) et présente les perceptions des populations en matière de gouvernance et de développement dans le contexte de crise (chapitre 3).

Le premier chapitre analyse la situation antérieure à la crise de 2018 et vise à mettre en évidence les facteurs de vulnérabilité et de résilience des sociétés et des territoires à partir de leurs trajectoires historiques. Le second chapitre analyse les modalités d'ancrage des groupes djihadistes en interrogeant la manière dont la réponse de l'Etat a pu influencer sur la dynamique des violences, puis explicite les reconfigurations observées depuis 2018. Ces deux chapitres sont construits autour de 6 entrées : la gouvernance et l'articulation des pouvoirs locaux ; la dimension économique liée aux ressources naturelles, en particulier pastorales, et aurifères ; les violences et l'illégalisme ; l'islam local ; les tensions identitaires ; et les rapports de genre.

- Une seconde partie est consacrée à l'analyse des interventions des partenaires techniques et financiers dans la région.

Sont successivement présentées 1) une cartographie des interventions humanitaires et de développement (chapitre 4) ; 2) une analyse des logiques d'intervention des différents PTF (chapitre 5) ; 3) une relecture des interventions financées par l'AFD à la lumière des enjeux de cohésion sociale et selon une approche sensible aux conflits (chapitre 6).

- Une troisième partie propose des pistes pour une redéfinition de l'action publique dans la région.

Après un court prologue explicitant les enjeux à repenser la lecture de la crise qui fonde les interventions publiques, le chapitre 7 propose un essai de théorie du changement susceptible de nourrir le dialogue politique et stratégique entre partenaires du développement et de la sécurité. Le chapitre 8, enfin, dégage un ensemble de recommandations à destination de l'AFD.

Partie 1. Analyse contextuelle

1 CONFLITS ET MECANISMES DE REcul DES DISPOSITIFS DE REGULATION PUBLIQUE ET POLITIQUE : LES DYNAMIQUES ANTERIEURES A LA CRISE

1.1 GOUVERNANCE ET APPARTENANCES

1.1.1 Des sociétés relativement peu segmentées et hiérarchisées

Le royaume Gourmantché (*Gulmu*) est une confédération de territoires placés sous l'autorité du *Nunbado* (roi du Fada), avec une large autonomie des chefs de village au niveau local¹⁴. La société Gourmantché est organisée en clans (*buoli*), regroupant l'ensemble des personnes descendant d'un même ancêtre patrilinéaire mythique. Le même nom de famille, les mêmes interdits, totems et scarifications marquent l'appartenance à un même lignage. La société gourmantché est segmentée entre :

- Les clans descendant de l'ancêtre fondateur du Gulmu – Jaba Lompo - (les Bulcinba) qui exercent les fonctions de chefs de village là où ils sont présents et peuvent prétendre aux trônes ;
- Les clans présents antérieurement à l'arrivée de Jaba Lompo qui jouent le rôle de chefs de terre et parfois de chefs de villages ;
- Les anciens esclaves mais dont l'émancipation est ancienne (obtenue par le travail et l'affranchissement).

A l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, les sociétés peules sont différemment hiérarchisées, entre une classe libre composée d'une aristocratie politico-religieuse et d'(agro)-pasteurs, d'une importante classe intermédiaire dans laquelle on retrouve les castes d'artisans et de griots, et des descendants de captifs (les « *Rimaibe* ») (voir annexe 2). Les sociétés Peules de la région du Sahel (royaume du Liptako et surtout du Djelgoodji), fortement hiérarchisées, se caractérisent par de fortes tensions nées des contradictions entre des rapports de caste restés politiquement, socialement et symboliquement signifiants, et une émancipation, voire une domination, économique certaine des anciens captifs. Dans la région de l'Est, les distinctions de caste ont disparu. Il n'y a pas d'aristocratie politico-religieuse installée dans l'Est et les anciens captifs ont pu s'émanciper en s'assimilant aux Gourmantchés.

¹⁴ Les chefs de Pama, Madjoari et Tansarga jouissent d'une autonomie particulière puisqu'ils ne se font pas nommer par le *Nunbado*, contrairement aux autres chefs.

1.1.2 *Le tutorat foncier et la relation « autochtone/ étranger » au fondement des logiques d'inclusion et d'exclusion*

Accès à la terre, intégration à la communauté, et construction des territoires

Les sociétés locales de la région de l'Est sont fondées sur la relation « autochtone/étranger ». Dans les normes locales :

- « L'autochtone » est celui qui peut justifier un lien de parenté, patrilinéaire chez les Gourmantchés, avec les ancêtres reconnus comme fondateurs du village. Ce statut ne prévaut pas de l'antériorité effective du peuplement. Très souvent les groupes reconnus comme autochtones sont des groupes qui, arrivés ultérieurement, ont conquis le territoire.
- « L'étranger » est celui qui ne peut justifier de tels liens, ses parents pouvant être présents depuis plusieurs générations. Dans les villages où la présence remonte à plusieurs générations, c'est le cas notamment des Peuls de la Gnagna, le statut d'étranger s'estompe, sans toutefois disparaître des mémoires.

Ce statut - c'est fondamental - ne recoupe donc pas l'ethnie : on peut être Gourmantché et étranger au village. C'est le cas par exemple des Gourmantchés des provinces de la Gnagna ou de la Komondjoari qui se sont installés dans le sud de la région. La relation « autochtone/ étranger » est fondée sur la relation dite de « tutorat foncier ». Au-delà de l'accès à la terre, le tutorat foncier est une relation d'inclusion au sens où elle assure l'intégration de l'étranger dans la communauté locale et lui garantit une protection de la part de son tuteur. Les étrangers installés forment des groupes d'alliés et de clients prêts à défendre et assister leur tuteur dans les différents champs de la vie sociale. La relation de tutorat est d'abord une relation inter-individuelle entre l'étranger (ou le « migrant ») et son tuteur, qui se construit par des marques répétées de solidarité, et se transforme au fil des générations en une relation, plus distendue, entre les groupes. Le rôle que joue ici la terre dans la construction d'un dense réseau de relations sociales explique que toute dispute ou tout manquement à la reconnaissance de l'autorité du tuteur se traduise par un retrait de terres aux étrangers. Inversement, toute remise en cause du contrat foncier par le migrant prend une dimension politique et identitaire forte dans la mesure où elle est interprétée par les autochtones comme une remise en cause de leur autorité sur l'espace et de leur identité.

L'institution du tutorat est au fondement de la construction conjointe des territoires et des sociétés. Elle permet en effet aux lignages fondateurs d'étendre leur contrôle territorial en attribuant des terres à des « étrangers » dont ils assurent dans le même temps l'intégration dans la communauté villageoise. Pour assurer le contrôle de vastes territoires, les autorités des lignages fondateurs délèguent leur pouvoir d'installation à des « tuteurs délégués », le premier migrant ou un cadet du lignage fondateur, dans les zones éloignées de leur propre lieu d'habitation. Cette situation explique l'importance des hameaux dans l'organisation du peuplement. Ces hameaux dépendent du village-mère, et peuvent être habités à la fois par des migrants et des autochtones. Y résident des migrants, en particulier les Peuls qui éloignent ainsi les troupeaux des champs. La reconnaissance administrative des villages peut venir renforcer cette organisation coutumière du peuplement (lorsque le village administratif est aussi le village-mère) ou au contraire l'affaiblir (lorsqu'un hameau est reconnu village administratif). Depuis la colonisation, la reconnaissance d'un hameau en village administratif constitue un enjeu majeur d'autonomisation politique et foncière vis-à-vis du village-mère. De même, le changement de rattachement administratif peut constituer une occasion pour un hameau de contester la relation de dépendance à un village-mère dans laquelle les place l'ordre coutumier. Par ailleurs, l'installation d'étrangers servant à marquer le territoire, elle se fait le plus souvent dans des espaces périphériques à propos desquels plusieurs groupes autochtones peuvent potentiellement revendiquer une autorité. De ce fait, les conflits fonciers impliquant des migrants médiatisent souvent des conflits entre lignages autochtones en concurrence pour le contrôle du territoire.

La relation de tutorat foncier suppose :

- *Une forte disponibilité foncière* pour pouvoir distribuer des droits fonciers aux étrangers. La

terre peut alors être valorisée par les groupes autochtones pour sa dimension principalement politique et non pas productive et économique.

- *Des relations de solidarité fortes*

Outre la participation mutuelle aux cérémonies, les alliances matrimoniales constituent un moyen privilégié de sceller les relations entre les groupes. Historiquement, la « distribution de femmes » aux migrants était un moyen de les attirer. Aujourd'hui, dans un contexte de plus forte compétition foncière, ce sont plutôt les migrants qui « donnent » des femmes à leurs tuteurs pour favoriser leur intégration à travers le statut de leurs enfants (qui deviennent ainsi les neveux des autochtones). Si de nombreuses alliances matrimoniales se nouent entre Gourmantché et entre Gourmantché et Mossi, l'endogamie des Peuls en limite fortement la pratique. Chez ces derniers, les relations de solidarité avec les autres groupes sont avant tout fondées sur les complémentarités professionnelles - confiage du bétail et contrat de fumure (la fertilisation des champs par les déjections animales).

- *Un fort syncrétisme religieux*

Les rites animistes sont au fondement de l'identité gourmantché. L'ouverture au pluralisme confessionnel des Gourmantchés est une condition à la mise en œuvre de leur politique d'assimilation d'étrangers musulmans (Peuls) ou de plus en plus convertis aux religions révélées (Mossi, Gourmantché). Inversement, prendre part aux rites autochtones est une condition pour les migrants pour sécuriser leur intégration au niveau local. Il est ainsi fréquent de voir les Mossi et les Peuls recourir aux services des devins gourmantchés et les Gourmantchés à ceux des marabouts peuls

- *Une forte reconnaissance de la légitimité coutumière et une acceptation du rapport de domination*

De l'inclusion à l'exclusion

La relation du tutorat est au fondement d'une dialectique de l'inclusion et de l'exclusion, caractéristique du rapport à l'étranger que l'on retrouve bien au-delà des sociétés du sud et du temps présent (Fassin, 2010). Le statut « d'étranger » n'est pas en soi dévalorisant, au contraire puisque c'est son intégration qui assure la grandeur économique et politique du village (Hagberg, 2000). La relation autochtone/étranger devient conflictuelle lorsque les relations d'obligations et de solidarité sont rompues ou que l'étranger revendique une autonomie foncière, voire l'accès aux sphères de décision et de pouvoir. La relation de tutorat reste en effet fondée sur un rapport de domination structurellement amené à être remis en cause par les migrants avec (Kaboré, 2013 ; Korbéogo, 2013) (cf encadré 1) :

- *Le renouvellement des générations.* Les enfants de « l'étranger » revendiquent une autonomie plus forte en tant que natifs du village tandis que ceux de l'autochtone ne se sentent plus obligés envers ces derniers.
- *Lorsque la terre n'est plus valorisée par les autochtones dans sa dimension principalement politique mais aussi productive et économique,* pour leur usage propre. Ce changement de priorisation dans la valeur accordée à la terre tient à la réduction de l'espace disponible et à l'augmentation de la valeur économique de la terre. Il peut être impulsé par les enfants des autochtones installés en ville qui ont des vellétés d'investir à l'avenir dans l'agriculture au village. Il n'est pas rare que des fonctionnaires, parce qu'ils ont un accès direct à l'administration et qu'ils ne sont pas pris dans les relations d'obligations qui lient les communautés au village, incitent leurs parents restés au village à récupérer des terres cédées aux migrants ;
- *Le poids démographique et économique des populations* de migrants, qui réduit progressivement la dépendance des migrants à la seule sphère foncière, et la possibilité pour les migrants de *mobiliser d'autres acteurs et d'autres registres* pour faire valoir leurs droits et bénéficier de réseaux de solidarité. En mobilisant différents acteurs du pouvoir (administration,

commerçants, fonctionnaires, autorités religieuses, hommes politiques, ONG, etc), les migrants vont ainsi chercher à s'émanciper politiquement

- Les communautés d'appartenance constituées autour des religions révélées (christianisme, protestantisme, islam) permettent aux migrants d'activer des relations de solidarité alternatives à la relation de tutorat. La dynamique - récente dans le sud mais soutenue - de conversion au christianisme ou à l'islam chez les Mossi et les Gourmantchés participe ainsi de la remise en cause de la relation de tutorat.

Ces remises en cause suscitent de fortes résistances parmi les autochtones qui, quand les migrants échappent à leur autorité, ont le sentiment d'être « envahis » (Kaboré, 2013 ; Korbeogo, 2013). La plupart des conflits fonciers dans la région peuvent se lire à travers la remise en cause de la relation de tutorat (cf 1.2.1.). Les tensions peuvent opposer directement le tuteur et les étrangers qu'il a installés (ou plutôt leurs descendants), ou les maîtres territoriaux et les tuteurs délégués dès lors que les premiers ont le sentiment que les seconds monopolisent le bénéfice des avantages économiques, politiques, et sociaux de l'installation de nombreux étrangers (Kaboré, 2013). Dans les situations les plus tendues, les migrants opposent l'argument de leur citoyenneté burkinabè à celui de l'autochtonie pour revendiquer des droits fonciers et politiques autonomes. Ces situations restent toutefois peu fréquentes. Dans la plupart des cas, c'est plutôt en affichant une certaine reconnaissance de l'autorité des autochtones et en s'inscrivant dans les institutions intégratrices du tutorat (échanges de femmes, assistances mutuelles, etc.) que les leaders migrants cherchent à conforter leur pouvoir et leur sécurité foncière. La citoyenneté burkinabè reste le plus souvent un référent silencieux, revendiquée sous forme de plaintes dans la résignation en l'absence des autochtones « *les autochtones font comme si nous ne sommes pas des burkinabè comme eux, mais c'est comme ça, on n'y peut rien. Si tu veux la terre et rester paisiblement dans leur village, tu n'as pas le choix* ».

Encadré 1 : le tutorat foncier : de l'inclusion à l'exclusion

« *Le manque de terres se fait ressentir. De plus il faut toujours demander à quelqu'un pour avoir accès. Et cela fait que plus tard cela crée des conflits entre les générations à venir qui revendiquent la propriété du terrain. Ce conflit est plus prononcé chez les Gourmantchés dans notre localité car ce sont eux les autochtones.* » (Commune de Gayéri, focus groupe « Mossi », septembre 2019)

« *Pour quelqu'un qui a 50 ans et est né trouver son père sur un terrain, si tu pars aujourd'hui pour retirer cette terre en disant que c'est pour ton arrière-grand-père, ils ne vont pas comprendre.* » (Commune de Diapaga, focus groupe « Gourmantché », septembre 2019)

« *Les problèmes se situent entre les Gourmantchés car nous on sait qu'on n'est venu d'ailleurs et que le jour où ils décident de retirer la terre, ils peuvent le faire. Mais le problème aussi, c'est qu'ils viennent pour reprendre la terre au moment où tu commences à préparer ton champ.* » (Commune de Diapaga, focus groupe « Peul », septembre 2019)

« *Les Gourmantchés disent que nous n'avons pas de droits sur la terre et pas de pouvoir de décisions, qu'ils sont les seuls propriétaires, qu'ils décident de tout, que si les Mossi ne sont pas d'accord, qu'ils partent.* » (Commune de Fada, focus groupe « Mossi », septembre 2019)

« *Je n'ai pas confiance dans le chef coutumier. Il est avec sa population, les rites et initiations continuent. Il faut qu'il comprenne que nous appartenons aussi au pays, qu'on est tous burkinabè.* » (Commune de Pama, adulte peul, septembre 2019)

« *Nous sommes étrangers ici donc les autochtones nous donnent leurs terres mortes et quand on les revalorise, ils les retirent. C'est parce que nous ne sommes pas chez nous. [...] Les problèmes entre les communautés, le plus grave c'est à propos de la terre. Les pâturages c'est encore pire car les Peuls utilisent fréquemment la machette. [...] Pour les décisions dans le village, les autochtones ont tous les privilèges, il y a du favoritisme pourtant nous sommes tous burkinabè.* » (Commune de Pama, vieux mossi, septembre 2019)

1.1.3 La monopolisation du pouvoir par les familles princières gourmantchés et l'exacerbation des conflits avec la décentralisation

La monopolisation des différentes sphères du pouvoir instituées par l'Etat

Le monopole du pouvoir coutumier reste exercé par les clans gourmantchés, princiers ou reconnus pour leur antériorité d'installation. Ce pouvoir fait l'objet de rivalités successorales structurelles liées aux procédures de désignation du chef (cf encadré 2) et à la diversité des registres de légitimité (antériorité, appartenance aux clans princiers, taille de la population administrée) (Kaboré, 2013). Les autres groupes sont toutefois représentés au sein de la chefferie, une place de ministre en particulier est réservée aux Peuls à la cour royale de Fada et il est fréquent qu'au niveau local les groupes de migrants aient un représentant auprès du chef de village.

Depuis la colonisation, le pouvoir coutumier gourmantché a su assurer sa reproduction en monopolisant les différentes sphères du pouvoir et les structures locales de développement instituées par l'Etat ou l'aide internationale et susceptibles de remettre en cause son autorité. Toujours aujourd'hui, les administrations locales peuvent difficilement prendre des décisions sans se référer au roi de Fada.

Trois périodes clés peuvent être identifiées dont la situation actuelle porte encore les marques (Kaboré, 2013 ; Korbeogo, 2013) :

- *L'Etat colonial* a très vite eu besoin de pouvoir compter sur l'appui des chefs coutumiers pour assurer son ancrage. En tirant parti des rivalités successorales et en reconnaissant les chefs les plus enclins à se soumettre à son autorité, il a renforcé ces rivalités et affaibli la légitimité coutumière.
- *La période de la révolution sankariste* qui a indexé la chefferie coutumière comme institution féodale, l'a réprimée et lui a substitué la fonction de « délégué » puis de « responsable administratif villageois » (RAV).

La réforme agraire et foncière de 1984, en nationalisant l'ensemble des terres du Burkina Faso, a retiré aux chefs coutumiers une grande partie de leurs prérogatives. Si le pouvoir révolutionnaire a ainsi ouvert le jeu, les détenteurs du pouvoir coutumier ont su l'investir en plaçant leurs fils ou frères à cette nouvelle fonction. La « Rectification » du Président Blaise Compaoré est revenue sur cette situation en favorisant, y compris financièrement, et en intégrant dans le jeu politique les chefs coutumiers mais sans les reconnaître officiellement.

- *La démocratisation et la décentralisation* d'un côté et la *multiplication des projets de développement* de l'autre ont ouvert le jeu politique en faisant de la capacité à jouer le rôle d'interface avec l'administration, les ONG et les partis politiques un critère venant concurrencer la légitimité coutumière au niveau local. Mais, là-encore, les détenteurs du pouvoir coutumier ont su monopoliser à la fois le pouvoir électif (députation ; conseil municipal ; Conseil villageois de développement) et les structures locales de développement (Comité villageois de gestion de la faune ; Comité de gestion du coton ; etc).

Les rapports de pouvoir dans la région de l'Est restent ainsi marqués par l'emprise des familles princières gourmantché, qui se disent et sont reconnues comme autochtones. De ce point de vue, la situation est très différente de celle de l'Ouest du Burkina Faso où les migrants mossi, par leurs poids démographique et économique, ont réussi à s'imposer dans les élections municipales. Elle est de ce fait nettement moins conflictuelle, même si la monopolisation du pouvoir électif par les familles princières gourmantché est source de frustrations parmi les Mossi, les Peuls et les autres familles gourmantchés (encadré 3a).

La décentralisation : imbrication des pouvoirs, clientélisme politique et conflits locaux

Avec la décentralisation, les alliances clientélistes entre les différents niveaux et formes du pouvoir, entre le local et le national d'une part, et entre pouvoir électif, coutumier, économique, et associatif et culturel d'autre part, sont devenues une condition de l'accès et de la reproduction du pouvoir (encadré 3b). Le cas du *Koupiendeli*, dernier roi du Gulmu, élu député en 2006 et désigné en 2008 3^{ème} vice-président de l'ADF-RDA, témoigne de la forte implication des chefs coutumiers, même les plus légitimes, dans les activités des partis politiques. Inversement, les prétendants au pouvoir coutumier ont su tirer parti de cette situation pour s'affirmer dans les rivalités successorales en se faisant introniser grâce au soutien des acteurs économiques et politiques nationaux. Cette situation ne va pas sans poser problème. Il n'est plus rare de voir des « doublons de chefs », comme dans le cas de Diabo (encadré 2). Dans de telles situations, les chefs ne sont plus légitimes qu'auprès de leur propre groupe de clientèle et ne reconnaissent plus nécessairement l'autorité supérieure du roi de Fada.

Cette imbrication de l'économique, de l'électif et du coutumier, et du local et du national, a favorisé la montée en puissance des conflits et leurs transformations en conflit communautaire, selon un processus général bien décrit pour l'Afrique sub-saharienne où l'autochtonie s'est d'autant plus facilement affirmé comme référent central des processus électoraux que la libéralisation de l'économie a avivé la concurrence entre citoyens pour l'accès à certains biens publics (école, santé, etc) (Bayart, Geschiere, Nyamnjoh, 2001). La communauté devient un idiome de la mobilisation politique, et les chefs coutumiers, perçus comme faisant le jeu d'une des parties en conflit, n'ont plus la légitimité pour jouer leur rôle dans la régulation des conflits.

En renforçant l'enjeu à se faire reconnaître village administratif pour accéder aux sphères décisionnelles communales et à l'aide au développement (les projets ayant tendance à faire des chefs des villages administratifs leur seul interlocuteur), la décentralisation a par ailleurs renforcé les tensions liées aux vellétés d'indépendance des hameaux et aux enjeux de rattachement administratif (encadré 3c). A côté du poids démographique et économique du hameau, la décentralisation permet aux tuteurs délégués de faire valoir leur rôle d'interface entre les populations et l'administration pour la délivrance des informations et des services, et entre les populations et les partis.

Les conflits pour l'accès au pouvoir municipal et le clientélisme politique (cf encadré 3e) génèrent en outre des blocages en matière de développement local pour plusieurs raisons :

- Des projets d'aménagement ou d'infrastructure avortent parce qu'ils sont instrumentalisés par les acteurs du pouvoir en conflit

Les interventions publiques à forte emprise foncière, telle que les zones pastorales, les aménagements de bas-fonds ou les zones villageoises de chasse, peuvent être détournées dans les conflits territoriaux entre clans autochtones gourmantchés et/ ou dans la conquête du pouvoir municipal, souvent avec l'appui d'acteurs dits « sous-terrain » (encadré 3d). Situés en lisière de brousse, les hameaux de culture, sont les principaux espaces concernés par ces aménagements sans pour autant que leurs résidents soient toujours intégrés dans les processus décisionnels (Kaboré, 2013). Avec la décentralisation, ces opérations sont de plus en plus portées par des conseils communaux ou régionaux et détournées dans les jeux d'alliance et les conflits de pouvoir. Leurs échecs fréquents s'expliquent souvent par le fait que l'autorité du maire est contestée par d'autres clans autochtones et d'autres groupes de clientèles (cf 1.2.2., encadré 8).

Les zones pastorales délimitées par l'Etat peuvent aussi être réinterprétées en lien avec les tensions locales, à l'image de l'agrandissement de la zone pastorale de Tapoa-Boopo dans le cadre du mécanisme de Réductions des Emissions issues de la Déforestation et la Dégradation (Programme d'investissement forestier). Ce projet a cristallisé une véritable crise sociale et politique locale opposant des personnes revendiquant la propriété coutumière des terres en vertu de leur statut d'autochtone et le maire, et leurs alliés respectifs (cf 1.2.2., encadré 8).

- Les chefs coutumiers, dont la légitimité est contestée, ne sont plus en mesure de jouer leur rôle d'interface entre l'Etat ou les ONG et les populations ;
- La fonctionnalité des structures locales de développement local est diminuée par leur

politisation, les gagnants des élections municipales ayant tendance à évincer leurs adversaires politiques de la tête de ces structures.

Encadré 2 : « Sa majesté Kupiendieli, 31^{ème} roi du Gulmu : “La situation de deux chefs à Diabo est un défi à ma personne” »

Extrait de l'interview du Kupiendieli réalisée par Soumaila SANA et paru dans Lefaso.net le 8 décembre 2017

« Quel est le processus de nomination d'un chef coutumier relevant d'une zone du Gulmu ?

Quand il y a vacance de pouvoir dans une localité, ce sont les populations qui viennent me décliner la vacance du poste. Et cela entraîne un appel à candidature qui est automatique, il n'y a pas d'affiche, ni de communiqué. Un simple tambour suffit pour informer la population qu'il y a une vacance de poste dans leur localité, il faut aller voir un tel qui est chargé de supplier à notre dossier de nomination. Une fois que les candidats se sont présentés au niveau du roi, celui-ci procède à des enquêtes directes et indirectes pour savoir la nature du comportement des candidats et celui qui, parmi eux, paraît le plus apte à gérer le village. C'est à l'issue de cela qu'après avoir convoqué tous les candidats, le roi procède à la nomination de celui qui doit gérer le village. Les autres candidats doivent transporter ce dernier hors de mon antichambre pour signifier premièrement qu'ils sont d'accord avec mon choix et deuxièmement que celui qui a été choisi est bien leur supérieur et qu'ils vont l'honorer.

Qu'en est-il de la situation actuelle de Diabo où on parle de deux chefs ?

Le problème de Diabo n'est pas dénoué dans la mesure où c'est le jour de la sortie officielle du chef actuel qui est en fonction, après donc toutes les procédures de désignation, qu'un griot a proclamé chef un simple citoyen qui d'ailleurs n'était pas candidat puisqu'à aucun moment, il ne s'est présenté à moi pour exprimer son intention ou sa volonté d'être chef. Donc cette auto-proclamation est plus que mensongère, un défi à ma personne et cette situation malheureusement perdure parce qu'il y a des insoumis civils qui gravitent autour de lui et qui le soutiennent dans son comportement. Si l'incivisme doit avoir la bénédiction des partis politiques ce sera dommage parce que nous sommes à une époque où nous voulons que tout le monde sache que la loi a telle voie, l'insoumission est une voie contraire à la loi.

[...] Dans d'autres localités, l'insoumission est faite de façon sporadique. C'est dommage car on ne devrait même pas cautionner de telles pratiques mais puisqu'il en est ainsi, nous allons gérer le peu qu'on a avec nos moyens de bord et avec la bénédiction de l'administration qui, à tout moment, est informée de ce qui se passe et des conséquences que telle ou telle situation peut engendrer. On souhaite que la veille de l'administration soit utile pour la paix sociale. »

Encadré 3a : Les frustrations générées par la monopolisation gourmantché du pouvoir

« Il y a des zones de pâture mais actuellement tout est occupé par les cultivateurs. Les zones de pâture sont délimitées avec des papiers bien établis mais malgré cela les éleveurs sont obligés de quitter ces zones pour aller à l'extérieur du pays où ils sont confrontés à d'autres problèmes. C'est le maire actuel qui a beaucoup travaillé pour la sécurisation des zones de pâture et des pistes à bétail. Pour pérenniser son travail, il faudrait que toutes les ethnies soient intégrées dans la mise place des bureaux des conseils villageois de développement. Même les conseillers municipaux, il faut revoir le choix des candidats pour prendre en compte au moins une autre ethnie non gourmantché. Les gens luttent pour l'élection des femmes dans les conseils municipaux pour la prise en compte du genre mais ils oublient les groupes minoritaires » (commune de Fada, focus groupe « Peul », septembre 2019)

« Les histoires de commune c'est pour les autochtones » (commune de Pama, vieux mossi, septembre 2019)

« Certaines communes font une différence entre les acteurs en fonction de leur appartenance ethnique. Parfois les autochtones intimident les Peuls lorsque ces derniers veulent avoir le poste de conseiller

municipal. Parfois on menace de vous chasser du village en vous rappelant que vous êtes un étranger. »
(Chef coutumier peul, septembre 2019)

Encadré 3b : Les alliances pour la conquête et la reproduction du pouvoir

« Je suis de X, je ne suis pas un politicien mais je fais quand même de la politique. C'est par notre concours que nous avons fait venir un autre parti pour concurrencer celui qui était là depuis et qui dirigeait la mairie de X. Car il y a un vieux - ce maire-là - qui a dit que la mairie c'est comme « son puits qu'il a creusé, il a eu l'eau et on dit qu'il ne va pas boire ». Voilà un maire qui considère la mairie comme son puits qu'il a creusé et il puise l'eau quand il veut et il empêche les autres de puiser ! L'eau de son puits, ce n'est rien d'autres que les richesses (les forages, les recettes, divers projets, etc) de la mairie qu'il gérait comme il veut. Il fallait changer ça. C'est ainsi que les élèves, les fonctionnaires et d'autres personnes ressources ressortissants de X se sont mobilisés pour aller chercher un parti pour venir battre le parti anciennement bien implanté dans la localité et dont le « vieux maire » est issu. Nous avons fortement soutenu ce parti pour lui arracher son « puits. » (Jeune leader gourmantché d'une association confessionnelle)

« Par rapport à la chefferie, il faut dire que c'est par zone que ça se passe. Seulement, le politique est en train de détruire cela. En effet, avant, lorsqu'il fallait désigner un chef, les candidats font une demande qu'ils déposent à la préfecture. Les demandes étaient alors centralisées et l'autorité décidait tel ou tel autre jour, de procéder au choix des candidats. La campagne était alors lancée. Chaque candidat informait sa population et le jour J les candidats venaient et chaque partisan s'alignait derrière son candidat. Et le préfet envoyait des agents faire le décompte. Le préfet désignait alors le vainqueur par acclamation et on faisait la fête. Tous les candidats malheureux convoyaient alors les repas qu'ils avaient préparés chez le chef pour la grande fête. Mais actuellement, ce qui se passe, c'est de l'incivisme. Des gens se lèvent et cherchent un bonnet, font venir des musiciens et autres et s'autoproclament. C'est ainsi qu'on s'est souvent retrouvé avec plus de 3 chefs par village comme à Diapaga. Mais grâce à Dieu, il n'y a qu'un seul qui est là. A Lorubu également l'année dernière, il y avait deux chefs et un d'entre eux est mort. A Liptougou, ils ont deux chefs actuellement. Et c'est le fait des politiciens. Le problème lorsqu'il y a deux chefs, c'est que l'administration ne reconnaît personne. En cas de festivités comme le 11 décembre par exemple, l'administration les écarte carrément car on ne sait pas qui est le chef. Voilà pourquoi le politique devrait laisser les coutumiers faire comme ils faisaient auparavant. [...] J'accuse pour commencer les politiciens. Car ce sont eux qui demandent aux gens « Toi aussi tu peux être chef non ? » Et ils posent les conditions et avantages. C'est ainsi qu'on a vu des illettrés devenus maires dans certaines localités, au détriment de gens bien qualifiés et compétents. Mais c'était pour pouvoir les utiliser et voler le département ou la commune. » (Retraité de la fonction publique, Koglweogo, Fada)

Encadré 3c : Rattachement administratif et enjeux fonciers

« En 2018, les habitants des villages de X et de X dans la commune de Yamba se sont frappés à cause d'une portion de terre revendiquée par les deux villages. Il y eut des blessés qui ont été transportés à l'hôpital. Peu après cet affrontement il y eut beaucoup de décès dans chacun des camps des protagonistes. Ces morts ont été attribués au pouvoir de sorcellerie des deux camps. Cette affaire est toujours pendante au tribunal de Fada. Ces villages n'avaient pas de chefs attirés, ce sont de gros hameaux qui ont obtenu le titre de village par reconnaissance administrative. Leurs leaders étaient les notables, certains ayant des fonctions spécifiques de « gardiens de fétiches ». [...] Il arrive aussi que certaines populations pour des raisons diverses veuillent changer de tutelle coutumière ou administrative. Ce fut le cas en 2018 des habitants d'un village de Yamba contigu à la commune de Bilanga. Ces villageois se sont levés pour revendiquer leur appartenance à Bilanga. Pour se faire, ils se rendaient au chef-lieu de cette commune pour leurs besoins administratifs. Or ils sont d'authentiques originaires de Yamba. Ils justifient leur choix par le fait que « ceux de Yamba » [la notabilité coutumière] ont longtemps eu des comportements qu'ils estiment « méchants » à leur endroit. En proclamant leur « allégeance » à

Bilanga alors qu'ils sont sur les terres de Yamba cela a provoqué une crise entre les autorités coutumières de part et d'autre des deux communes. Car « ceux de Yamba » ont enjoint les « rebelles » de quitter leurs terres. Ensuite la crise s'est cristallisée et a dégénéré en conflit. Les gens se sont sérieusement frappés, jusqu'à des blessés, cela à cause du bas-fond qui sépare le « village rebelle » et un autre village de Yamba. Chacun revendiquant la propriété exclusive dudit bas-fond. Immédiatement les autorités administratives - haut-commissaires, maires - et coutumières - chefs de Bilanga et de Yamba - se sont investies à travers plusieurs rencontres pour désamorcer la tension. L'accord trouvé a été de suspendre les prétentions des parties en conflit sur le bas-fond. » (Jeune leader gourmantché d'une association confessionnelle)

Encadré 3d : Les « acteurs sous-terrain »

« - Quelles sont selon vous les personnalités facteurs de désordre dans l'Est ?

- Bon, ça c'est des individus, vous n'allez jamais les voir. C'est-à-dire, vous êtes avec des populations, vous prenez des décisions en consensus avec elles et le lendemain, ça se défait. Par exemple, lors de la négociation foncière pour l'aménagement du bas-fonds de X dans la commune de Coalla, le chef du village est revenu sur sa parole, après signature du PV de cessation de terre, pour refuser l'aménagement. Ce sont des cas qui existent et parfois dans certaines décisions si on oublie certaines personnes qui parfois ne sont pas à côté et qui ne participent pas aux rencontres pour comprendre, mais qui intoxiquent. On dit que le téléphone arrange mais si on évaluait ce que le téléphone a causé comme conflit ça peut atteindre 60%. » (Responsable d'un service technique provincial)

Encadré 3e : Le clientélisme politique

« Les mairies n'arrivent pas à jouer leur rôle. Parfois les populations s'organisent mais la mairie n'intervient pas. Tout est devenu de la politique. Si les conseillers ne sont pas du même bord que le maire on ne l'écoute pas lors des prises de décision. Le rôle de la mairie est de travailler au développement de la commune. Mais ce n'est pas toujours évident car chacun cherche à se remplir les poches avant les prochaines élections. Certains conseillers travaillent bien alors que d'autres ne font pas les rencontres de restitution des sessions. On dirait que tout leur travail c'est de faire passer les communiqués sur les disparitions d'animaux. Les municipalités dirigent les infrastructures et les services dans les villages qui ont le plus voté pour leur parti politique. Chaque conseiller lutte pour avoir une pompe dans son quartier même s'il en existe déjà et la pompe devient sa propriété. » (Commune de Fada, focus groupe « Gourmantché », septembre 2019)

« C'est la politique qui a tout gâté dans les villages. Parce que pour être membre du bureau CVD, ou bien conseiller, ou encore COGES dans un village, il faut être membre du parti majoritaire. Il faut un changement du système. » (Commune de Fada, focus groupe « Peuls », septembre 2019)

« On vote, mais on ne se sent pas représenté car tout ce qu'ils nous ont promis, ils n'ont rien fait pour nous. Il n'y a pas d'eau potable dans notre quartier. L'accès n'est pas équitable, tout ce qui vient au village part au centre. » (Commune de Fada, focus groupe « Mossi », septembre 2019)

1.1.4 L'insurrection populaire de 2014 : l'émergence de contre-pouvoirs et l'ouverture du jeu politique et économique

Dès 2011, les mutineries dans l'armée et les manifestations des syndicats et étudiants engagent le Burkina Faso dans une crise politique qui culminera avec le renversement du régime « semi-autoritaire » de Compaoré (Hilgers et Mazzocchetti 2010) par l'insurrection populaire de 2014, suivi peu après par le renversement du coup d'Etat de 2015. Qualifiée d'« inachevée » par ses acteurs et ses observateurs (Jaffré, 2019) qui mettent en perspective les attentes populaires cristallisées autour du référent sankariste et le peu de changements finalement observés dans la classe politique et le mode de gouvernance, l'insurrection n'en constitue pas moins un moment clé dans les trajectoires de la

gouvernance locale. Dans tout le pays, elle a favorisé l'émergence de contre-pouvoirs et la contestation des accointances entre les représentants de l'Etat, les entrepreneurs économiques et les élites locales. Acléd a ainsi recensé plus de 583 manifestations et grèves depuis 2015 contre 293 sur toute la période 1997-2013. Saluée par beaucoup, notamment au sein de la jeunesse, cette évolution est aussi incriminée par les détenteurs traditionnels du pouvoir (autorités religieuses, maires, etc) qui considèrent que l'insurrection a marqué l'entrée du pays dans « l'incivisme ». De fait, certaines manifestations publiques mettent violemment en cause les symboles de l'autorité de l'Etat, à l'image, dans l'Est, des manifestations d'élèves de 2016 à Logobou (province de la Tapoa) au cours desquelles le drapeau national et des biens publics et privés, ont été incendiés.

Dans le sillage de l'insurrection, des organisations de la société civile telles que le Balai citoyen se sont affirmées comme acteurs de veille et de participation citoyenne à la formulation et au suivi des politiques publiques. Se situant dans une perspective différente de rupture avec l'autorité de l'Etat et des chefferies coutumières, d'autres organisations, telles que l'Organisation démocratique de la jeunesse (ODJ), se sont aussi rapidement développées. La région de l'Est est sans doute la région où l'ancrage de ces OSC, à fort tropisme urbain, s'est le plus « ruralisé ». La fréquence des déguerpissements dans cette région (zones pastorales, sites d'orpaillage ou encore aires protégées) combinée au retard en infrastructures publiques expliquent en partie cette situation. La région a ainsi connu des mobilisations d'ampleur telles que le « mouvement RN 18 », ou encore les manifestations de 2015 qui visaient à obliger les concessionnaires des réserves de chasse à investir plus dans le développement local.

L'insurrection, catalyseur des mobilisations sociales dans l'Est

« L'insurrection a eu pour effet positif d'entraîner dans l'enthousiasme la mobilisation des citoyens pour commencer d'autres luttes à l'échelle locale. C'est le cas de la naissance du « Mouvement RN18 » pour revendiquer le bitumage de la route nationale N18. Sans l'insurrection, le mouvement RN18 n'allait pouvoir se constituer car les gens ne croyaient pas que les luttes étaient efficaces. En 2007/2008, lorsque nous, nous marchions dans le cadre du syndicat, ici à la limite certains se moquaient de nous. Et ce sont ces mêmes moqueurs qui étaient à la tête du mouvement RN18. » (Leader Balai citoyen de la région de l'Est)

En ébranlant le système clientéliste du régime de Compaoré, l'insurrection populaire a aussi ouvert le jeu politique, provoquant de nouvelles tensions pour le contrôle du pouvoir et déstabilisant la capacité de l'Etat et de ses relais locaux à apaiser les tensions dans les campagnes (Thurston, 2019). Dans l'Est, elle a affaibli – sans remettre en cause – l'autorité du roi de Fada, proche du régime de Compaoré. L'insurrection a aussi permis de rebattre les cartes entre les élites économiques en particulier dans l'Est pour le contrôle des sites aurifères et des réserves de chasse.

1.1.5 L'éducation, capital social dans les dispositifs de gouvernance

L'accès au pouvoir communal ou encore aux ressources économiques et symboliques de l'aide au développement, tout comme la capacité à faire valoir ses droits auprès de l'administration, supposent de savoir manier certains langages et de disposer de certaines compétences conférées par l'éducation. Alors que les cadres issus de l'école formelle restent encore en nombre très restreint, la plupart des responsables locaux (conseillers villageois de développement, conseillers municipaux, maires, leaders de partis politiques et des associations) sont issus de l'éducation non formelle. Cette situation explique l'intérêt des populations pour ces dispositifs.

L'éducation, formelle et non formelle, s'est ainsi progressivement affirmée depuis les années 90 comme un capital essentiel pour faire valoir ses droits et ses revendications, ou pour avancer ses cartes dans les compétitions politiques locales. Elle participe pleinement de la modification des relations entre les groupes (autochtones/ migrants ; jeunes/ vieux ; hommes/ femmes ; etc) d'une part, et entre les populations, les autorités et les acteurs du pouvoir économique (tels que les concessionnaires) d'autre part. Autant sinon plus que pour l'emploi, l'éducation est valorisée pour l'exercice de la citoyenneté et du pouvoir qu'elle permet. Les perceptions des populations sur l'éducation que nous

avons pu recueillir auprès des différents groupes confirment l'analyse selon laquelle l'éducation représente une opportunité plus collective qu'individuelle, dont les usages très diversifiés, qui vont bien au-delà de l'emploi, obéissent à des règles complexes de sécurisation et de redistribution au sein de la famille et de la communauté (Lewandowski, 2007). Formulée à propos des populations gourmantchés au début des années 2000, cette analyse commence à prendre sens aussi pour les populations peules de la région de l'Est restées pourtant longtemps à l'écart de l'institution éducative (Rangé, 2017).

L'éducation, y compris l'éducation de base non formelle, participe pleinement des changements sociaux en cours. Elle accompagne la tendance à la diminution des mariages forcés et précoces des filles, des mutilations génitales féminines, de la violence conjugale, et du rééquilibrage des relations au sein des couples (Kibora et Zoungana, 2011). Elle confère une plus grande marge de parole aux femmes et améliore leur capacité à mobiliser les services de l'administration, notamment ceux de l'action sociale.

Encadré 4 : Les perceptions de l'école : une opportunité collective autant économique, que sociale et politique

« L'école classique permet d'avoir des connaissances pour devenir cadres dans la santé, l'éducation etc. Ce sont les intellectuels formés par l'école qui accompagnent les populations pour avoir des infrastructures. [...] L'école non formelle permet de devenir un leader, de ne pas avoir peur des autorités, tu peux voyager sans problème. L'école non formelle a permis à beaucoup d'adultes de devenir des leaders de leur communauté comme conseiller municipal, président de conseil villageois de développement ou bien président d'une structure locale. » (Commune de Fada, focus groupe « Peul », septembre 2019)

« L'école permet d'acquérir des connaissances, de connaître ses droits et ses devoirs, de trouver l'emploi et de s'occuper de ses parents. Ça ça peut aider dans la prise en charge des parents, pour soutenir ses frères parce que tu sais que l'école est utile. Ça peut aider la communauté pour l'accès à la santé et le développement de la localité. Si tu deviens ministre, tu peux apporter des projets de développement. » (Commune de Komienga, adulte peul, septembre 2019)

1.1.6 Les conversions religieuses et l'implantation de courants réformistes, symptômes des renégociations en cours des relations entre les groupes et entre les générations

La région de l'Est est réputée pour son syncrétisme religieux et sa tolérance religieuse, résultat, on l'a dit, de la rencontre entre d'un côté un fond animiste qui continue de structurer le pouvoir et l'identité des sociétés gourmantchés et de l'autre l'islam séculaire des Peuls et les dynamiques de conversion religieuse chez les Mossi et les Gourmantchés. Nos enquêtes montrent toutefois que ce syncrétisme religieux est questionné par l'ampleur et la signification des conversions. Relativement anciennes dans le nord du pays gourmantché, ces dernières se sont accélérées dans le sud dans la dernière décennie. Ces conversions accompagnent la contestation de la relation autochtone/ migrant, quand, par exemple, des migrants mossi convertis à l'islam s'opposent à ce que leurs dons lors des célébrations soient utilisés dans les rites sacrés gourmantchés, ou refusent de s'associer aux obsèques si l'intéressé n'est pas musulman. Les conversions affectent aussi les relations au sein des familles où elles suscitent incompréhensions et tensions. C'est particulièrement vrai de l'adhésion aux églises évangéliques qui contestent ouvertement les coutumes (refus de participer aux funérailles du père ; fétiches brûlés dans les églises ; etc). Présentes depuis les années 30 dans l'Est à travers les églises SIM, les églises évangéliques ont connu un développement rapide à la faveur d'une évangélisation de proximité. Les Assemblées de Dieu, autre grande église évangélique, ont commencé à pénétrer dans l'Est dans les années 90 avec les migrations mossi. Ces conversions ne relèvent toutefois pas dans l'Est d'un fondamentalisme religieux, et la tolérance religieuse reste une valeur partagée, et réaffirmée par les différents responsables religieux rencontrés lors de nos enquêtes. Par ailleurs, les conversions chez les

Gourmantchés et les Mossi jouent d'abord un rôle social et peuvent être relativement opportunistes ou du moins transitoires (il est fréquent qu'une même personne change plusieurs fois de religion au cours de sa vie).

Dans l'Est, l'islam, pratiqué principalement par les Peuls mais aussi les Mossi et Gourmantchés convertis, reste peu visible. Les écoles coraniques par exemple sont encore peu nombreuses et les écoles franco-arabes inexistantes. Les Peuls de l'Est, s'ils cultivent la conscience et la valeur d'être musulmans, sont souvent très peu instruits en Islam, et ne pratiquent assidument la religion que très tard, à partir de leur 35-40 ans, après avoir rempli leurs obligations dans le gardiennage du bétail en transhumance. Si aucune aristocratie peule n'est installée dans l'Est, la région est frontalière du Yagha où réside l'une des plus anciennes confréries de la tidjania du Burkina Faso, la confrérie de Mansila, dont l'autorité rayonne sur la région de l'Est et qui a installé un imam dans la zone de Matiakoali.

L'implantation des courants réformistes de l'islam – dits wahabites – dans l'Est, est récente et localisée. Dans les centres urbains de Bogandé et Fada, elle a suscité de vives tensions avec la confrérie tidjania. L'Etat, par le biais de la gendarmerie et du haut-commissariat, a su jouer ici son rôle de régulateur (interdiction d'émission radio diffusant des messages wahabites invectivant la confrérie tidjania). En milieu rural, ces courants restent peu implantés. Nos enquêtes dans les zones de Gayeri, Matiakoali et Kabonga font toutefois état du développement d'un courant wahabite chez certains jeunes gens partis se former à l'école coranique au Mali ou ayant séjourné dans les sites aurifères du Mali, du Niger et de la Lybie, et de la présence de marabouts wahabites. La situation de la région de l'Est reste de ce point de vue très différente de celle de la région du Sahel où l'implantation des courants wahabites recoupe les lignes de fracture entre les castes, certains *Rimaïbe* (anciens captifs) ayant trouvé dans cette appartenance religieuse un moyen de contester la domination historique de l'aristocratie politico-religieuse peule.

1.1.7 La recomposition de la gouvernance locale autour de la régulation de la violence : les Koglweogo

Une légitimité populaire fondée sur la critique d'une justice perçue comme incompétente, corrompue et socialement discriminante

Les groupes d'auto-défense *Koglweogo* (« gardien de la brousse » en mossi) se sont rapidement développés dans les dernières années dans l'ensemble du pays, à l'exception notable de l'Ouest où ils sont perçus par certaines communautés comme le relai armé de « l'expansionnisme mossi » et ont suscité une vive opposition de la part des groupes d'auto-défense de chasseurs Dozo (Hagberg, 2019b). Leur formation - à partir de 2014 et, dans l'Est, de 2016 - est une réponse à l'incapacité de l'administration judiciaire et sécuritaire à protéger la population du grand banditisme dans des zones rurales très largement dépourvues de commissariats de police ou de gendarmerie. Dans l'Est, on l'a vu, ce phénomène avait pris une ampleur inédite à l'échelle du pays, mettant à rude épreuve le fonctionnement du commerce et des services et disséminant par sa violence (assassinats, viols, extorsions, etc) un climat de terreur et de psychose. Venant se greffer aux routes de la transhumance et des trafics (or, cigarettes, motos, carburant, ivoire, armes, stupéfiants ou simples biens de consommation quotidiens), il n'avait eu de cesse de se développer depuis les années 1980, en particulier dans la Gnagna et la Komondjoari.

La déstabilisation des forces de défense et de sécurité à la suite des mutineries de 2011 et de la chute du régime de Compaoré ont vraisemblablement favorisé la formation de ces groupes (Kibora et al, 2011) qui trouvent néanmoins leur origine dans des dysfonctionnements plus structurels et plus anciens du système judiciaire et sécuritaire. Les *Koglweogo* ont ainsi construit leur popularité sur une critique de la justice étatique perçue comme incompétente, corrompue, et socialement discriminante, lui opposant les principes de transparence, d'efficacité et de civisme (Da Cunha Dupuy et Quidelleur, 2018) (cf encadré 5). Plusieurs épisodes témoignent de cette méfiance populaire. En 2011, des jeunes ont protesté dans tout le pays suite au décès d'un élève interpellé par la police de Koudougou dans la région du Centre-Ouest en incendiant et saccageant des commissariats. Dans l'Est, plusieurs manifestations ont été organisées pour dénoncer le laxisme et la corruption de l'administration

sécuritaire et judiciaire. La marche de 2014 en particulier a réuni commerçants et autres acteurs de la société pour exiger le départ du procureur du Faso auprès du tribunal de grande instance de Bogandé. Les tentatives avortées de mise en place d'une police de proximité entre 2010 et 2015 ont révélé les difficultés de réforme du secteur de la sécurité¹⁵.

Les méthodes des *Koglweogo* portent largement atteinte aux droits humains (bastonnades des présumés délinquants, flagellations publiques et promenades de pénitence, impositions d'amendes, meurtres de présumés voleurs, etc). Elles ont pourtant été d'autant mieux acceptées qu'elles s'inscrivaient dans un contexte de banalisation de la violence institué par le développement du grand banditisme (agression physiques, viols et meurtres) et les abus des forces de défense et de sécurité lors des opérations conduites contre le grand banditisme dans les années 2000¹⁶.

Encadré 5 : Une administration judiciaire et sécuritaire perçue comme corrompue, incompétente et socialement discriminante

« Aujourd'hui au niveau des tribunaux c'est celui qui a l'argent qui a raison. Le pauvre n'a jamais raison. Il n'a pas droit à la justice. » (Commune de Fada, focus groupe « Peul », septembre 2019)

« On n'a pas confiance dans les gendarmes car leur façon de trancher n'est pas impartiale. Quand nous avons un malade ou une femme sur le point d'accoucher, ils nous fatiguent pour des frais de route. Même si tu es à jours de tes documents, ils vont toujours trouver un moyen pour te faire comprendre que tu es en infraction et te faire payer » (commune de Fada, focus groupe « Peul », septembre 2019)

« Nous n'avons pas confiance dans les tribunaux, la corruption bat son plein et la politique viens s'ajouter. Si tu n'as pas quelqu'un devant toi, même si tu as raison, on va finir par dire que tu es coupable » (commune de Fada, focus groupe « Peul », septembre 2019)

« A cause la corruption, ils ne jouent pas bien leur rôle. Le pauvre ne profite pas de leurs services. Quand il y a un danger on les appelle mais ils n'interviennent jamais à temps. Quand ils prennent un bandit, le lendemain ils le libèrent et toi qui as été à la base de son arrestation tu as peur pour ta vie. Donc vraiment nous n'avons pas confiance dans leur travail. Ils fatiguent les villageois sur les voies. » (Commune de Fada, focus groupe « Gourmantché », septembre 2019)

« Nous ne faisons pas la différence entre gendarme, police, CRS et police municipale. Un gendarme ne se déplace jamais. Il est assis dans son bureau et on lui amène les voleurs. » (Commune de Fada, focus groupe « Peul », septembre 2019)

« Les agents des Eaux et Forêts veillent sur la forêt, les arbres et l'environnement. Ils abusent trop sur les taxes et font de l'injustice. Ils permettent aux étrangers de venir bruler notre forêt pour faire du charbon et quand ils attrapent une femme avec sa charrette de bois morts c'est un problème. Pour améliorer leur travail il faut que les autorités écoutent les paysans sur les différents abus et prennent des engagements. Je ne parle pas de nos politiciens mais du gouverneur et des ministres. Cela est valable pour la santé, l'éducation, la gendarmerie, la police et surtout la justice. » (Jeune femme gourmantché déplacée à Fada)

« Ou se trouvait l'État lorsque ces populations s'installaient ? Telle est la question. Les zones de pâturages sont là depuis quand pour que l'État n'ait pas été en mesure d'anticiper ces phénomènes ? Je fais le parallèle avec la fermeture des sites d'orpaillages, des maquis et autres qu'on estime être des forteresses de terroristes ou à proximité de commissariats et autres. Pourtant, les maquis ouvraient alors que ces postes de gendarmerie et de police étaient présents. Il y a donc eu beaucoup de laxisme. A cause de

¹⁵ En 2003 est adopté le concept de police de proximité traduit opérationnellement en 2010 à travers la création des initiatives locales de sécurité censées renseignées les forces de police et gendarmerie, transformées en 2016 en structures communautaires locales de sécurité encadrées par les coordinations communautaires de sécurité. Mais les lenteurs institutionnelles, les limites budgétaires, et l'insurrection populaire de 2014 ont paralysé cette dynamique (Kibora et al, 2011).

¹⁶ « Polémique sur des exécutions extrajudiciaires » RFI 6 fév. 2002. http://www1.rfi.fr/actufr/articles/026/article_14042.asp

favoritisme et copinages, certains problèmes n'ont pas connu d'anticipation. » (Conseiller villageois de développement, 60 ans, déplacé à Gayeri)

La légitimité populaire des Koglweogo

« Nous, nous avons confiance dans les Koglweogo. L'Etat n'arrivait pas à résoudre notre problème de vol et de sécurité. Mais quand les Koglweogo se sont installés, les gens redevenus libres de leurs activités. Ça n'a pas plu à l'Etat qui voit que si les koglweogo s'installent, il n'aura plus la force de manger sur le dos des gens. » (Commune de Diapaga, focus groupe « Gourmantché », septembre 2019)

« Les koglweogo sont la meilleure chose qui puisse arriver à l'Est. Ils veillent sur la sécurité des biens et des communautés. Les koglweogo travaillent sans discrimination ethnique. Quand ils attrapent les voleurs, ils les traitent de la même façon, sans discrimination ethnique. Les koglweogo font du bon travail parce qu'ils sont arrivés à faire baisser le grand nombre de vol à mains armées. Ils ont aidé les Peuls à regagner leur dignité car avant les kolweogo on disait que c'était les Peuls qui braquaient les gens, que c'était les Peuls les plus grands voleurs. Mais avec les koglweogo on a vu que les voleurs sont de toutes les ethnies. Les koglweogo ont vraiment sauvé la vie des Peuls car les gens avaient commencé à les indexer partout comme des voleurs. [...] Avant si un enfant était voleur dans une famille, toute la famille pouvait en pâtir. On allait frapper la famille » (Commune de Fada, focus groupe « Peul », septembre 2019)

« S'il y a braquage, on s'en va s'attaquer à des Peuls en représailles. C'est grâce à l'arrivée du Koglweogo que les gens se sont rendus compte qu'il n'y a pas que des Peuls parmi les braqueurs. Sinon avant les gens pensaient que les braqueurs étaient tous des Peuls. C'est l'avènement du koglweogo qui a révélé que ce n'est pas que des peulhs, les voleurs se comptent partout. » (Ruga, Fada)

« Leur travail c'est d'assurer notre sécurité. Il fut un moment où les hommes ne dormaient plus dans leur cour, on t'interceptait pour te dépouiller de tous tes biens et ont te fouettait. Les gens rentraient dans nos cours pour prendre vivres et animaux. Je me demande même si ce n'est pas le début des préparatifs pour les terroristes. Il a fallu les Koglweogo pour mettre fin à toute cette violence. Les forces de l'ordre étaient complices de cette situation. Ils n'intervenaient pas pour nous sauver. C'est quand les gens commencent à informer leurs parents à Ouaga qu'ils sortent pour tuer une ou deux personnes et c'est fini. Il est arrivé ici que des coupeurs de route t'arrêtent et te répètent ce que tu as dit à leur sujet. » (Commune de Fada, jeune femme déplacée, septembre 2019)

Structuration nationale, autonomie locale et jeux d'alliance dans la gouvernance

Les groupes *Koglweogo* sont formés en partie d'anciens bandits et coupeurs de routes (Kibora et al, 2011), et recyclent les membres des comités locaux de sécurité. Constitués majoritairement sur la base d'initiatives individuelles, ils sont généralement structurés par des entrepreneurs politiques ou des membres des élites locales (grands commerçants, politiciens, chefferies coutumières, etc.) (Da Cunha Dupuy et Quidelleur, 2018). Ils se distinguent des autres groupes d'auto-défense par leur structuration régionale et nationale qui leur confère une visibilité médiatique particulière et par le système de parrainage qui crée des solidarités entre groupes à travers le pays (ibid). L'autorité du Président des *Koglweogo*, le *Rasamkande Naba* de Kombissiri est toutefois toute relative et les groupes locaux conservent une large autonomie. Deux principaux courants, aux orientations et référents différents, co-existent dans l'Est, entretenant globalement de bonnes relations d'amitié et de travail, en dehors de quelques conflits de leadership et de positionnement politique de leurs leaders. La partie ouest de la région (Fada, Matiakoali, Logobou jusqu'à la frontière avec le Bénin) relève de Moussa Thiombiano alias « Django », qui a été installé comme *Koglweogo* par la branche de Kombissiri. Prétendant au trône de Fada, Django entretenait des relations de rivalité avec le roi de Fada - le *Koupendjeli* - jusqu'au décès de ce dernier en 2019. Ceux de la Gnagna et de ses environs, installés antérieurement aux premiers, mais aussi ceux de Natiaboani dans le Gourma par exemple, relèvent de Boulsa. Ils ne prêtent pas allégeance à Django, pourtant présenté dans la presse et dans certains milieux comme le

Président des Koglweogo de la région de l'Est, mais à Haro Daouda qui, comme Django, est un homme d'affaires et un homme politique influent.

Les *Koglweogo*, de par le soutien populaire dont ils jouissent, ont rapidement intégré le jeu d'alliances qui structure la gouvernance locale (Da Cunha Dupuy et Quidelleur, 2018). En prêtant allégeance aux chefs coutumiers et aux différents leaders religieux, les *Koglweogo* s'attirent une caution morale tout en contribuant à relégitimer ces chefs. Les acteurs politiques ont eu besoin des *Koglweogo* pour les élections municipales de 2016, de même que les grands commerçants, transporteurs et autres riches hommes d'affaires de la région, résidant pour certains à Ouagadougou, pour sécuriser leurs activités.

Un risque de dérive en milice communautaire ou en milice de sécurité privée dont les acteurs de l'Est ont su globalement se prémunir

La porosité avec les milieux politiques et économiques fragilise quelque peu les prétentions à l'universalisme et à l'apolitisme des *Koglweogo*, le risque étant celui d'une dérive de ces groupes en milices de sécurité privées, voir en milices politiques locales (Da Cunha Dupuy et Quidelleur, 2018). Dans l'Est, les groupes *Koglweogo* ont su maintenir globalement une composition pluri-ethnique et s'attirer une confiance et une légitimité qui transcendent les appartenances d'ethnie, de genre et de génération. Pour les Peuls de l'Est, les *Koglweogo* sont ceux qui, en jugulant le grand banditisme, ont stoppé la montée des stéréotypes communautaires qui tendaient à assimiler les bandits armés aux pasteurs Peuls - le grand banditisme se greffant aux transhumances (encadré 5). Dans nos enquêtes, les *Koglweogo* de l'Est sont ainsi localement souvent reconnus comme des acteurs de la cohésion sociale. Il faut toutefois souligner l'autonomie locale des groupes qui s'accompagne de tensions localisées (zone de Kantchari et de Gayeri).

A l'échelle régionale et souvent locale, les leaders koglweogo entretiennent de bonnes relations dans l'Est avec les *Ruga*. Organisation importée au Burkina Faso depuis le Nigeria par un leader peul de la région de Fada et jouissant d'une existence institutionnelle à travers la création de l'Association des *Ruga* du Burkina Faso, les *Ruga* se donnent pour rôle d'agir en intermédiation entre les pasteurs peuls et les autorités dans la régulation des vols de bétail et des conflits avec les populations résidentes. Dans l'Est, les bonnes relations entre *Rugas* et *Koglweogo* ont notamment permis de stopper les velléités des seconds de prendre la main sur le commerce du bétail. Dans les régions du Sahel et du Centre Nord au contraire, le prélèvement de taxes illégales sur les marchés à bétail par certains groupes *Koglweogo* et les arrestations auxquelles ils se livrent pour vols de bétail ont cristallisé les tensions avec les *Rugas*. Dans ces régions, les agissements de certains groupes *Koglweogo*, à dominante mossi, et des *Rugas* – peuls - peuvent ainsi relever plus du groupe d'auto-défense communautaire.

Des relations ambiguës avec les forces de défense et de sécurité

Le rôle pris par les *Koglweogo* dans la vie politique locale explique l'attitude équilibrée des pouvoirs publics vis-à-vis des *Koglweogo* (Kibora, 2011), d'autant plus dans les bastions électoraux. Dans l'Est, l'arrestation et l'incarcération de Dianko en mars 2016 - juste avant l'installation de son groupe *Koglweogo* à Fada - pour « rébellion, attroupements armés et déstabilisation »¹⁷, qui faisait suite à celles de plusieurs autres *Koglweogo* accusés de « faits d'enlèvement, séquestration, torture, coup et blessure » sur de présumés voleurs, a été suivie d'affrontements violents entre populations et forces de défense et de sécurité à Fada et de plusieurs manifestations dans tout le pays. Django a finalement été libéré et n'a jamais été jugé. De fait, le décret de 2016 visant à encadrer les activités des *Koglweogo* est resté largement sans effet (Da Cunha Dupuy et Quidelleur, 2018). Pour le régime issu de l'insurrection de 2014 fragilisé dès 2015 par les attaques liées à l'implantation du fondamentalisme islamique armé, les *Koglweogo* ont constitué un moyen d'assurer une certaine sécurité dans les périphéries (ibid). Selon les localités, la relation des *Koglweogo* à l'Etat et aux forces de défense et de sécurité oscille ainsi entre

¹⁷ Structures d'autodéfense à fada n'gourma : les raisons de la colère, observateur paalga, mars 2016 <https://netafrique.net/structures-dautodefense-a-fada-ngourma-les-raisons-de-la-colere/>

collaboration et autonomie. L'autonomie des *Koglweogo* de Boulsa – auquel se rattachent rappelons-le les *Koglweogo* de la région de Bogandé - contraste ainsi avec le rôle joué par les *Koglweogo* de Fada dans la sécurisation y compris électorale de la transition (ibid).

1.1.8 Synthèse : cartographie des acteurs de la gouvernance

La figure 1 ci-dessous propose une représentation schématique des acteurs de la gouvernance. Elle identifie :

- Un « complexe de la décentralisation » constitué de l'ensemble des autorités et pouvoirs informels alliés pour la conquête du pouvoir municipal. Autour des élus locaux gravite un ensemble d'acteurs : les chefs coutumiers dont la politisation, plus ou moins importante, nuit à leur légitimité ; les acteurs de niveau national (responsables des partis politiques, députés) ; les entrepreneurs économiques et certains leaders associatifs, culturels et religieux. Les entrepreneurs économiques sont identifiés comme des acteurs potentiellement créateurs de désordre par les populations, de même que les acteurs politiques nationaux dont le rôle perçu est plus ambigu (facteur à la fois d'ordre et de désordre selon les contextes) (cf 3.1.). Cette représentation des institutions de la décentralisation met en lumière la diversité des acteurs en jeu, au-delà des seuls élus, et la nature clientéliste des relations qui les lient, c'est-à-dire l'interdépendance informelle de ces différents acteurs, chacun disposant de ressources propres (économiques, politiques, symboliques) qui se renforcent mutuellement¹⁸. Prendre acte de la nature de ces relations permet de comprendre les jeux d'acteurs, et parfois les tensions et conflits, qui sous-tendent les processus électoraux et plus largement les actions de développement. Ces relations sont mouvantes et plus ou moins développées en fonction des contextes locaux. Le clientélisme se trouve favorisé par des tensions internes fortes au sein des sociétés locales, par l'augmentation de la valeur des ressources et l'existence de groupes en compétition. Elles co-existent et entrent en tension avec les valeurs républicaines et démocratiques des institutions électorales (et des organisations de la société civile), ces dernières pouvant prendre le pas sur les premières en fonction des contextes ;
- L'administration civile et les FDS, qui dialoguent et coopèrent avec les élus locaux, les autorités coutumières et religieuses et les *Rugas*, et sont éventuellement liés par le clientélisme ou la corruption aux entrepreneurs économiques et hommes politiques, ce qui en fait à la fois des acteurs facteurs d'ordre et de « désordre » selon nos enquêtes ;
- Les autorités coutumières et les autorités religieuses les moins politisées sont perçues par les populations comme des acteurs facteurs d'ordre et de paix. Un responsable d'OSC de l'Est prenait ainsi l'exemple des affrontements violents ayant opposé il y a quelques années des élèves du lycée de Bogandé et les policiers qui avaient pris fin suite à l'intervention des chefs religieux et coutumiers.
- Les *Koglweogo* qui entretiennent des relations faites à la fois de concurrence et de coopération avec les FDS et l'administration judiciaire et qui sont liés par des relations clientélistes aux acteurs du « complexe de la décentralisation » ;
- Les *Ruga* (et *garso* qui sont leurs représentants locaux) dont la perception est très variable entre les territoires et les groupes. Les *Ruga* ne sont pas installés sur l'ensemble du territoire et de nombreuses personnes ne connaissent pas leur existence et leur rôle. Dans certains territoires, leur légitimité est réduite aux membres de la communauté peule. Des critiques sont émises vis-à-vis de certains *Ruga* (ou *garso*) qui mettent en cause leur intégrité. Le Président des *Ruga*, ressortissant de Fada, jouit toutefois d'une réelle légitimité qui transcende les

¹⁸ Par exemple, un leader associatif ou un entrepreneur économique pourra mettre sa notoriété locale pour l'un et son capital financier pour l'autre au profit de l'élection d'un maire ou d'un député qui pourra en retour lui faire profiter des ressources auxquelles son mandat ou son réseau lui donne accès (projets de développement, marchés publics, mise à disposition de locaux, etc.). Ou encore, un prétendant à la chefferie coutumière pourra mettre sa légitimité locale au service de l'élection d'un maire qui pourra en retour faciliter son intronisation ou la mise en œuvre de projets confortant son autorité.

appartenances.

- Les OSC citoyennes et contestataires, entretenant entre elles des relations de coopération et de concurrence. Les premières jouent un rôle de contrôle citoyen et d'interpellation. Les secondes, à visée révolutionnaire, sont en rupture avec les autorités de l'Etat et du pouvoir coutumier. Leur prise de position dans certains conflits au nom des droits humains, en particulier dans les situations de déguerpissement, fait que les parties en conflit réinterprètent leurs actions dans une perspective communautaire et politicienne.

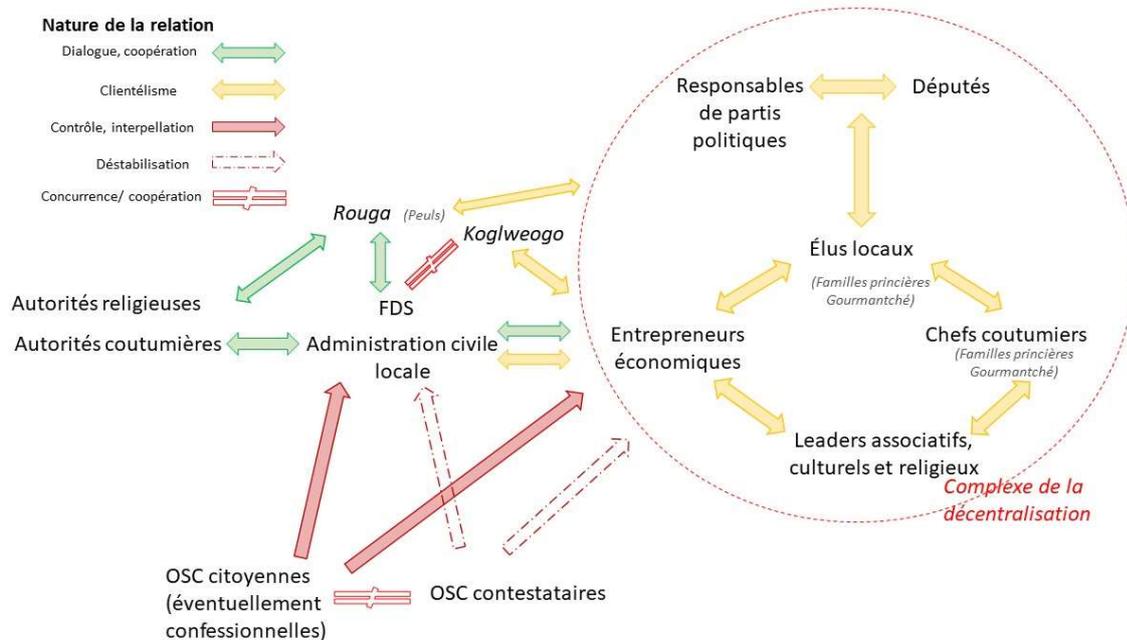


Figure 1 : Cartographie des acteurs de la gouvernance locale dans l'Est (@Gret-Recopa-Tin Tua)

1.2 TENSIONS ET CONFLITS AUTOUR DES RESSOURCES AGRO-PASTORALES

1.2.1 Les tensions et conflits autour du foncier agricole : marchandisation, précarisation et confits intrafamiliaux

La conflictualité de la gouvernance foncière est très variable à l'échelle de la région, en fonction de l'existence ou non de différents phénomènes : marchandisation foncière et remise en cause des contrats fonciers des « migrants » ; redistribution foncière en zone aménagée ; tensions dans les villages d'accueil des déguerpis et retournés. La situation des jeunes et des femmes par rapport à la terre s'analyse nécessairement en lien avec ces différents phénomènes et en tenant compte de l'enchâssement social des rapports fonciers, et en particulier de la relation autochtones-migrants.

La marchandisation foncière et la précarisation foncière des migrants

Le développement de l'agriculture commerciale s'est accompagné d'une rapide marchandisation de la terre dans les provinces du Gourma, de la Komoé, et de la Tapoa. Les achats de terre se font souvent au profit de fonctionnaires, de parents aisés installés en ville (« l'agro-business ») ou encore de migrants aisés (notamment les retournés de Côte d'Ivoire).

En modifiant la valeur économique de la terre, elle change la signification du transfert de droit foncier entre le tuteur et le migrant (cf encadré 6). Puisqu'il ne s'agit plus pour les migrants d'assurer leur subsistance mais de tirer des revenus substantiels de la terre, les autochtones estiment être en droit de tirer parti eux aussi de cette rente. C'est d'autant plus prégnant lorsque les étrangers enfreignent les

valeurs de l'économie morale locale en investissant les revenus gagnés sur la terre non pas au village mais dans leur village d'origine. De nouvelles formes de contrat foncier s'établissent alors :

- Les prêts de terre aux étrangers, auparavant de durée indéfinie, deviennent de plus en plus temporaires ;
- Les anciens contrats sont revus sous la menace, parfois mise en application, du retrait de terre pour transformer les anciens prêts en location, métayage ou vente ;
- Les retraits de terre, lorsqu'ils se réalisent, se font souvent en cascade, celui qui perd les terres retirant à son tour les terres prêtées par ses parents dans son village d'origine.

Nos enquêtes montrent une grande diversité de situations dans la nature des contrats fonciers entre autochtones et migrants. La situation semble particulièrement tendue dans la commune de Pama où la dégradation de ces contrats fonciers conduit les « migrants » à envisager la délimitation de foncier et sa redistribution par l'Etat comme la solution à leurs problèmes fonciers. Dans cette même commune, les gens se plaignent d'une généralisation de la marchandisation de la terre à l'initiative du maire. A Pama, mais aussi à Matiakoali, beaucoup de plaintes ressortent aussi en lien avec des pratiques de bornage et de titrisation de la terre, en particulier en zone urbaine et péri-urbaine, qui provoquent des déguerpissements générateurs de frustrations.

La marchandisation du foncier alimente des conflits intrafamiliaux entre ceux qui louent les terres familiales à des migrants mossi ou gourmantchés et ceux qui contestent ces locations. Les jeunes en particulier sont parfois accusés de vendre la terre familiale en secret. Mais la situation reste néanmoins beaucoup moins conflictuelle que dans le sud de la Côte d'Ivoire voisine par exemple où les tensions inter-générationnelles nourrissent les tensions inter-ethniques¹⁹.

Encadré 6 : Marchandisation foncière, conflits et exclusion foncières

« Des gens aujourd'hui qui sont à Ouagadougou qui ont juste un ou deux enfants, qui ne vont jamais revenir vivre au village, ils viennent prendre cent (100) hectares et tout ça frustre les gens. Vous ne pouvez pas venir prendre tout ce que le village a. Puisque le problème foncier est vraiment complexe. A l'intérieur même des communautés gourmantchés, il y a des gens qui le font. Une terre qui appartient à toute une famille, et le plus nanti pense que c'est lui qui peut profiter, qui va s'accaparer des centaines d'hectares pour ses trois enfants à lui mais ce n'est pas à cause de lui que Dieu a créé les choses. Dieu a créé vraiment toute cette harmonie pour qu'on puisse se compléter en tant qu'humain, vivre juste un temps et puis après repartir. » (Coutumier, guide touristique, 52 ans, Fada)

« Autour du foncier il y a beaucoup de problèmes même entre les gourmantchés, quand on va à la justice, c'est des problèmes et des problèmes. [...] On se dit que c'est une terre des Gourmantchés et que les autres ethnies sont venues après, comme les Mossi [...] Le problème foncier se pose chaque jour, ce qui fait qu'on évite maintenant de donner les terres. Par contre les gens sont en train de les vendre [...] On m'a raconté un cas où quelqu'un s'est renseigné auprès de personnes pour voir si telle terre appartenait à quelqu'un et on lui a dit non, c'est lorsqu'il a commencé à défricher que des gens se sont présentés pour dire que la terre les appartenait. Le monsieur a fait un bornage et les autres se sont opposés, l'affaire est allée en justice, elle n'est pas encore été tranchée... cela a créé une crise entre deux familles et leurs alliés respectifs » (jeune leader gourmantché d'une association confessionnelle, septembre 2019)

¹⁹ Dans l'Ouest ivoirien, les aînés ont financé la scolarité de leurs enfants grâce à la rente foncière qu'ils prélevaient sur l'installation des migrants (notamment les migrants mossi burkinabè). Contraints au retour au village par la crise économique des années 1990, les jeunes autochtones ont fortement contesté les transferts de droits réalisés au profit des migrants, et plus encore le monopole de la rente foncière de leurs aînés sur ces transferts. Dans un contexte d'instrumentalisation politique de l'autochtonie, ces tensions intrafamiliales ont débordé sur des conflits inter-ethniques (Chauveau, 2005).

« Lors du conflit plusieurs personnalités sont intervenues mais comme la terre leur appartient, la solution est de partir leur laisser, leur patrimoine, laisser notre patrie pour aller dans un autre pays sans savoir ce qui nous attend. Tous les problèmes d'accès au foncier viennent de la vente des terres par les propriétaires. Par exemple, on vous cède une portion de terre pour habiter et cultiver. Vous passez plusieurs années, dans notre cas plus de 50 ans et un beau jour quelqu'un vient vous dire de partir parce qu'on lui a vendu le terrain. Si vous refusez, c'est la bagarre entre vous et celui qui a payé le terrain. »
(Commune de Fada, focus groupe « Peuls », septembre 2019)

Les tensions autour de la redistribution foncière dans les zones aménagées

Les zones aménagées, à l'instar des plaines hydro-agricoles des barrages de la Tapoa et de la Komienga, échappent souvent au contrôle des autorités coutumières, suscitant plus ou moins de tensions. Certains projets d'aménagement de bas-fonds avortent face à l'opposition des autochtones qui voient dans l'aménagement un appui de l'Etat ou d'un homme politique haut-placé aux migrants pour remettre en cause leurs droits sur la terre.

Les tensions autochtones-migrants dans les villages d'accueil des déguerpis et des retournés

Dans les villages où se replient les déguerpis des zones pastorales ou des aires protégées, les migrants arrivent en groupe d'autant plus solidaire qu'ils ont fait l'expérience partagée de déguerpissements violents. Ils n'ont pas le temps de nouer les relations interpersonnelles qui fondent la relation de tutorat et inversement disposent du poids démographique, voir économique, pour faire reconnaître leurs propres institutions (Kaboré, 2013).

La situation est particulièrement complexe dans les villages qui accueillent les retournés de Côte d'Ivoire (Korbeogo, 2013). En Côte d'Ivoire, les migrants se sont progressivement émancipés de la dépendance au tuteur. Ils sont d'autant plus enclins à faire valoir l'argument de leur citoyenneté burkinabè sur celui de l'autochtonie qu'ils ont été expulsés de Côte d'Ivoire au nom de cette même citoyenneté.

L'indexation de la situation des jeunes et des femmes par rapport à la terre sur la relation autochtones-migrants

D'une manière générale, les droits fonciers des femmes, comme ceux de jeunes, s'analysent à l'intersection des différentes relations de dépendance dans lesquels elles sont prises. Dans l'Est, les renégociations des contrats fonciers entre autochtones et migrants déterminent en grande partie la situation foncière des jeunes gens et des femmes et impactent sur les relations intrafamiliales :

- Dans les situations de disponibilité foncière, les jeunes autochtones accèdent à de nouvelles terres pour bâtir leur autonomie foncière, parfois en alliance avec les aînés pour faire valoir les droits des autochtones sur les migrants lorsque ces derniers expriment des velléités d'autonomie foncière. C'est le cas en particulier des villages qui accueillent les retournés mossi de Côte d'Ivoire ou qui font l'objet d'interventions de l'Etat à forte emprise foncière (Korbeogo, 2013) ;
- Dans les situations de fortes contraintes foncières, les conflits familiaux peuvent obliger les cadets à la migration de travail et à la location de terres agricoles dans les autres provinces du sud. C'est le cas dans province de la Tapoa où la compétition foncière a été accélérée par la redélimitation des aires protégées ;
- Les jeunes migrants, dans les situations de compétition foncière, ne peuvent compter que sur les champs de leur père, souvent de taille réduite et sur lesquels les droits sont peu sécurisés. Fortement limités dans leur accès à la terre, ils sont contraints de se reporter sur la migration et, lorsqu'ils le peuvent, la location ou l'achat. Il en va de même pour les femmes dans les groupes de migrants mossi ou gourmantchés (les femmes peules ne cultivant généralement pas).

1.2.2 *La précarité de l'accès aux ressources pastorales, les conflits « agriculteurs-éleveurs », les stéréotypes stigmatisants à l'endroit des Peuls et la cristallisation des tensions autour des zones pastorales*

La densification agricole - accélérée par l'extension des domaines des aires protégées - et l'augmentation des cheptels constituent indéniablement un environnement favorable à la multiplication des conflits agro-pastoraux. Les agriculteurs sont d'autant plus enclins à gagner des champs sur les pâturages que la présence répétée des troupeaux y a significativement amélioré la fertilité. Dans toute la région, l'accès des éleveurs aux ressources pastorales reste précaire. La difficulté d'accéder à ces ressources oblige un grand nombre d'entre eux à partir en transhumance dans les pays côtiers (Togo, Ghana, Bénin) où ils sont confrontés à des contraintes administratives et une insécurité croissante (vols armés de bétail, altercations violentes avec les populations autochtones ou avec les agents des Eaux et Forêts, etc) (Bukari et Schareika, 2015 ; Thébaut, 2017). La création de l'Association nationale des Ruga du Burkina Faso est aussi une réponse à ces problèmes, visant à pallier au manque de représentation des éleveurs auprès des autorités.

Lorsqu'on évoque les conflits « agro-pastoraux », il importe de distinguer les conflits d'usage entre agriculture et élevage - les « dégâts des champs » - qui relèvent de situations « normales » trouvant le plus souvent résolution, directement entre les protagonistes ou en faisant intervenir le chef de village, voir l'administration, des conflits pouvant occasionner le départ de familles entières et/ ou des violences.

Déconstruire le registre naturalisant et ethnicisant des conflits agriculteurs-éleveurs

Dans l'Est du Burkina Faso comme ailleurs en Afrique de l'Ouest (Rangé et al, à paraître), les discours dominants (médias, décideurs, institutions internationales) interprètent le plus souvent les conflits à dimension agro-pastorale dans une perspective naturalisante et ethnicisante qui voit dans le facteur démographique et la dynamique concurrentielle de densification du front agro-pastoral et de l'extension des aires protégées les facteurs explicatifs de conflits fonciers qui opposeraient des « agriculteurs », assimilés aux Gourmantchés et aux Moose, et des « éleveurs » assimilés aux Peuls (Kaboré, 2013). Plusieurs éléments conduisent à déconstruire ce registre interprétatif :

- *La disparition des spécialisations professionnelles*

Le bétail de la région de l'Est appartient autant aux Peuls qu'aux Gourmantchés et aux Moose. Si les premiers continuent souvent d'envoyer le troupeau avec un membre de la famille en transhumance (tout en recourant de plus en plus aux bergers salariés), les seconds les confient à des bergers, très souvent peuls. Mais, alors que les Gourmantchés et les Mossi possèdent autant sinon plus de bétail que les Peuls, les conflits publicisés, qui prennent parfois une tournure violente, opposent toujours les Peuls d'un côté et les Gourmantchés ou Mossi de l'autre. Alors qu'entre Gourmantchés, les dégâts de culture sont resitués et dédommagés dans les systèmes de solidarité internes, entre Peuls et Gourmantchés, les enjeux de solidarité familiale et lignagère expliquent au contraire la montée en puissance du conflit (Kaboré, 2013).

- *La diversité des systèmes de production au sein du groupe peul*

Tous les Peuls ne sont pas de grands éleveurs, loin de là. Par ailleurs, il importe de différencier les éleveurs transhumants et nomades des éleveurs résidents, les Peuls se retrouvant dans ces deux catégories. Dans l'Est, les conflits violents mettent plutôt en jeu les éleveurs résidents.

- Ce registre réduit les personnes à des usagers et les espaces à des stocks de ressources à exploiter, niant la *multiplicité des appartenances et négligeant les dimensions identitaires, politiques et territoriales du foncier* (Kaboré, 2013).

Très souvent un conflit d'usage s'articule à un conflit territorial et politique qui confère un rôle déterminant aux détenteurs du pouvoir économique et électif dans la transformation des conflits. Dans cette société de frontière où l'appropriation de l'espace est – ou était jusqu'à une date très récente – en cours de construction à travers l'installation d'étrangers, les conflits territoriaux entre familles

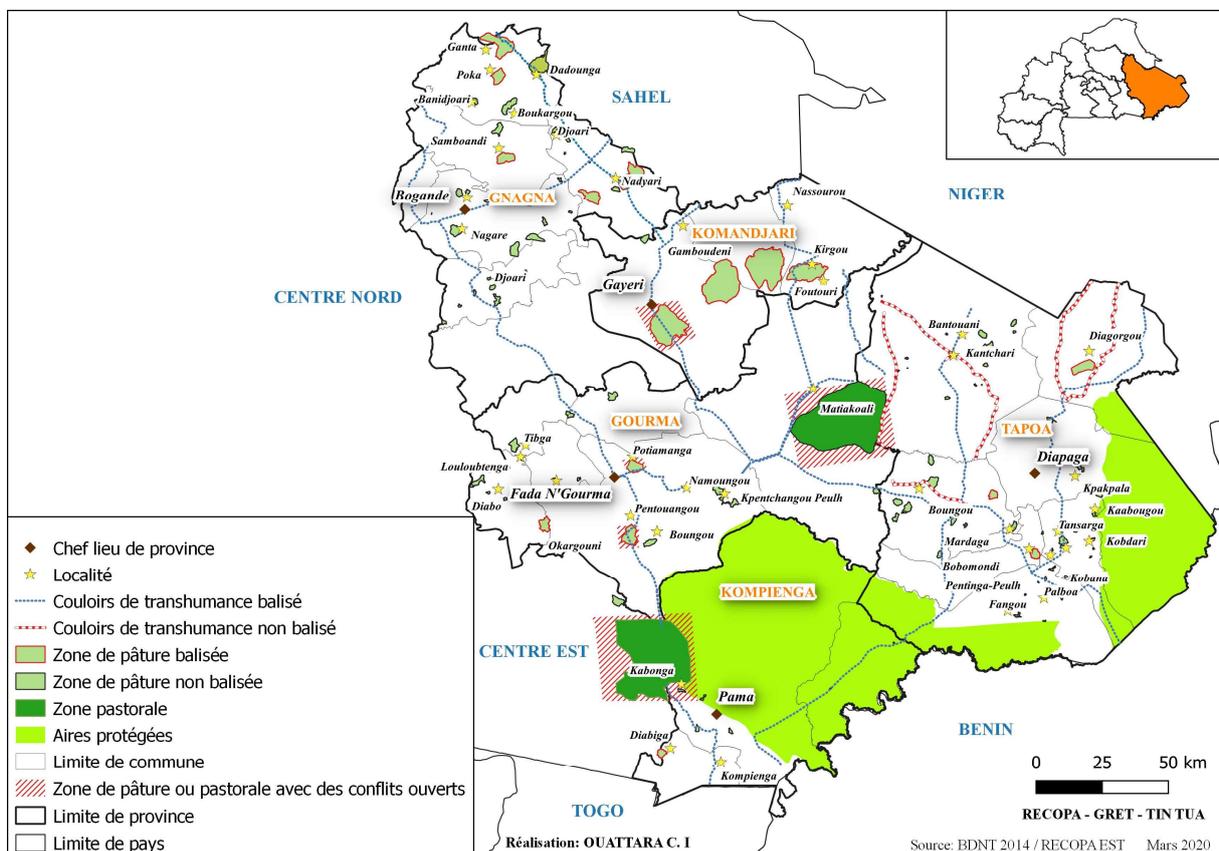
gourmantchés prétendant au contrôle coutumier du territoire sont en effet fréquents. Alors que l'installation des migrants est un moyen de marquer son emprise sur l'espace, les conflits territoriaux sont très souvent médiatisés par des conflits d'usage opposant des groupes de migrants-clients qui soutiennent leur tuteur. La plupart des conflits qui opposent les migrants agricoles mossi aux éleveurs peuls sont ainsi activés et entretenus par les conflits territoriaux entre clans autochtones gourmantchés (Kaboré, 2013 ; Korbéogo, 2013).

La diffusion des stéréotypes et la cristallisation des tensions autour des zones pastorales, symptômes d'une relation d'inclusion en panne qui contraint les Peuls à se reporter sur une transhumance transfrontalière risquée

Les conflits agro-pastoraux violents s'accompagnent de discours stéréotypés qui stigmatisent les Peuls comme d'éternels nomades errant sans attaches et sans terre (encadré 7). Ces stéréotypes témoignent d'un problème d'inclusion sociale plus profond que la simple concurrence pour l'espace née de la croissance démographique, et s'explique tout à la fois par l'absence de relations matrimoniales entre les Peuls et les autres groupes, la marchandisation des échanges et les interventions de l'Etat sur le foncier et dans les relations entre les groupes (Kaboré, 2013). Les zones pastorales sont ainsi les principaux points de cristallisation des tensions et de transformation des conflits agro-pastoraux en conflit communautaire (encadré 8 et carte 5). Lorsqu'elles ne sont pas soigneusement négociées en amont entre les différents groupes, ces zones - dont la sécurisation et les conflits qu'elles engendrent font intervenir l'Etat à son plus haut niveau (Haut-commissaire, Ministre) - sont perçues par les autochtones comme une tentative des Peuls de s'appuyer sur le pouvoir de l'Etat - ou de la commune - pour les « exproprier ». Or ces zones sont devenues, dans le contexte burkinabè, le principal moyen pour les Peuls de s'assurer une certaine sécurité foncière (voir Hagberg, 2000 pour une analyse similaire à propos de l'Ouest du Burkina Faso).

La dégradation des relations d'intégration des Peuls favorise le transfert et l'installation du troupeau et d'une partie de la famille vers les pays voisins (Togo, Bénin, Ghana, Côte d'Ivoire).

Carte 5 : Aménagements pastoraux et conflits ouverts



Encadré 7 : Stéréotypes et sentiments de marginalisation

« Les Peuls sont traités d'étrangers quelque que soit le nombre d'années qu'ils ont fait dans les villages. Même un enfant de 10 ans peut te traiter d'étranger. » (Commune de Fada, focus groupe « Peuls », septembre 2019)

« Comme je suis étranger, la terre avec les étrangers c'est un peu compliqué [...] On assiste à des conflits qui n'existaient pas du temps des parents. La marginalisation des Peuls et des autres groupes ethniques s'explique par le manque d'estime, le favoritisme, l'absence de justice équitable [...] Sans vous mentir, nous n'avons aucun droit sur quoi que ce soit ici à part nos animaux. » (Commune de Pama, jeune Peul, septembre 2019)

« Comme les Peuls sont partout considérés comme des étrangers, ils n'ont pas accès aux produits de cueillette. Les arbres se trouvent toujours sur les domaines des propriétaires terriens. Et si un propriétaire terrien surprend un Peul en train d'enlever du néré, des karités ou bien du pain de singe, il peut mal lui parler et même le traiter de voleur et l'attacher pour le frapper. » (Commune de Pama, focus groupe « Peuls », septembre 2019)

« Les Peuls utilisent leurs richesses pour avoir raison même quand ils ont tort, la corruption est leur force. Il y a du favoritisme pour les Peuls dans l'accès aux pâturages. Ils commettent des crimes mais ils sont protégés par les autorités qui leur prennent leur argent. » (Commune de Pama, focus groupe « Gourmantchés », septembre 2019)

« Les Peuls sont les plus vulnérables. Ils se sentent écartés de la vie sociale, on leur demande leur avis sur rien. Les injustices sont multiples : biens confisqués, maisons brûlées, etc » (Commune de Pama, adulte peul, septembre 2019)

Encadré 8 : Les conflits autour des zones pastorales

a) La zone pastorale de Tapoa-Boopo, commune de Matiakoali (95000 ha)

Les négociations pour la délimitation de la zone pastorale de Tapoa-Boopo ont démarré dans les années 1980, mais la zone n'a été reconnue par arrêté ministériel qu'en 2003. En 2017, l'Etat décide d'agrandir la zone dans le cadre du mécanisme de Réductions des Emissions issues de la Déforestation et la Dégradation (REDD+) et du Programme d'investissement forestier (PIF). Cette décision suscite une véritable crise sociale et politique locale opposant des personnes revendiquant la propriété coutumière des terres en vertu de leur statut d'autochtone et le maire, soutenus par leurs alliés respectifs. Le problème dépasse de loin la zone pastorale, il porte sur l'ensemble de la gestion de la mairie.

Le 26 janvier 2018, des manifestants perturbent la tenue de la journée de la zone sylvo-pastorale organisée dans le cadre du programme PIF qui se conclue par l'arrestation de 17 personnes ; le 16 février, les manifestants prennent d'assaut le bureau du maire ; le 9 mars ils exigent la dissolution du conseil municipal et obligent le maire à fermer les locaux de la mairie et à en donner les clés aux manifestants ; le 30 mars ils tentent d'empêcher la tenue du conseil municipal et sont violemment dispersés par les forces de l'ordre ; le 7 mai des étudiants de Matiakoali demandant que la mairie stoppe ses activités la considérant comme illégitime, bloquent la route entre Fada et Ouagadougou et pénètrent de force dans la mairie. La crise sociale et politique catalysée par l'agrandissement de la zone pastorale, puis la dégradation de la situation sécuritaire, ont conduit à la suspension des activités du programme PIF, qui ne reprendront qu'en novembre 2019.

b) La zone de pâture de Pieli, commue de Gayeri (16000 ha)

La zone de pâture de Pieli a été officiellement reconnue en 2000 par un arrêté communal. Cette décision a été vivement contestée par un groupe revendiquant la propriété coutumière de l'espace et les migrants installés par ce groupe. Ils sont soutenus par des prétendants à la mairie et des députés. Plusieurs tentatives de balisage de la zone ont échoué dont la dernière à laquelle le maire avait lui-même préféré renoncer en période pré-électorale.

« L'histoire de la zone pastorale a commencé à mûrir au sein d'un groupement qui par la suite est devenu une union provinciale. [...] Le RECOPA et le projet PDELK ont entamé les procédures pour ériger la zone en zone pastorale. Les deux structures ont organisé un grand forum avec la participation des autorités administratives et coutumières de la province de la Komondjoari. C'est le haut-commissaire à l'époque et son SG qui ont dirigé les travaux. A l'issue du forum, 144 personnes de tout bord, agriculteurs et éleveurs, ont donné leur aval pour que la zone soit une zone pastorale. Dès lors tous les documents ont été faits, la zone a été marquée à la peinture et la copie du récépissé a été donnée à toutes les parties. Quelques temps après les agriculteurs ont commencé à s'installer dans la zone. Voyant cela le comité provincial a avisé le haut-commissaire. Il a convoqué tous les services concernés et ensemble nous avons fait le tour des villages environnants de la zone pour une sensibilisation. Vu cela, le haut-commissaire a usé de la force et les agriculteurs sont sortis de la zone. Quelques temps après, d'autres agriculteurs étrangers venant surtout de la province de la Gnagna se sont fait installer dans la zone par les autochtones qui les ont rejoints plus tard. Nous sommes allés les rencontrer pour qu'ils quittent la zone mais ils ont refusé, c'est là que les tractations ont commencé. Une fois 25 jeunes agriculteurs me considérant comme le chef de file de ceux qui voulaient les faire déguerpir sont venus pour m'attaquer, heureusement j'ai contacté la gendarmerie qui est intervenue à temps. Aussi le RECOPA avait eu un financement pour borner la zone, mais quand l'entrepreneur est venu, les agriculteurs sont sortis détruire les bornes et chasser les ouvriers. Après cela, le haut-commissaire et le préfet ont fait des communiqués par rapport à la zone, mais ça été sans effet. Aujourd'hui, la zone est occupée par des agriculteurs.

-Quel rôle ont joué les différentes autorités ?

Toutes les autorités administratives concernées ont bien joué leur partition, c'est pour ça que la zone a pu être érigée en zone pastorale. Les autorités coutumières ont bien joué leurs rôles, je me rappelle que le chef coutumier de Gayéri et le Djoro avaient ensemble fait une note pour demander aux autorités administratives de se pencher sur la question de la zone. Ce sont les acteurs politiques qui ont instrumentalisé la zone à des fins politiques. » (Chef coutumier peul)

c) La zone pastorale Kounkounfouagnou

« Certaines structures accompagnent les populations dans la gestion des conflits. Par exemple le MBDHP est actif sur le cas de Kounkounfouagnou qui n'a pas donné lieu à un pendant judiciaire. Certaines OSC n'ont pas confiance dans la justice, elles préfèrent les pressions politiques et les déclarations dans les médias ou sur les réseaux sociaux. Parce que juridiquement il n'y a pas grand-chose qu'elles peuvent contester. C'est le même problème qui se pose avec les quartiers non lotis, ceux qui sont installés sans titre sur le domaine public, en principe, on peut les déguerpir, les évincer sans compensation quelconque. C'est des questions sensibles et le gouvernement se rend compte que si vous dites aux gens de quitter les non lotis et que vous ne leur offrez pas de solutions palliatives, c'est contraire aux droits de l'Homme déjà et ça peut mettre en ébullition le front social. Si on veut être rigoureux, si tu occupes le domaine public sans titre, on vient de te dire de quitter, et si tu refuses on peut faire recours à la force.

Par rapport à Kounkounfoanou, ce qui est ressorti à travers le procès, c'est que les titres que l'Etat [les services de la direction régionale de l'environnement] a brandit c'est en fait une entente qui a été obtenue avec les grands-parents des protagonistes actuels au niveau du village. A l'époque ça ne posait pas trop de problème aux villageois, ce n'était pas la même pression qu'aujourd'hui, il y avait assez de terre. Les services ont les titres et ils les ont obtenus de façon régulière avec l'assentiment des populations de l'époque. Maintenant la population a augmenté les jeunes ont grandi, ils ont besoin de terres pour

cultiver. Ils revendiquent en quelque sorte les terres que leurs grands-parents avaient concédées à l'administration. Ils estiment qu'ils ne sont pas liés, c'est comme s'ils voulaient réviser le contrat. Sinon le tracé est là avec les procès-verbaux de l'époque. Dans les années 1960 ou 1970, ça ne posait pas de problème. En 2019, ça pose problème car les jeunes n'arrivent pas à comprendre qu'ils aient des terres fertiles et qu'on leur en refuse l'accès » (membre de l'administration judiciaire, septembre 2019)

« A Kounkounfoanou, les populations ont été déguerpies par les autorités au prétexte qu'elles seraient installées dans une zone pastorale alors que cela n'était pas spécifié. Nous avons mené des actions pour que les populations recouvrent leurs droits. Elles ont été déguerpies en juin 2015 sans mesure d'accompagnement. Nos multiples actions ont permis à un journaliste de poser la question au Président du Faso lors d'une cérémonie de sortie d'une promotion de sous-officiers militaires à Pô, et le président a dit que ces populations seront réinstallées. Donc on se dit que c'est un conflit qui opposait les populations à l'Etat, ce n'est pas entre les agriculteurs et les éleveurs ou entre communautés » (membre de la section Gourma du MBDHP)

« Quand vous prenez les politiciens, ce sont vraiment de grands instigateurs des conflits entre les communautés. Par exemple la zone pastorale de Kabonga, certains politiciens avaient encouragé les agriculteurs à l'occuper. Avant le départ de Blaise des mesures avaient été prises pour déguerpier les occupants et finalement c'est pendant la transition que cela a été appliqué. Malheureusement ces politiciens sont en train d'encourager les agriculteurs à réoccuper la zone ainsi que certaines OSC comme l'ODJ qui avait même enregistré des émissions et des sensibilisations afin que les agriculteurs retournent dans la zone. Les conseillers de Natiaboani pendant les élections ont encouragé les populations à y retourner, leur disant que c'était leur droit et tout ça, dans le but d'être élu, de même que le chef de Natiaboani qui a depuis été arrêté par les forces de l'ordre pour collaboration avec les terroristes » (chef coutumier peul, septembre 2019)

d) La zone de pâture de Potiamanga

« L'histoire de la zone pastorale de Potiamanga a commencé en 2004 quand le Ruga du village de Potiamanga est devenu conseiller municipal. [...] Après concertation entre les villages concernés, ils ont délimité une zone de plus de 2000ha (je ne me rappelle pas exactement du nombre) pour en faire la zone pastorale de Potiamanga. C'est le RECOPA en son temps qui a matérialisé la zone par des bornes. C'est juste après qu'un membre du village a défriché une partie pour en faire son champ, parce qu'il s'est dit qu'il est du village et qu'il n'a peur de personne, en son temps personne ne l'a parlé pour éviter un conflit. Voyant qu'aucune sanction ne tombait, il installait d'autres personnes dans la zone. C'est vu cela que le chef du village de Potiamanga l'a interpellé par rapport à la zone, il a dit qu'il ne savait pas que c'était une zone pastorale. Le chef du village a fait intervenir le Kupiendiéli à travers ses sujets. La personne a dit qu'elle avait entendu mais qu'elle n'allait pas quitter la zone.

C'est quand le Haut-commissaire de Fada a été mis au courant qu'une délégation composée des élus locaux et des forces de l'ordre est venue dire au chef du village d'interpeller les familles qui sont installées dans la zone. Le chef du village s'est exécuté mais les personnes disaient n'avoir nulle part où aller. Ensuite l'un deux a monté la tête des chefs de familles qui sont installés de se rebeller contre le chef du village de Potiamanga, disant que le chef voulait les déguerpier de la zone pour la laisser aux éleveurs. Après cela le maire de Fada a organisé une séance de sensibilisation et tous les villages concernés ont répondu ce jour. Les familles installées ne se sont pas exécutées et ont continué leurs activités agricoles dans la zone. Chaque année, en début d'hivernage, quand les transhumants arrivent dans la zone, une sensibilisation est organisée par les élus locaux pour que les occupants libèrent la zone. Le maire les sommait de quitter, ils refusaient. » (Notable peul local)

1.2.3 La communautarisation des conflits : le rôle déterminant du politique et de l'Etat

Dans l'Est, les conflits de nature communautaire sont en nombre limité et toujours localisés. Si les conflits les plus médiatisés sont ceux opposant les groupes peuls aux groupes mossi et gourmantchés

- à l'image du conflit de Kounkounfouanou, au niveau de la réserve pastorale de Kabonga (encadré 8)- ils ne doivent pas masquer l'existence de conflits parfois tout aussi violents (rappel des femmes mariées dans l'autre clan au village, incendies de greniers, blessures graves voir meurtres) opposant des groupes mossi et gourmantchés et plus encore des conflits opposant des clans gourmantchés. La diffusion des stéréotypes stigmatisants (« Mossi envahisseurs », « Mossi qui aiment l'argent », « Peuls nomades errants », « Gourmantchés ingrats » etc) alerte sur la possible communautarisation des conflits. Le foncier et, dans une moindre mesure, les « problèmes de femmes », sont souvent les éléments déclencheurs de conflits communautaires, la terre comme les relations matrimoniales étant au fondement de l'identité et des relations entre les groupes. L'état des lieux des conflits communautaires au Burkina Faso réalisé à la veille de l'insurrection en 2014 par le Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique considérait ainsi que 76% des conflits communautaires avaient une base foncière, et que 49% correspondaient à des conflits « agriculteurs-éleveurs ».

Pour comprendre ces conflits, il importe, on l'a dit, de se départir d'une vision naturalisante ou ethnicisante pour chercher à caractériser les processus qui conduisent à leur communautarisation. L'étude attentive des études de cas rejoint ici les discours des enquêtés (cf encadré 9) pour mettre en avant comme éléments du faisceau explicatif :

- *L'absence ou la rupture des relations d'inclusion sociale entre les groupes.* C'est le cas par exemple dans les villages où des migrants sont arrivés en groupe suite à un déguerpissement ;
- *Le sentiment de voir l'existence de sa communauté menacée par l'intervention d'une puissance extérieure.* C'est le cas par exemple lorsque l'Etat procède au déguerpissement violent d'une zone pastorale n'ayant pas fait l'objet d'un processus négocié d'identification et de sécurisation ;
- *L'absence de suivi de l'application des décisions de l'Etat* dont le fonctionnement s'apparente à des « opérations coup de poing » dans du « laissez-faire ».

Après avoir délimité une zone, l'Etat ne veille pas au suivi de l'application de sa décision. Des familles s'installent, cultivent pendant des décennies, des enfants naissent, des droits fonciers se construisent et se légitiment, puis vient le déguerpissement, dans la violence (incendies de greniers, bastonnades, etc). L'Etat est alors perçu comme prenant parti pour un groupe contre un autre ;

- *Les phénomènes d'« alliance » entre intérêts du pouvoir coutumier, économique et électif, avec une connexion entre le niveau politique national et local* (implication des fonctionnaires et des entrepreneurs politiques ressortissants de la localité dans les conflits) ;
- *Les dysfonctionnements du système judiciaire et sécuritaire :*
 - *La corruption* des institutions de régulation des conflits qui fait que les populations n'ont pas confiance dans le règlement impartial des conflits ;
 - *L'impunité* qui résulte du manque de réaction des forces de l'ordre et de la justice suite à un conflit inter-individuel meurtrier. Très souvent les conflits communautaires se développent en réponse à un acte meurtrier resté impuni. En l'absence de réaction rapide des forces de l'ordre et de sanction judiciaire à ces actes de violence, un cycle de représailles s'enclenche qui fait intervenir des groupes d'appartenance toujours plus élargis (famille, communauté, etc) ;
 - *Le manque de régulation de la violence.* Dans les contextes de violence généralisée, les relations de confiance entre les groupes se rompent. Le banditisme armé dans l'Est, parce qu'il s'est greffé sur les transhumances (vols de bétail, argent transporté par les éleveurs), a alimenté des stéréotypes communautaires et contribué à la cristallisation de conflits communautaires violents (cf encadré 10).

La principale question en jeu dans les conflits communautaires n'est donc pas l'usage de la terre ou des ressources mais leur contrôle, l'autorité politique qu'il autorise et l'identité des groupes qu'il fonde. Ce changement de perspectives a des implications très concrètes. Alors que les discours qui identifient dans la pression sur les ressources le facteur explicatif des conflits conduisent à privilégier les zonages (délimitation de zones pastorales, de zones de chasse, d'aires protégées, etc) et à promouvoir l'intensification des pratiques agro-pastorales pour compenser la perte de l'espace productif disponible, l'attention à la dimension socio-politique du conflit montre au contraire le caractère conflictogène de délimitations imposées par un acteur extérieur - l'Etat le plus souvent - perçues comme une négation du pouvoir et de l'identité des groupes se considérant comme autochtones.

L'absence d'instrumentalisation politique des appartenances ethniques et de l'autochtonie au Burkina Faso, contrairement à des pays comme la Côte d'Ivoire (Hagberg, 2000) ou le Nigeria (Rangé et al, à paraître), constitue néanmoins un facteur de résilience majeure à l'extension territoriale des conflits communautaires.

Encadré 9 : La communautarisation des tensions

« Le mot ethnique ne ressort pas dans le discours des gens, on parle plus de conflit entre éleveurs et agriculteurs qui ne datent pas d'aujourd'hui. C'est vrai qu'on évite de qualifier un conflit de conflit ethnique mais chaque ethnies à sa façon de regarder l'autre et de la considérer, cela ne date pas de maintenant, c'est ancré en chaque ethnies, c'est culturel et cela date de très longtemps ». (Leader d'une association confessionnelle, septembre 2019)

« Les conflits communautaires c'est parce que malheureusement les autorités viennent après que les populations se sont entre-déchirées. » (Commune de Matiakoali, fous groupe « Gourmantché », septembre 2019)

« -Est-ce que vous vous aviez confiance dans les tribunaux avant la crise ?

-Non. Aujourd'hui si tu n'as pas l'argent tu ne peux pas bénéficier de leurs services ou te faire entendre. Il y a aussi une lenteur dans le traitement des dossiers et cette lenteur dégénère souvent en conflits communautaires et c'est à ce moment qu'ils agissent alors qu'ils avaient le temps de traiter pour prévenir ce conflit avant ». (Commune de Diapaga, fous groupe « Gourmantché », septembre 2019)

« Un conflit entre des individus se transforme en conflit communautaire en raison des questions d'appartenance. Suite à un conflit, chaque communauté défends son camarade, son parent qu'il ait raison ou pas. A titre d'exemple ce conflit est fréquent entre Peuls et Gourmantchés ou Mossi car la plupart des éleveurs sont des Peuls et les agriculteurs sont essentiellement constitués de Gourmantchés et de Moose. Les autorités peuvent jouer un rôle dans cette transformation en conflit communautaire si toutefois le conflit prend un aspect politique et que l'autorité portant la casquette « politique » s'allie à sa communauté ou protège ses intérêts ou a été corrompible » (commune de Gayeri, fous groupe « Gourmantché », septembre 2019)

« Les conflits communautaires, c'est parce qu'un individu fuit et que la communauté victime se venge sur la communauté accusée de l'avoir aidé. Souvent les autorités soutiennent les coupables, ce qui aggrave le conflit. Les chefs coutumiers peuvent résoudre ces conflits car ils sont écoutés et respectés. » (Commune de Fada, fous groupe « femmes », septembre 2019)

« Les conflits communautaires, c'est quand les liens n'ont pas été renforcés par des relations économiques et sociales » (commune de Pièla, fous groupe « Peuls », septembre 2019)

« La solidarité au sein des ethnies, le sentiment d'appartenance, le mépris des autres et l'esprit de vengeance, tout ça explique les conflits communautaires. » (Commune de Matiakoali, fous groupe « Gourmantché », septembre 2019)

« Les liens familiaux et les acteurs visibles et invisibles qui favorisent les désordres. C'est à dire, lorsque des individus sont en conflit, se sont leurs proches qui de part et d'autre s'ingèrent négativement dans le conflit et le conduisent à un conflit communautaire. Il y'a aussi les autres acteurs (ressortissants élèves, étudiants, fonctionnaires, élus et politiciens) présents au village ou absents qui pour des intérêts politiques ou sociaux contribuent à la transformation du conflit. » (Commune de Matiakoali, fous groupe « femmes », septembre 2019)

« Les conflits communautaires s'expliquent par les liens familiaux, le manque de ressources, le sentiment d'être exclu de la société, de la communauté et le désir de s'affirmer. Les autorités ont un rôle dans cette transformation parce qu'elles ont toujours négligé les conflits latents ou qu'elles utilisent la politique pour gérer ces conflits. » (Responsable provincial d'un service technique de l'environnement, septembre 2019)

« C'est les effets pervers de la solidarité. Face à des représailles, on assiste à l'implication des membres des communautés pour toujours avoir le dessus et chaque communauté veut protéger son parent et la tension se généralise. » (Responsable provincial d'un service technique de l'éducation, septembre 2019)

Encadré 10 : L'absence de régulation de la violence et la communautarisation des tensions : le cas de Tibadi (commune de Pama, janvier 2015)

Extrait de Kandé Abdoulaye, 2016. « Conflit communautaire entre agriculteurs-éleveurs dans la province de la Kompienga en janvier 2015 »

« En janvier 2015, cinq hameaux (Mamanga, Diapienga, Tibadi, Nimoutingou et Folpodi) de la commune de Pama ont été attaqués par des membres de la communauté gourmantché occasionnant de nombreux incendies de case et de grenier, et se soldant par un décès, trois blessés graves et 1287 déplacés.

Le processus de montée des violences peut être résumé ainsi. M. OL avait confié ses animaux à une famille peule installée dans la localité depuis plus de 20 ans. Suite à un vol de bétail, des animaux de M. OL sont perdus, avec ceux de la famille peule et d'autres gourmantchés ayant également confié leurs animaux à cette famille. Après plusieurs mois de recherche sans succès, un vieux gourmantché accuse la famille peule d'être derrière le vol. Le chef de cette famille est arrêté par la gendarmerie. Après quelques temps, la gendarmerie le libère faute de preuve ce qui engendre un fort mécontentement dans la communauté gourmantché qui accuse la gendarmerie de « soutenir les Peuls dans leur forfait ».

Un mois après ces troubles, M. OL est agressé à son domicile dans le village de Folpodi par quatre individus armés, blessé par un coup de fusil à la jambe et deux coups de machette à la tête et au cou. Il dit avoir reconnu la voix de l'un de ces agresseurs en la personne d'un jeune de la famille peule à qui il avait confié ces animaux. M. OL jouit d'une forte notoriété dans la commune de Pama en tant que guérisseur et membre de la famille royale. Son agression a donc suscité un fort émoi.

Le 16 janvier un groupe en provenance des villages de Pama, de Folpodi, de Tibadi, de Nimoutungou et de Diapinga rencontre la Préfet-maire de Pama pour lui signifier leur ras-le-bol de ce que « les gourmantchés sont devenus les victimes privilégiées des agressions peules » et réclamer qu'on libère les détenus « pour qu'on les tue ». Se voyant essuyé un refus du Préfet-Maire, le groupe exige de rencontrer le Haut-commissaire. Celui-ci propose de les rencontrer le lendemain. Une foule attend les autorités avec impatience ce jour à la mairie. Las d'attendre les autorités qui tardent à venir, une partie de la foule se dirige vers les campements peuls pour des représailles. »

1.2.4 Les dispositifs de régulation des conflits : le pluralisme juridique et institutionnel

Dans des sociétés régies autant par une logique religieuse, communautaire que citoyenne, le pluralisme institutionnel et juridique est de mise : la sphère familiale, les chefs de village, les responsables administratifs villageois, les chefs religieux, le roi de Fada, les services techniques déconcentrés et notamment les services des Eaux et Forêts, le préfet (qui dispose de certaines prérogatives judiciaires en tant que Président des tribunaux départementaux – les dégâts des champs notamment²⁰), le commissariat, le Haut-commissariat, la gendarmerie, les tribunaux sont autant de lieux où un conflit - le plus souvent foncier ou portant sur « un problème de femmes » - peut être porté. Différentes institutions et acteurs sont diversement mobilisés, souvent sans rapport direct avec leurs prérogatives, en fonction de la valeur économique de la ressource, des relations entre protagonistes et de leur capacité (économique, sociale, politique) à mobiliser tel ou tel acteur (Korbeogo, 2013). Les « arrangements » entre différents registres de normes dominant et visent plus à maintenir la paix sociale qu'à édicter une sentence (Saint-Lary, 2009).

Les gens utilisent la diversité des institutions et des normes pour faire valoir leurs revendications. Le recours à la justice étatique relève d'une logique très différente du recours aux chefs coutumiers. Si on recourt aux chefs coutumiers pour régler un problème, on recourt à l'institution judiciaire pour « l'honneur » (Lund, 1999). Il n'est pas rare que l'initiative de la décision de recourir à cette institution vienne d'un parent installé en ville qui conteste la nature de l'ordre coutumier local. « *On en fait une question d'honneur, une question de vie ou de mort. Quand on vient en justice, il y a deux options : on peut soit triompher ou succomber* » nous disait le juge du TGI de Fada. De fait, lorsque les gens recourent à la justice étatique, ils sont parfois prêts à dépenser des sommes bien supérieures à l'objet du litige. L'enjeu est d'affirmer son autorité pour prévenir des remises en cause futures. Dans ces conditions les décisions de justice sont souvent remises en cause.

Cette instrumentalisation du système judiciaire participe du manque de confiance des populations dans l'institution judiciaire et sécuritaire, un manque de confiance dont témoignent le recours sporadique aux lynchages et le soutien populaire dont bénéficient les *Koglweogo*, malgré la violence de leurs méthodes et le caractère expéditoire de leur justice.

1.2.5 Les tensions nées des renégociations dans les relations intrafamiliales

« Gagner » son autonomie

Les contraintes foncières et l'intégration toujours plus poussée aux échanges marchands ont fait naître des contradictions dans les systèmes anciens de redistribution intergénérationnelle et intrafamiliale des droits sur la terre et le bétail. Dans les communautés de migrants, les jeunes ne peuvent bien souvent plus espérer gagner leur autonomie en travaillant pour leur père, ce dernier n'étant plus en capacité de leur céder des droits sur la terre ou le bétail pour leur permettre de créer leur propre cellule familiale. Dans ces conditions, les jeunes tentent de gagner leur autonomie en se dégageant des marges de manœuvre pour amasser le petit capital qui leur permettra d'acheter une parcelle, du bétail ou encore de payer la dote, tout en continuant à travailler sur le champ ou le troupeau collectif

²⁰L'arrêté 31-2000 portant règlement des différends entre agriculteurs et éleveurs institue une commission villageoise et départementale de règlement amiable des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Cette commission est composée du responsable administratif du (des) village(s), de deux représentants des éleveurs et de deux représentants des agriculteurs. Les plaintes enregistrées au niveau de cette commission font l'objet d'un constat par les services techniques de l'agriculture et de l'élevage. En cas d'échec de la commission villageoise de conciliation dans la recherche du règlement à l'amiable, celle-ci peut saisir la commission départementale présidée par le Préfet et composée du représentant administratif du(des) village(s), de deux représentants des forces de l'ordre (police, gendarmerie), d'un représentant des services techniques de l'agriculture, des ressources animales, et de l'environnement, d'un représentant des organisations d'éleveurs et d'un représentant des organisations d'agriculteurs. En cas de non conciliation, il est procédé à un procès-verbal et le plaignant peut saisir les autorités judiciaires.

familial pour pouvoir continuer à bénéficier de la protection familiale (Rangé, 2017). La culture du coton et du sésame pour les jeunes Mossi et le commerce du bétail pour les jeunes Peuls (convoyage, achat-revente), l'embouche et l'orpaillage, constituent dorénavant les principales formes d'accès à l'autonomisation pour les jeunes de ces groupes.

Des changements qui s'accompagnent de tensions entre générations

Ces changements dans les formes d'autonomisation des jeunes perturbent les mécanismes de solidarité familiale et l'autorité des aînés. Accusés par leurs aînés de ne plus rechercher que l'argent, les jeunes hommes vivent des situations précaires et ont du mal à gagner leur statut d'adulte, que cela se traduise, chez les Moose, par un recul de l'âge au mariage ou, chez les Peuls, par un mariage toujours précoce mais une incapacité à assumer un rôle social d'époux (assumé par le père). Ces phénomènes alimentent une « crise de la masculinité » qui s'exprime par des violences verbales voir physique à l'encontre des femmes (Hagberg et al, 2019b). Un rôle nouveau reconnu à l'éducation pour l'avenir des jeunes et des familles

Ces transformations structurelles modifient le rapport à l'école. Si le rendement aléatoire de l'école formelle continue à susciter des craintes et justifie des stratégies familiales consistant à ne scolariser qu'une partie des enfants, l'intérêt pour l'éducation est de plus en plus fort, chez les parents comme chez les jeunes. Dans nos enquêtes, ces derniers étaient nombreux à voir leur avenir hypothéquer par le fait de ne pas avoir été scolarisé.

La monétarisation de l'économie et des relations sociales et les dépenses que génèrent cet attrait nouveau pour l'école modifie aussi les relations au sein des couples, suscitant des tensions autour de la répartition des revenus entre homme et femme et entre co-épouses, d'autant plus fortes que ces revenus sont précaires.

Des velléités d'autonomie contrariés chez les jeunes femmes gourmantchés et moose

Les jeunes femmes gourmantchés et mossi tendent à se marier plus tard, cherchant à gagner, par des activités commerciales ou à travers l'éducation, de quoi s'assurer une autonomie précoce dans un contexte où les relations matrimoniales sont moins fiables (divorces, moindre formalisation de l'union matrimoniale, enfants non reconnus par leur père). Ces velléités d'autonomie croissantes chez les jeunes femmes mossi et gourmantchés se heurtent parfois aux rôles sociaux dans lesquels leurs aînés, hommes comme femmes, veulent les maintenir. Marier sa fille reste en effet un des principaux moyens pour les migrants de gérer leur intégration sociale. Chez les Peuls – qui sont endogames – le mariage des jeunes femmes est une modalité de renforcement des liens familiaux et de la solidarité communautaire et l'autonomie des femmes dépend de la présence d'hommes de la communauté peule dans leur environnement. Les unions avec des non-Peuls, qui restent rares, sont un moyen de renforcer le capital communautaire ou de bénéficier de l'affiliation à des migrants ou des autochtones puissants.

1.3 AIRES PROTEGEES ET SITES AURIFERES : DES ESPACES CONFLICTUELS AU CŒUR DES CHOIX DE DEVELOPPEMENT ET DE SOCIETE

Avant la crise, les aires protégées et les sites aurifères étaient les principaux lieux de cristallisation des tensions entre l'Etat et les populations. Les déguerpissements provoqués par les délimitations de concessions de chasse et de concessions aurifères - se faisant sans accompagnement ou indemnisation des déguerpis - étaient d'autant plus mal vécus qu'ils étaient perçus comme une « privatisation » du monopole de la violence légitime de l'Etat au profit d'entrepreneurs privés proches du pouvoir ou d'investisseurs occidentaux. Même lorsque cette violence n'était pas le fait des forces de défense et de sécurité mais d'agents de sécurité privés - comme dans le parc de la Pendjari à la frontière béninoise avec l'ONG African Parks (Quidelleur, 2020) - l'indifférence sinon le soutien des autorités de l'Etat nourrissait un fossé grandissant avec les populations locales. La conscience que se jouaient - au regard de l'importance des revenus dégagés de l'exploitation de ces ressources - de

véritables choix de développement et de société autour de ces espaces n'avait fait qu'aggraver les ressentiments.

1.3.1 Les tensions autour des aires protégées : insécurité foncière et négation des identités locales

Les déguerpissements et la négation des systèmes de valeur des sociétés locales

L'Est est la région qui présente la plus grande part de son territoire classée en aire protégée. Amorcée dès les années 1920, la politique de classement des aires protégées a connu d'importants changements qui reflètent ceux de la gouvernance environnementale globalisée. On peut identifier trois périodes (Kaboré, 2013):

- Du début des classements à l'avènement de la Révolution : dans la pratique, les réserves sont peu surveillées et restent utilisées pour la chasse, l'élevage et la cueillette sans réelles contraintes. Les migrants sont installés dans les réserves par les lignages autochtones où ils font pâturer leurs troupeaux, chassent et cultivent avec des outils et pour des usages locaux ;
- L'avènement de la Révolution qui fait de la question environnementale un enjeu d'ancrage de l'Etat et accentue la répression. On voit alors apparaître les premiers déguerpissements.
- L'amodiation des réserves aux guides puis aux concessionnaires privés à partir de 1987 qui s'accompagne d'une vague de déguerpissements violents et d'un durcissement de la surveillance, et a pour pendant la création de zones villageoises d'intérêt cynégétique (Zovic) censées intéresser financièrement les communautés locales et faciliter leur participation à la gestion des aires protégées.

Chaque classement en aire protégée a provoqué des déguerpissements, les plus nombreux étant liés à l'amodiation des réserves aux concessionnaires (cf annexe 1). Des concessionnaires ont étendu, de façon illégale, les périmètres de leurs concessions et tous ont renforcé la surveillance de leur zone en finançant un dispositif de pisteurs qui traque les usagers. Ces derniers, que la législation forestière - qui n'a cessé de se durcir au fil des années - place dans l'illégalité, se considèrent eux comme légitime et voient dans la loi un instrument de leur racket. Les « braconniers » par exemple sont souvent des autochtones reconnus pour leur maîtrise du territoire et des pratiques de chasse (Kaboré, 2013). « Occupants illégaux qui dévastent la brousse » pour l'administration et les concessionnaires, les usagers des aires protégées sont aussi des migrants (moose, gourmantchés ou peuls) installés dans les réserves par les maîtres territoriaux gourmantchés qui voient dans les autorisations d'usage qu'ils délivrent un moyen d'affirmer leur force politique et l'identité des sociétés qu'ils représentent. La forte densité des sites culturels dans les réserves (Kaboré, 2013) témoigne de l'importance symbolique de ces espaces qui correspondent aux territoires des plus anciennes chefferies gourmantchés. Autant, sinon plus, que les contraintes pesant sur l'usage productif des ressources, ce sont les difficultés d'accès à ces sites pourtant centraux dans la vie sociale des communautés qui créent le sentiment d'expropriation (Kaboré, 2018). Dans ces conditions, on l'a dit, de simples programmes d'intensification agricole ne peuvent constituer la seule réponse aux contraintes foncières imposées par la délimitation d'aires protégées.

Le développement local, parent pauvre des concessions de chasse

On estime à environ 500 les emplois créés par les postes forestiers et les campements de chasse (guides de chasse, pisteurs, rabatteurs, cuisiniers, gardiens, chauffeurs, ouvriers de chantiers d'ouverture des pistes, etc). La plupart temporaires ou occasionnels, ces emplois permettent néanmoins d'accéder à la rente générée par les contraventions payées par les braconniers et plus encore les éleveurs, aux pourboires parfois substantiels des chasseurs occidentaux et au statut social conféré par la proximité avec les concessionnaires et l'administration. Ils restent l'exclusivité des clans autochtones au sein desquels ils se transmettent de père en fils.

La participation et l'intéressement des populations à la gestion des aires protégées a été concrétisée par la mise en place des comités villageois de gestion de la faune et du « Fonds d'intérêt collectif »

(FIC) constitué de la part des taxes annuelles de gestion destinée aux villages riverains des concessions de chasse, des frais de location des Zovic et des recettes de vente de la venaison distribuée aux villages. Ces comités portent un regard critique sur les relations avec les concessionnaires qu'ils considèrent être monopolisées par l'Etat. Le sentiment de nombre de leaders locaux est que l'Etat « gagne beaucoup dans les forêts et la faune de l'Est mais pas les populations ». Des projets comme le « pôle de croissance touristique » prévu dans l'Est par la politique nationale de création de « pôles de croissance » sur la base de son vaste et giboyeux continuum de réserves fauniques ne peuvent que renforcer ce sentiment.

Au plan national, 82% de la superficie totale des aires fauniques protégées se situe à l'Est (Kaboré, 2017b), la province de la Komoé y consacre 80% de son territoire et la commune de Pama, 70% (Kaboré, 2013). En revanche, les villages et les communes de la région reçoivent à peine 5% des revenus annuels générés par l'exploitation touristique de ces réserves nationales en grande partie amodiées à des privés. Des 1'753'840 000 FCA de recettes de la campagne 2013-2014, 85% sont revenus aux concessionnaires, 15% au budget national, 3,5% aux villages et 0.2% aux budgets communaux (Kaboré, 2017a)²¹.

« Pour qu'une commune se développe, ses potentialités doivent se transformer en réalisation au profit des populations. Prenons les cas des communes de Madjoari, Tambaga, Logobou, rien que le tourisme peut développer ces trois communes. Aujourd'hui ces communes ne tirent pas profit du tourisme comme il se devrait, on a pris les activités touristiques pour donner aux particuliers qui exploitent comme ils veulent et les mairies n'en tirent que les miettes. Les privés s'en mettent plein les poches or les populations de ces localités s'appauvrissent. C'est un problème que l'Etat doit régler pour le bonheur des populations de ces localités. » (Maire d'une des communes du complexe WAP, septembre 2019)

Nos enquêtes font toutefois état d'une certaine amélioration des relations entre concessionnaires et villages (assouplissement des contraintes pesant sur la réalisation des sacrifices communautaires - les concessionnaires allant jusqu'à les solliciter -, contributions directes aux dépenses du village pour les cérémonies ou certaines infrastructures, etc), et d'un assouplissement de la réglementation au niveau des parcs nationaux (parc du W) pour l'accès aux produits forestiers non ligneux (PFNL) – karité, baobab, tamarin, néré, etc – dont la valorisation s'est fortement accrue ces dernières années. Ces évolutions positives peuvent être mises sur le compte du développement de la scolarisation, qui confère un plus grand pouvoir de négociation aux chefs coutumiers, et de la culture de la revendication et de la mobilisation sociale qui s'est installée à la suite de l'insurrection populaire de 2014. En témoigne l'ampleur des manifestations qui, en 2015, visaient à revendiquer une plus grande contribution des concessionnaires au développement local (cf encadré 11).

Encadré 11. Les mobilisations pour revendiquer plus de retombées locales des concessions de chasse

« Nous avons appelé ça « Coalition Tamis Intègre ». C'était en 2015. Les GVGF [groupements villageois de gestion de la faune] ont organisé une manifestation de protestation contre le fait que les populations riveraines ne gagnaient rien des concessions de chasse. Les GVGF ne recevaient pas le FIC [Fonds d'intérêt collectif]. Quand ils vont à l'information pour comprendre, l'administration forestière dit que tel et tel concessionnaire n'ont pas payé. Des jeunes de Pama ont fait une délégation venir à la cour royale pour dire qu'il y a beaucoup de gens qui se plaignent, qu'ils ont entendu qu'à la Tapoa des concessionnaires ont réalisé des forages. Ils ont enquêté auprès d'un de ces concessionnaires qui a confirmé avoir offert 8 pompes aux villages riverains de sa zone. Les gens ont vérifié auprès des populations et c'était vrai. Avant, il y a un concessionnaire ici qui, chaque année, venait partager des

²¹ Calculs faits par croisement des données du Rapport consolidé des campagnes de chasse de 1999-2000 à 2015-2016 du ministère en charge de la faune, de deux rapports d'évaluation de la gestion de la faune au Burkina Faso (Christian Chatelain, 2016 et Aboubacar Seynou, 2013)

cahiers aux élèves, il a réalisé un forage pour un village, etc. Mais les autres ne font rien. C'était ça le problème. A la cour royale, nous leur avons conseillé d'aller rencontrer le Haut-Commissaire au lieu d'aller taper et casser comme certains jeunes le voulaient. Le Haut-Commissaire leur a proposé une rencontre entre eux et les concessionnaires. Un des concessionnaires a dit que les jeunes n'ont qu'à l'approcher ils vont se comprendre. Les jeunes ont dit qu'ils veulent un terrain de football. Le concessionnaire a envoyé son gradeur arranger le site et cela a calmé les gens.»

« En 2015, il y a eu conflit entre nous et nos concessionnaires parce qu'on demandait à les rencontrer et ils n'étaient jamais disponibles. On a posé le problème au frère du concessionnaire et qui est lui-même un fils de la région. Le mouvement s'est beaucoup appuyé sur les autorités coutumières, à Pama, Fada comme Matiacoali et Ougarou. Il s'est appuyé aussi sur la mobilisation des jeunes. On a fermé Namoungou, Singou, on a remis un courrier au gestionnaire. Après on a fait une conférence de presse dans une auberge et à TV5 à Fada. Il y a eu lieu les radios et la télé. On a tenu deux réunions à Fada et une autre à Namoungou. Nous avons formé une délégation pour aller soutenir la manifestation de Pama. A Namoungou il y a eu un effet : beaucoup de pisteurs m'ont appelé pour dire qu'après ils ont eu des choses qu'ils n'espéraient pas. Il est allé construire l'entrée du palais de Namoungou, un forage à Kalmama, etc. »

Un sentiment diffus d'insécurité foncière

Le sentiment qui demeure dans les territoires concernés par les aires protégées est celui d'une insécurité foncière perçue de différente manière (Kaboré, 2013) :

- les déguerpissements passés et les appréhensions de déplacements futurs, entretenus par le souvenir des violences des déguerpissements et les intimidations lors des jugements des infractions (pour braconnage, pâturage dans la réserve, mise en culture, etc) ;
- les dégâts de culture occasionnés par la faune dans les villages enclavés au sein de ces aires (dont une partie dispose d'un statut officiel) qui limitent les choix culturels et peuvent contraindre aux départs les populations ;
- Quant aux pasteurs Peuls, ils voient dans la répression qu'ils subissent au niveau des aires protégées un prolongement par l'Etat de la marginalisation dont ils font l'objet dans les villages de la part des autochtones (Kaboré, 2013). Les Peuls se sentent à la fois « orphelins de l'intégration nationale et sous-régionale » et « vaches à lait » de l'Etat.

Nous nous limitons ici à un tableau esquissé à grands traits des configurations du peuplement et du foncier dans les aires protégées et leurs périphéries. Il existe localement des variations importantes, en particulier entre le bloc d'Arly et du W. L'annexe 1 présente ces variations dans les détails.

1.3.2 Les sites aurifères : dernier espoir des jeunes paupérisés passé sous le joug des entrepreneurs privés

Un secteur à l'apport économique indéniable objet de représentations ambivalentes

Pratique historique au Burkina Faso, l'orpaillage artisanal s'est véritablement développé à partir des grandes sécheresses des années 1980, dans la province de la Gnagna et la région du Sahel d'abord. Il s'est ensuite progressivement étendu pour atteindre les provinces de la Tapoa et de la Kompienga à la fin des années 1990. Dans les années 2000, il a offert aux jeunes gens une alternative économique viable aux migrations de travail vers la Côte d'Ivoire rendues difficiles par la guerre civile qui sévissait alors. Il connaît un véritable « boom » dans tout l'espace régional depuis la crise financière de 2008 (Werthmann, 2017). A l'instar des migrations de travail, l'orpaillage artisanal est pour les jeunes autant un moyen de s'extraitre un temps de l'autorité des aînés (Werthman, 2000) que de tenter de se construire une autonomie économique tout en contribuant à la sécurisation de l'économie familiale. Si l'aléa des revenus générés en fait avant tout un moyen de faire face à la précarité, certains ont pu construire toute une vie sur l'orpaillage.

L'orpaillage artisanal est l'objet de représentations ambivalentes, alternativement reconnu pour les revenus qu'il offre aux jeunes et à leurs familles et décrié pour ses impacts sur l'environnement (pertes de pâturages et de terres de cultures, pollution des eaux avec le mercure et le cyanure, etc), la vie de débauche sur les sites (prostitution, alcool, drogue, etc) et pour sa fonction de blanchiment de l'argent des vols et trafics les plus divers (armes, drogues, carburant, gibier braconnés, etc). De fait, l'orpaillage artisanal, s'il génère des revenus essentiels, a dans ses formes actuelles des impacts clairs sur la pollution de l'environnement, avec des conséquences sanitaires et symboliques importantes. En outre, parce qu'il fait un large recours aux produits et matériaux illégaux et est exporté en grande partie frauduleusement, fonctionne sur la corruption d'un réseau de policiers, gendarmes, et douaniers.

La privatisation du secteur : une réorganisation conflictuelle de la gouvernance au profit d'une petite oligarchie

Avec la privatisation et la libéralisation engagées dans les années 1990, le secteur est désorganisé. Exportation frauduleuse de l'or, corruption, manque de transparence et de dialogue avec les administrations et autorités locales, dégâts environnementaux, les bénéfices retirés par les citoyens burkinabè apparaissent bien minces au regard des richesses générées selon un rapport parlementaire publié en 2016. La privatisation du secteur a favorisé la mise en place d'un système mafieux et corrompu qui a profité aux grands commerçants et aux compagnies privées proches du régime de Compaoré. Ces derniers ont fait des sites d'orpaillage des enclaves où ils ont substitué aux lois de l'Etat leurs propres règles, à la faveur de la négligence délibérée sinon de l'appui des agents de l'Etat (Ministres, douanes, FDS, etc) (Werthman, 2017).

Dès 2011, dans le sillage de la crise politique qui s'engage, les attaques sur les mines industrielles et les confrontations entre orpailleurs et firmes privées mettent la lumière sur les dysfonctionnements du secteur, les populations dénonçant la connivence qui s'est installée entre les membres du gouvernement et les hommes d'affaire. L'orpaillage devient un secteur hautement conflictuel où se cristallisent les résistances populaires. La commune de Foutouri dans la Komondjoari en donne un exemple frappant (Werthman, 2017). En 2012, des tensions éclatent autour d'un site d'orpaillage contrôlé par la firme SOMIKA, détenue par un proche du pouvoir de Compaoré originaire du Soum, Adama Kindo, et dirigée par son frère Saadou Kindo, réputé payer particulièrement mal l'or et ne pas hésiter à recourir à la violence pour s'assurer le monopole de l'achat de l'or. L'installation de la SOMIKA sous la direction de Saadou Kindo, avec l'appui des autorités municipales, suscite une forte opposition parmi les orpailleurs et les villageois, en particulier les fondateurs du site où est installé le site. Les villageois retirent leurs enfants de l'école pour attirer l'attention du gouvernement. Les autorités restent silencieuses malgré les tentatives de médiation du député de la province. L'escalade des tensions aboutit à l'attaque du patron de la mine et des CRS installés pour le protéger, à l'arrestation de 20 personnes, et à la fuite au Niger voisin de nombreux d'orpailleurs craignant la répression policière (cf encadré 12). Des confrontations similaires ont eu lieu dans plusieurs sites de la SOMIKA, l'incident le plus grave étant sans doute celui survenu en 2014 dans le Yagha où les CRS et des agents de sécurité privés tuèrent 5 manifestants (ibid).

Encadré 12 : « Komondjoari : Ladj Kindo terrorise les orpailleurs »

Extrait de l'article de Pawanezambo Belem paru dans Lefaso.net le 18 mai 2012 Pawanezambo Belem

« La commune de Foutouri a vécu l'une des journées les plus chaudes de son histoire le 4 mars dernier. [...] Le site de CFA Lougou est le concentré de tous les malheurs vécus par les populations qui vivaient autour des sites aurifères du Burkina et qui refusent de se laisser faire par les sociétés minières qui viennent exploiter les gisements. Le dimanche 4 mars dernier, le village de CFA Lougou et tous les villages environnants ont décidé de se soulever contre le représentant de SOMIKA, El hadj Saadou Kindo.

Les populations exigent son départ du site depuis plusieurs mois. Elles ont tenté avec les autorités locales jusqu'au gouverneur de les convaincre que « ladj Kindo », comme ils l'appellent sur le site, est un vrai négrier qui n'a pas sa place dans leur localité. Les démarches n'ont pas abouti. Le 4 mars, elles décident de passer à l'acte. Mais toutes les autorités ont été prévenues. [...] Les milliers de protestataires lancent l'assaut. L'affrontement avec les forces de l'ordre dure plusieurs minutes. Le face-à-face tourne à l'avantage des populations. [...] AK a

participé à l'opération. « *Quand il s'est enfermé, nous avons tenté de percer le mur de la maison. Il criait et nous suppliait de ne pas le tuer. Il nous proposait de nous donner de l'argent si on le laisse en vie. Ça ne nous faisait pas rire. Comme il invoquait le nom de Dieu, nous l'avons laissé. Nous sommes tous religieux ici.* », nous confie ce jeune homme qui vit aujourd'hui en clandestinité pour échapper à la répression policière. [...] Au cours de la nuit, pendant que les braves racontent leurs exploits à leur famille, c'est en ce moment que les forces de l'ordre ont choisi pour opérer. Des dizaines d'orpailleurs et résidents du village sont arrêtés au cours de la nuit. [...] En quelques heures, une bonne partie de CFA Lougou se vide de ses habitants, direction Niger. La frontière se trouve à moins de 15km de là. Hommes, femmes, enfants prennent la route la nuit pour rejoindre Dogona, village le plus proche du Niger

[...] Il y a plusieurs décennies que l'or est apparu à CFA Lougou. Le site a toujours été exploité par les villageois sur place qui sont devenus au fur et à mesure des spécialistes de l'or. Certains sont même devenus des acheteurs. [...] Les problèmes ont commencé en 2011. Les orpailleurs apprennent que la société SOMIKA devrait être le nouvel exploitant du site. Les populations ne sont pas favorables à l'arrivée de El hadj Saadou Kindo sur le site. Il n'a pas bonne presse. L'homme est considéré comme un exploitant très méchant qui n'hésite pas à sévir. Certains responsables s'organisent et prennent attache avec le maire pour lui dire de ne pas laisser l'homme s'installer sur le site. Les nouvelles qu'ils ont de lui depuis la province du Yagha sont mauvaises. Il n'avait pas de permis d'exploitation quand il s'installait sur le site pour la première fois.

Après de multiples discussions, le maire n'arrive pas à convaincre les populations qui, un jour, ont même encerclé l'adjoint chez lui pour lui mettre la pression et l'obliger à partir. Son comptoir est brûlé une première fois. Les autorités profitent de la saison pluvieuse et ferment le site. Mais le temps de la fermeture n'a pas suffi pour mettre les deux parties en accord. En septembre, l'adjoint revient voir le maire. **En février 2012, ce sont les autorités locales qui sont allées le réinstaller sur le site. Les populations protestent. Pour se faire entendre, elles décident de retirer leurs enfants dans plus de 10 écoles de la région.** Elles exigent le départ de l'adjoint avant la réouverture des écoles. « *Nous avons fermé les écoles pour nous faire entendre. Personne ne nous écoutait depuis que nous protestions. Pourtant, Kindo nous fait souffrir ici. Je paye 350 000f de frais de scolarité chaque année pour mes enfants. Si je n'avais pas conscience de l'importance de l'école, je ne le ferai pas. Avec l'arrivée de Kindo, je ne peux plus travailler. J'ai décidé d'adhérer au mouvement* », explique Sondé très remonté contre le silence des autorités face à leur cri de cœur. La fermeture des écoles a duré plusieurs semaines. Pour débloquer la situation, les représentants de la population sont reçus par le gouverneur de la région de l'Est.

Ce dernier leur promet de descendre sur le terrain dans les 15 jours suivant. Le délai expire. **Le gouverneur ne se signale pas. La médiation du député de la province ne porte pas fruit. Les multiples rencontres avec le haut-commissaire que les protestataires soupçonnent d'être de connivence avec la société restent vaines.** Au cours des différentes rencontres, les populations font savoir aux autorités qu'elles ne sont pas contre la société elle-même. Mais elles exigent le remplacement de son premier responsable sur le site. Les autorités font la suggestion au PDG de SOMIKA à Ouagadougou. Adama Kindo leur oppose une fin de non-recevoir. Il ne changera pas son équipe. **C'est suite à ce blocage que les populations ont décidé de rouvrir les écoles et de mettre une autre tactique en œuvre : affronter les forces de l'ordre, faire partir l'adjoint, fermer le site.** C'est ce qu'ils ont réussi à faire le 4 mars dernier. »

« Les orpailleurs, prêts pour un nouvel assaut »

Extrait de l'article de Pawanezambo Belem paru dans Lefaso.net le 18 mai 2012 Pawanezambo Belem

« Le site de CFA Lougou est rouvert le 3 avril dernier après l'incendie du comptoir et du départ momentané de Saadou Kindo du site. Les autorités locales avec à leur tête le haut-commissaire de la province de la Komondjoari sont allées réinstaller Saadou Kindo sur son site. Selon le haut-commissaire, c'était un devoir pour eux. C'est Saadou Kindo qui est pour le moment le détenteur du permis d'exploitation du site.

[...] Les sages du village de Lougou disent ne pas comprendre pourquoi les autorités refusent de faire partir El hadj Saadou Kindo. Lougou est un village récent. Le village a seulement 33 ans d'existence selon un sexagénaire qui fait partie de la première famille qui s'est installée dans le village. Ils ont dû se battre pour que la localité soit un village du Burkina en son temps. [...] « **Comment quelqu'un peut-il quitter la ville avec un bout de papier pour venir exploiter l'or, maltraiter nos enfants alors qu'il ne sait même pas comment le village a été créé ? Nous avons lutté pour créer le village et nous allons lutter pour faire partir ce monsieur.** », explique le

vieux. **« Les forces de l'ordre sont venues au cours de la nuit pour arrêter nos parents. Ils sont toujours en prison. Si les autorités ne nous reconnaissent pas comme Burkinabè, qu'elles nous le disent. Nous prendrons la nationalité nigérienne ».**

[...] **Les nombreux jeunes qui assistaient à l'entretien avec les sages sont unanimes. Leur combat n'est pas terminé. Ils vont se réorganiser pour obliger l'adji à partir. Et pour cela, ils comptent sur leurs propres forces. Ils n'excluent pas de recourir de nouveau à la violence qui, pour eux, est le seul langage que les autorités comprennent.** Ils en veulent pour preuves les multiples démarches auprès des autorités sans succès. La fermeture des écoles n'a pas non plus fait fléchir les autorités. **« Nous avons fermé nos écoles. Elles sont restées sourdes. C'est quand nous sommes allés sur le site pour faire partir l'adji qu'elles ont mobilisé la CRS pour venir nous mater »,** regrette un jeune du village. »

La situation s'est encore aggravée avec l'attribution de permis d'exploration et d'exploitation de l'or aux sociétés industrielles (Werthman, 2017). Des sites d'orpaillage ont été déguerpis par les forces de l'ordre pour laisser place à des entreprises à capitaux internationaux. Aujourd'hui, la plupart des sites d'orpaillage font l'objet d'un tel permis. Bien qu'ils ne soient pas toujours mis à exécution, ces permis placent les orpailleurs sous la menace continue du déguerpissement. Censées permettre aux exploitants d'être indemnisés en cas d'expropriation pour l'installation d'une mine industrielle, les autorisations d'exploitation artisanale créées par le nouveau code minier de 2015, difficiles à obtenir, ont été détournées par les commerçants et compagnies privées, souvent installés à Ouagadougou, au détriment des orpailleurs artisanaux. La perspective de l'indemnisation les a en effet incités à prendre le contrôle de nouveaux sites où ils utilisent ces attestations pour contraindre les orpailleurs à leur vendre leur or, avec l'appui des forces de l'ordre et parfois aussi des autorités traditionnelles et des maires. Les orpailleurs artisanaux cherchent dès lors à se replier sur les sites dits « sauvages » encore hors de contrôle de ces grands commerçants.

Dans l'Est, l'installation de ces sites « sauvages » vient concurrencer les concessions de chasse des provinces de la Kompienga et de la Tapoa (pollution des nappes, marchés pour le braconnage, coupes de bois, etc) et crée des situations particulièrement conflictuelles et violentes entre d'un côté les orpailleurs et les « braconniers » soutenus par les populations résidentes et de l'autre les concessionnaires, les agents des Eaux et Forêts et les forces de défense et de sécurité (cf encadré 13).

Encadré 13 : Orpaillage artisanal et concessions de chasse, des tensions violentes entre orpailleurs et résidents d'un côté et représentants de l'Etat et concessionnaires de l'autre

Extrait de « Des orpailleurs menacent un des derniers refuges de la faune », 3 juillet 2017, <https://wilang.org/des-orpailleurs-menacent-un-des-derniers-refuges-de-la-faune/>

« Le lundi 17 avril, des braconniers sont tombés dans une embuscade tendue par des gardes forestiers dans la réserve de Pama sud située dans l'extrême sud du Burkina Faso, à la frontière avec le Bénin. Les braconniers pris en flagrant délit ont aussitôt ouvert le feu sur les agents de la faune qui ont immédiatement ripostés. Malheureusement un des braconniers a été atteint mortellement au cours de l'échange de tirs. Les délinquants venaient d'abattre trois antilopes et étaient entrés illégalement dans la zone. **La population locale a vivement réagi à l'annonce du décès du braconnier qui était très connu dans les villages alentour, et des manifestants en colère ont saccagé avant d'incendier le campement de Pama sud et le poste forestier de Nadiagou,** représentant le Ministère de l'environnement. La situation dans la soirée était tendue et les Forces de défense et sécurité en état d'alerte. Les agents forestiers de Nadiagou ont été invités à regagner rapidement la Kompienga ou Pama par mesure de sécurité. Des concertations ont été engagées par les autorités provinciales de la zone concernée.

Un haut responsable forestier a en outre confié ne pas comprendre l'attitude hostile des populations parce qu'en premier lieu, les comités villageois de gestion de la faune qui travaillent étroitement avec les concessionnaires de chasse et toute la communauté, bénéficient des retombées. Il semblerait que des meneurs locaux aient essayé d'enflammer la population en s'appuyant également sur un nombre d'orpailleurs présents, qui n'apprécient pas de se faire pourchasser par les gardes forestiers lorsqu'ils pénètrent dans les réserves pour chasser illégalement. **Après avoir détruit les établissements, les manifestants ont décidé de se rendre plus haut et d'attaquer les réserves de Pama centre sud et de la Zone présidentielle. Heureusement les**

autorités ont réagi rapidement en envoyant des brigades de gendarmerie protéger les zones en question. Quarante-quatre personnes ont été interpellées mardi, après ces manifestations de violence. Depuis plus d'un an maintenant, la situation s'est tendue considérablement dans la région.

Le site d'orpaillage artisanal de Tindangou dans la commune de Pama, ouvert seulement il y a 2 semaines, suscite déjà des inquiétudes sur le plan environnemental et social, avec l'arrivée par milliers de personnes, à la recherche du métal jaune. Situé seulement à 3 km de la forêt classée qui regroupe la plus grande population de buffles d'Afrique de l'Ouest, la soif de l'or ne sera pas sans conséquence pour cette réserve faunique. **Pour le concessionnaire de la réserve de Pama Centre Sud, le patrimoine environnemental est sérieusement menacé.** En moins de deux jours, ils ont appréhendé plus d'une dizaine de personnes dans la réserve qui venaient chasser ou couper illégalement du bois. « C'est une situation assez critique et il faut tout faire pour sauver le seul bloc de faune qui reste en Afrique de l'Ouest », soutient M. X [le concessionnaire]. **Pour lui, il faut purement et simplement fermer ce site. [...]**

Aujourd'hui, le « village » des orpailleurs se compose de plus de 15 000 personnes. A l'instar de ce qui s'est passé en Californie il y a cent cinquante ans, on retrouve toute une économie qui se développe autour du site d'extraction, composé d'orpailleurs sauvages qui travaillent sans le moindre permis dans des conditions de danger extrême. Les réserves fauniques existantes autour de ce site construit il y a seulement un an sont en grave danger et les autorités sont tout à fait conscientes de la menace réelle qui pèse sur tout l'écosystème de ces réserves. Le danger ne se résume pas simplement à l'utilisation du mercure et du cyanure sur le site. Le besoin en nourriture des populations est tel que des chasseurs opportunistes locaux réalisent des incursions dans les réserves pour abattre du gibier et faire ensuite leur commerce auprès des orpailleurs friands de viande de brousse. Le braconnage va prendre des proportions sans précédent dans des zones qui contiennent le plus grand nombre d'animaux sauvages du Burkina Faso.

La situation reste donc très tendue dans cette zone et le Ministère de l'environnement et la Direction des Eaux et Forêts redoutent le pire. »

De cette situation résultent des relations particulièrement dégradées des orpailleurs avec l'Etat qui considèrent que ce dernier a fait d'eux ses ennemis au profit d'une petite oligarchie de concessionnaires et des entreprises occidentales (cf 2.2.4., encadré 23). Engagés à partir de 2015 avec la volonté affirmée de « nettoyer » un secteur mis à mal par l'Ancien régime, les efforts du régime issu de la transition pour réformer le secteur, avec l'instauration du nouveau code minier et la création de l'Agence nationale d'encadrement des exploitations minières artisanales et semi-mécanisées, ont certes dégagé des perspectives mais n'ont pas permis de répondre au problème de fond qu'est celui de l'asymétrie des relations entre orpailleurs et commerçants. Sur un autre plan, la commune de Partiaga sur le territoire duquel s'est installée la mine industrielle de Boungou en 2018 n'a à ce jour pas réussi à débloquer le budget du Fond minier censé bénéficier au développement local.

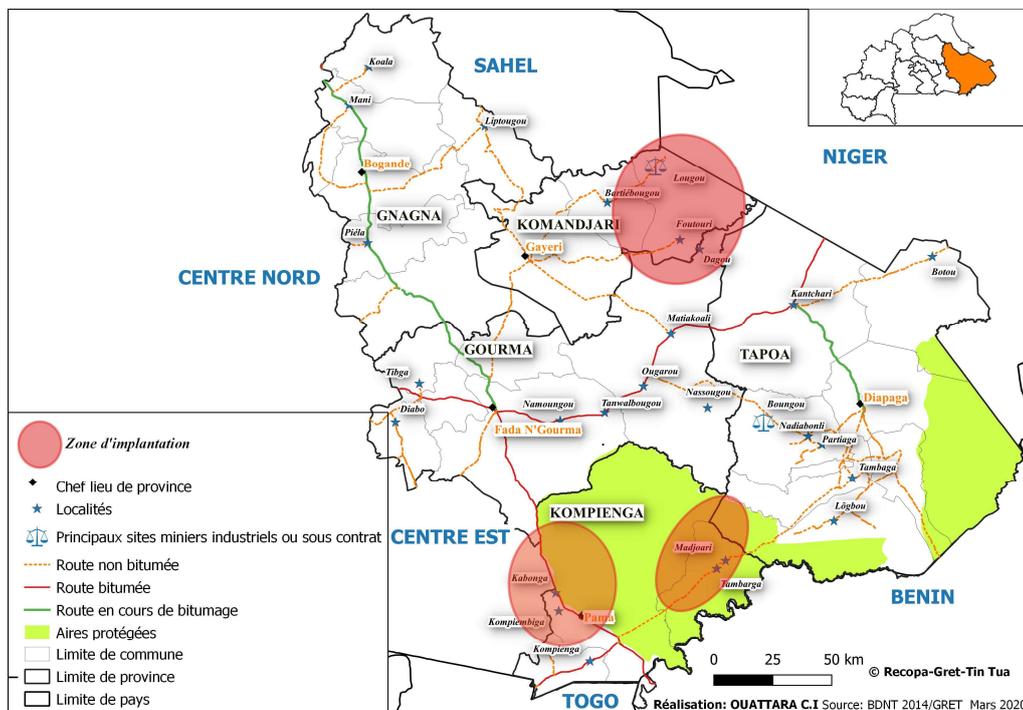
2 DYNAMIQUES DES CONFLITS ET MECANISMES DE REcul DES DISPOSITIFS DE REGULATION PUBLIQUE ET POLITIQUE EN TEMPS DE CRISE

2.1 DYNAMIQUES DES VIOLENCES ET RELATIONS AUX ACTEURS DE LA (IN)SECURITE : REPENSER LA CRISE SECURITAIRE EN LIEN AVEC LES DROITS HUMAINS

2.1.1 L'implantation du fondamentalisme religieux armé sur fond de frustrations vis-à-vis de l'Etat et de banditisme endémique

Tout en rappelant la nature dynamique du phénomène, on peut identifier trois pôles à partir desquels se déploie la violence aujourd'hui dans l'Est (voir carte 6) :

- La zone située entre Foutouri et la frontière nigérienne occupée par des groupes à dominante peule dont les effectifs seraient gonflés par l'arrivée continue de Toolebe du Niger. Ces groupes profitent de la greffe d'un grand banditisme particulièrement actif dans les vols de bétail et de la présence de sites aurifères. Dans les prêches organisés dans les villages, le noyau idéologisé se réclame d'Al-Qaeda.
- Deux groupes antérieurement positionnés à Nassougou d'où ils ont été délogés par les opérations des FDS :
 - La zone de Kabonga. Ces groupes seraient proches de la Katiba Macina d'Hamdoum Kouffa - qui développe depuis quelques temps de dangereux discours communautaristes visant à s'attirer les populations peules - et auraient leur leadership dans le centre du Mali. De nombreux combattants dans cette zone auraient des liens de parenté avec le *Djelgoodji* (le Soum). Ces groupes profitent en particulier des trafics autour de l'orpaillage.
 - La zone de Madjoari-Tambarga. Ce sont les groupes les plus nettement pluri-ethniques, dirigés localement par un jeune originaire du Gourma.



Carte 6 : Pôles d'implantation des groupes liés au fondamentalisme islamique armé, février

Il est désormais connu que derrière le vocable médiatisé de « djihadisme armé » se cachent des acteurs divers, mêlant djihadistes, insurgés et simples mercenaires (bandits, trafiquants, braconniers, etc) (Pellerin, 2019). D'une manière générale, le phénomène du djihadisme armé au Sahel se nourrit :

- *D'une articulation entre les agendas locaux et un agenda global* (« la glocalisation »).

Dans l'Est, les premiers djihadistes recensés étaient d'authentiques djihadistes ayant combattu au Mali dans les rangs d'Ansar Dine ou d'AQMI (notamment de la Katiba Macina) qui auraient été envoyés dans la région pour exporter le mouvement (Pellerin, 2019). Des cadres idéologiques s'allient à des chefs d'unités combattantes locales sans formation religieuse et disposant de l'autonomie nécessaire pour mener à bien leur propre agenda tant qu'il ne contredit pas celui du groupe auquel il se rattache. L'ancrage local est assuré par l'association des préceptes religieux à la dénonciation des injustices sociales (ibid).

- *D'une imbrication avec le banditisme et les trafics* qui assurent aux groupes leur moyen de survie, d'implantation et/ ou d'extension (Assanvo et al, 2019)

Si cette coopération ne va pas de soi - le banditisme et le djihadisme ne partagent pas le même agenda et le même sens de la discipline - elle n'en demeure pas moins la principale forme d'ancrage des mouvements djihadistes au Sahel, et la plus inquiétante au regard de l'ampleur pris par le phénomène du grand banditisme (Pellerin, 2019).

- *D'un ralliement aux groupes par souci de vengeance ou de protection* suite à des exactions de groupes armés, y compris conventionnels, envers un proche (cf infra)
- *D'un phénomène processuel de radicalisation de bandits ou de jeunes en mal reconnaissance sociale*

Une fois des relations établies avec les groupes djihadistes, même lorsqu'elles se limitent à une complicité passive ou à des alliances circonstancielles, il devient quasiment impossible de s'extraire de ces relations autrement que par l'arrestation ou l'exécution, soit que les djihadistes vous soupçonnent d'informer les FDS soit que les FDS vous assimilent à un djihadiste (Pellerin, 2019). Certains auteurs parlent de « djihadisation du banditisme » pour qualifier le processus par lequel le bandit sort du registre de la criminalité pour rejoindre un combat porteur de sens (ibid). De tels processus structurés autour de cadres idéologiques pourvoyeurs de sens pourraient concerner une diversité de personnes, depuis les bandits aux individus en recherche de vengeance ou de protection, en passant par les jeunes gens en mal de reconnaissance sociale pour qui l'intégration dans un groupe armé est perçue comme un facteur d'ascension sociale (prestige lié au port des armes, rétributions symboliques) (Quideleur, 2020).

L'implantation du djihadisme armé dans l'Est emprunte à ces différentes dimensions. En s'installant dans les zones de Matiakoali et de Foutouri, les noyaux idéologisés ont pu tirer parti de l'implantation antérieure de courants wahhabites et des liens de parenté avec le Soum et le Mali. Le grand banditisme endémique a trouvé dans le fondamentalisme islamique armé un moyen de se recycler - et sans doute aussi de se venger des abus des FDS et des groupes d'auto-défense. Les groupes armés ont profité de la présence de vastes zones peu occupées, difficiles d'accès, situées en position transfrontalière et riches en ressources pour s'implanter et disposer ainsi d'une base de vie, d'une base logistique et d'entraînement (vaste forêt sèche à Foutouri, aire protégée à Kabonga et à Madjoari-Tambarga).

Une dimension insurrectionnelle à nuancer

D'une emprise spatiale limitée, concentrées sur les principaux axes autour de la zone aurifère et de la mine industrielle de Boungou, des sites d'orpillage de Foutouri et de la zone pastorale de Kabonga, les violences ont initialement ciblé principalement les postes forestiers et les FDS. Elles ont permis aux groupes de prendre le contrôle des principales ressources aurifères, pastorales et fauniques pour mettre la main sur les trafics qu'elles supportent et s'attirer le soutien populaire. En mettant fin aux

contraintes sur l'usage de ces ressources imposées par les entrepreneurs économiques avec l'appui des représentants de l'Etat (cf 1.3.2., encadrés 12 et 13), les groupes djihadistes ont pu se présenter en libérateurs face à un Etat perçu comme oppresseur et répressif à la solde d'une oligarchie de businessmen et des intérêts occidentaux. L'attaque du 11 août 2018 contre des gendarmes escortant les employés de la compagnie minière Semafo faisant 7 morts sur la route entre Ougarou et Boungou, à proximité de Nassougou, constitue un message assez clair en ce sens, confirmé par l'attaque presque identique du 6 novembre 2019 (faisant cette fois 39 morts). En s'installant dans la zone de Foutouri, les groupes liés au fondamentalisme islamique armé ont aussi profité d'espaces frontaliers enclavés où le sentiment d'appartenance à la nation burkinabè est fragilisé par le manque d'investissement public.

Il convient toutefois de ne pas sur-interpréter la dimension insurrectionnelle du phénomène violent qui traverse aujourd'hui la région de l'Est. S'il est clair que la politique des aires protégées et du secteur aurifère et surtout sa mise en pratique ont alimenté un ressentiment largement partagé localement vis-à-vis de l'Etat, la société locale n'en reste pas moins différenciée et traversée de rapports inégaux. Les intérêts et les référents diffèrent, en fonction du statut dans la communauté villageoise (autochtone/ migrant, etc) et dans la famille (chef de famille/ mère/ jeune homme célibataire/ jeune épouse, etc), en fonction des opportunités économiques et de la reconnaissance sociale dont jouissent la personne et de sa plus ou moins grande proximité aux institutions étatiques. Si les discours des éléments djihadistes et le mode de gouvernance des ressources naturelles qu'ils ont institué ont pu venir répondre aux problèmes des jeunes bergers et séduire les jeunes orpailleurs et les braconniers, ils ont aussi rapidement suscité la méfiance de résidents qui se voyaient progressivement coupés de leurs liens avec les administrations et services de l'Etat, devenus pourtant une des conditions de l'amélioration de leur condition, et imposer de manière de plus en plus sensible au fil du temps un mode de vie en décalage avec leurs habitudes et valeurs (interdiction de l'enseignement en français, interdiction de la vente de bière de mil, fermetures des églises et conversions forcées à l'islam, fermetures d'écoles coraniques, interdiction des déplacements au marché et du travail au champs pour les femmes, port du voile et de la barbe, interdiction de l'élevage de porc, etc). En interdisant aux chefs coutumiers de procéder aux rites et sacrifices et en affirmant que la terre et les ressources naturelles sont ouvertes à tous, les discours des groupes liés au fondamentalisme islamique armé ont nié aux chefs tout pouvoir sur l'espace et tout contrôle sur les activités humaines. Avant la crise, les chefs autochtones étaient certes contraints dans l'expression de leur pouvoir sur les ressources des aires protégées par les textes et pratiques étatiques qui les empêchaient de procéder aux installations de migrants, mais ils conservaient formellement aux yeux des populations, résidents, migrants et pasteurs, une autorité sur ces espaces. Aujourd'hui au contraire, le fait que les groupes terroristes assurent aux bergers, braconniers et orpailleurs un accès libre aux ressources des aires protégées constitue une négation supplémentaire de l'autorité des chefs. Enfin, en procédant à des massacres dans les villages, les groupes liés au fondamentalisme islamique armé ont instillé la peur et la psychose (cf encadré 14).

Encadré 14 : Les incursions des groupes liés au fondamentalisme islamique armé, les enrôlements, les traumatismes et la fuite

« Avant les terroristes étaient des étrangers de peau claire mais maintenant la majorité des combattants et certains chefs dans notre région sont les nôtres. C'est à dire plusieurs de nos compatriotes ont été enrôlés de gré dont certains - les Peuls - pour se venger des humiliations subies, de l'exclusion, et d'autres qui étaient des bandits de grand chemin ont préféré devenir des terroristes » (commune de Matiakoali, focus groupe « Femmes », septembre 2019)

Les incursions des groupes liés au fondamentalisme islamique armé, les traumatismes et la fuite

Un chef de famille gourmantché de 34 ans, déplacé dans un village de la Gnagna après avoir fui la commune de Gayeri nous explique les incursions des groupes liés au fondamentalisme islamique armé dans son village et comment il en est venu à fuir. Il a rejoint son village natal où le petit frère de son père lui a trouvé un lopin de terre pour cultiver cette année. L'année prochaine, il cherchera de nouvelles terres laissées en jachère. En plus

du dénuement matériel, il raconte le traumatisme : les tueries de ses amis, les égorgements, les souffrances psychiques « Je connais d'autres qui ont fait 3 jours sans manger, sauf fumer et boire l'eau simplement. »

« C'est l'année passée au mois d'octobre. Quatre hommes armés sont arrivés à la mosquée du village, nous étions là pour la prière vers 14h, tous ceux qui passaient à côté, ils les arrêtaient et les faisaient rentrer dans la mosquée. Ils ont dit qu'ils sont musulmans. Ils ont demandé aux hommes de ne pas raser leurs barbes, et de porter des pantalons courts et aux femmes de se voiler intégralement. Nous avons dit que nous acceptions ce qu'ils voulaient, après ils sont repartis. Ensuite ils sont revenus une deuxième fois un peu avant que la nuit ne tombe et ils nous ont rassemblé, ils ont encore dit qu'ils veulent que nous suivions leur loi, nous avons répété que nous allons les suivre. Ils nous ont fait remarquer que depuis leur première visite, rien n'a changé dans leurs habitudes car il y a les bars qui continuent à s'ouvrir, des mécréants qui se promènent dans le village et que s'ils reviennent une prochaine fois ça va aller mal. Après leur départ les leaders du village ont tenu une rencontre avec tout le monde pour nous demander notre avis par rapport à la situation, les gens ont convenu que lorsqu'ils sont là le mieux est de ne pas les contrarier et lorsqu'ils repartent chacun vaque à ses occupations. Un jour les militaires aussi sont arrivés dans le village ils y ont passé presque la nuit et ils ont continué à Matiakoali. Quelques jours après ces derniers sont revenus en plein jour encercler le village et ils ont arrêté 18 personnes - des Peuls-, ils sont partis avec eux et personne n'est revenu.

Vu cela, les leaders du village ont conseillé aux migrants (commerçants, agriculteurs, orpailleurs, artisans, éleveurs) de quitter le village pour préserver leur vie. Mais personne ne s'est plié à cette supplication. C'est ainsi qu'un soir aux environs de 16h, nous avons vu deux motocyclistes arrivés par l'Est du village et au même instant nous entendions des coups de fusil. Immédiatement les gens se dispersaient et courraient vers la brousse. Ce jour-là les djihadistes ont tué le chef peul du village, le fils du conseiller municipal, le grand muezzin de la mosquée. Ils sont allés chez El Hadji et le conseiller pour les tuer et par chance ils ne les ont pas trouvés. C'est à partir de ce jour nous avons décidé de partir. »

Il convient aussi de prendre au sérieux la dimension locale des phénomènes. De ce point de vue, il est possible que les situations diffèrent entre la zone de Foutouri et celles de Kabonga et Madjoari-Tambarga. Plusieurs personnes enquêtées dans la zone de Gayeri considéraient que l'Etat devrait discuter avec les groupes et considérer leurs revendications. Cela n'est pas ressorti dans les enquêtes réalisées dans d'autres territoires. Rappelons que la zone de Foutouri a été marquée par le conflit qui a opposé les orpailleurs et les lignages autochtones à la mine SOMIKA en 2012 et dans lequel les représentants de l'Etat et les autorités municipales ont parfois violemment pris parti pour l'industriel. De nombreux orpailleurs avaient fui au Niger – d'où des combattants viennent aujourd'hui gonfler les effectifs des groupes armés - par crainte de la répression des FDS et des représailles des agents de sécurité de la SOMIKA (cf 1.3.2., encadré 12). En périphérie du complexe du WAP, le comportement relèverait peut-être plus de la « collaboration passive ». Ceux qui sont restés auprès des groupes armés pour exploiter l'or, le gibier ou les pâturages sont ceux qui sont en capacité de rompre les liens avec l'administration, leurs familles et leurs communautés villageoises, souvent de jeunes célibataires faiblement insérés dans un réseau d'obligations sociales.

Ce constat est une invitation à la prudence dans l'analyse de processus hautement dynamiques. Il n'enlève rien au fait que des décennies de sous-investissements publics, de défaillance de l'institution judiciaire et sécuritaire et de politiques de valorisation des ressources naturelles tournées vers les intérêts privés et l'extraversion ont créé les conditions de l'ancrage des groupes djihadistes. Le retour de l'autorité publique dans ces territoires suppose dès lors que l'Etat reconsidère les formes de son ancrage local, autant du point de vue du modèle de développement que des discours et pratiques de ses agents vis-à-vis des populations locales. Un phénomène insurrectionnel pourrait effectivement se développer si les signaux envoyés par les interventions de l'Etat dans la région venaient conforter un sentiment diffus d'exclusion de la communauté nationale. La prudence dans l'analyse de la dimension insurrectionnelle des violences actuelle n'enlève donc rien à la dimension politique de la crise, au contraire.

2.1.2 Les interventions des FDS : des dysfonctionnements qui favorisent l'entretien et la montée de violences multiformes

La multiplication des violences

Des opérations de sécurisation des territoires ciblés par les violences de nature diverse liées à l'implantation du fondamentalisme islamique armé sont conduites depuis 2018 par des unités spéciales de gendarmerie et des forces militaires conventionnelles dans l'Est. L'armée de terre y a par ailleurs mené l'opération Otapuanu (« Pluie de feu » ou « foudre ») en mars 2019²² et 2000 hommes sont déployés dans la région depuis septembre 2019 (ICG, 2020). Présentée comme une grande réussite par le Chef d'état-major des armées en avril 2019²³, l'opération Otapuanu a de fait atteint son objectif principal qui était de « restaurer l'autorité de l'Etat » dans un certain nombre de chefs-lieux urbains, notamment à Matiakoali. Un an après, alors que la dégradation de la situation sécuritaire s'est étendue aux provinces de la Tapoa et de la Gnagna, des députés originaires de l'Est, des élus communaux et régionaux demandent une seconde opération militaire²⁴. Force est de constater que les violences se sont multipliées et étendues depuis l'opération Otapuanu, que les premiers mouvements massifs de déplacés internes ont été identifiés suite à l'opération Otapuanu et n'ont cessé de croître depuis, que les zones rurales sujettes aux violences sont restées en grande partie hors du contrôle de l'Etat et que, au regard de nos enquêtes, l'accroissement espéré de la confiance des populations en l'Etat ne s'est pas réalisé dans ces territoires ruraux (cf encadrés 15 et 16). Entre mars 2019 et février 2020, Acléd a ainsi dénombré 3,7 fois plus de victimes dans des attaques ciblant des civils qu'entre février 2018 - date des premières attaques dans l'Est - et février 2019 et 2,5 fois plus de victimes d'attaques ciblant les FDS. Les groupes armés ont répondu aux interventions des FDS par des représailles contre les civils qu'ils ont soupçonnés d'être leurs informateurs. Ces attaques contre les leaders et les chefs de famille, en éliminant les référents de la communauté et en déstructurant le fonctionnement des familles, ont facilité leur implantation.

On peut aujourd'hui proposer le zonage suivant qui distingue :

- *Les zones directement sous l'emprise des groupes* : dans les communes de Foutouri et Bartiébourg dans la Komondjoari, autour de Kabonga dans la commune de Pama et entre Madjoari et Tambarga (commune de Madjoari dans la Kompienga).
- *Les zones où règne un profond sentiment d'insécurité*, attesté par nos enquêtes et entretenu par les violences de l'ensemble des groupes armés, y compris les forces conventionnelles.

Au moment de nos enquêtes au dernier trimestre 2019, il s'agissait de l'ensemble des communes de la Kompienga (Pama, Kompienga, Madjoari) ; de la commune de Matiakoali et d'une partie de la commune de Fada N'Gourma dans le Gourma ; de la commune de Gayeri dans la Komondjoari ; de la commune de Partiaga, et d'une partie des communes de Tambaga, Namounou et Kantchari dans la Tapoa.

Depuis janvier et surtout mars 2020, les attaques des groupes armés se sont étendues à l'ensemble de la Tapoa. La peur a gagné la Gnagna depuis l'attaque des postes de police et de gendarmerie de Bilanga et surtout depuis que des groupes font des incursions régulières dans la commune de Liptougou. La fermeture de la plupart des écoles le long de la RN18 de Bilanga à Manni début mars témoignait de l'extension de la psychose au-delà même des zones ayant connu des attaques ou incursions.

- *Les zones qui n'ont pas ou peu été affectées par les violences.*

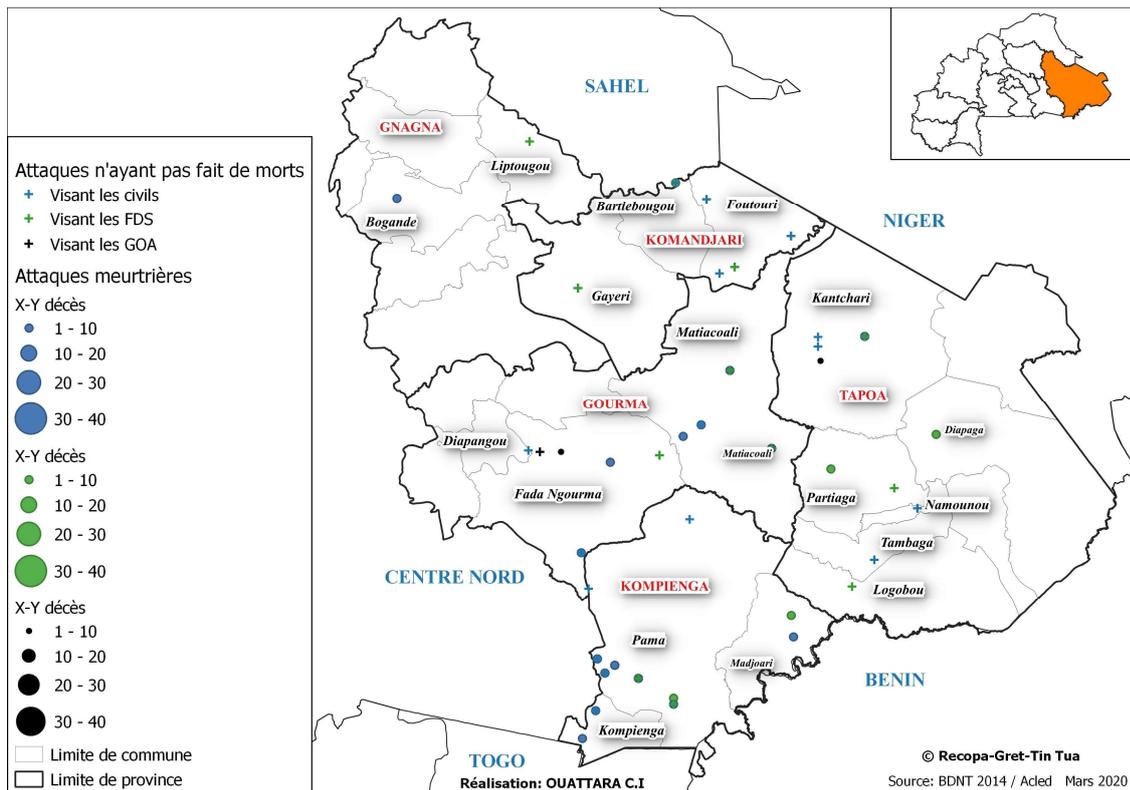
²² L'autre opération de l'armée de terre, l'opération Ndufu (« déraciner »), a été menée dans les régions du Nord et du Sahel.

²³ Point de presse sur l'opération Otapuanu : La déclaration liminaire du chef d'état-major général des armées, <https://lefaso.net/spip.php?article89109>

²⁴ « Burkina : la région de l'Est à nouveau sous l'emprise des groupes terroristes », Agence d'informations du Burkina, 4 mai 2020. <https://www.aib.media/2020/05/04/burkina-la-region-de-lest-a-nouveau-sous-lempre-des-groupes-terroristes/>

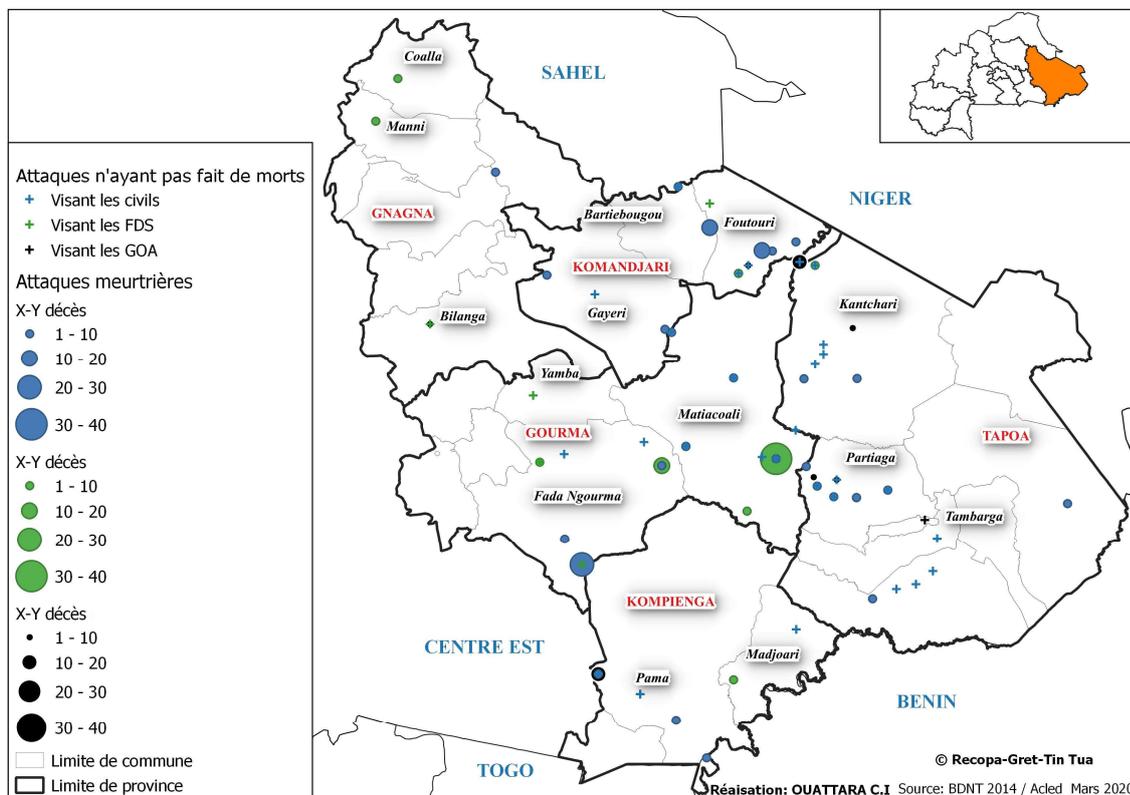
Au moment de nos enquêtes au dernier trimestre 2019, il s'agissait de l'ensemble des communes de la Gnagna ; les communes de Botou, Diapaga, Logobou et Tansarga dans la Tapoa ; et les communes de l'Ouest du Gourma (Diabo, Diapangou, Tibga, Yamba). En mai 2020, seules les communes de l'Ouest du Gourma étaient dans cette situation. Dans la Gnagna, les violences sont jusqu'à présent restées limitées, mais les incursions des groupes liés au fondamentalisme islamique armé dans la commune de Liptougou nourrissent un sentiment de peur.

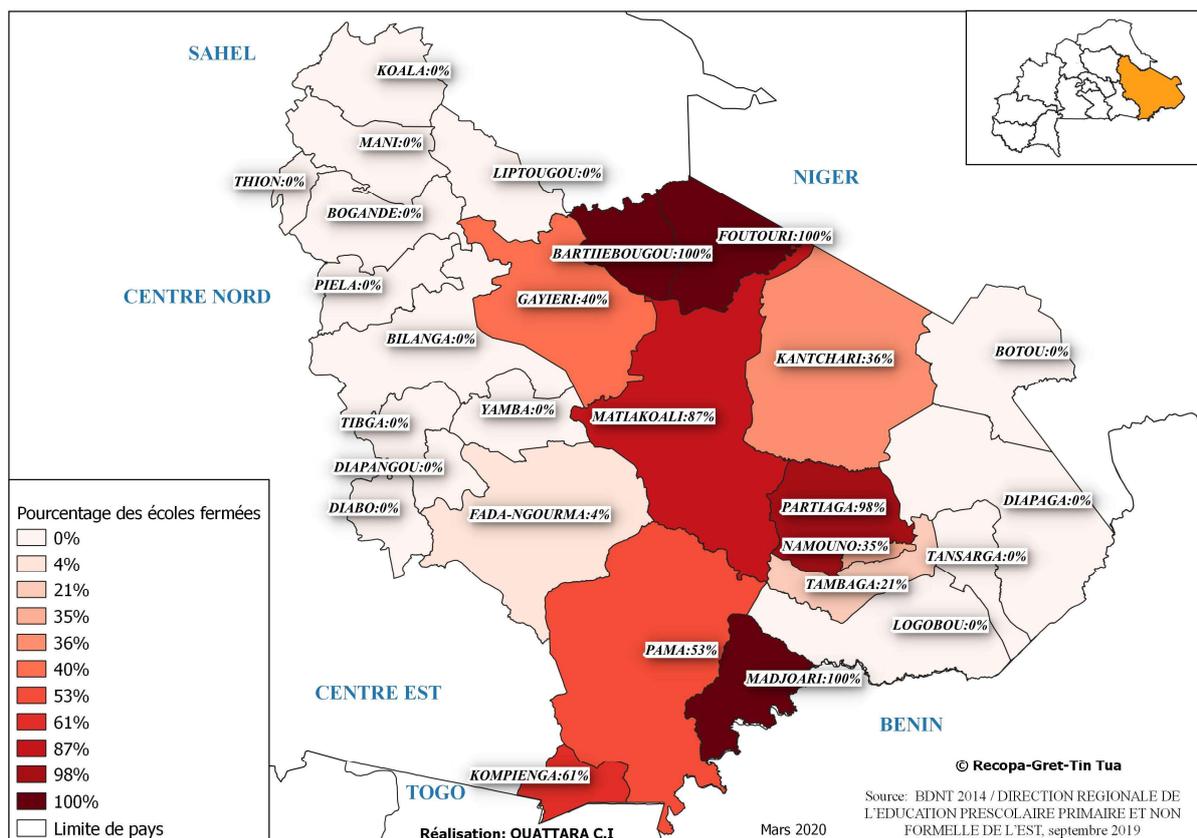
Les cartes 7 et 8 qui identifient les attaques en fonction de leur cible sur une période d'un an respectivement avant et après l'opération Otapuanu localise l'évolution des violences entre mars 2019 et février 2020. La carte 9 qui présente le taux d'écoles fermées en septembre 2019 donne une image assez fidèle du zonage de l'insécurité dans la région de l'Est au dernier trimestre 2019. Comme on l'a dit, les violences et l'insécurité se sont malheureusement étendues depuis à la Tapoa et à la Gnagna.



carte 7 : Localisation des attaques avant l'opération Otapuanu (février 2018-février 2019) (source : Acled)

carte 8 : Localisation des attaques après l'opération Otapuanu (mars 2019-mars 2020) (source : Acled)





Carte 9 : Pourcentage d'écoles fermées en septembre 2019 (source : Direction régionale de l'éducation préscolaire, primaire et non formelle de l'Est)

Encadré 15. L'installation de la méfiance et la fuite : récit d'un déplacé à Gayeri

Ce chef de famille s'est déplacé à Gayeri avec ses deux épouses, ses 7 enfants, sa petite sœur divorcée et ses deux enfants. Plus personne ne s'occupe ni ne garde sa maison et ses champs au village et ses animaux sont avec « un frère » installé à la frontière avec le Togo. Il a choisi Gayeri parce qu'il y a deux frères et qu'avec une famille aussi grande que la sienne il n'avait pas les moyens de se déplacer plus loin.

« Depuis plus d'un an, notre région est devenue très dangereuse. A cause du terrorisme tout est devenu compliqué : on ne peut plus aller et revenir comme on veut sinon même tes voisins vont te dénoncer comme terroriste chez les FDS. Aussi les membres de ta famille ne peuvent plus venir te rendre visite, par peur de te créer des problèmes. La peur est permanente, la journée tu ne sais pas où aller causer, la nuit tu ne dors pas tu ne sais pas quand c'est ton tour. Au début on pensait que ça serait une situation éphémère, mais elle ne fait que s'aggraver de jour en jour. Vu cela j'ai préféré mettre ma famille en sécurité en venant m'installer ici à Gayéri. La majorité des habitants qui ont quitté le village ont installés à Gayéri, nous nous rencontrons souvent pour causer de nos malheurs et ce qui nous arrive.

[...] Les gens se déplacent pour échapper aux conflits. **La situation étant très confuse, les gens ne se faisaient plus confiance et s'accusaient à tort.** Avant que les gens ne commencent à quitter le village, la tension était très vive, mais quand les gens ont commencé à partir, chacun à commencer à se poser des questions.

[...] **au début on apprenait que les djihadistes sont allés dans des localités pour prêcher, ensuite on apprenait qu'ils ont tué ou enlevé des personnes, on ne pensait pas que ça allait arriver chez nous aussi, jusqu'à ce que les gens commencent à les croiser dans la brousse. Ensuite les gens disaient qu'ils ont reconnu un tel et un tel du village parmi eux. C'est en ce moment que la méfiance s'est installée dans le village.** Quand les FDS ont commencé à patrouiller dans la zone, il y avait beaucoup d'arrestations dans le village et les villages environnants, les gens en qui tu avais confiance ont été arrêtés. **Ne connaissant pas sur quoi ils se basent pour**

arrêter les gens, tous ceux qui peuvent ont quitté pour échapper à ces arrestations et même ici on ne se reproche rien mais on a toujours peur qu'ils viennent nous arrêter un jour. »

Encadré 16. L'opération Otapuanu vue par les populations de l'Est

« L'intervention de l'armée avec l'opération Otapuanu a aggravé la situation. Avant, les djihadistes venaient au village et ils ne faisaient que des prêches et ne ciblaient que des gens qui collaboraient avec l'armée. Tout le village s'est déplacé. [...] Les opérations de sécurisation ont été très bouleversantes pour nous. C'était la première fois que nous voyons assez de militaires avec beaucoup d'armes et nous entendions tous les jours que des personnes avaient été tuées. Par exemple, le jour où l'armée est arrivée au village j'étais au marigot et j'ai aperçu des gens qui couraient de partout et cela m'a vraiment traumatisé et jusque-là je n'arrive pas à oublier. Et dès qu'ils sont arrivés, ils ont encerclé le village et ils se sont mis à frapper les gens et ont abattu ce jour-là quatre personnes mais toutes proches de l'ethnie peule, des gens que je connaissais parfaitement. [...] L'élément qui a vraiment aggravé la situation au village c'est lorsque des militaires sont arrivés dans le village, ils ont commencé à tuer des gens en masse et c'est cela qui a provoqué notre départ. [...] La seule chose que, nous, nous voulons aujourd'hui, c'est de pouvoir retourner dans notre village et de mener tranquillement nos activités. Les autorités doivent faire en sorte en sorte que la guerre finisse vite. Ils doivent aussi arrêter de tuer les gens qui n'ont rien à avoir avec les djihadistes. Quand les militaires viennent dans les villages et quand ils repartent les djihadistes viennent tuer des gens en disant que ce sont eux qui ont aidé les militaires à venir là-bas » (jeune femme mossi déplacée de Nassougou à Fada, novembre 2019)

« On a accueilli avec joie l'opération Otapuanu parce que elle a facilité nos déplacements et qu'elle a apaisé la crise. Otapuanu a atténué les attaques et les enlèvements dans la commune parce que les terroristes s'étaient rangés. Otapuanu a apaisé la crise mais l'a aussi aggravé parce que c'est après cette opération que le terrorisme a atteint nos villages et nous a contraints à nous déplacer. » (Déplacés gourmantchés de Nassougou à Fada, novembre 2019)

« Otapuanu a réussi mais il y a eu beaucoup de morts d'innocents. Et l'opération aurait dû être consolidée » (commune de Matiakoali, focus groupe « Mossi », septembre 2019)

« Nous avons loué leur intervention dans la localité. Actuellement nous nous sentons en sécurité avec leur présence dans la zone [une base militaire est installée]. » (Commune de Gayeri, focus groupe « Peuls », septembre 2019)

« Nous avons vécu leur intervention dans la localité avec peur. Ils ont « travaillé » mais nous demandons qu'il y ait des FDS dans chaque village du pays pour nous garder et cela va aussi intimider les assaillants. » (Commune de Gayeri, focus groupe « Mossi », septembre 2019)

« L'opération Otapuanu a apaisé la crise en ce sens que les autochtones qui faisaient partie du groupe des bandits ont été neutralisés et par la même occasion cela a dissuadé les aspirants résidant dans la localité à la cause des bandits. Cependant les étrangers ne font que venir depuis l'opération Otapuanu et cela aggrave la crise. La fermeture des classes, cela aussi a aggravé les effets de la crise sécuritaire dans notre localité. » (Commune de Gayeri, focus groupe « Gourmantché », septembre 2019)

« L'opération Otapuanu a augmenté les problèmes car il y a beaucoup de personnes innocentes que Otapuanu a éliminé. Si les gens veulent résoudre un problème et qu'ils augmentent le problème... Beaucoup de parents ont été tués par Otapuanu. ... L'Etat ne joue même pas son rôle. Car la loi doit être la même pour tout le monde. On ne fait que tuer les gens on dirait des poulets. Même si ce sont des poulets qu'on élimine, les propriétaires ne seront pas contents. N'en parlons pas des êtres humains qui font partie de la population ! L'Etat doit changer et voir comment mettre fin à la crise sans faire des victimes innocentes. » (Commune de Fada, focus groupe « Peuls », septembre 2019)

« Otapuanu, c'est une action qui est arrivée pour éliminer tous les éleveurs car ils traitent avec les djihadistes. » (Ruga peul, commune de Fada, octobre 2020)

« Otapuanu a été la pire chose qui soit arrivée à l'Est. Des personnes ont été tuées, des familles disloquées. L'opération a conduit à des départs car même des innocents ont perdu la vie. [...] Otapuanu a aggravé la situation avec ses tueries massives car beaucoup ont rejoint ces groupes par peur d'être tués par l'Etat. En tuant des personnes ainsi, la haine a été semée entre les personnes qui sont accusées de dénoncer et ceux qui st victimes. Maintenant on a des règles de comptes [...] Notre perception de l'Etat a changé, on a peur de l'Etat maintenant, du mal qu'il peut nous faire, on ne veut même plus en entendre parler. » (Commune de Fada, focus groupe « femmes », septembre 2019)

« Otapuanu a aggravé la crise. On a peur de l'Etat, on préfère les djihadistes souvent parce qu'eux ne s'en prennent pas à nous civils. » (Commune de Fada, focus groupe « Peuls », septembre 2019)

« Otapuanu a causé beaucoup de décès et parmi les victimes, certaines communautés sont plus touchées que d'autre, donc ça a réduit la confiance et la collaboration entre les différents groupes communautaires. » (Commune de Kompienga, focus groupe « Gourmantché », septembre 2019)

« On a vécu Otapuanu dans la peur car on ne connaît pas les complices, on ne sait pas qui est qui. [...] Notre perception de l'Etat a beaucoup changé. Notre région a été abandonnée par notre gouvernement, il n'y a aucun projet. » (Commune de Pama, focus groupe « Gourmantché », septembre 2019)

« Certains Peuls disent que nos parents les tuent donc si la crise continue, nos relations avec eux seront affectée. [...] L'évènement qui a marqué un tournant dans les relations communautaires, c'est le couvre-feu car la plupart des FDS parlaient moore donc on a été accusé. » (Commune de Fada, focus groupe « Mossi », septembre 2019)

« Otapuanu nous a fait beaucoup de mal, on a perdu des proches, ce n'est plus possible de déplacer les malades la nuit, le marché à bétail s'est vidé. [...] Notre perception de l'Etat a beaucoup changé. On a peur à cause des FDS. L'opération pour lutter contre la crise nous a fait du mal, dc on a peur des décisions à venir. » (Commune de Fada, focus groupe « Peuls », septembre 2019)

« Otapuanu au début a fait régresser les incidents terroristes. Mais cela n'a duré qu'un peu de temps car face aux multiples attaques des FDS, ces derniers ont commencé à abattre des innocents et parfois des familles entières. Tout cela amène les survivants à fuir et intégrer les groupes terroristes. Les règlements entre politiciens et entre individus conduisent à des dénonciations mensongères d'individu aux FDS ou aux groupes armés. » (Commune de Fada, focus groupe « Peuls », septembre 2019)

« Avec Otapuanu, les relations d'amitiés ont pris un coup et Otapuanu a occasionné des veuves et orphelins qui sont sans soutien moral et économique. » (Commune de Partiaga, focus groupe « Peuls », septembre 2019)

« Otapuanu est une souffrance pour nous car les gens sont divisés. Les gens sont morts tout simplement par peur. Ils n'ont jamais vu une telle troupe de militaires dans leur village et quand quelqu'un tente de courir on tire sur lui et on dit que c'est un complice. » (Commune de Diapaga, focus groupe « Gourmantché », septembre 2019)

« La mission Otapuanu a aggravé la crise. Le couvre-feu, les morts des personnes qui ne sont pas coupables. Ceux qui pouvaient les accompagner dans leurs missions, ce sont eux qu'ils tuaient. Nous on ne garde pas bon souvenir de leur mission. Je suis commerçant et je vends ma marchandise et chacun vient acheter. Un jour on vient dire que je suis complice alors que je ne suis pas sensé connaitre qui est une bonne ou mauvaise personne » (commune de Diapaga, focus groupe « Gourmantché », septembre 2019)

« Les dénonciations ont fait beaucoup de victimes parmi les Peuls. Les FDS suite à ces dénonciations entre dans les villages et massacrent les gens sans vérification parfois à cause d'une seule personne. » (Commune de Fada, focus groupe « Peuls », septembre 2019)

« Otapuanu, on l'a vécu dans la peur et elle demeure. On n'avait jamais vu autant de gens se faire massacrer ainsi, on a toujours peur. » (Commune de Pama, focus groupe « Gourmantché », septembre 2019)

« En ce qui concerne l'opération Otapuanu, dans notre village, les rumeurs disent que ce sont les mossi qui ont fait venir les militaires dans la zone et cela fait de la communauté mossi une cible potentielle pour les assaillants » (commune de Gayeri, focus groupe « Mossi », septembre 2019).

« Otapuanu nous a donné un petit espoir que les terroristes avaient quitté notre zone, mais après l'opération, ça a repris de plus belle dans la zone de Nassougou, Nakortougou, Boandéni où les populations ont témoigné que ce sont les Peuls de leurs localités qui sont les guides pour les menaces et les enlèvements. Ce qui a installé la méfiance avec la communauté peule dans nos villages. » (Commune de Matiakoali, focus groupe « Peuls », septembre 2019)

« On a très mal vécu Otapuanu. Ils ne font que tuer des innocents et tous les Peuls sont des terroristes pour eux. A l'arrivée les terroristes ont tué des gens pour donner l'exemple à toutes personnes qui va collaborer et nous les Peuls, nous sommes devenus des cibles pour les FDS. Donc on s'est retrouvé entre le marteau et l'enclume. L'arrivée d'Otapuanu a semé la terreur en tuant à tort les gens » (jeune homme peul déplacé à Fada, novembre 2019)

« L'opération a permis de freiner l'objectif macabre de ceux qui nous attaquent dans nos villages au début mais maintenant il n'y a plus d'amélioration car les bandits savent mettre à l'aise la population plus que les FDS. » (Jeune femme gourmantché déplacée à Fada, novembre 2019)

« L'Etat doit prendre des décisions qui n'aggravent pas les crises à l'inverse d'Otapuanu : éviter les arrestations arbitraires, arrêter d'instaurer plus de peur en arrêtant de tuer les gens. Pour apaiser les relations communautaires, il faut arrêter d'arrêter une ethnie donnée, ça rend les autres communautés méfiantes. Il faut sensibiliser les communautés, dire que tout le monde peut être dans le djihadisme [...] Il faut sécuriser sans s'en prendre aux gens en les tuant. » (Commune de Fada, focus groupe « Peuls », septembre 2019)

« Otapuanu a fait du bien mais en même temps, y a des conséquences. La communauté peule a été stigmatisée au cours de cette opération, des associations pour la lutte des droits des Peuls se sont créées. » (Jeune mossi, Matiakoali, septembre 2019)

« L'opération Otapuanu a réussi a dit l'Etat mais nous voyons que les troubles persistent, qu'il y a beaucoup de déplacés. » (Adulte mossi, Matiakoali, septembre 2019)

Des perceptions ambivalentes des interventions des FDS

Nos enquêtes réalisées auprès des populations au dernier trimestre 2019 montrent que le dispositif sécuritaire a été très inégalement perçu (cf encadré 17) entre :

- Les régions qui n'ont pas connu d'interventions des FDS où les populations voient d'abord dans ces interventions un facteur d'apaisement de la situation (dans la Gnagna et l'Ouest du Gourma)²⁵
- Les régions qui ont connu ces interventions où les populations, tout en reconnaissant l'effet immédiat d'Otapuanu et la nécessité d'une intervention militaire, évoquent une peur profonde des FDS et une perte de confiance en l'Etat, à l'exception des zones sécurisées par l'installation de détachements militaires.

Dans ces territoires, quatre critiques principales sont formulées à l'intervention des forces armées :

- *Les FDS interviendraient sans avoir réuni au préalable les preuves nécessaires.* De ce fait, leurs interventions favoriseraient les *dénonciations*, seraient instrumentalisées dans les *règlements de*

²⁵ Il semblerait cependant que la peur des descentes des FDS sur le terrain ait gagné certaines populations de la Gnagna depuis que la situation sécuritaire s'est dégradée dans la province (à partir de mars 2020).

compte et les conflits locaux, et contribueraient, aux côtés des violences des groupes armés liés au fondamentalisme islamique, à distiller la *méfiance entre les communautés et jusqu'au cœur des familles*.

L'expression « On ne sait plus qui est qui », récurrente dans la bouche de nos enquêtés, témoigne assez bien de cette méfiance généralisée qui rompt toute possibilité de maintien de relations sociales et d'entraide. Dans certains territoires, les populations sont terrorisées à l'idée qu'un échange de paroles avec un voisin ou un parent puisse leur coûter une arrestation, voir un assassinat, que le soupçon de collaboration vienne des éléments liés au fondamentalisme islamique armé ou des FDS.

- La violence des interventions s'est ajoutée à celle des groupes armés pour provoquer de *profondes souffrances psychiques*.

Les femmes ont été nombreuses à faire état de ces souffrances : crises de folie, mutisme, enfants terrorisés par les groupes armés et les FDS, violences morales des FDS à l'encontre des déplacés, stigmatisation des femmes dont le mari a été arrêté par les FDS et/ ou est soupçonné d'avoir rejoint les groupes armés, etc.

- *En ciblant plus spécifiquement les membres de la communauté peule, les interventions auraient contribué à dégrader les relations inter-communautaires*. Dans nos enquêtes, l'opération Otapuanu fait ainsi parti des éléments les plus fréquemment cités pour expliquer l'aggravation des tensions communautaires.
- *Les FDS se seraient livrés à des abus et des exactions*. Les discours des enquêtés portent des accusations graves sur les agissements des FDS et en particulier de l'armée (cf encadré 16 et 17). Ils identifient les exactions comme un des facteurs explicatifs majeurs d'enrôlement des jeunes dans les groupes armés.

La question des exactions des forces conventionnelles demeure délicate. Dans l'Est, Acled a recensé 15 actes de violences émanant des FDS et affectant des civils (faisant 34 décès). La section Gourma du MBDHP nous a dit avoir reçu plus d'une douzaine de plaintes de familles à ce sujet. Plusieurs rapports d'organisation de défense des droits de l'homme (le MBDHP, Kisal, HRW) ont renseigné les exactions qui auraient été commises par les forces armées burkinabè dans la région du Nord, à Kain, Banh, Titao, et dans la région du Sahel²⁶. De nombreuses analyses identifient les exactions des armées maliennes et burkinabè comme un des principaux moteurs de ralliement aux groupes djihadistes (Benjaminsen et Ba, 2008 ; ICG, 2020 ; Pellerin, 2019), et des analyses similaires ont été formulées à propos de la région du lac Tchad (Pérouse de Montclos, 2017). Cette analyse n'est pas à ce jour partagée par le gouvernement burkinabè qui conteste formellement l'ampleur des exactions dénoncées par les organisations de défense des droits humains.

Au dire de nos enquêtés, la perception des exactions subies par les membres de la communauté - que d'autres enquêtes retrouvent dans les régions du Sahel et du Nord (Hagberg et al, 2019b) – qu'elles reflètent ou non les faits réels, participe, on l'a dit, très largement des dynamiques d'enrôlement ou de collaboration passive et facilite, avec les violences des groupes armés ciblées contre les supposés indicateurs, l'ancrage des groupes liés au fondamentalisme islamique armé par la manipulation psychologique. A quatre ou cinq, par des visites régulières et des menaces, ils parviennent à entretenir la psychose et à maintenir sous leur joug les populations : « L'armée sait où nous sommes et pourtant c'est vous qu'elle tue » ou encore « vous pouvez prévenir les FDS, on le saura immédiatement ». A cela

²⁶Que s'est-il passé à Kain-Ouro et environnants le 4 février 2019 ? rapport du MBDHP, <https://www.grash-burkina.org/wp-content/uploads/2019/04/Rapport-de-mission-denquete-du-MBDHP-%C3%A0-Kain.pdf> ; *Memento sur les exécutions sommaires du 12 mai dans la province du Loroum, région du Nord*, Kisal, 2019, <https://www.facebook.com/kisalobs/posts/memento-sur-les-executions-sommaires-du-12-mai-dans-la-province-du-lorum-region-/1917713811661776/> ; « *Nous avons retrouvés leurs corps plus tard ce jour-là* ». *Atrocités commises par les islamistes armées et les forces de sécurité dans la région du Sahel au Burkina Faso*, HRW 2019, <https://www.hrw.org/fr/report/2019/03/22/nous-avons-retrouve-leurs-corps-plus-tard-ce-jour-la/atrocites-commises-par-les>

s'ajoute la confusion qui règne chez les populations entre bandits, groupes djihadistes et FDS, les populations considérant que les FDS agissent en civils et utilisent des civils.

Encadré 17. Des perceptions ambivalentes des FDS, entachées par la peur dans les zones insécures

« Depuis que l'état d'urgence a été instauré, les FDS ont la liberté de faire ce qu'ils veulent sans qu'ils n'aient de problèmes, et de toute façon, c'est eux qui ont le pouvoir et la force. » (Chef coutumier peul, septembre 2019)

« Quand ils attrapent quelqu'un ils ne prennent pas le temps de faire des enquêtes. Non, tu entends qu'on a attrapé quelqu'un, qu'on l'a tué. On tue la personne et on ne donne pas les raisons. » (Commune de Fada, focus groupe « Peul », septembre 2019)

« Maintenant le Peul n'a même pas le droit d'être devant un juge. A la moindre occasion on le tue et on l'accuse de terrorisme. » (Commune de Fada, focus groupe « Peul », septembre 2019)

« Avec cette crise, la peur des FDS s'est un peu installée au sein de la localité vu que ce sont eux qui sont au-devant de la scène. Et dans nos déplacements lorsque nous les croisons nous paniquons. Mais nous avons toujours confiance en eux. Ce sont eux qui luttent pour nous. Ils souffrent à cause de la situation actuelle et nous prions le bon Dieu pour que ce fléau finisse et qu'ils puissent se reposer aussi. » (Commune de Gayeri, focus groupe « Mossi », septembre 2019)

« Ma fille fait la troisième son vœu est de vivre dans la sécurité. Mais avec ce contexte il n'en n'est plus question. Pourquoi je dis ça ? Parce que l'Etat envoie des jeunes tuer leur parent d'un, de deux, les forces de l'ordre sur le terrain ne sont pas bien équipées vu le nombre de morts chaque jour que dieu fait. De trois, je ne crois pas que ceux qu'ils disent tuer sont les vrais terroristes et cela ne fait qu'empirer la situation. » (Commune de Fada, vieille femme gourmantché, septembre 2019)

« C'est l'Etat qui aggrave le conflit. Quand les FDS tuent un supposé terroriste et qu'ils trouvent ton numéro dans son portable on t'abat comme un chien et cela n'est pas supportable pour les familles. La stigmatisation de certaines communautés comme les Peuls et les musulmans. Ils veulent qu'on s'entre tue. » (Commune de Fada, focus groupe « femmes », septembre 2019)

« La sécurité avait publié une liste de malfaiteurs qui circulait sur le net et on comptait plus de Peuls que d'autres ethnies. Alors dans la communauté, on dit que les responsables de cette crise sont d'origine peul. » (Commune de Kantchari, vieille femme gourmantché, septembre 2019)

« Nous n'avons pas de problèmes avec les communautés sédentarisées. Notre difficulté c'est les taxes et les noms de famille. Il y a des noms de famille homonymes chez nous alors qu'on tuait en tenant compte des listes » (commune de Kompienga, vieux peuls, septembre 2019)

« Chacun a peur de l'autre, on ne veut plus se retrouver, beaucoup de gens se sont fait arrêtés pour complicité, donc ils ont peur. » (Commune de Pama, vieille femme peule, septembre 2019)

« Les gens ont plus peur des FDS que des djihadistes. Eux quand ils viennent, ils ne cherchent pas à comprendre, ils prennent tout le monde comme ennemis. Ils ont arrêté un de mes petits frères dans le marché de Nagaré, je n'ai toujours pas réussi à le voir, j'ignore s'il est toujours vivant ou pas. Toutes les tentatives pour le voir sont restées vaines. Je ne suis pas seul dans cette situation, beaucoup de mes connaissances ont vu leurs proches arrêtés par les FDS. Les gens vivent dans la peur d'être arrêté par les FDS [...] La situation s'est aggravée avec l'intervention des FDS, sinon quand les FDS avaient quitté la zone, il n'y avait pas de tueries, ni de déplacés, c'est quand ils sont revenus pour déloger les djihadistes que la situation s'est empirée pour nous qui sommes dans les villages. » (Déplacé de Nagré à Fada, novembre 2019)

« Ce sont les djihadistes qui sont à l'origine de notre déplacement, avant leurs venus on vivait en toute tranquillité. La succession des tueries a fait peur à tout le monde, six personnes ont été tuées dans l'intervalle d'un mois. Contrairement à ce que disent les gens, chez nous il n'y pas eu d'exactions de la part des FDS, les gens avaient plus peur des djihadistes, si les FDS venaient tôt peut être qu'on serait toujours sur place. » (Déplacé de Diabatou à Fada, novembre 2019)

« Si quelqu'un paye pour ses crimes, vous ne pouvez pas vous en mêler. Personne ne peut s'en mêler. C'est son crime qui l'emporte. Mais voir quelqu'un sans même chercher à savoir d'où il vient, ni où il va, il est peut-être derrière son bétail ou il a juste peur, tu l'arrêtes pendant des années ou tu l'abats, c'est là où nous les Ruga nous demandons qu'il y ait plutôt des enquêtes, ainsi rien de grave ne va arriver. » (Ruga, Fada)

En cause, les dysfonctionnements du système sécuritaire et judiciaire

Les abus et exactions renvoient à des problèmes structurels au sein des FDS traversés par des fractures internes anciennes (entre différents corps et entre troupes et officiers supérieurs), aggravées par les mutineries de l'armée et de la police de 2011, et fragilisés par les conséquences de l'insurrection et du coup d'Etat de 2015 (notamment la dissolution du Régiment de sécurité présidentiel) qui ont accentué la méfiance entre les hommes politiques et les hommes en uniforme (Kibora et al, 2011 ; ICG, 2020). Ces problèmes structurels renvoient :

- *Aux défaillances du système de renseignement* qui favorise l'assimilation de tout individu ayant été en contact avec les groupes identifiés comme djihadistes (échange téléphonique, vente de nourriture) ou refusant de collaborer avec les FDS à un complice ;
- *Aux défaillances du système judiciaire* qui favorise chez les FDS la tendance à éliminer les suspects plutôt que de les arrêter en vue d'un jugement. 700 individus sont à ce jour emprisonnés pour accusation de terrorisme mais aucun n'a été jugé depuis 2015 ;
- *Aux mauvaises conditions de vie et de travail des troupes*, et aux relations compliqués entre hommes de troupes et officiers sur le terrain, qui favorisent leur démobilisation.

2.1.3 Les Koglweogo face aux violences liées au fondamentalisme islamique armé : dans l'attente d'un signal de l'Etat

La crise politico-sécuritaire a révélé la large autonomie dont jouissent les groupes *Koglweogo* au niveau local et régional. Dans la Gnagna, qui – on l'a dit - est restée relativement indemne des violences liées au fondamentalisme islamique armé jusqu'à la fin de l'année 2019, les *Koglweogo* se sont dit prêts à « épauler » les FDS. Ils ont d'ailleurs tenté sans succès de le faire suite à l'attaque de la gendarmerie de Coalla en septembre 2019. Dans les faits, l'implication des *Koglweogo* aux côtés des FDS reste ambiguë. Si les premiers voient dans cette collaboration un moyen d'engranger un capital social, les seconds hésitent à reconnaître les compétences des premiers et à leur faire confiance, en partie dans une logique de défense de leur statut professionnel. La proximité des *Koglweogo* de la Gnagna avec ceux de Boulsa dont l'engagement dans la lutte anti-terroriste a joué un rôle majeur dans la transformation des violences en conflit communautaire dans les régions du Sahel et du Centre Nord (cf 2.3.2) invite par ailleurs à interpréter cet empressement des *Koglweogo* avec la plus grande prudence même si, contrairement à leurs parrains de Boulsa, les *Koglweogo* de Bogandé avaient su, du moins avant la crise, éviter la dérive identitaire.

Les *Koglweogo* de Fada, où la menace est par contre bien réelle, ont quant à eux estimé ne pas être en mesure, avec les moyens dont ils disposaient, de contribuer efficacement à la « lutte ». D'après nos enquêtes, confirmées par ailleurs (Quidelleur, 2020), de nombreux *Koglweogo* ont préféré stopper leurs activités et taire leur statut, se sentant visés par les groupes armés. D'anciens *Koglweogo* auraient aussi pu rejoindre les groupes liés au fondamentalisme islamique armé ou collaboreraient régulièrement avec eux (ibid). La posture « attentiste » du chef *Koglweogo* de Fada reflète en partie les relations tendues entre *Koglweogo*, FDS et justice, mais témoigne aussi d'une vision stratégique de la part de groupes en attente d'un signal de reconnaissance de l'Etat pour s'investir pleinement dans la « lutte ».

En ce sens, on pouvait craindre que le décret de janvier 2020 autorisant le recrutement de volontaires aux côtés des FDS puisse changer la donne et inciter les *Koglweogo* de l'Est à se recycler dans ces groupes d'auto-défense institués par l'Etat (cf 2.3.2).

2.1.4 Crise économique et violation des droits humains

Au-delà des violences physiques, la crise sécuritaire que connaît actuellement la région de l'Est crée à la fois les conditions d'une grave crise économique et empêche les populations d'exercer un ensemble de droits humains fondamentaux :

- *Les activités économiques, le commerce et même la production agricole* sont compromis par la peur des déplacements dans toute la zone touchée par l'insécurité ;
- *Les prix des denrées de première nécessité ont augmenté aggravant les situations d'insécurité alimentaire* ;
- *De nombreuses écoles sont fermées* (cf carte 8). Au-delà de la fermeture des écoles, dans de nombreux villages, les enfants, notamment les filles, ne se rendent pas dans les écoles, même lorsqu'elles sont ouvertes, par peur.
- *L'accès aux soins est compromis* dans de nombreux endroits par la peur des déplacements ;
- *Les relations sociales (visites, cérémonies, etc) sont compromises* par la peur des déplacements et des regroupements ;
- Dans les zones sous contrôle des groupes fondamentalistes islamiques armés, les populations se voient imposer des *pratiques contraires à leur mode de vie et à leurs valeurs* (port du voile, etc) ;
- *L'aggravation des abus violents des policiers et des gendarmes* (rackets, bastonnades, etc) ;

Dans la Tapoa par exemple, les populations se sont fortement plaintes des activités des CRS déployés dans la région ; les commerçants de bétail se plaignent de « contrôles barbares » sur les marchés à bétail, etc. La détention de papiers d'identité est devenue une condition des déplacements. Une grande partie de la population, en particulier parmi les populations pastorales, n'en possède pourtant pas.

- *La remontée du (grand) banditisme* dans l'ensemble de la région

Au-delà du grand banditisme qui s'est greffé aux groupes fondamentalistes islamiques armés, ce phénomène s'est aussi redéveloppé dans les zones sécurisées par les détachements des FDS, comme à Fada, et dans les zones non encore affectées par l'insécurité (Gnagna). Le couvre-feu oblige en effet les commerçants à délaisser leurs boutiques la nuit. La mise hors d'état d'agir des *Koglweogo* et des *Rugas* dans les territoires sous influence des groupes fondamentalistes islamiques armés et, dans la Gnagna, les contraintes imposées à leurs activités par le couvre-feu ou encore leurs relations parfois tendues sur le terrain avec les FDS sont autant d'éléments qui ont contribué à cette remontée du banditisme. Le phénomène se nourrit aussi de la fermeture des sites d'orpaillage où s'étaient recyclés une partie des bandits armés à la suite des interventions des *Koglweogo*.

Cette situation est aggravée par endroit par les mesures d'état d'urgence – renouvelé régulièrement depuis le 31 décembre 2018 : contraintes sur la tenue des fêtes et cérémonies ; interdiction de cultiver dans certaines zones ; couvre-feu (imposé y compris dans la Gnagna qui n'a pourtant pas encore connu d'attaques) qui empêche par exemple les personnes de se rendre dans les centres de santé la nuit ; fermeture des sites d'orpaillage dans lesquels les populations tiraient pourtant des revenus devenus essentiels à la sécurisation de leur économie ; etc.

Les populations et nombre de leurs représentants portent de vives critiques sur le dispositif sécuritaire dont ils estiment qu'il « appauvrit » les gens en les empêchant de conduire leurs activités productives et économiques sans pour autant protéger les personnes et leurs biens et leur permettre d'exercer

leurs droits de citoyen (en référence en particulier aux écoles fermées et à l'accès difficile aux soins) (cf encadré 18). Cet état de fait contribue à éloigner les populations de l'Etat.

Encadré 18. Des critiques portant sur la prise en compte des besoins économiques et sociaux

« On a vécu Otapuanu dans la peur car on ne connaît pas les complices, on ne sait pas qui est qui. [...] Notre perception de l'Etat a beaucoup changé. Notre région a été abandonnée par notre gouvernement, il n'y a aucun projet. » (Commune de Pama, focus groupe « Gourmantché », septembre 2019)

« L'Etat fuit ses responsabilités. La preuve est que les écoles de notre village sont fermées et les enseignants ont été déployés dans d'autres zones. » (Commune de Partiaga, focus groupe, septembre 2019)

« Moi je vois qu'Otapuanu n'a pas empêché les vols dans Fada. Il y a des quartiers, chaque nuit, il y a des cas de vols dans la ville. Donc nous ne comprenons pas le couvre-feu car nous constatons que les Koglweogo sont plus efficaces. » (Commune de Fada, focus groupe « Gourmantché », septembre 2019)

« Notre perception de l'Etat a un peu changé car il prend des décisions sans tenir compte des réalités, par exemple, le couvre-feu qui a beaucoup diminué les revenus. » (Commune de Fada, focus groupe « Mossi », septembre 2019)

« Le couvre-feu est inutile car son application ne change rien ici. Pendant qu'il y a couvre-feu, vous verrez des boutiques qu'on casse, etc. Ça ne sert pas car ce sont nos pauvres paysans qui souffrent. » (Retraité de la fonction publique, Koglweogo, Fada)

« Otapuanu nous a beaucoup marqué. Il n'y plus d'accès à la forêt, les activités économiques sont au ralenti. L'Etat était inexistant avant la crise pour notre communauté. Avec la crise, on se sent délaissé, sans aide ni appui. » (Femme veuve peule, Pama, septembre 2019)

« Ensuite, il y a eu le cas des C.R.S qui ont été déployés dans la Tapoa. Il ne fallait pas les envoyer à la Tapoa, car qu'est ce qui prouve que ce ne sont pas ces gens même qui jouent aux terroristes. On m'a parlé d'un monsieur qui avait sa femme qui travaillait dans un CSPS et qui devait aller chercher des produits avec une ordonnance. Il a été arrêté, on lui a pris l'argent qu'il détenait, alors qu'il a expliqué sa situation. Aujourd'hui, même dans les villages reculés comme Tansarga, les CRS prennent les motos des gens, l'argent, etc. Quand j'étais allé pour le décès de mon frère au village, j'ai envoyé des enfants à Diapaga avec la photocopie de la carte grise signée et légalisée. Ils ont été arrêtés, puis obligés de payer malgré qu'ils étaient en règle. Donc vous voyez que tous ces gens sèment la terreur aussi malgré qu'ils soient des FDS. L'on en a parlé aux autorités, les responsables etc. Ils ont été mis au courant. Même celui qui est responsable des CRS, il est nul. Il devrait être éjecté de là-bas. Ce n'est pas normal que des gens sous ta direction, se comportent de la sorte en semant la terreur au sein des populations. A tel point que les jours de marché les gens ont peur de sortir à moto. Au Bénin, au Nigéria les motos rentrent comme elles ressortent. C'est grave ce qui se passe là-bas car nos paysans souffrent avec ces CRS. Si le Ministère m'entend, il peut venir diligenter des enquêtes ici. La police et la gendarmerie ne font pas ce que les CRS nous font subir. Ils terrorisent les populations au lieu de les protéger. » (Retraité de la fonction publique, Koglweogo, Fada)

2.1.5 Les déplacements de population et la peur de l'étranger

Les déplacés « recensés » ... et les nombreux autres

Les violences des différents groupes armés (y compris des FDS) ont provoqué de nombreux déplacements de populations. S'y ajoutent les causes économiques (faillite des commerçants, fermeture des sites d'orpillage). Les déplacements concernent principalement :

- Les enseignants, les commerçants, les autorités locales (élus locaux et administration), les

maîtres coraniques et leurs élèves, parce qu'ils sont les premières cibles des attaques des groupes liés au fondamentalisme islamique armé ;

- Les hommes, en particulier les jeunes, parce qu'ils ont peur d'être « pris entre le marteau et l'enclume » des FDS et des autres groupes armés et parce qu'ils n'ont plus ni utilité économique ni utilité sociale ;
- Les jeunes garçons scolarisés dont les parents ont pu les envoyer chez un tuteur dans un autre village ou en ville pour poursuivre leurs études ;
- Les orpailleurs suite à la fermeture des sites. Ces déplacés sont très critiques envers cette décision du gouvernement qui les a contraints à fuir dans la précipitation abandonnant tous leurs biens ;
- Les migrants, parce que, contrairement aux autochtones, ils ont plus souvent la possibilité d'être accueillis dans leur village d'origine, mais aussi parce que, dans un contexte de méfiance généralisée, les chefs autochtones leur ont parfois expressément demandé de partir ;

Les femmes, leurs enfants, et les personnes âgées, n'ayant ni les ressources pour fuir ni des parents pouvant les accueillir sont par contre restées dans les zones les plus affectées par l'insécurité. Certains chefs de famille ont fait le choix de rester, souvent avec leurs troupeaux, acceptant de se soumettre aux règles imposées par les incursions sporadiques des terroristes. Enfin, restent certains jeunes orpailleurs ayant fait le choix de la « collaboration passive ».

Certains déplacés ont quitté la région, rejoignant d'autres sites aurifères, partant travailler comme berger chez leur tuteur ou parent dans les pays côtiers (les jeunes Peuls), ou rejoignant Ouagadougou, Bobo-Dioulasso ou d'autres grandes villes. D'autres ont rejoint les chefs-lieux de province ou de commune proches sécurisés, profitant parfois de la présence d'un détachement de l'armée. Dans les villes, en particulier à Fada, les déplacés s'installent dans leurs familles ou dans les zones non loties. Des situations de grande précarité et de vulnérabilité sont observées (prostitution, mendicité, enfants domestiques, mariages arrangés). Inversement, certains avaient pu investir auparavant dans une parcelle et une maison en ville, ou ont un réseau familial bien développé, et s'intègrent plus facilement. Seule une partie de ces déplacements est comptabilisée dans les chiffres officiels. Une grande partie des déplacements se fait par ailleurs en milieu rural et n'est pas comptabilisée. Les campagnes de la région de l'Est accueillent en outre des déplacés des régions du Sahel et du Centre-Nord, les mouvements de population suivant les liens de parenté.

La peur de l'étranger

On l'a dit, dans l'Est, l'accueil de l'étranger est consubstantiel du fonctionnement des sociétés. Pourtant depuis que l'insécurité s'est installée, l'étranger a changé de figure. Une peur de l'étranger s'est installée, un étranger qui devient un présumé terroriste. Les Peuls sont particulièrement affectés, notamment le long des parcours de transhumance, mais le phénomène est général aux différents groupes. Dans les villages, les populations sont réticentes à accueillir des personnes autres que leurs parents. Plusieurs de nos enquêtés nous ont ainsi rapporté que les autorités de leur village (conseillers villageois de développement, Ruga, etc) avaient refusé d'accueillir des déplacés par peur « d'héberger des terroristes » (à Potiamanga, commune de Gayeri, etc) et que les éleveurs ne trouvaient plus de logeur sur le parcours de transhumance (cf encadré 19). Ce phénomène est confirmé par des enquêtes conduites dans les régions du Sahel, du Nord et du Centre nord et est interprété comme un moyen de se protéger : si une attaque implique le village, c'est tout le monde qui est touché (Hagberg et al, 2019b).

Les modes d'intervention des FDS jouent évidemment un rôle déterminant dans ce phénomène, tout comme la manière dont les pouvoirs publics prennent en charge la question des déplacés et la manière dont ils la publicisent. De ce point de vue, des déclarations comme celle du gouverneur de la région de l'Est, rapportée par la radio burkinabè Radio Omega, qui aurait reproché aux déplacés ayant fui les attaques de Nagare et Natiaboani fin 2019 « au lieu de fuir, il fallait résister » sont problématiques. Nos enquêtés ont été nombreux à identifier dans la prise en charge des déplacés et leur accompagnement au retour un élément central de l'apaisement des tensions communautaires.

Encadré 19. L'insertion des déplacés : l'enjeu des attaches antérieures

« De nos jours nous évitons beaucoup tout étranger que nous ne connaissions avant quelle que soit son appartenance ethnique ou religieuse. Chaque ethnie se méfie de l'autre car personne ne sait qui est qui. D'ailleurs même entre communautés de la même ethnie nous nous méfions les uns des autres. Il y a des informations que les terroristes possèdent qui nous font croire qu'ils ont des complices entre nous. Nous avons déjà vécu la situation lors des braquages qui ont des indicateurs parmi la population chargée de leur donner les informations sur les gens à braquer. »

« Avec Otapuanu, les gens ont quitté la forêt et se sont installés ici. Comme on ne sait pas qui est qui, on se méfie. » (Jeune Gourmantché, Pama, septembre 2019)

« On est replié sur nous et la famille. On se sent en danger, ils peuvent nous déguerpir à tout moment. L'intégration est difficile, on en souffre, nous ne sommes pas d'ici et on peut dire que chacun rentre chez soi. Il y a la méfiance entre communauté, on a peur come on ne sait plus qui est qui. » (Adulte mossi, commune de Pama)

« On empêche désormais les transhumants de s'installer, on les prend pour des djihadistes. [...] Les autochtones refusent tout étranger maintenant, surtout si on est peul. » (Ruga, commune de Fada, octobre 2019).

« Les relations sont devenues tendues, ils nous craignent et sont vraiment froids [à propos des sédentaires sur les parcours de transhumance]. Une petite erreur peut être fatale aux éleveurs. A cause de la crise, ils sont méfiants, personne ne veut avoir affaire à nous. » (Ruga, commune de Pama, octobre 2010)

« Avec la crise, même si nos animaux n'ont connu aucune faute, nous sommes humiliés par des injures, des provocations. Il n'y a plus de collaboration entre les populations. Par exemple, on refuse souvent même de nous vendre la nourriture. » (Ruga, commune de Fada, octobre 2019).

« Chacun se méfie l'un de l'autre, nous ne recevons plus d'étrangers, parce qu'on ne sait pas qui est qui, on a peur de se faire enlever. » (Femme adulte gourmantché, Gayéri, septembre 2019)

« J'ai deux frères qui sont installés ici et moi-même j'ai une parcelle avec une petite maisonnette comme pied à terre quand on vivait au village. Comme nous nous sommes déplacés en plein saison pluvieuse, je n'ai pas cherché de champs parce que la saison était avancée. [...] Gayéri c'est notre grande ville, même avant les conflits, on était presque tous les jours ici. On venait souvent ici pour rien parce que c'est un jour de marcher et tu viens pour croiser des connaissances qui sont dans d'autres villages. Nous avons pris le temps de tisser des liens d'amitiés et de parenté dans la ville, personne ne se sent étranger à Gayéri. Normalement, avec la situation actuelle, les gens devraient se méfier mais ce n'est pas le cas, ils compatissent plutôt à notre douleur avec ce qu'ils peuvent. La relation intercommunautaire ici n'a pas du tout changé. » (Déplacé à Gayéri)

« Non pour le moment il n'y a pas d'autre ethnie chez moi. Mais même s'il s'avère que je puisse accueillir d'autres communautés, jamais je ne vais accepter accueillir des membres de la communauté peule chez moi. Ce sont les peuls-là qui sont les vrais djihadistes, tout le monde les connais ici. Même quand les FDS arrêtent quelqu'un, vous verrez que tous sont des Peuls donc cela montre que se sont eux qui sont les terroristes. Ce sont eux qui sont derrière tout ce qui nous arrive ici, c'est eux qui tuent les gens Tous ceux qui les ont vus ont dit que c'était des Peuls et de toute les façons les Peuls ont été toujours mauvais » (résident gourmantché de Matiakoali accueillant des déplacés)

« Les jeunes étaient partis à la recherche de leur bien-être pour eux-mêmes et leurs familles, malheureusement ça a tourné court et ils sont rentrés bredouille et pire maintenant ils sont à la charge de leurs pères ou grands-pères. Les familles font ce qu'elles peuvent mais elles sont épuisées ;

certainement d'autres aussi vont arriver si toutefois la situation ne s'améliore pas à Gayéri. Nous souhaitons que les autorités ou d'autres personnes [des ONG] nous viennent en aide pour accompagner ceux qui sont revenus, surtout sur le plan alimentaire. Nous entendons ça et là par la radio ou de bouche à oreille que ceux qui se sont déplacés à cause des « mauvais gens » bénéficient de l'aide mais ici aussi nous en avons besoin, que les autorités pensent aussi à ceux qui sont revenus dans leurs familles sans rien. Nous ne demandons pas de faire des cadeaux aux jeunes qu'ils sont, non. Ils ont encore de la force pour travailler, ce que nous demandons c'est peut-être qu'on les accompagne en leur accordant des petits crédits pour qu'ils puissent mettre en place des activités génératrices de revenus » (village de la commune de Bogandé, chef de famille gourmantché accueillant des déplacés)

« L'Etat doit d'abord prendre bien soin des déplacés parce que s'ils viennent et qu'ils ne sont pas pris en charge, je crains fort que certains ne veuillent retourner dans leurs villages et advienne que pourra. Là ils pourront soit être recrutés par les terroristes soit être tués. Ensuite il faut sécuriser les villages pour que les gens repartent chez eux. » (Déplacé de Diabatou à Fada)

2.1.6 Les transformations dans les relations intrafamiliales et l'aggravation des violences et discriminations basées sur le genre

La crise transforme les relations au sein des familles (cf encadré 20) : la méfiance et la peur s'est installée jusqu'au cœur des familles rompant le dialogue et alimentant les tensions ; les familles sont séparées et des jeunes fuient sans l'accord de leurs parents ; les femmes se voient interdire les déplacements par leurs époux, pères et frères ; inversement les femmes remplacent parfois les hommes dans les déplacements qu'ils n'osent plus faire ; certains pères et époux ont perdu toute autorité sur leurs enfants et épouses, inversement certaines femmes ont perdu toute autonomie économique et tout droit à la parole ; etc Il est aujourd'hui difficile de savoir si ces transformations auront ou non des effets structurels, et comment.

Encadré 20. Les transformations dans les relations intra-familiales

« Il y n'y a pas de dialogue entre les vieux et les jeunes car les gens ont peur d'aborder les sujets liés à la crise » (commune de Botou, septembre 2019)

« De nombreuses familles ont été disloquées, des personnes de la même famille ne se retrouvent plus car chacun a fui de son côté. Les jeunes ne s'occupent plus des vieux et ils fuient même les laisser. Il n'Ya plus de respect des personnes âgées. Les hommes ne jouent plus leur rôle de chef de ménage, ils sont devenus inutiles pour les femmes. » (Ruga, commune de Fada, octobre 2019).

« Entre les femmes et les hommes ça ne peut pas aller car chacun vit dans la peur. Comme chacun est constamment sur ses gardes cela crée des frictions entre membre de la famille ». (Commune de Fada, focus groupe « Peuls », septembre 2019)

« Il n'y a plus de respects car les jeunes n'écoutent plus les vieux surtout quand ils demandent de ne pas fuir. Les femmes sont devenues chefs de famille, il n'y a plus d'autorité car on est inutile puisqu'on a peur même de sortir. » (Commune de Fada, focus groupe « Gourmantché », septembre 2019)

Les femmes sont plus particulièrement touchées par l'insécurité qui vient aggraver les violences et discriminations basées sur le genre (voir annexe 3 pour une analyse régionale) (cf encadré 21) :

- *Les hommes ont eu la possibilité de migrer pour fuir les entraves à leurs droits fondamentaux, les femmes souvent pas et se sont retrouvées dans l'obligation d'assurer seules le charges de famille*

Nos enquêtes attestent de départs massifs des hommes dans les zones les plus touchées par l'insécurité. Les femmes n'ont pas eu cette possibilité. Que leur époux aient fuies ou aient été arrêtés, ou tué, beaucoup se sont retrouvées en position d'assumer seule les charges familiales. Contraintes de jouer un rôle dont elles n'ont pas les moyens économiques et pour lequel elles ne se voient pas nécessairement reconnaître le statut qui l'accompagne, ces femmes se retrouvent dans une

profonde précarité, parfois contraintes à mendier ou à se prostituer, perdant dès lors toute leur estime sociale.

- *Les femmes sont les plus nombreuses dans les camps de déplacés*

Conformément à des logiques économiques familiales que l'on retrouve dans d'autres contextes de conflits armés où les femmes restent pour bénéficier de l'aide humanitaire et les hommes tentent de reconstruire une activité économique ailleurs. Dans nos enquêtes, les femmes déplacées disaient parfois subir des violences morales, notamment de la part des FDS, et avoir peur d'avoir de l'administration.

- *Les femmes dont le mari est soupçonné d'avoir rejoint les groupes liés au fondamentalisme islamique armé font parfois l'objet d'exclusions* qui se manifestent notamment dans des accusations de sorcellerie.

Leurs parents ne sont pas toujours prêts à les accueillir, et les centres d'action sociale restent largement inaccessibles en dehors des villes (pour des remarques similaires à propos des régions du Sahel et du Nord, voir Hagberg et al, 2019b).

- *Dans les villages les plus en proie à l'insécurité, les femmes sont particulièrement exposées aux souffrances psychiques*, en lien avec le sort de leurs enfants (pour des analyses similaires, voir Hagberg et al, 2019b)
- *Dans les villages les plus en proie à l'insécurité, les femmes sont exposées au viol, voir au risque d'enlèvements*. Les cas de viols ont souvent été mentionnés par nos enquêtés. Certains ont évoqué la peur d'enlèvements de femmes qui seraient ensuite « données en mariage » à un membre ou un allié des groupes fondamentalistes islamistes armés, en particulier dans la zone de Gayeri. Certaines enquêtés ont aussi parlé « d'enlèvements temporaires » (2 à 3 jours).
- Les femmes fondent leur droit à la parole et leur *autonomie sociale sur leur autonomie économique* et leur capacité à entretenir, par des visites fréquentes, un dense réseau de solidarité féminin. Cette autonomie est désormais impossible, reléguant les femmes dans une position de cadette sociale dont elles cherchent pourtant à s'extirper ;
- *Les problèmes d'accès aux soins affectent tout particulièrement la santé reproductive des femmes* (les fausses-couches suite à un traumatisme ou encore les décès des suites de complications d'un accouchement ont souvent été reportés dans nos enquêtes) ;
- Les parents et la communauté ont parfois su trouver des *solutions alternatives pour maintenir l'éducation de leurs enfants* (envoi en ville, cours du soir, etc), mais ces solutions, qui supposent une autonomie des déplacements, ne sont pas accessibles aux filles et jeunes femmes ;
- *Les enquêtés sont nombreux à identifier dans le phénomène de « filles-mères » - pour reprendre le terme péjoratif utilisé - un problème social majeur*. Derrière ce phénomène se cachent en partie des viols.
- Inversement, les jeunes filles peuvent se voir bloquées dans leur volonté d'émancipation par un *mariage précoce forcé*, servant à diminuer la charge des familles, faciliter l'intégration sociale des déplacés ou perçu par les parents comme un moyen de « protéger » leur fille (peur de la prostitution, des grossesses non reconnues par le père, des viols). Pour les enquêtés, ces mariages « rapides » sont souvent de « mauvais » mariages, avec des hommes dans l'incapacité de subvenir dignement aux besoins de la jeune femme.
- *La rupture des liens avec l'administration sécuritaire et judiciaire et les centres d'action sociale et l'arrêt des activités des ONG* exposent plus fortement les femmes aux violences basées sur le genre (en ce qui concerne les mutilations génitales en particulier).

Encadré 21. L'aggravation des violence et discriminations basées sur le genre

« Il arrive souvent que le déplacement des filles en ville pour continuer leurs études pose problème. Notamment quand elles viennent des campagnes et se retrouvent seules, cela se termine par des grossesses précoces, etc. Donc tout cela compte. Dans la région de l'est, il y a des toujours des villages ou

le mariage forcé est une réalité. L'État gagnerait à faire quelque chose comme par exemple construire un internat pour ces filles qui viennent poursuivre leurs études en ville. Car leurs parents n'ont généralement pas les moyens et n'ont pas quelqu'un à qui confier leurs filles. Même prendre en charge la scolarisation de ces filles, serait envisageable. » (Fonctionnaire, leaders d'association de femmes, Fada)

« Les femmes sont exposées aux viols et à la maltraitance. Tous leurs droits sont piétinés, les petites activités économiques sont arrêtées, elles ont perdu enfants et mari et la plupart sont veuves. Les jeunes filles touchées psychologiquement et voient leur éducation en danger. Les femmes adultes sont touchées moralement, des veuves sans famille sont obligées de demander secours. Les vieilles sont les plus affectées psychologiquement. Les jeunes filles deviennent des filles-mères incapables de gérer une famille. Elles ont perdu beaucoup de leur valeur dans la crise, ce qui fait que leur position a changé dans les familles. » (Commune de Matiakoali, focus groupe « Mossi », septembre 2019)

« Les enfants ont peur, surtout des FDS. Quand ils les voient, ils commencent à pleurer, à se cacher, ils sont traumatisés. Il y a des fausses couches, des crises de folie. [...] Oui les femmes subissent des violences particulières parce qu'elles sont abattues quand elles ont refusé qu'on tue leurs enfants. Certaines sont devenues muettes, elles ne parlent plus. » (Commune de Fada, focus groupe « femmes », septembre 2019)

« Les femmes sont les plus affectées parce que leurs maris sont tués, enlevés ou bien ils fuient les laissant avec des enfants et les vieilles personnes à gérer. Dans ces situations, entre femmes, c'est la mésentente parce que les belles-sœurs et les belles-mères les critiquent et les considèrent comme la cause du malheur de leurs maris. Avec tout cela, il faut qu'elles trouvent de quoi survivre avec les enfants. » (Commune de Fada, focus groupe « Peuls », septembre 2019)

« Les filles peuvent fuir suivre des garçons qui ne peuvent pas subvenir à leur besoin mais le traumatisme et le désespoir va les pousser dans leur bras. » (Commune de Fada, focus groupe « femmes », septembre 2019)

« Les femmes déplacées viennent dans les familles d'accueil avec leurs enfants sous le bras. Même pour avoir une couchette c'est difficile parfois. Elles sont dans un milieu où elles ne sont pas habituées aux autres femmes. Elles sont aussi critiquées et mal vues par les autres femmes des familles d'accueil. Elles sont malheureuses et font pitié. » (Commune de Fada, focus groupe « femmes », septembre 2019)

« Elles sont marginalisées, insultées. A fada cette situation est bien comprise par les communautés. Mais dans la culture on a toujours tendance à accuser la femme de la mort de son mari surtout s'il était jeune. [...] On dit que les femmes sont porteuses de malheur. Elles sont traitées de femmes qui sont à l'origine de leur malheur et les autres femmes craignent que d'être touchées par le même malheur. C'est comme si les femmes affectées par la crise étaient au début fières de la situation jusqu'au jour elles ont été victimes. Elles sont traitées de prostituées par les autres femmes. » (Commune de Fada, focus groupe « femmes », septembre 2019)

« Les femmes sont chaque fois en alerte sur ce qui se passe autour d'elles afin de prévenir leur famille de tout acte suspect. Dans les villages, aucune femme n'ose s'approcher de l'administration surtout qu'elle a déserté les zones en proie au conflit. » (Commune de Fada, focus groupe « Gourmantchés », septembre 2019)

« Il y a beaucoup de filles qui sont restées au village auprès de leurs mères. Celles qui ont été envoyées en ville, les parents craignent pour elles les dérives comme les grossesses et la prostitution. » (Commune de Fada, focus groupe « Peuls », septembre 2019)

« Certaines femmes sont enlevées et deviennent les femmes des bandits armés. Certaines filles sont données en mariage pour éviter les cas de grossesse et de prostitution, les parents disent que l'éducation de la fille est plus difficile. Les femmes âgées se considèrent comme malchanceuses et se laisse mourir. » (Commune de Fada, focus groupe « femmes », septembre 2019)

« Les femmes adultes et les vieilles déplacées subissent le plus d'humiliations de la part des autres femmes de la ville qui vont les traiter de haut et parler de leur famille par sous-entendu « C'est

maintenant qu'ils nous connaissent comme ils ont été chassés de leur terroir » » (femme adulte gourmantché, Fada, septembre 2019).

« Les femmes deviennent veuves trop tôt. Celles dont le mari a été tué par l'armée sont taxées de terroristes. » (Commune de Fada, focus groupe, septembre 2019)

« Seuls les hommes sont ciblés. Ils savent qu'en tuant les hommes, l'objectif de disperser la famille va se réaliser. Les jeunes filles abandonnent leurs rêves car la plupart sont devenues orphelines. » (Commune de Matiakoali, focus groupe « Peuls », septembre 2019)

« Les femmes ont perdu beaucoup d'autorité dans cette crise, elles ont été marginalisées. Elles sont frustrées et mises à l'écart. Lorsqu'on te retire tes biens matériels et humains, il ne te reste plus rien. Tu es humilié aux yeux des gens car tu n'es plus indépendant, tu es obligé de demander certaines choses. Et nous n'oublions pas, d'autres ont été violées et traumatisées. » (Commune de Matiakoali, focus groupe « Gourmantché », septembre 2019)

« Les femmes n'arrivent plus à contribuer dans la survie de la famille donc elles ne peuvent rien réclamer. Le rôle dans la famille est passé au second plan comme elles n'ont plus d'activités. » (Jeune peul, Pama, septembre 2019).

« Il n'y a plus d'associations, de tontines. Les contacts ont été rompus. C'est devenu difficile pour faire valoir ses droits car il n'y a plus d'autonomie économique. » (Adulte gourmantché, Pama, septembre 2019)

« Il n'y a plus de mariage, les jeunes sont désœuvrés, ne veulent plus s'engager. Les femmes n'ont plus leur mot à dire compte tenu de leur passivité. » (Vieux mossi, Pama, septembre 2019)

« Les femmes subissent des violences sexuelles qui sont dégradantes pour la communauté. » (Adulte mossi, Matiakoali, septembre 2019)

« Comme je suis une femme peule, on est très réservé avec les autres surtout les hommes des autres communautés, nous n'avons presque pas de relation. Sinon les provocations, quand on nous appelle « silmiga », continuent toujours mais on n'est habitué. » (Femme déplacée de Kompienbiga à Fada)

2.1.7 Les relations populations-FDS : l'impossible collaboration

La question de la « collaboration » des populations avec les FDS est un leitmotiv gouvernemental depuis le début de la crise. Nos enquêtes montrent que les populations et leurs leaders sont eux aussi en recherche de cette « collaboration » et sont très critiques vis-à-vis d'un dispositif sécuritaire dont ils considèrent qu'il ne prend pas en compte leur situation. Le manque de communication des FDS est très critiqué. Les enquêtés citent en exemple l'intervention militaire sur la zone de Kabonga qui auraient fait de nombreuses victimes chez des orpailleurs ou des pasteurs mal informés par l'Etat (de simples tracts rédigés en français auraient été lésés la veille sur les sites d'orpaillage) et où ceux qui ont eu la vie sauve le doivent à l'implication des associations d'éleveurs ou aux réseaux sociaux. Ils parlent plus généralement de l'opération Otapuanu dont les populations n'auraient parfois rien su avant que les rumeurs des exactions de l'armée ne leur parviennent.

Plusieurs de nos enquêtés, des leaders locaux ou encore des pisteurs, affirment avoir tenté sans résultat d'informer les FDS de la présence des groupes fondamentalistes islamiques armés. Plusieurs expliquent comment ils ont été invectivés par l'Autorité après avoir demandé une meilleure prise en compte de la situation des populations (démarches des maires auprès du gouverneur, démarches des commerçants de la Gnagna auprès du Haut-commissaire, démarches des Rugas auprès du gouverneur, de la gendarmerie, de la police et des agents municipaux, etc).

Au-delà, il est évident que la question de la « collaboration » ne peut être posée indépendamment de la capacité des FDS à assurer la sécurité de ceux qui leur fournissent des renseignements d'une part et de la peur des exactions d'autre part. Les gens craignent de se voir reprocher d'entretenir des liens avec les « terroristes » s'ils dénoncent leurs agissements. Plusieurs des personnes enquêtées voyaient

ainsi dans la capacité des FDS à assurer la sécurité des personnes leur livrant des informations une condition de l'apaisement des tensions.

Face à cela, les membres des FDS s'estiment incompris. Plongés dans des sociétés dont ils n'ont souvent aucune connaissance, ils arrivent mal préparés et façonnés de préjugés qui les entretiennent dans un état de psychose. Comme le disait un des enquêtés, il y a « la peur de l'Etat et l'Etat [les FDS] a peur ». Un contexte qui hypothèque toute possibilité de « collaboration ».

2.2 LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES EN TEMPS DE CRISE : DES TENSIONS SILENCIEUSES QUI DESTRUCTURENT LES SOCIÉTÉS LOCALES

2.2.1 De la crise du pastoralisme à la crise identitaire de la communauté peule

La crise du commerce

Aujourd'hui fortement intégré au marché, le pastoralisme est étroitement dépendant des échanges commerciaux. Avec l'insécurité, le commerce du bétail s'est effondré avec des conséquences graves sur l'ensemble des acteurs de la filière (commerçants locaux, convoyeurs, intermédiaires). La plupart d'entre eux se sont appauvris et sont, de par leur position et leurs activités, particulièrement exposés aux violences des différents groupes armés, y compris des FDS qui soupçonnent les commerçants de collaborer avec les « djihadistes » :

- *Les commerçants des pays voisins* (Togo, Bénin, Nigeria principalement) ont déserté le marché de Fada : les axes de transport, revus pour faire face à l'insécurité, ne permettent plus de rentabiliser le commerce ; les tracasseries routières se sont accrues (mise en garde à vue et blocage du chargement de bétail au poste de gendarmerie par exemple), et les commerçants disent avoir peur des arrestations et exécutions sommaires ;
- *Les commerçants locaux* ont, pour la plupart, arrêté leurs activités : tracasseries des FDS ; abandon de certains marchés à bétail du fait de la menace des groupes armés liés au fondamentalisme islamique armé ; baisse du prix des animaux sur le marché et perte des animaux achetés sur les marchés de collecte ; contraintes posées par le couvre-feu sur le voyage au marché (qui se fait la nuit) ; « contrôles barbares » sur les marchés à bétail ; peur des arrestations et exécutions sommaires ;
- *Le voyage à pied* s'est arrêté : les intimidations, attaques et assassinats par les groupes liés au fondamentalisme armé ; les tracasseries, recours à la violence, arrestations et exécutions sommaires par les FDS ; le vol des animaux ; les nombreuses pistes à bétail et zones de pâture des animaux devenues infréquentables du fait de la peur des attaques des groupes armés et des risques d'emprisonnement par les FDS.
- *La crise de confiance et la psychose* ont gagné les acteurs de la filière.

Cette situation alimente une véritable crise économique, parce que les animaux ne se vendent plus qu'à des prix très bas, que les communes ont perdu les recettes des marchés à bétail, et que la circulation des différentes marchandises est étroitement liée à celle du bétail. Le commerce du bétail s'est réorienté vers la Côte d'Ivoire et le Ghana, où les marchés sont moins rémunérateurs qu'au Nigeria.

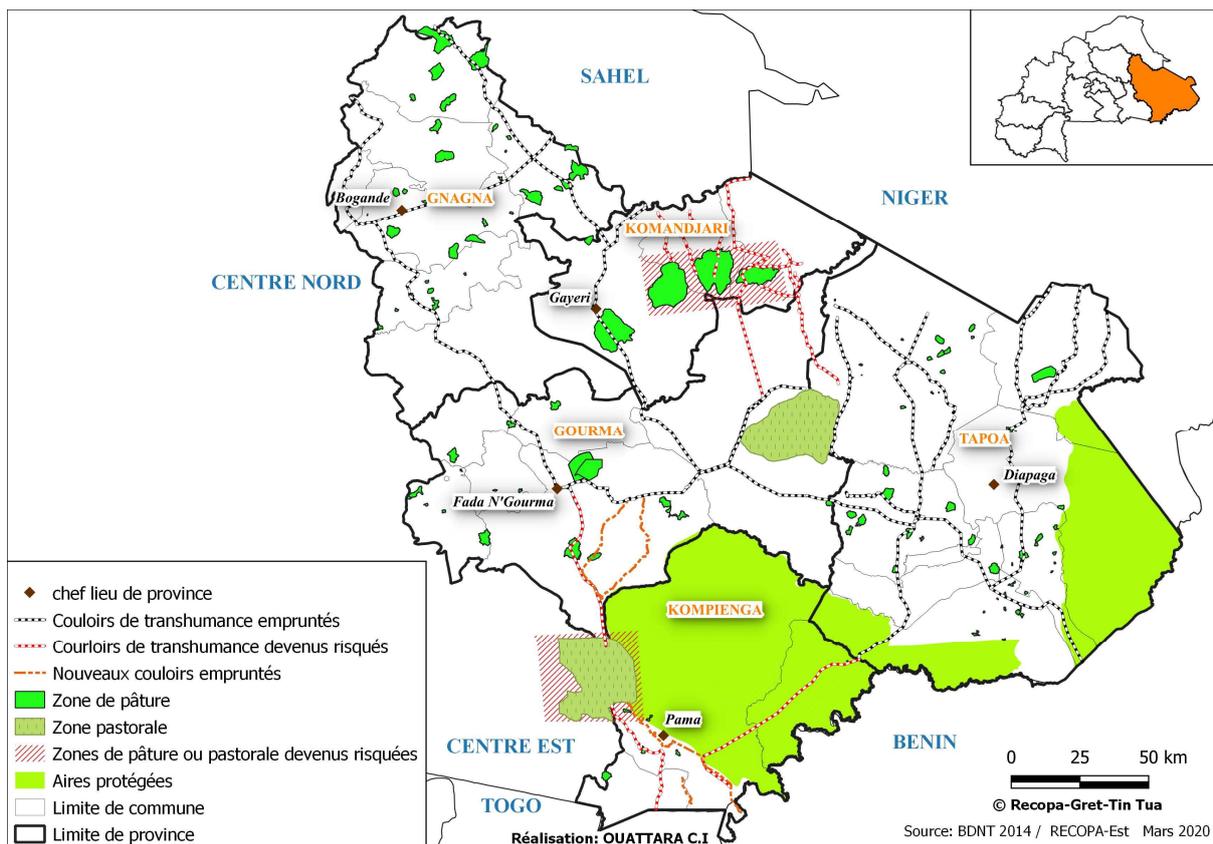
Une mobilité pastorale entravée par la peur des déplacements et les difficultés d'installation

Les éleveurs ont pour beaucoup été contraints de décapitaliser leur cheptel, du fait de la chute du prix du bétail, de la peur des vols de bétail, de la peur des déplacements, des difficultés pour faire pâturer les animaux et pour installer un campement :

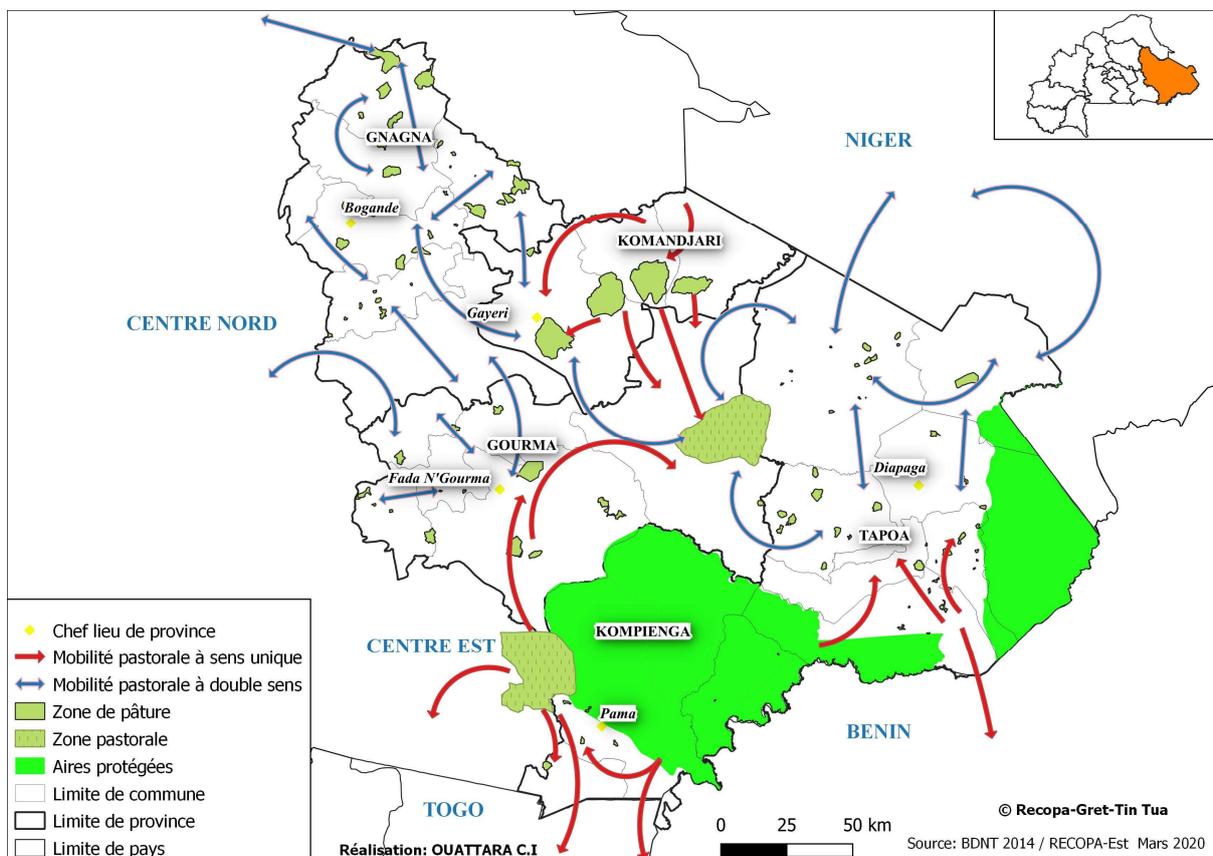
- Les principaux axes de transhumance sont rendus infréquentables par les risques d'arrestations, de violences et d'exécution. La transhumance transfrontalière est devenue presque impossible et les éleveurs éprouvent de grandes difficultés pour trouver un berger salarié à qui confier leurs animaux ;

- Les bergers ont peur de faire paître leurs animaux dans les zones éloignées du village, et les troupeaux, sans surveillance ou confiés à des enfants, sont exposés aux vols ;
- La valorisation des zones de pâturage encore sûres (autour de Fada), ou sécurisées par la proximité d'un détachement des FDS (à Matiakoali), est limitée par la surcharge de bétail et l'interdiction de pâturer la nuit du fait du couvre-feu ;
- Avec « la peur de l'étranger » qui s'est généralisée (cf 2.1.5.), les éleveurs en transhumance éprouvent des difficultés à trouver un logeur qui accepte qu'ils installent leur campement sur ses terres.

La carte 10 montre les principaux aménagements pastoraux (couloirs à bétail, zones pastorales) revenus risqués et la carte 11 montre les principales recompositions observées dans les parcours de transhumance. Les éleveurs qui peuvent compter sur un logeur dans le nord des pays côtier y ont souvent délocalisé le troupeau et une partie de la famille. Certains parmi ceux qui n'ont pas pu franchir les frontières ont fait le choix de rester à proximité des aires protégées occupées par les groupes armés liés au fondamentalisme islamique armé, s'exposant au risque d'être accusés de collaborer avec l'ennemi.



Carte 10 : Les aménagements pastoraux devenus risqués



Carte 11 : les recompositions dans les mobilités pastorales

Une crise identitaire pour la communauté peule

Activité économique pour les Mossi et les Gourmantché, l'élevage pastoral est aussi pour les Peuls une dimension fondamentale de leur identité, et pour beaucoup d'entre eux un mode de vie. Plus qu'une crise économique, la situation actuelle nourrit dans la communauté peule un sentiment profond de marginalisation, sentiment qui, on l'a vu, préexistait à la crise, mais que celle-ci a dramatiquement aggravé. Un Ruga peul nous disait ainsi « *Les Peuls sont chassés, frappés et tués à cause du travail qu'ils font, c'est-à-dire l'élevage.* »

2.2.2 Les zones pastorales : des transformations majeures porteuses d'incertitude

Les zones pastorales connaissent des transformations majeures dans le contexte de crise, très variables d'une zone à l'autre :

- *Dans la zone pastorale de Kabonga* : des négociations étaient en cours avant la crise au sujet de cette zone hautement conflictuelle, et le gouverneur avait édicté un décret réaffirmant la vocation pastorale de la zone. Suite à l'opération Otapuanu, la zone s'est largement vidée de ses usagers, dans des conditions particulièrement violentes. Elle est actuellement interdite d'accès. La crise est ainsi venue mettre entre parenthèse un conflit ouvert qui s'était communautarisé. Mais les relations conflictuelles entre les groupes demeurent.
- *Dans la zone de pâture de Potiamanga*, le conflit remonte à plusieurs décennies, et où le maire, un temps président du conseil régional, avait engagé depuis quelques années des démarches pour déguerpier les agriculteurs. Les FDS sont intervenus en 2019 pour déguerpier les agriculteurs au motif que la zone pastorale de Kabonga était devenue inaccessible et qu'il fallait dégager des pâturages de repli aux éleveurs. Si ce déguerpissement a été plutôt bien perçu localement, la médiatisation par différentes OSC de la violence avec laquelle il s'est effectué a suscité de vives réactions sur les réseaux sociaux, avec un risque de communautarisation des discours. D'autres zones pastorales ont été déguerpies avec l'intervention des FDS sur le même motif. C'est le cas en particulier de la zone de pâture de Soam qui a été violemment déguerpie en septembre 2019 (incendies de cases et de greniers, bastonnades, pillages).
- *Dans la zone de Pieri* où le conflit avait été avivé par les enjeux de conquête du pouvoir municipal, la mise en culture a été interdite sur des motifs sécuritaire (pour éviter que les groupes armés ne s'y cachent).
- *Dans la zone de Tapoa-Boopo* : l'agrandissement de la zone dans le cadre du programme REDD+ d'investissement forestier (PIF) avait suscité de fortes oppositions et une crise politique mettant en défaut le maire début 2018 juste avant l'explosion des violences (cf 1.2.2., encadré 8). Depuis, les patrouilles de FDS sécurisent l'accès à la zone et assurent le respect des interdictions de mise en culture. Si les éleveurs résidents bénéficient de cette sécurisation militaire, les transhumants sont par contre fortement contraints par l'obligation, liée au couvre-feu, de sortir de la zone la nuit et donc d'avoir un logeur dans les villages environnants.

Les activités du programme PIF qui avaient été interrompues suite à la crise sociale et politique suscitée par l'agrandissement de la zone pastorale et suite à la dégradation de la situation sécuritaire ont repris en novembre 2019.

Matiakoali est la seule des 32 communes d'interventions du PIF qui n'a pas de PDIC/REDD+ élaboré, en raison du contexte sécuritaire et des difficultés rencontrées dans le cadre l'intervention du PIF dans la zone pastorale de Tapoa-Boopo. En effet, la crise sociale qui a éclatée au début de la mise en œuvre des activités du PDIC/REDD+ de la commune, à laquelle s'est joint la situation d'insécurité avaient conduit le programme à suspendre ses interventions dans la localité. Entre temps, le maire de Matiakoali avait adressé une requête au PIF pour solliciter la relance des activités PDIC/REDD+ dans sa commune. Les 25 et 26 novembre 2019 à Ouagadougou

- *Dans d'autres zones pastorales qui ne sont pas surveillées par les FDS*, les mises en culture

s'accélèrent en bordure au rythme des besoins en terre des déplacés.

Accélération des mises en culture dans certaines, déguerpissements et interdiction de mise en culture dans d'autres, partout les usages se transforment rapidement sans dialogue et parfois avec l'intervention violente des FDS (cf encadré 22). Cela crée des situations d'incertitude profonde pour l'avenir, potentiellement très conflictuelles avec un risque de cristallisation des tensions communautaires.

Encadré 22. Les transformations dans les zones pastorales

Dans certaines zones pastorales : les déguerpissements des agriculteurs...

« C'est cette année 2019 que le maire a pris la ferme décision de déguerpir les agriculteurs dans la zone pastorale. Il a d'abord délégué les chefs coutumiers d'aller persuader les familles installées de libérer la zone, il a fait faire des communiqués et des débats dans les radios locales puis lui-même s'est rendu sur les lieux avec une délégation pour les sommer de libérer la zone, mais ils ont refusé. Après les forces de l'ordre sont venus pour arrêter leur leader mais il a fui. Ils ont laissé le temps aux familles de vider les maisons avant de mettre le feu aux maisons. Les animaux ont rejoint la zone pastorale et gâté quelques champs sous l'escorte des forces de l'ordre. Néanmoins il y a toujours des familles d'agriculteurs dans la zone » (notable peul local, septembre 2019)

« Nous n'avons pas confiance à la justice parce que aujourd'hui c'est le plus offrant qui a raison. Si tu n'as pas l'argent, tu n'as pas raison. Par exemple ceux qu'ils ont enfermés à cause des zones de pâturage, c'est un conflit du temps des ancêtres et ils devaient concerter les vieux qui détiennent l'histoire avant de les enfermer. **Ils les ont enfermés et ont brûlé leur bien et chaque jour ils envahissent nos villages avec leurs armes, est ce qu'il y a plus terroristes qu'eux ?** » (Commune de Fada, focus groupe « Gourmantché », septembre 2019)

« L'Etat a déguerpi des agriculteurs en plein hivernage dans les alentours de Fada ; ce qui a fait naître une vive crispation entre agriculteurs et éleveurs dans ces zones-là. C'est la force et la répression qui a été utilisée pour faire partir les populations. **La répression ne contribue pas à pacifier la vie sociale.** Les agriculteurs se disent qu'ils ont arraché leurs plantes au profit des bêtes des Peuls. **Les agriculteurs déguerpis se disent entre nourrir des bêtes et nourrir des humains qu'est-ce qui est juste ? Les déguerpis estiment que c'est un paradoxe, ce qui conduit certaines personnes à prendre des positions radicales** ». (Leader d'une association confessionnelle, septembre 2019)

« On assiste à des déguerpissements arbitraires et sauvages des populations qui avaient leurs champs, leurs moyens de culture et de subsistance sur ces endroits. Nous avons récemment assisté au déguerpissement des populations de Potiamanga ; selon les autorités celles-ci sont installées sur une zone pastorale définies de concert avec les communautés et qu'elles avaient été informées et sensibilisées sur la nature de la zone. Mais les populations nous ont donné une autre version, elles nous ont fait savoir qu'il n'y a jamais eu de consensus préalable pour la délimitation de cette zone. **Au-delà de ça le déguerpissement s'est fait dans un contexte d'insécurité pendant l'hivernage sous l'ordre du maire actuel de Fada avec l'appui des FDS qui sont allés tous brûler (greniers, vivres), saccager les maisons, les cases et autre. Ça a été un déguerpissement horrible, les populations ont été jetées dans la nature sans abris, sous la pluie.** Il y a aussi les conflits entre cultivateurs et éleveurs. Dans le cas de Potiamanga, lorsqu'on a déguerpi les cultivateurs, les éleveurs ont emmenés leurs bêtes brouter les plantes des agriculteurs en prétextant que c'est une zone pastorale que l'autorité a officiellement délimitée et qu'eux en tant qu'éleveurs, ils ont le droit de venir occuper cette zone.

Nous avons plaidé auprès de l'autorité en faveur de ces déguerpis parce que le contexte n'y sied pas. On ne peut pas chaque jour de demander aux populations de collaborer avec les autorités afin qu'on puisse ensemble éradiquer le terrorisme et en même temps agir avec barbarie sur les mêmes populations qui sont appelées à collaborer avec les FDS. Pis, c'est en hivernage où les paysans ont déjà investi dans leurs champs, attendant les nouvelles récoltes ce qui veut dire que tous

leurs espoirs reposaient sur les rendements de ces champs. Nous avons dénombré 39 concessions. D'autres déguerpissements ont suivi pour les mêmes raisons : Tanwalbougua, Soam, etc. **Nous ne contestons pas les raisons, si telles qu'elles soient fondées, mais nous dénonçons la manière puisque les droits des populations brimés, piétinés, c'est surtout ça le problème. Qu'est-ce qui empêche l'autorité de considérer le problème dans toutes ses dimensions : trouver des sites d'accueil pour les déguerpis, penser à leur indemniser,** etc. Traiter des êtres humains de cette façon pour des questions de zones pastorales, ce n'est pas responsable... Ce fut le même cas à Kounkounfoanou en 2015 qui a été plus violent. » (Membre de la section Gourma du MBDHP, septembre 2019)

« Je suis installé dans la zone depuis 7 ans avec ma famille. Chaque année on cultivait mais personne ne nous disait de quitter et nous étions en parfaite harmonie dans la zone. Depuis l'évolution de la situation sécuritaire et l'occupation de la zone de Kabonga par les groupes armés, les éleveurs n'arrivaient plus à la zone de Kabonga donc se sont dirigés sur celle de Potiamanga. Particulièrement cette année, il y a eu assez de présence d'animaux dans la zone de Potiamanga ce qui poussa les autorités à mettre la pression sur nous les occupants de la zone afin que nous puissions libérer la zone au profit des éleveurs. Malheureusement, nous nous avons été injustement déguerpis vu que la zone où nous sommes installés ne fait pas partie de la zone pastorale.

Nous étions bien avancés dans nos cultures lorsqu'on nous a demandé de quitter les lieux laissant derrière nous nos cultures qui seront par la suite détruites par les animaux. Et là nous n'avons nul part où aller, l'hivernage s'est bien installé et on a déjà semé donc le déguerpissement nous a totalement ruiné. Ils ne nous ont même pas laissé se préparer pour quitter, juste un matin les forces de l'ordre sont venus nous dire de tout ramasser qu'ils vont brûler les maisons, nous nous sommes exécutés et ils ont brûlé les maisons et arrêté plusieurs personnes. Après ça, les éleveurs sont venus avec leurs animaux qui ont brouté nos champs.

-Comment jugez-vous le rôle qu'ont joué les différentes autorités ?

-Les autorités nous ont fait du tort, eux tous. On pouvait nous laisser cette année pour récolter et quitter. C'est comme s'ils ont pris parti pour les éleveurs et nous nous abandonnés. [...] J'ai juste un sentiment de déception du fait que nos cultures ont été détruits. **C'est comme si nous on ne faisait pas parti des citoyens. Je me sens très mal, comment je vais faire pour nourrir ma famille, je suis très préoccupé.** » (Déplacé à Fada déguerpi de la zone pastorale de Potiamanga, novembre 2019)

Dans d'autres : l'accélération des mises en culture

« Les agriculteurs sont de plus en plus nombreux dans la zone. Il n'y a aucune règle, et aucune autorité ne contrôle la zone, **c'est du désordre total au point que les animaux de plusieurs éleveurs ne reviennent plus dans la zone qui est pourtant leur terroir d'attache par manque d'espace et pour éviter des conflits.** Si rien n'est mis en place, je ne vois pas ce qui va permettre de résoudre le problème, la gestion actuelle de la zone pourrait si ça continue amener des conflits agriculteurs-éleveurs. **Des familles se sont installées, dans quelques années la génération qui y vivra ne saura même pas que c'est une zone pastorale, imagine qu'on veuille les déguerpis.** » (Garso peul, septembre 2019)

« **Les agriculteurs sont de plus en plus nombreux dans la zone, surtout des agriculteurs des provinces environnantes : Gnagna, Yagha. Rien que l'année passée nous avons compté plus de 100 nouveaux installés dans la zone. Je pense qu'ils paient avec les autochtones avant de s'installer dans la zone, mais je n'ai pas été témoin de cela.** Cela ne peut qu'aggraver la situation, actuellement, presque chaque jour les animaux subissent des sévices dans la zone, d'autres mêmes sont abattus par les agriculteurs [notre interlocuteur présente des photos d'animaux abattus]. [...] L'enlisement de la situation autour de cette zone pastorale a fini par faire comprendre à certains acteurs le bien-fondé de la zone pastorale ces derniers temps, certains qui y étaient opposés sont venus me voir pour qu'on revienne comment obtenir le classement de la zone en tant que zone pastorale. Ils disent qu'ils ne savaient

pas que ça allait aussi paralyser les éleveurs puisse qu'eux-mêmes font de l'élevage, et que les agriculteurs étrangers installés dans la zone chassent leurs animaux de la zone. Et surtout que le nouveau gouverneur est venu parler de la situation, il a dit à tous qu'il faudrait libérer la zone ainsi que les pistes à bétails. **Même les anciens députés et maires qui ont leurs champs dedans disent que s'il y'a une entente par rapport à la zone, ils seront les premiers à quitter.** Ça fait que j'ai beaucoup d'espoir. Actuellement, les gens ont compris et si les agriculteurs acceptent de quitter la zone, c'est pour toujours, tout le monde a souffert. Dans le contexte actuel, c'est très compliqué de tenir des rencontres à cause du terrorisme, sinon, je pense qu'actuellement les bases de la réconciliation sont là. **D'abord il faut amener les autochtones qui regrettent d'avoir installé des étrangers dans la zone à se rallier à la cause la zone pastorale, ensuite il faut veiller à ce que ce que le gouverneur a dit soit appliqué par les autorités administratives locales, enfin il faut inviter les anciens députés et maires qui ont leurs champs dans la zone à la quitter.** » (Chef coutumier peul)

2.2.3 Les aires protégées : ressources en accès libre et « collaboration passive »

On l'a dit, les aires protégées ont été des points d'ancrage pour les groupes liés au fondamentalisme islamique armé.

Si les premières alertes, en 2016, concernant des tentatives d'implantation de groupes radicaux armés dans la région furent données dans la Tapoa (Parc du W), le détachement militaire et les patrouilles qui y ont été conduites ont d'abord permis de réguler plus ou moins le phénomène dans cette province. Jusqu'en mars 2020, le campement touristique du Point Triple continuait ainsi d'être fréquenté par le tourisme régional (principalement des étudiants burkinabè, nigériens et béninois). La peur des violences avait toutefois conduit les gestionnaires des concessions et leurs employés à stopper leurs activités. Les usagers étaient par ailleurs directement affectés par les mesures prises par l'Etat en contexte d'état d'urgence, en particulier par la fermeture de la pêche dans le parc d'Arly. Les agents des Eaux et Forêts, qui avaient été contraints d'abandonner leurs patrouilles dans les autres aires protégées, s'étaient en effet repliés sur les petits marchés de la Tapoa où ils amendaient durement les vendeuses de poisson. La situation s'est rapidement dégradée avec des attaques régulières depuis mars 2020. Seul le centre de la commune de Diapaga n'avait pas connu d'attaques en mai 2020 et, parmi les campements des six aires protégées de la Tapoa (Arly, Piéni, Koakrana, Kondio, Tapoa-Djerma, Parc W), seul celui du Parc W n'avait pas été incendié. Dans le Gourma et la Kompienga, les aires protégées sont des hauts-lieux de violence depuis le début de la crise. Les concessionnaires sont partis, l'administration forestière et ses auxiliaires locaux ont fui pour se réfugier dans les centres-villes ou, pour certains pisteurs, dans les villages. Trois des sept campements de chasse que comptent ces deux provinces (Gourma et Kompienga) ont été brûlés (Singou, Pama Centre-Nord ou Zone présidentielle, Konkoumbouri), les campements de Wamou, Pama Nord, Pama Centre-Sud et Pama Sud étant restés épargnés (à la date du 11 mai 2020). Les installations hydrauliques seraient saccagées dans le Parc national d'Arly et la concession de Pama Nord. Les réserves sont devenues l'eldorado des terroristes, des braconniers et des bergers.

L'intervention sur la zone pastorale de Kabonga dans la Kompienga a été un élément central de la stratégie de l'opération Otapuanu pour reprendre le contrôle du territoire. Si cette opération a permis aux FDS de reprendre le contrôle des périphéries des aires protégées, force est de reconnaître que l'intérieur reste sous le contrôle des groupes. L'interdiction de la pêche, de la chasse, et surtout de l'orpaillage dans ces zones, dans le cadre de l'état d'urgence, permet aux FDS d'assimiler tout usager de ces zones à une personne collaborant avec les groupes armés terroristes. « Si tu entres et tu sors, on peut venir t'égorger ». Il n'est plus possible de faire des allers et retours entre l'intérieur et l'extérieur (le village, les marchés) de ces aires protégées au risque d'être accusés par les FDS ou les groupes armés liés au fondamentalisme islamique armé de renseigner « l'ennemi ». Des pisteurs recrutés par des concessionnaires ont ainsi été tués par les groupes liés au fondamentalisme armé et, d'autres, par les FDS suite à des soupçons de collaborer avec l'un ou l'autre camp.

Ressources en libre accès et tentative de récupération des droits autochtones

La seule condition véritablement imposée par les groupes armés à l'exploitation de ressources étant d'accepter de rompre les liens avec l'Etat, ces ressources se retrouvent de facto en accès libre. Au vu de l'importance des gibiers en vente sur les marchés de la région et des discours des riverains, un épuisement rapide de la faune est à craindre.

Profitant du contexte de crise pour récupérer des terres dont ils estiment avoir été spoliés par leur classement en aire protégée, et en réaction à ce qu'ils considèrent être un afflux incontrôlé de migrants pasteurs, orpailleurs et braconniers, certains auraient entrepris de marquer de larges espaces à l'intérieur des aires protégées pour y cultiver et y distribuer des champs en vertu de ce qu'ils considèrent être leurs droits ancestraux sur l'espace. Pour reconquérir ces terres, la stratégie consiste à « tester » l'administration : passages répétés avec le bétail, suivis de petite défriche et pacage permanent du bétail, et enfin mise en culture. A l'échelle de la région, les parcs et concessions sont « au deuxième stade », et certaines Zovic au troisième.

Cette situation conduit les chefs coutumiers, les responsables des comités villageois de gestion de la faune mais aussi de nombreux enquêtés parmi la population à envisager d'un meilleur œil le statut d'aire protégée. Plus qu'une remise en cause, l'enjeu est pour eux de faire de ce statut un instrument de développement local.

2.2.4 La fermeture des sites d'orpaillage, une décision critiquée par la population

Depuis mars 2019, dans le cadre de l'état d'urgence, les sites d'orpaillage artisanal sont officiellement fermés, l'Etat considérant qu'ils alimentent les groupes fondamentalistes armés. De fait, on l'a dit, la stratégie d'implantation de ces groupes a en grande partie reposé sur la prise de contrôle d'une partie des sites existants et l'ouverture de nouveaux sites (dans le campement de chasse présidentiel de Kompianbiga notamment). On l'a dit, la fermeture officielle du site aurifère de la zone pastorale de Kabonga a été précédée d'une opération militaire aérienne qui aurait fait de nombreuses victimes.

Jeunes célibataires orpailleurs, femmes vivant de petit commerce plus ou moins licites sur les sites, familles spécialisées dans l'orpaillage depuis des décennies, le profil des personnes affectées par la fermeture officielle des sites aurifères est diversifié (cf encadré 23). Les orpailleurs ont réagi de diverse façon :

- en se retournant sur les autres sites aurifères de la sous-région (Mali et Guinée principalement) ;
- en rejoignant les petites villes de la région ou leur village d'origine où ils tentent avec difficultés de se refaire une situation économique ;
- en se reconvertissant dans le (grand) banditisme ;
- en se repliant dans la « collaboration passive » dans les sites aurifères sous contrôle des groupes fondamentalistes armés (site de Kabonga en particulier).

Les impacts économiques, y compris sur les échanges de produits agricoles, de la fermeture des sites aurifères sont connus de tous. Un responsable provincial du service technique de l'agriculture nous disait ainsi que, si la fermeture des sites pouvait se justifier en saison des pluies, en saison sèche, il devrait être possible de les sécuriser et de les rouvrir.

Avant la fermeture des sites déjà, de nombreux orpailleurs avaient entrepris de collaborer passivement, en ne livrant pas d'informations sur la présence des groupes fondamentalistes armés (cf encadré 24). Ils l'avaient fait certes contraints par la peur des représailles de ces groupes, mais aussi en signe de « protestation passive » contre l'appui de l'Etat à la mainmise des entrepreneurs privés sur le secteur et à l'installation des entreprises internationales. Contraints de quitter les sites aurifères dans la précipitation, ayant pour certains vu des compagnons perdre la vie dans l'opération militaire sur Kabonga, les orpailleurs rencontrés lors de nos enquêtes estiment que la crise a confirmé le fait que l'Etat était « contre eux ». Un sentiment d'exclusion que les groupes fondamentalistes peuvent aisément utiliser à leur profit.

Encadré 23. Le récit des « déplacés de l'orpaillage »

« Les évènements nous ont trouvé au site d'or de Korouyombo dans la commune de Diapaga. **Les périphéries de notre site ont fait l'objet d'attaques terroristes, des personnes ont été tuées par balle, d'autres égorgées, j'en connaissais certaines parmi elles. Nous leur avons échappé de justesse, nous étions dans leur vue.** Un jour, quelqu'un nous a prévenus par téléphone que les autorités ont sommé tous les occupants du site de libérer les lieux dans un délai de cinq jours. Ceci dit nous avons voulu nous replier dans la ville de Diapaga où nous avons une connaissance - un membre Koglweogo - afin de nous organiser pour repartir chercher nos biens (vêtements, matériel, ustensiles de cuisine etc.). **Mais on s'est entendu dire par elle et d'autres personnes qu'elles ne peuvent pas accueillir des étrangers. Nous étions à un jour du délai d'expiration.** Ainsi nous avons fui sans rien pouvoir emporter sur nous, nous cherchions juste à sauver nos vies. Des gens avaient nos crédits, on n'a rien pu récupérer. Nous sommes rentrés complètement dépourvus. **Soulignons que notre départ précipité dans le dénuement total est lié à la mesure du gouvernement de fermer les sites et non aux attaques terroristes. Si c'était seulement les attaques terroristes on aurait trouvé le moyen de rassembler nos effets. Les gens disaient que les militaires menaçaient de bombarder le site.**

Tous nos revenus provenaient des activités menées dans les sites (vente de l'or, restauration, vente de boisson, etc.). A cause de ces activités nous employions d'autres personnes aussi à notre service. Par exemple pour vendre mon riz j'employais une femme à qui je payais 2000f CFA par jour ; elle avait deux enfants à sa charge. Nous sommes rentrés et nous avons été accueillis en famille au nombre de 15 personnes donc 15 bouches à nourrir. Nous avons également 3 élèves à scolariser au secondaire. Les lopins de terre qui nous ont été attribuées n'ont pas bien produit à cause de la poche de sécheresse. Ça faisait au moins 20 ans qu'on n'avait plus cultivé pour se nourrir. Nous sommes vraiment dépassés et dévastés par les évènements actuels qui se déroulent sous nos yeux. Pour quelqu'une qui pouvait en un mois gagner un million de francs et aujourd'hui je ne peux même pas avoir 100 000f, c'est vraiment triste. Nous souhaitons vivement que les autorités rouvrent les sites pour nous permettre de retrouver notre dignité par notre travail.

Actuellement en tant que femme (mais les hommes aussi) nous souffrons doublement : **nous sommes matériellement démunis mais les gens nous indexent aussi en riant sous cape** comme quoi, c'est nous qui avons fui la terre pour aller chercher l'or et voilà qu'on est de retour parmi les siens sans rien. Nous sommes parfois l'objet de moquerie mêmes si c'est assez bien dissimulé mais on le perçoit quand même et on le vit très mal. » (Femme adulte gourmantché déplacée d'un site aurifère de la Tapoa dans la commune de Bogandé)

« L'opération Otanpuanu a fait beaucoup de victimes, même des innocents ont été assassinés. Par exemple à Koglyombo, à Niadiagou etc. on nous a chassé sur tous les sites d'orpaillage. Nous sommes allés à Diapaga. Nous avons été encore chassés avec interdiction de chercher l'or. C'est une zone privée semble, t-il, qui ne devait pas être touchée. Les tracts, les papiers ont été largués par avion pour nous dire de quitter la zone le même jour. Ceux qui n'ont pas pu partir ont subi des tirs et ont été tués. Nous ne savons pas combien de nos collègues ont été assassinés, mais ils sont très nombreux. Moi, comme je suis Rasta, on ne me confondait pas facilement. Nous avons traversé les forêts, croisés des éléphants, des lions etc. De là-bas, je suis rentré à Diapaga avant de rejoindre Fada où je me défends. [...] Nous avons rencontré des cadavres dans la forêt et des survivants quand on fuyait les sites d'orpaillage suite aux injonctions des militaires. Nous avons croisé des personnes armées, des terroristes sûrement, qui étaient à l'abri et qui nous mettaient en garde qu'il y a une patrouille ici ou là. En fonction de ton apparence, ils te laissaient passer ou pas. » (Orpailleur, 49 ans, déplacé à Diapaga-Fada)

« Les activités sont devenues difficiles, la situation est dure. Nous craignons un peu comme tout le monde les dangers que l'on constate actuellement. Notre souci majeur est de commencer à travailler sur un site, dans une zone jusqu'à ce que cela soit vraiment avancé et qu'on vient nous déguerpier. Depuis l'époque de la SOMICA, nous avons ce problème dans l'orpaillage. **Mais maintenant, l'or est devenu de plus en plus introuvable. Il semble que c'est mieux d'aller dans les forêts classés pour en chercher, mais là-bas tu risques de ne pas revenir.** [...] **Nos relations avec l'Etat ne sont vraiment pas bonnes. Nous sommes comme des ennemis de l'Etat depuis quelques années.** Pourtant, depuis assez longtemps, l'orpaillage faisait vivre énormément de gens dans la région. Mais depuis que les lois ont été prises pour favoriser les riches exploitants, nous avons tous les problèmes du monde. L'or arrivait à nourrir toute une famille, plus que les revenus combinés des individus. Mais, il n'y a même plus de terres à cultiver. Et si ce n'est que l'or, que faire pour un jeune dans la localité ? [...] **Les blancs qui nous exploitent, font partir leur argent dans leurs pays d'origine. Rien ne profite à notre Etat. Malgré tout cela, nous les petit qui nous débrouillons dans l'orpaillage sommes brimés.** » (Orpailleur depuis plus de 20 ans, 42 ans, déplacé à Bogandé)

Encadré 24. La collaboration passive sur les sites d'orpaillage sur fond de frustration

« Je ne me rappelle plus la dernière fois que j'ai cultivé. Mais cette année, me voilà dans un champ. C'est mon pays qui m'y contraint. Je suis un orpailleur, mais aujourd'hui, je suis vu comme un criminel par nos soldats. On n'a été chassés et pilonné comme des criminels. J'ai eu la vie sauve grâce à mes ancêtres. La sable a dit que je ne vais pas mourir dehors. **Avec ça, comment vous ne voulez pas que nous collaborons avec eux ? Ceux qui sont venus du Mali et du Niger avec les armes et étaient avec nous sur les sites nous respectaient beaucoup. On n'avait aucun problème avec eux. C'était même les meilleurs acheteurs de notre or. On nous dit que ce sont des djihadistes. Mais eux au moins, ils ne s'en prenaient pas à nous. C'est notre armé les vrais djihadistes. Ce sont eux qui ont tiré sur nos sites.** [...] Avec la fermeture des sites, nous ne savions pas quoi faire d'autre. J'ai tenté d'aller au Mali avec mes économies parce qu'il y a beaucoup de site là-bas et beaucoup de mes amis sont partis. Mais si je si je le faisais, mes enfants n'allaient pas aller à l'école cette année et ma famille allait mourir de faim. Voilà pourquoi je suis resté. Maintenant si après la récolte j'arrive à avoir un peu d'argent, je vais partir faire ce que je sais faire le mieux, l'orpaillage dans un autre pays qu'au Burkina. Ici on nous déteste, on nous prend pour des criminels alors que l'argent que nous faisons rentrer dans le pays n'est pas petit. » (Orpailleur, 38 ans, déplacé à Diapangou)

« J'allais commencer à récolter les fruits de mon trou, les djihadistes ont fait leur apparition. Ils venaient ici et se cachaient avec nous. **Mais, nous ne pouvions rien dire par crainte. Ils mangeaient avec nous, la solidarité est au maximum. Il y a beaucoup de monde, mais personne ne les dénonçait.** Les Topoman sont ceux qui venaient et entraient illicitement dans les trous des orpailleurs. Ils sont toujours propres et s'installent malgré toutes les intempéries, pour peu qu'ils savent qu'il y'a de l'or dans tel trou. Ils surveillent vos trous. Je ne dormais pratiquement pas et je me méfiais beaucoup d'eux. [...] **Quand tu es avec les djihadistes, tu as tes avantages. Sinon, ils vous créent tous des problèmes. Certains même travaillent avec vous dans les trous et rentrent creuser etc.** C'est presque obligé que tu acceptes de travailler avec eux. Par contre à mon niveau, ils s'en méfiaient parce qu'on me traitait de fou et de quelqu'un de bizarre qui ne connaît pas l'or. **Je ne m'associais à personne et certains m'isolaient. C'est ainsi que les djihadistes me laissait tranquille.** [...] **Les djihadistes étaient à la fois orpailleurs déguisés, par moment, et acheteurs d'or également. Ils faisaient du blanchiment en quelque sorte sur nos sites.**

[...] **Il fallait accepter absolument de travailler avec les djihadistes, au risque de ne pas te réveiller le matin. La fermeture des sites est venue tout aggraver. Des gens ont suivi les djihadistes, car il y avait l'argent et à manger avec eux.** Il y a un monsieur qui racontait que des bandits armés ont recruté ainsi son frère. Ils lui avaient offert une moto, plus la somme de 250.000 francs et son rôle était d'aller déposer dans un endroit chaque semaine un sac de riz. Sa femme lui a demandé

et il a expliqué qu'à chaque fois qu'il déposait un sac de riz, il recevait 200.000. Il dit que s'il refusait, on allait l'exécuter sur le champ. En acceptant aussi, il se met à dos les FDS. Sa femme l'avait alors prévenu que c'était louche et donc il a décidé qu'elle fasse ses bagages et aille en famille rendre compte à Logobou. La femme est alors allée voir son père qui est un vieux charlatan. Celui-ci a instruit la femme de rentrer parce que sa maison prendrait feu ... Lorsqu'elle est rentrée, ils avaient tué tout le monde dans la maison, y compris les enfants. » (Orpailleur, 49 ans, déplacé à Diapaga-Fada)

2.2.5 Réorganisation du parcellaire et déplacés internes en milieu rural : le risque de l'exclusion foncière

Dans toute la zone touchée par l'insécurité, les villageois ont délaissé les champs situés à distance du village par peur des déplacements et les résidents des hameaux de culture ont parfois rejoint les villages-mères. Ce phénomène a tout particulièrement affecté les personnes en position d'étranger puisque la relation de tutorat foncier intègre, pour l'autochtone qui installe un migrant, une dimension de marquage foncier sur les terres les moins contrôlées et donc les plus éloignées. Or, on l'a dit, la crise a instillé un climat de méfiance généralisée qui fait que les autochtones expriment de fortes réticences à prêter de nouvelles terres, ou à renouveler le contrat foncier (cf 2.1.5. et encadré 25). Les migrants se retrouvent donc, y compris dans leur propre village, dans une situation de forte précarité foncière, souvent même en incapacité d'accéder à la terre. Ce phénomène est d'autant plus marqué dans les villages où les migrants n'ont pas (encore) créé de relations sociales fortes avec les autochtones.

Souvent absents des statistiques officielles, les déplacés en milieu rural sont pourtant nombreux, et subissent ou provoquent des situations d'insécurité foncière :

- *Les déplacés qui rejoignent leur village d'origine, du moins ceux qui ont entretenu suffisamment de relations avec leur famille qui y réside, accèdent à la terre, mais au détriment des « étrangers », parfois présents depuis plus d'une génération, qui se voient retirer la terre qui leur avait été octroyée et sont à leur tour contraints de migrer. Parfois aussi, ce sont les pâturages utilisés par les troupeaux des personnes en position d'« étrangers » qui sont retirés, voir même leur habitat. On voit alors se dessiner des phénomènes de « migrations en cascade » conduits par l'insécurité et l'exclusion foncière.*
- *Les déplacés qui n'ont que le statut de migrants dans le village d'accueil éprouvent de grandes difficultés pour accéder à la terre. Dans un contexte de méfiance généralisée, les autochtones refusent de prêter une terre à de nouveaux venus.*
- *L'installation des déplacés, quand elle se fait, l'est souvent au prix de l'empiètement des Zovic et des zones pastorales.*

Ces phénomènes sont aggravés par le fait que les villages et petites villes qui accueillent les déplacés sont très souvent des villages proches où l'insécurité conduit les gens à concentrer les terres dans la périphérie proche. Dans ce contexte, la marchandisation de la terre s'accélère, accentuant l'insécurité et l'exclusion foncières.

Les recompositions foncières associées aux différents déplacements de population créent des situations potentiellement conflictuelles pour l'avenir. C'est le cas par exemple des villages où les personnes en position de « migrant » (mais – on l'a dit – pouvant être nées sur place) ont quitté le village et où les terres qu'ils exploitaient ont été réappropriées par les autochtones restés sur place.

Encadré 25. Méfiance, déplacements et insécurité foncière

Un conflit communautaire a eu lieu dans le village d'Outandeni dans la commune de Diapangou entre autochtones gourmantchés et Peuls installés dans le village depuis plus d'un demi-siècle. Lors de la saison de culture 2019, les autochtones ont semé les terres fertiles et humides près des points d'eau où les animaux ont pour habitude de s'abreuver. Les inévitables dégâts des champs ont dérivés en

bastonnades. Les Peuls ont vu une partie de leurs biens détruite et leurs champs retirés. Suite à cela, ils ont envoyé leurs animaux au Togo et les familles s'apprêtaient à les rejoindre. « *Après plus de 50 ans dans le village d'Outandéni, les autochtones sont venus nous déloger et détruire la maison de mon fils pour nous obliger à céder les lieux qu'on habitait depuis nos grands-parents et aussi les zones de pâture de notre bétail qu'on a envoyé au Togo à cause de cette situation. [...] Les gourmantchés, les peulhs et les mossi sont tous des burkinabé, aussi l'un ne doit pas chasser l'autre.* » (Vieille femme peule, commune de Diapangou, septembre 2019)

« *Les autochtones ont perdu la confiance des étrangers et, de peur de ne plus pouvoir entrer en possession de leurs terres après, ils refusent désormais de les prêter* » (commune de Matiakoali, focus groupe « Gourmantché », septembre 2019)

« *Avant la crise, c'était pas si difficile d'avoir la terre, mais avec la crise, si tu n'as pas de moyens financiers, tu ne peux pas avoir. Avant la crise tu pouvais demander à un propriétaire terrien pour te louer ou te donner, mais maintenant les gens ont peur, il y a la méfiance. Il faut aménager des espaces et les distribuer, et dégager les champs pour délimiter des zones de pâture.* » (Jeune femme mossi, Sibdjonga)

« *Dans la zone de Pama par exemple il y avait des différends sur la gestion des terres entre les autochtones qui sont gourmantchés et les migrants gourmantchés venus de la Gnagna et les mossi venus de la zone de Koupèla et du plateau mossi. Aujourd'hui certains de ces migrants ont quitté la zone pour rejoindre leurs localités d'origine. Certains jeunes autochtones ont récupéré les terres pour les exploiter.* » (Chef coutumier peul).

« *Est-ce que vous sentez votre communauté en danger ? Non, nous sommes les autochtones, en aucune manière nous ne nous sentons menacés. Nous sommes au contraire devenus plus forts.* » (Jeune gourmantché, commune de Pama, septembre 2019)

2.2.6 L'effacement des dispositifs de gouvernance et l'instrumentalisation de la présence des forces armées dans les conflits fonciers

Les autorités locales sont devenues une cible des attaques des groupes fondamentalistes armés, parce que leur position en fait des partenaires et informateurs privilégiés de l'Etat et parce qu'en détruisant ainsi les référents des communautés, les groupes assurent d'autant plus facilement leur implantation.

Dans les territoires en proie à l'insécurité, les acteurs des dispositifs locaux de la gouvernance ne peuvent plus jouer le rôle qui leur est dévolu, dans le maintien de la sécurité des biens pour les *Koglweogo* et les *Ruga*, et dans la régulation des conflits pour les autorités coutumières, religieuses et administratives. De nombreux chefs de villages et conseillers villageois de développement ont quitté leur village. Les premiers continuent pour certains au moins de communiquer avec les populations, c'est moins vrai pour les seconds. La régulation des conflits passant par de nombreuses rencontres avec les différents protagonistes, la peur des déplacements l'a profondément perturbée. Les leaders religieux ne peuvent plus se déplacer et localement les responsables religieux ne peuvent plus réunir les gens. Certains maires ne se rendent plus dans leur chef-lieu de commune. De nombreuses séances du conseil municipal se tiennent avec une assemblée réduite et les conseillers municipaux ne dorment souvent plus dans leur village. L'administration (services techniques de l'agriculture et de l'élevage, justice) n'est plus en mesure de jouer son rôle dans les communes touchées par l'insécurité. Ses agents ne se déplacent plus sur le terrain ; les gens ont peur de se déplacer et d'avoir des contacts avec des représentants de l'Etat ; le juge du TGI de Fada ne se rend plus dans les chefs-lieux de province.

Dans certains endroits, les dispositifs locaux de régulation (chefferies coutumières, autorités religieuses et administrations) cèdent le pas aux FDS dont la présence peut être instrumentalisée dans les conflits locaux. Cette situation est inquiétante à double titre :

- *Il n'existe plus de capacité de régulation locale des conflits, et donc plus de capacité d'intégration.*

C'est le cas par exemple des éleveurs transhumants qui se retrouvent contraints de se replier dans

les rares zones de pâturage sécurisées. N'ayant pas de logeur dans cette zone, et ne pouvant pas compter sur l'intermédiation des *Rugas* ou des chefs de village, ils se retrouvent dans une grande précarité foncière.

- *Elle favorise une instrumentalisation du contexte de crise dans les conflits de chefferie et les conflits fonciers et une communautarisation silencieuse des tensions*

Les conflits ne sont plus portés devant les autorités pour être régulés mais ils sont portés devant les FDS pour « triompher » d'un « ennemi ». Par exemple, un dégât des champs sera porté devant les FDS au motif que le berger a enfreint le couvre-feu (qui interdit le pâturage de nuit) et donc exposera le berger à la répression plus qu'il ne permettra de régler le problème de dégât des champs.

Cette situation est propice à la communautarisation des tensions, qui, dans le contexte actuel, est souvent silencieuse : elle s'exprime plus par des départs de groupes entiers par une montée en violence des conflits²⁷. Mais la plaie est béante et risque de se rouvrir à l'avenir. Plusieurs cas de groupes d'éleveurs ayant fait le choix de quitter leur village parce qu'ils pensaient (ou savaient effectivement) que l'un d'eux avait été dénoncé comme collaborant avec les « terroristes » nous ont ainsi été rapportés.

2.3 L'AGGRAVATION DES TENSIONS COMMUNAUTAIRES : UN ENJEU D'ACTION PUBLIQUE

2.3.1 Résiliences et vulnérabilités

Des facteurs de résilience propres à la région de l'Est et au Burkina Faso

La situation des relations entre les communautés est très variable à l'échelle de la région, dépendante de l'existence ou non de relations sociales construites au fil du temps d'une part et de l'expérience des différentes formes de violence. Il importe d'insister en premier lieu sur les facteurs de résilience réels à la montée des tensions communautaires :

- *La tolérance religieuse, résultat dans l'Est d'une histoire longue de syncrétisme religieux, que les autorités religieuses de la région s'emploient à entretenir.*

En écho à cette valeur de tolérance largement partagée au niveau local, la « laïcité consensuelle » de l'Etat burkinabè reste une valeur plébiscitée par les Burkinabè qui attendent de l'Etat qu'il maintienne sa capacité d'arbitrage et sa définition laïque comme garantie d'une certaine équité entre les religions et les confessions (Holder, 2012). La communauté musulmane burkinabè, à travers des confréries comme l'Ahmadiyya, des organisations comme l'Association des Élèves et Étudiants Musulmans au Burkina ou encore l'émergence d'un féminisme islamique, témoigne par ailleurs d'une « modernisation » de l'islam, d'une volonté d'engagement citoyen, aux côtés des organisations chrétiennes et des associations laïques, et d'une recherche de légitimité institutionnelle fondée sur la capacité à appuyer l'État dans ses politiques publiques de développement (ibid).

- *Une culture de l'inclusion entre les groupes, consubstantielle, on l'a dit, à la relation de tutorat foncier qui structure ces sociétés, symbolisée par la prégnance de la relation à plaisanterie que nos enquêtés ont rappelé avec fierté ;*
- *Au niveau national, l'absence d'une culture politique d'instrumentalisation de l'ethnicité et de*

²⁷Depuis le début de la crise, Acléd a recensé trois conflits de nature communautaire : l'un dans la commune de Kantchari en avril 2018 (un membre de la communauté gourmantché tué, des cases de la communauté peule ont été incendiées et 200 membres de cette communauté ont dû fuir) ; à Bilanga en février 2020 (les conflits violents entre Gourmantchés et Peuls ont fait trois morts) ; à Namounou en février 2020 (les conflits violents entre Peuls et Gourmantché ayant démarré suite à un conflit foncier ont fait plusieurs blessés).

l'autochtonie.

De ce point de vue, la situation du Burkina Faso est très différente de celle qui prévaut en Côte d'Ivoire (Hagberg, 2000) ou au Nigeria (Rangé et al, à paraître) par exemple. La mise en application plus stricte de la charte du Conseil supérieur de la communication depuis la crise en constitue une concrétisation, ou encore le jugement d'un étudiant ayant tenu sur les réseaux sociaux des propos appelant à un génocide à l'encontre des Peuls ruraux.

Des facteurs de vulnérabilité liés en grande partie à la réponse à la crise

Il n'en reste pas moins que des tensions, plus ou moins marquées, sont perceptibles. Elles portent sur les relations entre communautés ethniques plus que religieuses. En effet, si les chrétiens, voir les animistes, ont pu un temps se sentir spécifiquement menacés, très vite ils ont vu que les attaques ciblaient autant sinon plus les musulmans que les autres communautés religieuses. Les discours de tolérance et de paix émanant des différents responsables religieux ont également contribué à rapidement contrer une éventuelle montée des tensions religieuses. Par contre, les personnes que nous avons enquêtées parlent de la « méfiance », parfois même de la « haine », qui s'est installée entre les communautés, en particulier avec les communautés peules (cf encadré 26). Les retraits de bétail gourmantché qui avait été confié aux Peuls, les retraits de terre utilisés par les Peuls, ou encore les lieux de prière distincts selon les groupes ethniques sont quelques-uns des exemples de cette rupture des relations de confiance ressortis de nos enquêtes. Là-encore, les situations sont disparates. Les tensions semblent particulièrement fortes par exemple dans les communes de Matiakoali et de Pama.

L'analyse du processus d'émergence des tensions entre communautés ethniques et de leur développement montre le rôle prédominant des autorités locales et de l'Etat dans ces processus. On peut ainsi identifier un ensemble de facteurs de risque pesant sur la nature des relations entre les communautés :

- *Le climat de méfiance généralisée*, né de la psychose que suscitent les interventions des groupes armés, y compris celles des FDS, et *entretenu par la mise entre parenthèse des relations sociales* du fait de la peur des déplacements et des regroupements. Or ce sont dans les visites et dans le partage des cérémonies que la confiance entre les personnes et entre les groupes se crée et s'actualise ;
- *L'effacement des dispositifs de régulation endogène* qui, en empêchant que les tensions soient régulées, hypothèque toute possibilité d'inclusion sociale ;
- *Les dénonciations aux FDS pour règlements de compte*, résultat des dysfonctionnements du système judiciaire et sécuritaire qui inciterait les FDS à intervenir sans avoir réuni les preuves nécessaires ;
- *La perception d'exactions ciblées sur la communauté peule*. Si les arrestations et exécutions sommaires n'ont épargné aucun groupe, elles auraient plus particulièrement affecté les membres de la communauté peule, en raison de leur mode de vie au et peut être de préjugés.

Il est troublant de voir comment les enquêtés, y compris gourmantchés et moose, identifient ce qu'ils perçoivent comme des exactions ciblées sur les Peuls comme le principal facteur d'aggravation de la crise et des tensions communautaires. Certains évoquent les sentiments de haine entre les groupes, mais la plupart, heureusement, parlent simplement de « méfiance ».

- *La loi sur la divulgation d'information sécuritaire adoptée en juin 2019 au Parlement*

Justifiée par le gouvernement par la nécessité de protéger et d'aider les FDS dans leurs opérations, cette loi constitue un grave recul démocratique selon les organisations de défense des droits de l'homme et de la liberté de presse.

- *La prise en charge insuffisante des déplacés et des discours publics ambigus*, à l'instar de celui du gouverneur de la région de l'Est qui aurait reproché aux déplacés de Nagare et Natiaboani de ne pas avoir « résisté ». Une construction de « l'étranger » en terroriste potentiel est en train de se produire dans la population que les autorités doivent déconstruire par un soutien politique affirmé aux déplacés.

- *La perception des conflits communautaires qui se développent ailleurs au Burkina Faso, en particulier dans le Centre-Nord, le risque de dérive identitariste de certains groupes locaux de Koglweogo et de l'implication des civils dans la « lutte anti-terroriste » (cf 2.3.2).*

En effet, les « migrants » Mossi et Peuls ont des parents dispersés dans l'ensemble du territoire burkinabè et se sentent donc souvent directement concernés par les événements qui y ont lieu. Interrogés sur les événements ayant contribué à aggraver la situation, les enquêtés Mossi faisaient régulièrement référence aux événements dans le Bam, à Barsalogo, Kougoussi, ou encore Koutoukou.

- *L'interprétation communautariste des mobilisations « anti-stigmatisation » (cf 2.3.3) ;*
- *Les élections de 2020 qui constituent un contexte favorable à l'instrumentalisation des tensions et à la communautarisation des discours, et risquent d'affaiblir encore plus l'Etat sur la scène intérieure et les capacités de régulation locale*

En contexte électoral, l'ethnicisation et la politisation de l'interprétation de la crise risquent de venir se renforcer mutuellement pour alimenter une montée en puissance des tensions communautaires. Les jeunes des partis politiques que nous avons rencontrés expliquaient pourquoi il leur était impossible de parler de la crise avec des jeunes d'un autre bord politique. Le rapport aux FDS est particulièrement clivant, certains arborant fièrement un tee-shirt « Je suis FDS » quand d'autres font circuler activement sur les réseaux sociaux des images les accusant d'exactions ciblées. Qu'il s'agisse du recrutement des volontaires ou des discours sur la marginalisation des Peuls, les marges d'instrumentalisation politique sont réelles.

La situation est d'autant plus problématique que les élections, dont la tenue a été confirmée par le Chef de l'Etat, risquent d'apparaître comme peu légitimes, servant avant tout à légitimer l'Etat sur la scène extérieure. Beaucoup parmi les enquêtés nous ont ainsi confié qu'ils n'iraient pas voter, parce qu'ils sont « fatigués » et plus prosaïquement parce qu'ils ont peur.

Sur un autre plan, les jeux politiques caractéristiques des périodes pré-électorales risquent d'affaiblir encore plus les capacités de régulation locale. Les compétitions que suscite la succession à la fonction de roi du Gulmu peuvent en partie se lire dans cette perspective. Elles retardent d'autant le retour d'une autorité régionale légitime en capacité de jouer un rôle de régulateur des tensions et compétitions locales et de porter des valeurs de cohésion sociale.

Encadré 26. Stigmatisation des Peuls en contexte de crise

« Nous les Gourmantchés appelons les Peuls les « gens de la brousse » [les terroristes] » (jeune femme gourmantché, Matiakoali)

« Avant il n'y avait pas de conflit entre les communautés. Les relations ont commencé à changer à cause de l'insuffisance de terre pour couvrir les besoins des communautés qui se sont considérablement augmenté à cause du nombre de plus en plus élevé de la population. Depuis que la crise a commencé, les Peuls sont de plus en plus indexés complices des attaques dans les villages. Cela fait que les gens profitent de cette situation pour des règlements de compte par des dénonciations fausses de complicités avec les terroristes. De nos jours il y a de la méfiance en communautés. Si deux Peuls causent de la crise, dès qu'ils voient des gens d'une autre ethnie s'approchent, ils se taisent. Cela est aussi valable autant chez les gourmantchés que chez les moose. » (Commune de Fada, focus groupe « Peul », septembre 2019)

« Les différentes ethnies ne se fréquentent plus, la désolidarisation et la méfiance sont totales. Les Peuls ne sont plus conviés aux rencontres et activités dans le village et vice versa. Les ethnies se réservent d'aller dans les quartiers des unes et des autres et chacune perçoit l'autre comme complice des FDS. » (Commune de Matiakoal, focus groupe « Femmes », septembre 2019)

« Les autres communautés ont peur des Peuls, si un groupe de personnes voit arriver un Peul, les gens se dispersent. » (Jeune peul déplacé à Fada).

« Comme personne ne sait d'où vient cette crise et ce que les gens réclament réellement, les communautés se disent que parfois il y a des règlements de compte qui nourrissent la crise. Surtout les adversaires politiques, les rancunes ancestrales. Aujourd'hui quand deux personnes sont entrain de causer dès qu'une autre approche ils se taisent parce qu'on ne sait pas est qui. Les gourmantchés n'ont pas confiance aux Peuls parce qu'ils sont nombreux parmi les terroristes et les Peuls n'ont pas confiance aux Gourmantchés et aux Mossi parce qu'ils se disent qu'ils sont ciblés par les FDS sur de fausses déclarations de ces communautés. » (Jeune femmes gourmantché, commune de Fada)

« Nous subissons tous les types de violence. Nous sommes victime d'une attaque identitaire et culturelle. Chaque communauté est sur ses gardes, attendant la moindre erreur. » (Jeune peul, commune de Matiakoali)

« Les représentants de l'Etat ne l'affichent pas directement, il y a une sorte de condescendance. J'ai plus peur d'eux que les gens dans les villages parce que c'est eux qui peuvent mieux monter leurs parents des villages contre nous : ayant fait les études ils sont en mesure de mieux convaincre leurs parents des villages et les dresser contre nous. » (Déplacé peul à Gayeri)

2.3.2 Groupes d'auto-défense et violences communautaires : des risques connus

Les « évènements de Yirgou », marqueurs de la dérive communautaire des groupes d'auto-défense dans le Centre-Nord et le Soum

Les « évènements de Yirgou », en janvier 2019, ont marqué un tournant dans la crise à l'échelle nationale. Suite à l'assassinat du chef de village mossi de Yirgou (commune de Barsalogho dans la région du Centre-Nord) par des assaillants qualifiés de « terroristes » par le gouvernement burkinabè, des campements peuls ont été attaqués et plusieurs dizaines de personnes de cette communauté massacrées, par des membres de groupes *Koglweogo* et certains habitants des villages. Les violences se sont poursuivies sur deux jours et ont provoqué le déplacement de plusieurs milliers de personnes. Depuis, les violences communautaires ont atteint des niveaux dramatiques dans le Centre-Nord et dans le Soum. Les attaques attribuées à des *Koglweogo* se sont poursuivies jusqu'en avril 2019, lorsque les *Koglweogo* de Boulsa se sont désengagés de la lutte anti-terroriste, les activités de la justice commençant à démobiliser dans leurs rangs (ICG, 2020). Sur cette courte période (janvier-avril 2019), Aclad a recensé 79 morts victimes d'attaques de nature communautaire dans le Centre-Nord et 170 dans le Sahel.

Dès 2015, les relations entre plusieurs groupes *Koglweogo* et les membres de la communauté peule s'étaient détériorées dans le Centre-Nord et dans le Soum (cf 1.1.7.). A partir de 2017, certains groupes *Koglweogo*, bénéficiant du soutien d'une partie de la communauté mossi et fousé, sont passés, dans l'indifférence des autorités, de la lutte contre le banditisme à la lutte « anti-terroriste », assimilant les Peuls, et notamment les *Ruga*, aux terroristes, et encourageant ainsi ces derniers à se rapprocher effectivement des groupes djihadistes pour se défendre (ICG, 2020). De ce point de vue, la situation dans le Centre-Nord présente d'inquiétantes similarités avec celle qui prévaut dans le Centre du Mali où, sans médiation sociale, et avec la prolifération des armes, et des groupes armés violant les droits humains et exerçant de la « fulaphobie », des milices peules se sont mises à créer de la terreur chez des civils de communautés différentes, l'exemple funeste du village de Sobané-Da au Mali en juin 2019, prouvant que les radicalismes chez les Peuls peuvent être autrement qu'à travers le « djihad ».

Suite à Yirgou, plusieurs manifestations d'ampleur ont été organisées dans tout le pays à l'appel du Collectif contre l'impunité et la stigmatisation des communautés qui accuse la réponse tardive des FDS et la lenteur de la justice, et demande la dissolution des milices *Koglweogo* incriminées.

Dans l'Est, un risque d'importation localisée des tensions communautaires ?

Contrairement au Centre-Nord et au Soum, le terrain n'est pas propice dans l'Est à l'ancrage des tensions communautaires (cf 1.1.7). Les enquêtés parlent tous de l'effroi que les évènements de Yirgou ont suscité ; certains parlent de la peur que pareil évènement ne se répète chez eux, tout en mettant

en garde contre la tentation d'assimiler les *Koglweogo* de l'Est aux groupes ayant sévi dans le Centre-Nord. Beaucoup ont rappelé qu'une délégation composée notamment du président des *Koglweogo* de Fada et du Président des *Ruga* était allée présenter ses condoléances aux victimes de Yirgou, signe selon eux d'une forte cohésion sociale dans l'Est.

Il convient toutefois d'être attentif aux contextes micro-locaux. En témoignent nos enquêtes réalisées dans la commune de Pama où les personnes rencontrées sont nombreuses à considérer que « ce qui se passe ici est un 'Petit Yirgou' ». On l'a dit, les conflits autour de la zone pastorale de Kabonga ont certes été mis entre parenthèse avec l'implantation des groupes liés au fondamentalisme islamique armé, et avec les interventions des FDS, mais la plaie reste béante. C'est aussi dans cette zone – et dans celle de Kantchari-Botou – que certaines critiques ont été émises par les enquêtés sur le comportement des *Koglweogo*, alors que les enquêtes réalisées ailleurs confirment le très fort soutien des populations, quel que soient les groupes d'appartenance, à ces derniers.

En novembre 2019, les campements *Koglweogo* de Nagare et de Natiaboani ont été attaqués, faisant 10 morts et provoquant le départ massif de populations – plusieurs milliers de personnes, le chiffre de 10 000 est avancé – de toutes ethnies, notamment vers Fada, Kompienga et le Togo. D'après certains observateurs, les *Koglweogo* ciblés seraient tous mossi et compteraient parmi eux des *Koglweogo* venus du Centre-nord ou du Plateau central (Zorgho, Mogtedo). Les attaques seraient venues en repréailles de celles ayant, quelques semaines auparavant, fait 20 morts dans la communauté peule ainsi que d'arrestations et de tortures attribuées aux *Koglweogo* dans les villages de Natiaboani, Tanwolbougou, et Nagare. Depuis, la situation n'a fait que se dégrader dans cette zone et les membres de la communauté pastorale peule n'osent plus emprunter l'axe Fada-Natiaboani de peur d'être attaqués par des éléments de groupes *Koglweogo*. La situation semblerait prendre une tournure similaire dans la zone de Tanwalbougou. Une dérive identitariste des groupes d'auto-défense et des groupes liés au fondamentalisme islamique armé²⁸ semble ainsi à l'œuvre dans cette zone. Elle reste toutefois localisée et témoigne plus de la marge d'autonomie dont disposent les éléments *Koglweogo* de base, qui peuvent ne pas toujours suivre les discours de leur hiérarchie, que d'une communautarisation de la crise politico-sécuritaire dans l'Est. Cette situation n'en reste pas moins extrêmement inquiétante.

L'implication des « volontaires » dans la lutte anti-terroriste : des risques anticipés

Le 7 novembre 2019, suite à l'attaque meurtrière d'un convoi de la société minière SEMAFO, le Président, dans une adresse à la nation, appelait « les FDS à traquer et combattre, sans concession, les terroristes et tous leurs complices et [le] Peuple à la mobilisation générale contre le terrorisme » et informait avoir ordonné « le recrutement de volontaires pour la défense dans les zones sous menace ». Cette annonce répondait certes, comme le confirment nos enquêtes, à une demande forte et depuis longtemps exprimée dans la population, au moins masculine. Mais sans débat au Parlement et sans dialogue préalable avec la société civile, elle ouvrait la voie au détournement identitariste. Elle a été concrétisée par la loi du 21 janvier 2020. Votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale, cette loi permet le recrutement de « volontaires pour la défense de la patrie » (VDP) pour opérer sur le territoire de leur village ou quartier de résidence. L'absence de précision sur la nature de l'armement qui leur est confié, les interrogations concernant la capacité des FDS à assurer l'encadrement prévu par la loi – alors qu'ils se sont montrés incapables d'encadrer les *Koglweogo* – et à protéger ces volontaires des repréailles des groupes armés génèrent des inquiétudes diffuses. Le chef de l'opposition a brandi le risque de « guerre civile ».

Certes dans le Centre-Nord et le Sahel les groupes d'auto-défense n'ont pas attendu cette loi pour s'engager dans la « lutte anti-terroriste » et la détourner dans les conflits communautaires. Mais, alors que le jugement, pourtant lent, des événements de Yirgou avait permis de les démobiliser en grande partie, cette loi, comme déjà l'annonce du Président de novembre 2019, risque d'être interprétée

²⁸ Rappelons que parmi les combattants islamiques présents dans la zone de Kabonga, beaucoup ont des liens de parenté avec le Soum et que le groupe se réfère à la Katiba Macina qui a développé des discours communautaristes visant à mobiliser la communauté peule.

comme un encouragement de l'Etat à reprendre le « combat ». Dès les jours qui ont suivi le vote de la loi, les exactions contre les civils peuls ont repris dans le Nord et le Centre-Nord et des exactions ont été recensées dans l'Est. En période pré-électorale, le risque est aussi que les nouveaux volontaires soient instrumentalisés dans les jeux politiques (ibid).

Dans l'Est, seuls cinq groupes de VDP se seraient jusqu'à présent (mai 2020) formés, tous localisés dans le Gourma, à Koaré, Kantchiari, Nagré, Natiaboani et Tanwalbougou. Reflétant la composition du peuplement des villages, les volontaires de Kantchiari et Koaré seraient principalement gourmantché et ceux de Nagré, Natiaboani et Tanwalbougou seraient principalement moose. Quelques inscriptions de groupes seraient par ailleurs en cours dans la Tapoa. La dérive communautaire des VDP dans les villages de Nagré, Natiaboani et Tanwalbougou semble avérée aux dires des membres de la communauté peule qui considèrent que ces derniers se sont alliés aux *Koglweogo* pour les attaquer. Les jeunes Peuls vivent très mal la mise en place des VDP et voient dans ces groupes une nouvelle stratégie pour les « éliminer ».

Pour préoccupante qu'elle soit, cette situation reste localisée. Contrairement aux régions du Sahel, du Centre-Nord et du Nord, l'engouement pour l'enrôlement dans les VDP est resté à ce jour globalement faible dans la région de l'Est. Beaucoup seraient réservés quant à un dispositif dont ils craindraient la possible dérive communautaire, la culture de l'inclusion entre les groupes agissant dès lors comme un frein au développement des groupes de volontaires. La méfiance envers les FDS et la forte dégradation du contexte sécuritaire contribueraient aussi à expliquer les réserves vis-à-vis de ce dispositif. Finalement, les gens dans l'Est semblent plus en attente d'une intervention pérenne des forces conventionnelles, avec un maillage suffisant des bases et des détachements militaires, le tout dans le respect des droits humains et en dialogue avec les représentants de la population.

2.3.3 L'interprétation communautariste des mobilisations « anti-stigmatisation »

La montée des mobilisations « anti-stigmatisation », dans la suite des événements de Yirgou, pourrait *paradoxalement* alimenter des tensions communautaires à la faveur d'une interprétation communautariste de ces mobilisations. Si dans le contexte burkinabè le langage de l'ethnicité n'a pas sa place dans l'espace public, et que les mobilisations anti-stigmatisations ont rassemblé dans toutes les communautés autour d'un discours universalisant, force est de constater que la question de la « stigmatisation » et celle de « l'anti-stigmatisation » est fortement liée à la communauté peule. La question dépasse les frontières du Burkina : elle est activement portée au Mali et au niveau régional par les organisations de la société civile qui volontairement ou non sont liés à la communauté peule.

Dans le contexte de la démocratisation des années 1990, les intellectuels peuls ont, dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, fait de la marginalisation des pasteurs peuls et de leur transformation en citoyens se prévalant de leurs droits politiques un objet de mobilisation. Cherchant à se poser comme médiateur légitime entre l'Etat national et la « nation fulbe » et à rendre compatible les revendications associées à ces deux formes d'appartenance, leurs discours visaient, dans le contexte de la démocratisation, à organiser politiquement un groupe de clientèle peul autonome à même de concourir sur le même pied d'égalité avec les autres groupes socio-politiques (Bierschenk, 1995). Les conflits en Centrafrique, au Mali et au Nigeria, qui ont plus particulièrement affectés la communauté peule, ont renforcé la mobilisation des élites peules. Leur discours s'est transformé et articule désormais les revendications anciennes à une interpellation sur le risque de phénomènes génocidaires à l'encontre des Peuls. Il s'inscrit désormais dans une perspective universelle, et non plus uniquement clientéliste, de la citoyenneté.

Ce discours fait écho aux perceptions que nous avons pu recueillir dans nos enquêtes auprès des membres du groupe peul. Tous ont exprimé le sentiment d'être menacé dans leur existence même du fait de leur appartenance ethnique. A la question « sentez-vous votre communauté en danger ? », la réponse était unanimement positive chez les Peuls ; dans les autres communautés par contre, les gens avaient peur pour eux mais pas pour leur « communauté ».

Autrefois restreinte à leurs élites, la mobilisation se décline désormais dans les différents milieux peuls. Les réseaux sociaux permettent en effet de correspondre assidument, de s'organiser en associations et mouvements populaires.

La manière dont sont relayées localement les revendications et aspirations légitimes des Peuls constitue un élément d'attention particulier, comme en témoignent les marches organisées à Bogandé dans le cadre de la mobilisation contre l'impunité et la stigmatisation des communautés. Certaines personnes considéraient ainsi qu'une des organisations membres du Collectif instrumentalisait cette marche pour « monter » les Peuls contre les Gourmantchés en les sensibilisant activement sur leur marginalisation et leur stigmatisation, en décalage complet avec la réalité des relations inter-ethniques au niveau local.

Le mythe du djihad Peul, du global au local

Malgré son ambition universalisante, le discours « anti-stigmatisation » est affaibli par les interprétations communautaristes dont il fait l'objet. Dans l'Est, il réactive des épisodes anciens mais bien ancrés dans la mémoire collective gourmantché renvoyant à la conquête du nord du royaume du Gourma (les actuelles provinces du Seno et du Yagha) par les Peuls du royaume du Liptako. Ces discours locaux font écho aux discours qui interprètent la crise politico-sécuritaire actuelle comme la manifestation d'un front djihadiste qui s'étendrait au sud, cherchant à faire la jonction entre le Mali et la Centrafrique. Invoquant l'histoire et les djihads pré-coloniaux, ce mythe agrège les fantasmes sur les connexions transfrontalières peules, les enjeux de la « fulaphobie » latente, le recrutement « djihadiste » dans les communautés peules, et les conflits fonciers dans un nationalisme peul furieux rejetant les Etats-nations et transcendant leurs frontières, guidé autant par la foi que par la recherche effrénée de pâturages. Instrumentalisé par certaines élites politiques, comme au Nigeria (Rangé et al, à paraître), ce discours hante aussi les couloirs des institutions internationales. Tendant à assimiler le pastoralisme à une communauté ethnique, le mythe du djihad peul détourne l'attention des racines endogènes des tensions - qui font que les groupes « djihadistes » recrutent bien au-delà de la communauté peule - et de la marginalisation des sociétés pastorales dans les institutions de gouvernance foncière et rurale (Pellerin, 2019).

Dans ce contexte, les réseaux sociaux jouent un rôle ambigu. Accessible à une partie seulement de la jeunesse (dans les villes et les sites d'orpaillage principalement), ils sont autant l'instrument de diffusion de discours clivant, voire de haine, qu'une réponse à une aspiration légitime des jeunes à recevoir et faire circuler l'information. Les réseaux sociaux ont ainsi été un outil important pour relayer les revendications citoyennes portées par les marches contre l'impunité et la stigmatisation.

A rebours du mythe du « nationalisme peul furieux », des aspirations nouvelles à un rapprochement avec les institutions de l'Etat

Le nationalisme peul rejetant les Etats-nations et transcendant ses frontières relève largement du mythe (voir annexe 2). Les images dures des misères des Peuls que s'échangent les jeunes sur les réseaux sociaux provoquent certes des communications violentes et passionnées, parfois avec un appel à la révolte qui trouverait une expression dans l'enrôlement djihadiste. Mais les échos pragmatiques de tout cela restent faibles. Les Peuls pasteurs se reconnaissent très mal dans la gestion et les pratiques culturelles des groupes liés au fondamentalisme islamique armé. Les Peuls, comme leurs voisins d'Afrique de l'ouest, aspirent catégoriquement à la sécurité des personnes et des biens, à des programmes de développement tenant compte de leurs identités (mobilité, pastoralisme, etc.), et à la justice pour tous les morts de Peuls qui n'ont jamais connu de résolutions symboliques fortes.

Si les comportements d'évitement par rapport aux institutions de l'Etat ont longtemps permis aux sociétés pastorales - pas uniquement peules - de reproduire leurs moyens d'existence en s'adaptant aux aléas et insécurités multiples, ces sociétés ne sont pas restées en marge des changements structurels du monde rural. Tensions entre pyramide des âges - conférant un poids inédit aux jeunes générations - et organisation gérontocratique, besoins nouveaux générés par la monétarisation des économies, marchandisation des économies pastorales (bétail, produits pastoraux, ressources foncières), creusement des inégalités, poids des acteurs étatiques et des nouveaux acteurs dans la

gouvernance foncière, densification du maillage urbain, extension des surfaces cultivées, etc, tous ces changements structurels génèrent dans les sociétés pastorales d'Afrique de l'Ouest, et dans celles de l'Est du Burkina Faso en particulier, des besoins nouveaux de rapprochement avec les institutions de l'Etat et de l'aide au développement, en particulier de l'institution scolaire (Rangé, 2017). En effet, la stratégie de l'évitement à la recherche de verts pâturages a poussé les pasteurs Peuls de l'Est « jusqu'à la mer ». Alors que la mobilité pastorale est devenue très conflictuelle dans les pays côtiers, les Peuls de l'Est n'ont plus d'autres choix que de négocier leur ancrage dans la région pour diversifier leur économie, tout en maintenant la mobilité d'une partie du troupeau. Or, autant la négociation des droits fonciers à même d'assurer cet ancrage que la capacité à diversifier les économies nécessite de pouvoir accéder aux institutions et services de l'Etat.

C'est donc plus une aspiration non satisfaite à un rapprochement avec l'Etat qu'un rejet de l'Etat que les Peuls expriment à travers leur révolte, qu'elle prenne une forme pacifique (marches du Collectif contre l'impunité et la stigmatisation des communautés par exemple) ou violente (enrôlement dans les groupes djihadistes). C'est là que les États ont des opportunités pertinentes de se positionner en tant que pourvoyeurs de solutions, médiateurs, agents du développement : dans le fait que les identitarismes peuls et le djihadisme peuvent entrer en opposition frontale. Autrement, la violence et le sous-développement resteront chroniques, et des radicalisations nouvelles vont s'ajouter à celles existant déjà : un nationalisme peul furieux et prêt à toute alliance pour survivre, plutôt qu'une intégration des Peuls dans les États.

3 PERCEPTIONS ET DEMANDES DES POPULATIONS EN MATIERE DE GOUVERNANCE ET DE DEVELOPPEMENT

3.1 PERCEPTIONS ET DEMANDES EN MATIERE DE GOUVERNANCE

Les perceptions des enquêtés en matière de gouvernance sont fortement contextualisées, dépendant des histoires locales des relations entre les groupes et des statuts villageois (autochtone/ « migrants »), mais aussi des appartenances politiques et des positions socio-économiques.

Il n'existe pas de rejet des institutions. Les institutions coutumières et religieuses jouissent globalement d'une forte légitimité. Les institutions formelles ne sont pas remises en cause dans leur principe, mais peuvent être jugées partiales (prenant le parti d'un groupe), corrompues ou « malveillantes » (violence symbolique, rackets, etc).

3.1.1 Les collectivités territoriales

On peut dégager les grandes tendances suivantes :

- Les discours des populations traduisent un rapport malaisé à la démocratie par le vote. Plusieurs ont ainsi relevé que les votes étaient « achetés », que les « hommes obligent les femmes à aller voter car eux n'ont pas le temps, ou n'ont pas de carte » et que les jeunes, notamment les jeunes transhumants, n'avaient souvent pas de carte d'identité et donc ne votaient pas ou alors utilisaient le vote comme un moyen de nouer ou d'entretenir des relations clientélistes avec un « patron » ;
- Si nombre d'enquêtés ont fait état de leur confiance dans les collectivités territoriales, beaucoup ont relevé les problèmes de tensions partisans qui affectent leur fonctionnement, et les pratiques de clientélisme familial et politique qui conduisent à favoriser certains groupes dans l'allocation des ressources ;

A noter que dans la commune de Pama, les perceptions du maire sont souvent très mauvaises. Il est accusé de « vendre les terres à son profit » ;

- Plusieurs ont exprimé le fait que « l'Etat doit veiller à la bonne marche des communes » pour plus d'équité dans la réalisation des infrastructures et l'offre de services ;

- Vues d'en-bas, les collectivités territoriales sont aussi perçues comme une forme de centralisation ;
- Le sentiment est répandu d'un manque de communication et d'une faible capacité d'action des collectivités territoriales (« elles ne font rien ») ;
- Les mêmes griefs que ceux qui sont formulés envers les maires et les collectivités territoriales en général peuvent se retrouver concernant les conseillers municipaux. Par contre, les conseillers villageois de développement sont souvent bien perçus et leur travail local reconnu ;
- Avec l'insécurité, de nombreux conseillers municipaux ont quitté leur village. C'est parfois compris, parfois mal perçu et contribue à leur perte de légitimité. Même sans avoir quitté le village, les conseillers ont peur de jouer leur fonction. Dans ces conditions, de nombreux enquêtés ont considéré avoir perdu confiance dans la gestion des collectivités.

3.1.2 Les autorités coutumières et religieuses

On peut dégager les grandes tendances suivantes :

- Une très forte légitimité, des acteurs perçus comme des « acteurs de paix » ;
- Certains chefs coutumiers voient leur légitimité remise en cause par les liens qu'ils entretiennent avec les hommes politiques (de niveau national) perçus à l'inverse comme des acteurs pouvant potentiellement créer du désordre ;
- Avec l'insécurité, certains chefs coutumiers ont quitté leur village. C'est parfois compris, parfois mal perçu et contribue à leur perte de légitimité.

3.1.3 L'administration déconcentrée

On peut dégager les grandes tendances suivantes :

- La justice étatique est soit mal connue (nombreux sont les enquêtés qui expliquent ne jamais eu avoir à faire avec elle), soit jugée corrompue.
- Les critiques des administrations techniques (agriculture, élevage, santé) portent sur la marchandisation de leurs services et le détournement du matériel
- Les Peuls ont un rapport plus compliqué que les autres groupes à l'administration en général, ayant le sentiment « d'être les vaches à lait » de l'administration, de ne pouvoir être entendu qu'à la condition de payer, en particulier devant l'administration judiciaire ;
- La perception des agents des Eaux et Forêts est très variable entre les villages. Dans certaines zones comme dans la Komondjoari par exemple, leur rôle pour lutter contre la coupe des charbonniers est apprécié (il faudrait ici mieux comprendre qui sont les charbonniers et quelles relations ils entretiennent avec les résidents). Dans les provinces à aires protégées (Gourma, Tapoa, Kompienga), la perception négative des forestiers prédomine au sein des communautés riveraines en raison de leurs actions de répressions jugées abusives et injustes par les populations qui les subissent. L'opacité, à leurs yeux, de la gestion de la manne financière faite notamment des contraventions et des recettes touristiques renforce cette crise de confiance. Les Peuls, en particulier, évoquent en plus, les « rackets » et les « bastonnades ».

3.1.4 Les Forces de défense et de sécurité

On peut dégager les grandes tendances suivantes :

- Le manque d'effectivité sur le terrain de la police et la gendarmerie dans leur mission de sécurisation des personnes et des biens a souvent été relevé ;
- Les populations n'ont pas exprimé de griefs particulier envers les agents de la police, qui sont plutôt les personnes qui « délivrent les pièces d'identité » ;

- Les problèmes avec la gendarmerie sont revenus régulièrement. Chez certains, les perceptions se sont améliorées avec la crise, les gendarmes se chargeant dorénavant de leur sécurité ; chez d'autres le sentiment de peur domine, les cas d'arrestations arbitraires au marché étant alors évoqués ;
- Dans tous les villages qui ne sont pas sécurisés par un détachement de FDS, les gens se disent « abandonnés » par l'Etat. Tout en reconnaissant la nécessité d'une intervention militaire, de nombreuses personnes dans les zones touchées par l'insécurité ont par ailleurs évoqué une peur profonde des FDS, peur qui est transférée sur l'Etat (« on sait maintenant qu'il peut nous faire du mal »).

3.1.5 Les ONG locales et internationales

On peut dégager les grandes tendances suivantes :

- Les actions des ONG internationales sont assimilées à des actions de l'Etat ;
- Les enquêtés reconnaissent aux ONG, qu'elles soient nationales ou internationales, un rôle déterminant pour venir en aide aux populations dans la situation actuelle ;
- Dans la Kompienga, les enquêtés se sont plaints du fait que les ONG avaient peur de venir dans leur région.

3.2 LES PERCEPTIONS SUR LES DYNAMIQUES ET FACTEURS DE LA CRISE

On peut identifier un ensemble d'éléments mobilisés comme facteurs de la crise :

- La présence de vastes zones de forêts mal contrôlées ;
- La faiblesse du maillage sécuritaire, notamment au niveau des frontières ;
- Le grand banditisme ;
- La faible présence de l'Etat et l'abandon de la région par l'Etat ;
- La pauvreté, l'analphabétisme, le chômage ;
- L'injustice et l'accès inéquitable aux ressources et aux services ;
- Un complot, venant soit de l'ancienne élite au pouvoir, soit des puissances étrangères (et en premier lieu de la France) ;
- Plus ponctuellement :
 - L'importation du fondamentalisme islamique armé depuis le Mali à travers les jeunes partis étudier le coran (dans la zone de Gayéri) ;
 - Les conflits de chefferie ;
 - Les conflits communautaires qui ne sont pas résolus.

Parmi les éléments ayant aggravé la situation :

- Le rôle de l'opération Otapuanu est très largement identifié (exactions, discrimination envers les Peuls) comme ayant aggravé la crise et les tensions communautaires, ainsi que le sentiment d'une grande injustice dans la réponse sécuritaire ;
- Le manque de réactivité des autorités (réponse sécuritaire tardive de l'Etat) et les mésententes entre FDS ;
- La stigmatisation des Peuls, les discours de haine, les préjugés, l'indifférence ;
- Les « règlements de compte » qui instrumentalisent le contexte de crise (via les dénonciations aux FDS en particulier) ;
- La fermeture des sites d'orpaillage.

3.3 LES CHANGEMENTS NECESSAIRES EXPRIMES PAR LES POPULATIONS

Les enquêtés ont évoqué plusieurs impacts à long terme de la crise actuelle

- Les sentiments de méfiance, de jalousie et même de haine distillés par la crise qui vont impacter sur les relations sociales ;
- Les problèmes de réinstallation des déplacés ;
- La pauvreté ;
- Les souffrances psychiques ;
- L'abandon du pastoralisme.

A court terme, les enquêtés identifient un ensemble de changements nécessaires au rapprochement de l'Etat et des populations et à l'apaisement des tensions communautaires :

- Sécuriser en assurant une présence effective et permanente des FDS, et en impliquant les représentants légitimes des populations, en prenant en compte leurs préoccupations et en respectant les droits humains (mettre fin aux exactions, assurer les moyens d'existence et l'accès aux services) ;
- Contrer la stigmatisation de certaines communautés et travailler sur le dialogue entre communautés à travers les leaders ;
- Assurer une justice qui permette de situer les responsabilités et plus généralement de comprendre « ce qui s'est passé » ;
- Accompagner le retour des déplacés dans leur village et indemniser les victimes qui ont tout perdu ;
- Venir en aide aux populations touchées par la crise ;
- Organiser les conditions du « pardon » ;
- Plus ponctuellement : discuter avec les chefs des groupes armés.

A plus long terme, les changements nécessaires identifiés par les enquêtés sont :

- L'Etat doit assurer un règlement impartial des conflits communautaires violents, intervenir rapidement et punir les coupables selon les lois ;
- Associer les populations, dans leur diversité, aux structures et actions de développement et de gouvernance des ressources naturelles ;
- Assurer la présence de l'Etat dans la vie de chaque communauté.

3.4 LES PERCEPTIONS DES POPULATIONS SUR LES ACTIONS A SOUTENIR

Plusieurs secteurs ont été jugés prioritaires :

- L'élevage : sécurisation de zones pastorales, sécurisation de la mobilité transfrontalière, aliments du bétail, soins vétérinaires ;
- Les aménagements hydro-agricoles ;
- L'appui aux filières des produits forestiers non ligneux ;
- L'orpaillage : développer l'orpaillage artisanal et mieux répartir les richesses issues de l'orpaillage industriel ;
- Les aires protégées : développer des modes de valorisation qui servent le développement local ;
- Les infrastructures de transport ;
- Le commerce : améliorer la fluidité des échanges transfrontaliers ;
- Les services sociaux de base : éducation (éducation formelle et non formelle), santé, eau et

assainissement ;

- Accompagner les déplacés, notamment ceux qui sont accueillis dans les familles, et faciliter leur accès à l'éducation et à la santé.

Pour les jeunes et les femmes, les interventions suivantes ont été identifiées :

- L'appui à des entreprises privées plutôt qu'à des groupements avec de fortes attentes sur le micro-crédit ;
- L'appui à la transformation des produits agricoles (notamment PFNL, lait) pour les femmes ;
- Les formations professionnelles ;
- Les aménagements hydro-agricoles et le maraichage ont ponctuellement été identifiés comme des activités pouvant favoriser l'insertion des femmes et des jeunes.

Partie 2. Les interventions soutenues par les PTF dans l'Est

4 CARTOGRAPHIE DES INTERVENTIONS HUMANITAIRES ET DE DEVELOPPEMENT

Le tableau suivant identifie les différents partenaires techniques et financiers présents dans l'Est en février 2020, leurs secteurs d'intervention et leurs zones d'intervention.

Les organisations humanitaires ne sont pas ciblées par les violences, mais affectées par le grand banditisme. Trois enlèvements d'acteurs humanitaires, suivis de relâche, ont été enregistrés. D'une manière générale, les organisations humanitaires tendent à concentrer leurs interventions dans les centres urbains. Les principaux axes de la région reliant les chefs-lieux de province sont accessibles aux organisations humanitaires en dehors de l'axe Fada-Pama, et un détour via Tenkodogo et le Togo est nécessaire pour accéder à la Kompienga. Les personnes que nous avons rencontrées dans la Kompienga au dernier trimestre 2019 ont parlé d'un « sentiment d'abandon » de l'Etat, se plaignant qu'aucun projet et aucune ONG n'interviennent dans la région (ONG et Etat sont fréquemment assimilés).

Certaines organisations s'appuient sur des acteurs locaux ayant accès aux zones sensibles pour la mise en œuvre des activités, établissent des conventions avec des structures locales ou passent par un système de volontariat.

	Décentralisation et gouvernance locale	Justice et sécurité	Droits humains	Santé	Education, formation professionnelle	Développement économique/ sécurité alimentaire	Eau potable et assainissement	Environnement, ressources naturelles, climat	Appuis aux déplacés et réfugiés
Les principaux bailleurs									
Allemagne	X -Investissements (KFW) -Appuis aux communes (GIZ)	X -Gestion des frontières (GIZ) -Gestion des conflits et transhumance transfrontalière (GIZ)	X Droits des enfants (GIZ, KFW)			X (GIZ, KFW en cours d'instruction)		X Aires protégées (GIZ, KFW)	X
Danemark		X	X			X			
Suisse	X	X			X	X			
France	X					X	X	X	
Luxembourg								X	
Belge				X					
Canada			X <i>Genre</i>	X <i>Santé maternelle et infantile</i>					

	Décentralisation et gouvernance locale	Justice et sécurité	Droits humains	Santé	Education, formation professionnelle	Développement économique/ sécurité alimentaire	Eau potable et assainissement	Environnement, ressources naturelles, climat	Appuis aux déplacés et réfugiés
Suède		X	X						
Les principales organisations de la société civile internationale									
INSO	Collecte, analyse et diffusion d'informations sécuritaires au profit des ONGi								
CICR ²⁹			X	X Matiakoali			X Fada, Matiakoali, Gayeri, Foutouri, Tankoulou, Ougarou		X Fada, Gayeri, Foutouri, Tankoulou

²⁹Depuis 2019, le CICR met en œuvre les actions suivantes dans l'Est :

- Dans le domaine de la promotion du droit et de l'action humanitaire : 1) visite des lieux de détention à Fada ; 2) sensibilisation des forces armées au Droit international humanitaire (DIH) et au Droit international des droits humains (DIDH) ; 3) formation de formateurs à des instructeurs DIH des forces armées du Burkina Faso sur le Droit des conflits armés ; 4) sensibilisation des autorités locales à l'action humanitaire neutre, impartiale et indépendante du CICR ; 5) formation de journaliste sur la couverture responsable des conflits armés.
- Dans le domaine de l'accès aux soins de santé : 1) distribution de kits de médicaments et de trousse de santé offerts à des structures sanitaires à Matiakoali ; 2) Formation d'accoucheuses traditionnelles au suivi prénatal et à la référence des femmes enceintes à Matiakoali
- Dans le domaine de l'accès à l'eau et à l'assainissement : 1) construction de latrines et douches familiales (Fada, Gayéri) ; 2) distribution de kits d'hygiène pour améliorer l'accès à l'assainissement des personnes déplacées (Fada, Gayéri) ; 3) réhabilitation ou construction de forages équipés de pompes à motricité humaine (Fada, Matiakoali, Foutouri, Tankoulou, Gayéri, Ougarou) ; 4) sensibilisation des populations à l'hygiène et à l'assainissement (Fada, Matiakoali, Gayéri)
- Dans le domaine de l'assistance aux personnes déplacées : distribution de kits de première nécessité aux personnes déplacées internes (Fada, Gayeri, Foutouri, Tankoulou).

5 LOGIQUES D'INTERVENTION DES PRINCIPAUX BAILLEURS DANS L'EST

5.1 DESCRIPTION DES OBJECTIFS ET ACTIONS DES DIFFERENTES COOPERATIONS DANS L'EST

5.1.1 Coopération française - AFD

Dans l'Est, l'Agence française de développement (AFD) intervient dans les secteurs de :

- L'agriculture et le pastoralisme ;
- La décentralisation, l'appui au développement des territoires ruraux, la gestion décentralisée du foncier et des ressources naturelles ;
- L'accès à l'eau potable ;
- L'assainissement.

L'AFD finance actuellement 3 projets dans la région de l'Est :

- Couvrant l'ensemble du territoire régional, le projet d'Appui à la Sécurité alimentaire dans l'Est du Burkina Faso (PSAE) a pour objectif d'améliorer la sécurité alimentaire des populations en développant leurs capacités de résilience face aux changements climatiques et aux aléas économiques.

Placé sous la maîtrise d'ouvrage du MAAH et la maîtrise d'ouvrage déléguée de la Direction régionale de l'agriculture et des aménagements hydrauliques (DRAAH) de l'Est, il est structuré en 5 composantes : infrastructures d'appui à la sécurité alimentaire, renforcement de la productivité des filières agricoles et d'élevage, planification/gestion durable des territoires et sécurisation foncière, coordination du projet et appui aux maîtrises d'ouvrage, formation et insertion locale des jeunes ruraux.

- Le projet AEP-Est intervient dans les 27 communes de l'Est et vise à réaliser des mini-réseaux d'accès à l'eau dans les centres urbains et les zones rurales avec une gestion déléguée à des opérateurs privés fondée sur le principe d'un accès payant.
- Le projet Ohangou est fondé sur le principe de l'assainissement par le marché (le « marketing social »). Le projet travaille en partenariat avec le Ministère de l'eau et de l'assainissement, la Direction régionale de l'assainissement, les communes, de petites entreprises privées et des associations communautaires de base.

En novembre 2019, la dégradation des conditions sécuritaires avait conduit le projet PSAE à interrompre ses interventions dans les communes de Foutouri, Bartiéboougou et Madjoari pour des raisons sécuritaires. De même le projet AEP-Est avait retiré 10 centres semi-urbains des 75 ciblés (Nassougou et Boulgou dans le Gourma, Diabatou dans la Komondjoari, Kompienga, Nadiabou, Kompianbiga dans la Kompienga) et 4 des 106 villages ciblés (dans la Komondjoari et à Matiakoali) pour plusieurs raisons : impossibilité pour la maîtrise d'ouvrage de se déplacer, braquages des véhicules du projet ; le projet travaille avec les autorités locales qui ont été ciblées ou ne sont plus présentes sur place. La décision avait été motivée par les collectivités territoriales. Pour que les conditions de marchés soient réunies, le projet Ohangou avait par ailleurs fait le choix d'intervenir dans les seules communes où les conditions de sécurité étaient assurées, évaluées selon quatre critères : la présence d'élus et de fonctionnaires de l'Etat ; le fonctionnement normal ou presque des services publics ; la présence d'ONG locales et internationales de développement actives ; un niveau économique habituel, qui soit élevé ou non.

Ces trois projets ayant démarré avant que les conditions sécuritaires ne se dégradent, l'adaptation technique et organisationnelle au contexte de crise n'a pas été aisée. Dans la

continuité du PSAE, trois projets sont en cours d'instruction qui intègrent par contre tous des adaptations au contexte de crise :

- Le projet d'appui à la décentralisation et aux collectivités territoriales PADCT – COMMUNES³⁰ vise à soutenir le développement des territoires ruraux de l'Est et de l'Ouest du Burkina Faso au travers d'un appui aux collectivités territoriales (renforcement des capacités des collectivités territoriales, investissements des collectivités territoriales, appui aux dispositifs locaux de gestion du foncier).
- Le projet d'amélioration et de sécurisation de la production agricole (SECURAGRI) se concentre sur les objectifs de sécurité alimentaire avec le soutien à la réalisation d'aménagements hydroagricoles et le renforcement des cultures pluviales et de saison sèche.
- Une nouvelle phase du projet d'appui à la petite irrigation dans le Grand Ouest (PIGO), étendu à la région Est. Co-financé par la KfW, ce projet a pour objectif d'améliorer la sécurité alimentaire des populations et d'augmenter leurs revenus grâce à l'aménagement de bas-fonds et de périmètres irrigués.

D'une manière générale, l'AFD a développé plusieurs instruments de financements spécifiques aux zones de crise :

- L'initiative Tiwara au Sahel vise à lutter contre les fragilités profondes qui sous-tendent les crises pour accroître la résilience des régions du Sahel. La composante de formation et d'insertion locale des jeunes ruraux du PSAE est financée sur cette initiative ;
- le Fonds paix et résilience Minka qui a pour finalité de contribuer à prévenir et réduire les conflits violents au Sahel en renforçant le lien social entre communautés et la confiance entre les populations et leurs institutions.

L'AFD a formulé un ensemble de stratégies spécifiques aux zones de crise (stratégie « Ne pas nuire », stratégie du Fonds paix et résilience fondée sur une analyse des dynamiques des conflits). Les projets actuellement en cours d'instruction dans l'Est s'inscrivent dans ces stratégies. Plus généralement, l'AFD cherche à asseoir sa stratégie et ses opérations dans une optique de consolidation de la paix et finance dans cet objectif un ensemble de projets de production de connaissances (dont fait partie la présente étude).

5.1.2 Coopération allemande - GIZ

L'Est fait partie, avec le SO, des deux régions sur lesquelles se concentrent les interventions de la GIZ. La GIZ intervient dans l'Est dans les secteurs de :

- l'agriculture,
- la décentralisation
- le droit des enfants
- la prévention des crises et la gestion des conflits (cf tableaux en infra).

Elle concentre ses appuis sur le renforcement de capacités (à travers la mise en réseau, la formation, l'apport d'une expertise), sans que cela ne soit lié à des objectifs de décaissement par la réalisation d'infrastructures, avec des interventions multi-niveaux (local et national)³¹. La GIZ se conçoit dans un rôle de mise à disposition de conseil technique auprès du gouvernement³².

L'éducation est un thème sur lequel la GIZ ne travaille pas encore mais qu'elle identifie comme un secteur-clé dans le contexte actuel (fermeture des écoles avec l'insécurité). Le récente politique

³⁰ Cohésion et organisation du monde rural dans les régions du Mouhoun et de l'Est

³¹ La stratégie de la GIZ est consultable ici : <https://www.giz.de/en/worldwide/329.html>

³² Dans la loi qui catégorise les différents types de projets de développement, il n'y a pas de place pour des appuis techniques du type de ceux de la GIZ.

de recrutement de volontaires dans les FDS interroge aussi la GIZ. Pour la GIZ, les Koglweogo constituent un acteur, certes pas à appuyer, mais clé. Enfin, le foncier est identifié comme un enjeu d'intervention majeur au Burkina Faso. Il s'agit pour la GIZ de mettre à disposition le personnel des services communaux prévus dans la loi et de les former.

L'insécurité oblige la GIZ à revoir sa stratégie de suivi en mobilisant plus fortement les collaborateurs nationaux. En novembre 2019, sur l'ensemble des 30 communes appuyées dans l'Est et le Sud-Ouest, la GIZ avait dû réduire son appui dans 2 à 3 communes du fait de l'insécurité. La GIZ démarre un nouveau projet dans l'Est axé sur la prévention des crises et la gestion des conflits dans le parc du W. Ce projet à dimension sous-régionale (Burkina Faso, Niger, Bénin) prévoit :

- la création de cadres de concertation transfrontaliers (réunissant préfets, hauts commissaires, communes, gendarmes, douanes, chefs coutumiers) pour améliorer le respect des droits humains (en particulier ceux des populations pastorales, et plus spécifiquement des femmes) en lien avec les questions de sécurité et de contrôle aux frontières.
- l'aménagement d'infrastructures (45 constructions prévues : écoles, forages, centre de santé, stations de police et de gendarmerie).
- une intervention auprès du Ministère de l'environnement, du MATD (Commission nationale des frontières), du Ministère de la sécurité (Directions de la police et de la gendarmerie), pour les encourager à coopérer dans la sécurisation de la zone à travers des patrouilles mixtes (FDS-agents des Eaux et Forêts).

Domaine prioritaire 1 : Agriculture durable

Objectif général : soutenir le Burkina Faso dans l'intensification, la transformation et la commercialisation de ses produits agricoles et contribuer à assurer la sécurité alimentaire et à accroître les revenus de la population

Principaux partenaires de mises en œuvre :

- Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques

Principales actions conduites :

- Formations

Principales actions conduites dans l'Est

- Programme ATVET : formations des petits exploitants agricoles et des jeunes des zones rurales sur les chaînes de valeurs riz, sésame et noix de cajou
- Programme CAADP : formations des femmes petites exploitantes agricoles et des femmes qui dirigent des petites ou des micro-entreprises en agriculture
- Centres d'innovation verte

Domaine prioritaire 2 : Décentralisation

Objectif général : rendre effective la mise en œuvre du processus de décentralisation et promouvoir à tous les niveaux une bonne interaction entre les collectivités territoriales, les acteurs étatiques et la société civile (approche multi-niveaux)

Principaux partenaires de mises en œuvre :

- Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
- 30 communes accompagnées
- Administrations déconcentrées du Ministère en charge de la décentralisation dans les régions de l'Est et du Sud-Ouest

- Conseil de l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF)
- Association des Régions (ARBF)
- Organisations de la société civile

Principales actions conduites :

- Gestion des services locaux axée sur les citoyens³³
- Renforcement de la gestion budgétaire basée sur les programmes³⁴

Zones d'interventions : Régions de l'Est et du Sud-ouest

Axe 1. Renforcer la redevabilité-transparence des processus locaux de décisions

- Stimuler la participation de la population locale :
 - o Soutien à des structures de la société civile et des médias locaux pour renforcer l'accès à l'information des populations sur les décisions politiques et rendre le développement local participatif
 - o Focus sur redevabilité dans l'utilisation des ressources avec une implication active de la société civile, particulièrement des associations de femmes
- Renforcer les capacités des acteurs des collectivités locales :
 - o Appui à la construction et l'extension du système de formation professionnelle et de formation continue pour les acteurs de la décentralisation à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) et dans ses démembrements régionaux (IRA)
 - o Appui-conseils directs et formations dans domaines variés (état civil, archivage, maîtrise d'ouvrage, planification communale (focus actuellement mis sur le budget, cf. finance publiques)
 - o Formations et facilitation du dialogue entre les différentes administrations locales (préfets, Hauts commissaires, communes) sur la gestion des conflits. La quasi-totalité des conflits porte sur le foncier.

Axe 2. Améliorer la gestion des finances publiques

- Appui à la création de transferts financiers publics aux municipalités transparents et basés sur les besoins :
 - o Appui à la transition du Fonds communal de développement bilatéral, FICOD, à l'instrument national de financement pour l'investissement des collectivités territoriales, FPDCT
 - o Partenariat avec le Conseil de l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF) et l'Association des Régions (ARBF)
- Renforcement des capacités des communes pour atteindre l'augmentation des recettes au niveau communal et la stabilisation d'un transfert financier approprié du Ministère des Finances et des ministères sectoriels
 - o Au niveau national : Appui des ministères de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation pour l'élaboration de référentiels
 - o Au niveau régional : Appui des structures déconcentrées dans leur rôle de soutien à l'administration communale
 - o Au niveau local : appui-conseils directs et formations sur les budget communaux

³³ Le programme est consultable ici <https://www.giz.de/en/worldwide/19089.html>

³⁴ Le programme est consultable ici : <https://www.giz.de/en/worldwide/38328.html>

Domaine prioritaire 3 : Droits des enfants

Objectif général : l'Etat et les acteurs de la société civile assurent une meilleure protection des enfants contre la violence, en particulier la violence fondée sur le sexe, la traite des enfants et les pires formes de travail des enfants.

Principaux partenaires de mises en œuvre :

- Ministère de la femme, de la solidarité nationale, de la famille et de l'action humanitaire
- Autorités au niveau régional et provincial
- Organisations de la société civile
- Municipalités (6)

Principales actions conduites³⁵ :

- Appui aux plans et stratégies au niveau national
- Formations au niveau national (Ministères) et local (communes, police, services sociaux, professeurs)
- Mise en place de réseaux de protection de l'enfance
- Information
- Sensibilisation
- Appui aux collectivités pour l'intégration de la protection des enfants dans leurs plans d'actions communaux

Zones d'intervention : Niveau national et régions de l'Est et du Sud-Ouest

Axe 1. Appui aux Ministères

- Appui des ministères à l'élaboration de stratégies nationales et à la mise en œuvre des plans d'actions, notamment en lien avec la mise en place de réseaux de protection des enfants
- Appui-conseil des ministères partenaires sur la mise en place d'un système de collecte et d'évaluation des données dans le domaine des droits de l'enfant
- Formation du personnel des ministères partenaires et des services sociaux sur les questions de droits et de protection de l'enfant, conseil psychosocial aux enfants victimes de violence et d'exploitation.

Axe 2. Appui au niveau décentralisé

- Mise en place de réseaux de protection de l'enfance et appui à la définition de leurs rôles et responsabilités (6 municipalités)
- Formation des acteurs au sein des municipalités (professeurs, policiers, services sociaux, municipaux, etc.) sur les droits de l'enfant, la protection de l'enfance et la coordination des réseaux de protection de l'enfance
- Appui des collectivités pour intégrer des mesures de protection des enfants dans leurs plans d'action municipaux
- Implication des enfants dans le processus
- Sensibilisation de la population sur les droits de l'enfant
- informations des parents, enfants et membres de la communauté sur les endroits où ils

³⁵ Le descriptif du projet mettant en œuvre ces actions est consultable ici : <https://www.giz.de/en/worldwide/37351.html>

peuvent obtenir des conseils et un soutien.

Domaine 4. Sécurité, reconstruction, paix

Objectif général : Appuyer la réduction et la transformation des conflits en se concentrant sur les tensions qui se cristallisent autour des frontières

Principaux partenaires de mises en œuvre :

- Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale
- Autorités locales et municipalités
- Secrétariat permanent de la Commission nationale des frontières

Principales actions conduites :

- Amélioration des conditions de vie des populations dans les régions frontalières (infrastructures en eau potable, soins médicaux, éducation et hygiène)
- Assurer une meilleure protection des frontières (formation des agents de police, gendarmerie et douane ; équipements des postes frontaliers ; définition et marquage des frontières)
- Renforcement du dialogue transfrontalier (Bénin, Niger, Burkina Faso) pour la transformation non violente des conflits dans le domaine de la transhumance transfrontalière

Zones d'intervention : Régions de l'Est et du Sud-Ouest

Axe 1. Appui à la gestion des frontières³⁶

- Conseil au personnel de la Commission nationale des frontières du Burkina Faso (élaboration de plans de travail, soutien à la création de comités régionaux de coordination transfrontalière, échanges avec les commissions frontalières du Mali et du Niger)
- Formation de la police, de la gendarmerie et des douaniers pour des contrôles frontaliers plus efficaces et respectant les normes en matière de droits de l'homme, en prévenant la corruption et en favorisant la communication et la mise en réseau des différentes FDS
- Fourniture d'équipement aux postes frontières (électricité, téléphone, etc.)
- Définition et marquage des frontières là où cela n'a pas encore été fait de manière adéquate ou pas du tout
- Appui à la mise en place d'infrastructures dans des communes frontalières (accès à l'eau potable, aux soins médicaux, à l'éducation et à l'hygiène)

Axe 2. Transformation non violente des conflits dans le domaine de la transhumance transfrontalière³⁷

- Soutien au travail de lobbying actif des organisations compétentes de la société civile pour que les éleveurs transhumants soient durablement intégrés dans les processus de développement et de prise de décision aux niveaux local, régional et national.
- Soutien au développement de mécanismes de réglementations et de régulation des conflits dans le domaine de la transhumance (via État et acteurs de la société civile)
- Mise en place et renforcement de structures de coopération et de dialogue

³⁶ La stratégie de cet axe est consultable ici : <https://www.giz.de/en/worldwide/59821.html>

³⁷ La stratégie de cet axe est consultable ici <https://www.giz.de/en/worldwide/31624.html>

5.1.3 Coopération allemande - KFW

L'Est fait partie, avec le SO, des deux régions sur lesquelles se concentrent les financements de la KFW depuis 20 ans, sur deux secteurs :

- la décentralisation/ le développement communal à travers le financement d'infrastructures sous maîtrise d'ouvrage communale. Un fond d'appui spécifique a été mis en place par la KFW dans cet objectif, le FICOD³⁸.
- les droits des enfants à travers un fonds enfants et jeunes. En lien avec les services sociaux des communes et la Direction régionale, ce volet s'est récemment recentré sur le « soft » (contre l'exploitation sexuelle, octroi de bourses scolaires et financement des cantines scolaires) en laissant les infrastructures au FICOD.

Le FICOD comme le fonds enfants et jeunes sont des unités de gestion de projet antérieurs à la réglementation des projets et programmes. Ces fonds ne visent pas au transfert de compétences aux institutions nationales et locales mais restent une nécessité du point de vue de la KFW pour réaliser des infrastructures fonctionnelles³⁹. La KFW cofinance en parallèle avec l'AFD une assistante technique au FPDCT.

La logique d'intervention de la coopération allemande dans le domaine de l'appui à la décentralisation diffère de celle de la coopération française. La réalisation des infrastructures financées par la KFW, et les actions visant à garantir l'inclusivité, la redevabilité et la pérennité des infrastructures à travers la formation des élus et personnels des collectivités territoriales (pris en charge par la GIZ) font l'objet de projets distincts.

Par ailleurs, la KFW, jusque-là absente du secteur agricole dans l'Est, prépare actuellement un co-financement de ce secteur dans la région avec l'AFD.

L'insécurité ne remet pas en cause les interventions de la KFW dans les communes de l'Est. Les financements du FICOD, comme du fonds enfants, ont au contraire été augmentés. Le FICOD continuerait d'intervenir dans les 27 communes de la région de l'Est mais avec des difficultés : ralentissement de la mise en œuvre des travaux des entreprises, hausse des prix, difficultés de déplacement des agents du FICOD pour le suivi des chantiers. Le principal problème de la KFW dans le contexte actuel porte de fait sur le suivi de la qualité des travaux réalisés. La KFW a en effet pour habitude de fonctionner avec des missions de contrôle d'une équipe d'ingénieurs allemands (en cas de réalisation défectueuse, la reprise des travaux est à la charge de l'entrepreneur). Depuis 2015, ces missions ne sont plus possibles. La KFW fonctionne dorénavant avec le système de suivi à distance KoBo Toolbox et des photos prises par les promoteurs des projets.

La demande politique allemande pour des investissements rapides dans les zones en crise est forte. Deux projets financés par la KFW devraient ainsi démarrer ciblant tous les deux le complexe transfrontalier du WAP :

- La KFW est en train de financer l'adhésion du Burkina Faso à la Fondation des Savanes

³⁸ Les investissements de plus de 20 millions de FCFA passent par le FICOD et ceux d'un montant inférieur passent par le fonds national, le FPDCT. Les investissements sont sous maîtrise d'ouvrage des communes, avec une maîtrise d'ouvrage déléguée à un bureau d'étude pour le suivi des travaux. La commune, une fois informée de son droit de tirage annuel, formule un projet et le soumet à un comité d'octroi (coordinateur du FICOD, responsable antenne, maires et STD de la région, avec la KFW comme observateur) qui accorde en général le financement. Le FICOD et le FPDCT se réfèrent aux documents des structures déconcentrées pour juger de la pertinence de l'ouvrage. Le FICOD dispose d'un indicateur pour s'assurer que les infrastructures sont utilisées après 6 mois, mais il n'y a pas d'appui ou d'encadrement spécifique sur la gestion de l'infrastructure.

³⁹ Il était prévu initialement que le FICOD soit transitoire, avec un transfert au FPDCT. Ce transfert n'a jamais été réalisé, la KFW considérant le FPDCT montrait trop de faiblesses de fonctionnements.

Ouest-Africaines (FSOA) qui travaillera ensuite avec l'OFINAP sur des objectifs de conservation de la biodiversité (équipement et fonctionnement des agents des Eaux et Forêts) au niveau du complexe WAP (la KFW est déjà présente sur ce type d'intervention au Bénin et au Niger).

- Un projet mis en œuvre par des ONG locales et internationales (dont le financement passe par une fondation) pour la réalisation d'infrastructures couplée à du dialogue social.

5.1.4 Coopération danoise

La Coopération danoise intervient à l'échelle du Burkina Faso dans trois secteurs (voir tableaux en infra):

- Droits humains et stabilité
- Eau et assainissement
- Croissance économique dans le secteur agricole

Sa stratégie repose sur 1) le maintien de la paix et de la stabilité (éviter les tendances radicales et les conflits violents) par le soutien au progrès économique et social et l'amélioration de la confiance de la population dans le gouvernement et ses capacités (appui au secteur de la sécurité, la protection des droits humains, la résolution de conflits, la mise en place de services sociaux et la participation citoyenne) ; 2) le soutien à une bonne gouvernance publique afin de renforcer la croissance du secteur privé et l'adéquation des services publics aux besoins des populations (gestion financière, un système juridique crédible, mise en place de services sociaux essentiels équitables et durables).⁴⁰

La Coopération danoise met en œuvre sa stratégie à travers trois types d'engagements :

- Le soutien budgétaire à la stratégie nationale de développement ;
- Le soutien budgétaire et institutionnel aux institutions de gouvernance et de la société civile ;
- Le soutien budgétaire et institutionnel aux secteurs sociaux et économiques

Cette stratégie, qui donne satisfaction, est en cours de réorientation pour répondre aux nouveaux objectifs conférés au niveau politique à l'aide danoise dans le contexte de crise que sont la réduction de la pauvreté et la prévention des conflits violents. Dès 2013, la Coopération danoise avait identifié de fortes fragilités menaçant la cohésion sociale et conceptualisé son appui au Ministère de la sécurité dans ce sens. Le risque anticipé actuellement, et renforcé en contexte pré-électoral, est celui d'une montée en puissance des tensions communautaires. Pour contrer ce risque, la Coopération danoise prévoit de mettre l'accent sur les zones « fragiles » qui risquent de « basculer » avec pour objectifs l'amélioration de la délivrance des services et de la confiance à l'Etat. Au niveau national, il s'agit de renforcer le volet « redevabilité » des Ministères de la sécurité et de la justice (transparence, capacité à rendre des comptes), et d'ajouter d'un volet « contrôle sur le terrain » pour contrer l'impunité des FDS (en lien avec les coopérations suisse et suédoise).

Domaine prioritaire 1 : Droits humains et stabilité

3^e poste budgétaire en moyenne depuis 2016 / Augmentation significative des dépenses en 2019

⁴⁰ La stratégie de la coopération danoise au Burkina Faso est disponible en suivant le lien suivant : <https://burkinafaso.um.dk/fr/danida-fr/des-programmes/>. Les détails sur les projets financés par la Coopération danoise sont disponibles en suivant le lien suivant : <https://openaid.um.dk/en/countries/BF?Y=2017>.

(passé 5 à 6 Millions de \$/an à 8 Millions en 2019)

Principaux partenaires de mises en œuvre :

- Ministre de la Justice
- Ministre de l'Intérieur
- Oxfam Ibis

Principales actions conduites :

- Actions destinées à prévenir les conflits et la violence
- Productions d'études, productions audio-visuelles contribuant à la diffusion de connaissances fondées sur la situation des droits humains
- Sensibilisation sur la cohésion sociale
- Soutien au de la Ministère de la justice (supervision judiciaire)
- Soutien au Ministère de la sécurité (formation aux droits humains, infrastructures)

Zones d'intervention : niveau national, régions de l'Est et du Centre Est

Axe 1. Contribuer à un système judiciaire plus crédible

- Soutien à l'Etat dans la mise en œuvre des recommandations de l'EPU⁴¹
- Soutien au Ministère de la Justice : supervision judiciaire et révisions légales (code de la famille et code pénal)

Commentaires

- Abandon des centres d'écoute au Ministère des droits humains car peu concluant
- Abandon de l'appui au conseil de discipline au niveau du Conseil supérieur de la magistrature car peu concluant
- Plus de prise en charge de per diem pour des ateliers, mais seulement pour des activités de terrain (type audience foraine)

Axe 2. Améliorer l'accès local à la justice, la stabilité et la protection des droits humains

- Soutien au ministère de la sécurité pour améliorer la protection des droits humains (formations sur les droits humains, construction et équipements de postes de police)
- Soutien à la participation active de la population dans le travail de la police et de la gendarmerie (activités de rapprochement, soutien à des organisations de proximité travaillant sur les questions de sécurité, mécanisme d'aide judiciaire axée sur les femmes, campagnes d'information et films sur les questions de droits humains)

Commentaires

Difficultés liées au contexte d'insécurité :

- Problèmes pour la tenue des formations sur les droits humains réunissant des membres des FDS
- Les postes de policiers sont devenus des cibles pour les GOA

Abandon du soutien au Ministère de la promotion de la femme (car peu de résultat)

Axe 3. Soutien aux organisations de la société civile

Soutien à la société civile à travers différents guichets de financement (mis en œuvre via Oxfam Ibis) :

⁴¹ L'Examen Périodique Universel (EPU) est un mécanisme unique du Conseil des droits de l'homme ayant pour but d'améliorer la situation des droits de l'homme dans chacun des 193 États membres des Nations Unies

- Droits humains / transparence macro-économique
- Gouvernance
- Egalité des sexes
- Extrémisme violent
- Droit à l'eau

Ex. d'acteurs soutenus : MBDHP et CIFOD sur les mécanismes d'interpellation accessibles aux populations / CIFOEB pour la participation de la population au dialogue politique sur le budget / RENLAC sur la transparence de la gestion des affaires publiques et la lutte contre la corruption / OCADES à Fada sur la prévention des conflits ethniques et communautaires

Commentaires

- Dualité du soutien aux OSC :
 - o Soutien d'actions concrètes afin de renforcer la connaissance par les populations de leurs droits et d'améliorer l'accès à la justice
 - o Soutien structurel pour renforcer la capacité des OSC à agir comme contre-pouvoir

Domaine prioritaire 2 : Eau et assainissement

1^{er} poste budgétaire en moyenne depuis 2016 (oscillant entre 6,5 Millions à 15 Millions de \$)

Principaux partenaires :

- Ministère de l'eau et de l'assainissement

Principales actions conduites :

- Accompagnement à l'adoption de schémas Directeurs de la gestion de l'eau
- Soutien financier et technique au programme National et Agences de gestion/distribution de l'eau

Zones d'intervention : niveau national, région du centre-Nord

Axe 1. Appui à la gestion intégrée des ressources en eau

- Soutien aux capacités des cinq agences de bassins d'eau et leurs organismes consultatifs pour la planification participative (comités locaux de l'eau, des informations, du plaidoyer, une prévention et une résolution des conflits liés à l'eau et des plans d'action au bénéfice des utilisateurs d'eau)
- Soutien au programme national d'approvisionnement en eau potable et l'assainissement

Axe 2. Renforcer l'accès durable et équitable à l'eau potable

- Aide budgétaire sectorielle ciblée au Ministère en charge de l'eau
- Appui à l'ONEA sur l'extension de réseaux de distribution
- Appui à l'ONEA pour la mise en place de projets pilotes de systèmes multi-villages (forages à grands débits)
- Appui à la maîtrise d'ouvrage des communes dans les infrastructures d'eau potable et d'assainissement

Axe 3. Promouvoir durablement l'hygiène et l'assainissement familial

- Appui technique au Ministère en charge de l'eau

Domaine prioritaire 3 : Croissance économique dans le secteur agricole

4^e poste budgétaire en moyenne depuis 2016 (oscillant de 12 Millions à 4 Millions de \$)

Principaux partenaires de mise en œuvre

- Ministre de l'Économie et des finances
- Ministre de l'Agriculture
- Maison de l'Entreprise (pour service de conseils et des fonds pour l'investissement vert)
- 2 banques

La stratégie est passée d'un soutien aux petits transformateurs sur les chaînes de valeur à un **soutien aux PME** (conditions : 30 millions de chiffre d'affaires minimum, capacité à créer des emplois).

Principales actions conduites :

- Soutien aux chaînes de valeurs : noix de karité, gomme arabique, maïs, niébé et bétail/viande
- Construction d'infrastructures
- Accompagnement à la mise en place d'offre de crédits
- Accompagnement du programme national pour l'adoption et la mise en œuvre de sa feuille de routes
- Accompagnement du développement de services de conseil aux petites et moyennes entreprises

Commentaires concernant l'impact de l'insécurité :

- Aucun impact de l'insécurité n'a été identifié sur l'activité des PME soutenues dans l'Est.
- Difficultés dans la réalisation et le suivi des travaux
- Besoin de consolider l'analyse de la situation (notamment des facteurs de résilience) pour identifier les modalités d'appui au secteur privé dans le contexte actuel.

Zones d'intervention : niveau national, régions de l'Est, de Centre-Est, du Centre-Ouest, du Nord et du Sahel

Axe 1. Améliorer l'accès à des services de conseil

- Soutien à la mise en place d'un fonds agro-industriel logé au Ministère de l'agriculture (Fonds sans personnalité juridique géré par un bureau d'étude, avec l'assistance technique d'un consultant)
- Appui-conseil aux PME de l'agro-industrie (via maison de l'entreprise)

Axe 2. Améliorer l'accès au crédit sur le moyen à long terme

- Collaboration avec deux banques commerciales et une institution de garantie pour le développement d'outils financiers adaptés aux besoins des entreprises rurales

Axe 3. Améliorer les conditions structurelles du secteur

- Appui au développement du cadre réglementaire, légal et stratégique dans les chaînes de valeur sélectionnées (appui à l'adoption feuilles de route, à l'harmonisation standards/normes, etc.)
- Appui budgétaire :
 - o Ciblé sur le renforcement du réseau des infrastructures publiques nécessaires

- pour stimuler la transformation et la commercialisation
- Continu pour le bon fonctionnement du programme du national du secteur rural

Domaine prioritaire 4 : Appui budgétaire général / Contrat de développement

Important poste budgétaire (10 à 12 M de \$ sauf en 2019).

Principaux partenaires de mise en œuvre

- Ministre de l'Économie et des finances

Principales actions conduites :

- Appui budgétaire général non ciblé pour stabiliser le cadre macro-économique

5.1.5 Coopération suisse

Depuis 2011, la Direction du développement et de la coopération suisse (DDC) a réorienté l'ensemble de ces actions pour se concentrer sur les pays et contextes fragiles affectés par un conflit⁴². Elle a depuis développé un ensemble d'outils et de méthodes du niveau stratégique au niveau programmatique visant à conduire des actions de manière éclairée et adaptée⁴³.

L'objectif global de ses interventions au Burkina Faso est de « *permettre à la population, en particulier les plus vulnérables, d'améliorer significativement ses conditions de vie grâce à une éducation de qualité, une économie locale en essor, une bonne gouvernance ainsi que des institutions performantes. Les femmes, les hommes, en particulier les jeunes, exercent leurs droits démocratiques, assument leurs devoirs citoyens et participent ainsi à la construction d'un environnement inclusif propice à l'épanouissement, à la prévention de l'extrémisme violent et au développement socioéconomique.* »

La Suisse intervient dans 4 domaines (cf tableaux en infra) :

- La gouvernance et démocratie à travers un appui aux chefs-lieux des régions et aux communes rurales de l'Est, du Nord et du Centre ouest ;
- L'éducation de base et formation professionnelle à travers l'appui à des mécanismes de financement nationaux. La DDC est le chef de file des partenaires du système éducatif au Burkina Faso ;
- Le développement économique local dans les régions de l'Est, du Nord, du Centre ouest,

⁴² Pour la DDC, « Un contexte fragile signifie que l'État et sa population sont particulièrement éloignés l'un de l'autre, que les institutions fournissant des services publics ne fonctionnent pas et que les groupes pauvres et marginalisés sont exclus du développement politique, social et économique. En outre, les communautés sont sujettes à des conflits sociaux, politiques, économiques et autres et ne disposent généralement pas des mécanismes nécessaires pour faire face à la violence. L'absence de responsabilisation (état de droit, institutions fonctionnelles au service de la population) et un climat d'insécurité personnelle caractérisent des contextes fragiles pour lesquels la corruption, la discrimination, la violence, l'incertitude juridique, la méfiance et l'injustice réelle et perçue sont des symptômes. Ainsi, la fragilité devient le principal obstacle au mandat des DDC : réduction des besoins humanitaires, pauvreté et transition vers la démocratie et un développement économique juste et inclusif. » (Stratégie de la DDC en matière de consolidation de la paix et de renforcement de l'État pour son engagement dans les situations de conflit et de fragilité, 2015)

⁴³ La stratégie et les projets financés sont consultables ici : <https://www.eda.admin.ch/deza/en/home/activities-projects/projekte-fokus/Project-database.filterResults.html?searchTerm=&filtersdctopic%253A=Selection&filtersdcsubtopic%253A=Selection&filtercountry%253A=country%253Abf&filterpartnercontracttype%253A=Selection&filterpartnercontract%253A=Selection&filtereutopic%253A=Selection&filtereusubsubtopic%253A=Selection&filterdacsector%253A=Selection&filterdacsubsector%253A=Selection&filtercredit%253A=Selection&filtercontinent%253A=Selection&swissBudget=-1&fromDate=&toDate>

du Sud-ouest et le Plateau central ;

- Un appui macro-économique à travers l'appui aux mécanismes de financement nationaux.

Deux thèmes sont transversaux à l'ensemble de ses interventions :

- Le genre (accroissement du revenu des femmes, inclusion dans la gouvernance locale, accès à l'éducation et aux formations professionnelles) ;
- La gouvernance (soutien aux OSC pour lutter contre la corruption, améliorer la transparence et la redevabilité en matière de gestion des ressources publiques, et renforcer le développement de la citoyenneté)

Elle conduit des activités complémentaires dans le domaine de la culture (création d'espaces d'éducation, de réflexion et d'expression pour la jeunesse, contribuant ainsi à la cohésion sociale et à la création d'emploi), et dans celui des mobilités et migrations⁴⁴.

Domaine prioritaire 1 : Gouvernance et démocratie

Objectif général : La démocratie et la gouvernance se consolident et les citoyennes et citoyens influencent la gestion publique. Ils contribuent au renforcement de l'Etat de droit et bénéficient de services publics adaptés et de qualité.

Pour la période 2016-2020, cela représentait environ 26 000 000 €, soit 35% de l'aide.

Principaux partenaires de mises en œuvre :

- Collectivités territoriales
- Etat et ses services déconcentrés (Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité Intérieure; Ministère des infrastructures; Ministère de l'économie et des finances; Ministère de la promotion de la femme, de la famille et de la solidarité nationale; Ministère en charge de la communication et des relations avec le Parlement)
- Assemblée nationale, groupes/commissions parlementaires
- OSC (Laboratoire Citoyennetés, GEDES-ACADE-CAGECT, National Democratic Institute, DIAKONIA)
- Programme des Nations Unies pour le Développement ; Helvetas swiss intercooperation; Fondation Hirondelle

Principales actions conduites :

- Appui institutionnel
- Renforcement des capacités des acteurs des services décentralisés (maitrise d'ouvrage, gestion financière, plan locaux, fiscalité, etc.)
- Soutien aux initiatives citoyennes
- Appui ciblé au renforcement des capacités de certaines institutions pour améliorer la redevabilité et la transparence dans l'adoption et la mise en œuvre des politiques publiques (Assemblée nationale, médias)
- Intégration de la gestion sensible au conflit

Zones d'interventions : Régions du Centre Ouest, de l'Est, du Nord et du Sahel (26 communes)

⁴⁴ Quatre programmes sont conduits en Afrique de l'Ouest portant sur : 1) la protection des enfants en mobilité ; 2) la libre circulation dans l'espace de la CEDEAO ; 3) le rôle de la diaspora ; 4) les politiques migratoires.

Axe 1. Consolidation de la décentralisation et de la démocratie du niveau national au niveau local

- Soutien à l'établissement de plans inclusifs de développement et des mécanismes de redevabilité des collectivités territoriales
- Renforcement des capacités des services nationaux et déconcentrés chargés de la décentralisation
- Amélioration des capacités de plaidoyer des organisations faitières des collectivités territoriales
- Soutien au renforcement de la veille citoyenne sur les processus électoraux et sur la gouvernance locale (médias, journalistes et OSC sur redevabilité)
- Renforcement du dialogue politique permanent pour l'amélioration des conditions cadres de la décentralisation (textes d'adoption et de mise en œuvre de réforme) : renforcement rôle du Parlement pour un contrôle effectif sur l'action gouvernementale et l'adoption de mesures en lien avec les demandes des citoyens

Axe 2. Soutien à la mise en place de services publics économiques et sociaux de qualité et durable

- Soutien aux mécanismes nationaux de financement de la décentralisation
- Appui à la mise en œuvre des plans locaux de développement des collectivités territoriales partenaires prenant en compte prioritairement la délivrance des services sociaux économiques de base
- Renforcement des capacités techniques du personnel des collectivités territoriales particulièrement sur les thématiques de maîtrise d'ouvrage et de l'intermédiation pour l'entretien/maintenance durable des investissements
- Renforcement des capacités de mobilisation et de gestion des ressources propres intégrant le développement de la fiscalité locale et du partenariat public privé
- Plaidoyer pour l'adoption et la mise en œuvre d'une politique nationale sur la méthode haute intensité de main d'œuvre (HIMO)

Axe 3. Soutien à la résolution des conflits et au maintien de la paix sociale via des mécanismes locaux de médiation sociale

- Accompagnement des collectivités territoriales partenaires pour l'amélioration du fonctionnement des mécanismes locaux de résolution des conflits ainsi que pour l'amélioration de la complémentarité entre la justice formelle et non formelle
- Facilitation de l'accès aux pièces d'état civil et à des services équitables de justice
- Soutien d'initiatives de partenaires pour la prévention de l'extrémisme violent notamment auprès des jeunes
- Soutien de partenaires (collectivités territoriales, Etat, bureaux privés, organisations de la société civile) pour le renforcement de leurs capacités en approche de gestion de programmes sensible aux conflits

Domaine prioritaire 2 : Education de base et formation professionnelle

Objectif général : Un système éducatif performant, inclusif et décentralisé permet aux femmes et aux hommes, et particulièrement les jeunes, de disposer de connaissances et de compétences leur permettant d'exercer leurs activités économiques et leur citoyenneté.

Pour la période 2016-2020, cela représentait environ 24 000 000 €, soit 32% de l'aide.

Principaux partenaires de mises en œuvre :

- Etat (Fonds communs d'appui à l'éducation de base et à la formation professionnelle)
- Directions centrales et déconcentrées des Ministères de l'éducation et de la formation professionnelle
- Fonds pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle (FONAENF)
- Les Collectivités Territoriales (communes et régions),
- Les organisations socio-professionnelles (Fédération Nationale des Artisans du *Burkina Faso* et démembrements), la Chambre des métiers de l'Artisanat, le secteur privé (Patronat/Chambre de commerce et d'industrie)
- Les OSC actives en éducation de base
- Les Instituts de recherches en éducation/ formation (CIRD, MATI)

Principales actions conduites :

- Appui budgétaire aux mécanismes communs et aux fonds d'appui à l'éducation de base et à la formation professionnelle
- Soutien à l'Etat et aux organisations actives en éducation de base pour la diffusion des alternatives éducatives
- Appui à la formation professionnelle (soutien aux secteurs de l'artisanat dont mécanique, menuiserie, soudure, couture, coiffure et tissage ; agricole dont transformation agro-alimentaire ; industrie dont énergie solaire, bâtiments et travaux publics)
- Soutien des organisations socioprofessionnelles et du secteur privé dans la définition, l'adaptation et la mise en œuvre de formations
- Soutien de l'Etat et des Collectivités territoriales dans l'adoption et la généralisation de dispositifs de formation, des nouveaux curricula de l'éducation de base avec une intégration de modules liés à l'éducation à la paix, à la santé de la reproduction, à la citoyenneté et au genre
- Dialogue politique pour améliorer le pilotage de l'éducation (implication des collectivités territoriales dans la gestion de l'éducation)

Commentaires concernant le contexte d'insécurité :

- Développement d'actions visant au maintien de l'éducation en contextes de crise : prise en charge psychosociale, réduction des risques et programme d'éducation par la Radio, écoles renforcées en approche Safe School

Zones d'interventions : niveau national et régions des Cascades, des Hauts-Bassins, de la Boucle du Mouhoun, du Nord, du Sahel, de l'Est et du Centre-Nord

Axe 1. Soutien à l'éducation de base

- Appui aux mécanismes communs et aux fonds d'appui à l'éducation de base
- Accompagnement de l'Etat et des organisations actives en éducation de base pour la diffusion des alternatives éducatives
- Accompagnement de l'Etat et des Collectivités territoriales dans l'adoption et la généralisation de dispositifs de formation, des nouveaux curricula de l'éducation de base

avec une intégration de modules liés à l'éducation à la paix, à la santé de la reproduction, à la citoyenneté et au genre

- Développement d'actions visant au maintien de l'éducation en contextes de crise : prise en charge psychosociale, réduction des risques et programme d'éducation par la Radio, écoles renforcées en approche Safe School

Axe 2. Soutien à des formations professionnelles

- Appui aux mécanismes communs et aux fonds d'appui formation professionnelle (accent mis sur formation agricole et artisanale)
- Accompagnement des organisations socioprofessionnelles et du secteur privé dans le développement et la diffusion de dispositifs de formation adaptés aux besoins des jeunes (lien entre éducation de base et formation professionnelle)

Axe 3. Soutien au pilotage et à la gestion du système éducatif

- Soutien aux dispositifs de décentralisation de l'éducation
- Engagement dans le dialogue politique pour améliorer le pilotage de l'éducation avec un accent sur l'implication des collectivités territoriales, des communautés éducatives dans la gestion de l'éducation

Domaine prioritaire 3 : Développement économique local

Objectif général : Des exploitations familiales plus rentables offrent de nouvelles opportunités économiques aux populations rurales, en particulier les jeunes, leur permettant d'améliorer leur alimentation, leurs revenus et de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays. Sur 2016-2020 : cette priorité représentait 25% de l'aide de la DDC au Burkina, soit environ 20 000 000 €.

Principaux partenaires de mises en œuvre :

- Ministère de l'agriculture et des aménagements agricoles ; Ministère des ressources animales et hydrauliques ; Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique
- Les institutions et centres de recherche agricole (IRSAT, INERA, etc.)
- Les Collectivités Territoriales (communes et régions),
- Les Organisation paysannes (ROPSA, CPF, COPSAC, APROMAB, etc.) et les chambres régionales d'agriculture (CRA).
- Les membres du cadre de concertation des partenaires du Développement Rural et Sécurité Alimentaire
- Les ONG et OSC mandataires (GEDES-APIPAC, CORADE-ACADE, OXFAM-AGEIM, IFDC, etc) pour la mise en œuvre des projets/programmes

Principales actions conduites :

- Infrastructures de transformation/conservation
- Infrastructures routières
- Appui PME et petits exploitants
- Accès aux services essentiels (finance, intrants, transport, transformation, etc.)
- Soutien aux OP dans leur plaidoyer envers les institutions étatiques

<p>Zones d'interventions : Régions de l'Est (Tapoa, Gnagna et Gourma), du Sahel, du Centre Nord, du Nord, du Sud-Ouest, du Centre-ouest et des Hauts Bassins et les zones périurbaines de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso</p>
<p>Axe 1. Soutien des productrices et producteurs des filières agropastorales et des entreprises rurales à l'accès aux marchés rémunérateurs (national et exportation)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux infrastructures routières dans l'Est (5 000 km de piste rurale selon la méthode HIMO) (Programme PREST 5) - Soutien à la réalisation d'infrastructures de transformation/conservation et de commercialisation sécurisée des filières agropastorales (riz, maraichère, fruits, ruminants, etc.) en partenariat avec les organisations socioprofessionnelles et les collectivités territoriales - Accompagnement à la mise en place d'unités/entreprises rurales ou artisanales de transformation et de conservation des produits agropastoraux - Promotion et diffusion des innovations technologiques de transformation et conservation des produits agropastoraux
<p>Axe 2. Soutien à la mise en place de services de soutien (finance, intrant, transport, transformation, etc.) aux filières agropastorales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien direct aux producteurs/trices, entreprises rurales et artisans dans l'accès aux services et la mise en place de ces services - Renforcement des capacités techniques des OP et de leur structuration en interprofessions et coopératives agricoles - Soutien à la mise en place de services financiers au sein des institutions financières et mise en relation des institutions financières avec les producteurs/trices, des artisans et unités de transformation des produits agropastoraux
<p>Axe 3. Soutien des OP dans leur capacité à influencer les politiques agricoles dans l'intérêt des exploitations familiales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lien entre OP, collectivités territoriales et ministères en charge du secteur rural pour appuyer les réformes sectorielles et leur application (pratique agropastorale apaisée, sécurisée, respectueuse de l'environnement et de l'égalité homme/femme) - Coordination avec les autres PTF du secteur rural afin d'influencer les politiques agricoles pour la sécurité alimentaire nutritionnelle et le développement économique du monde rural, le soutien aux personnes les plus vulnérables victimes de crises alimentaires

5.1.6 Coopération du Luxembourg

La coopération du Luxembourg a récemment lancé un programme dans le domaine de la gestion forestière intégrant la région de l'Est comme zone prioritairement ciblée. Le Programme Appui à la gestion durable des ressources forestières (AGREF), d'un montant d'environ 19 000 000 € est mis en œuvre sur la période septembre 2018- septembre 2022, en partenariat avec le Ministère de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique. Au-delà de l'appui national, il cible prioritairement les régions de l'Est, des Hauts Bassin et du Centre-Ouest. Ce projet fait suite au Programme d'appui au secteur forestier (PASF) mis en œuvre en coopération avec SIDA de 2012 à 2018.

Les principales actions conduites sont :

- Appui institutionnel (au Ministère en continuité de la phase précédente et au niveau de certaines directions régionales du Ministère)
- Appui au transfert des compétences vers les collectivités territoriales pour la mise en défens et la gestion des espaces de conservation
- Création et protection de 115 espaces de conservation au profit des collectivités territoriales
- Equipement et construction de postes forestiers et de postes de contrôle
- Adoption de plans de gestion des chantiers d'aménagement destinés à réduire la coupe abusive du bois
- Appui à la filière des produits forestiers non ligneux et notamment aux nombreuses associations qui en tirent un revenu important (optimisation de la filière, diversification des ressources alimentaires et des sources de revenus)

5.1.7 Coopération belge

La Belgique soutient le Burkina Faso depuis 2015. Ses interventions sont prioritairement destinées à soutenir le développement économique, social inclusif et durable de la région du Centre-Est du pays.

Toutefois, la coopération finance un projet dans la région de l'Est, à Fada, portant sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement d'un montant de 10 000 000 €. Les principales actions conduites en lien sont:

- Amélioration de la capacité de production des infrastructures existantes
- Extension du réseau de distribution d'eau
- Développement d'une stratégie de gestion durable de l'assainissement de la ville
- Organisation et mise en place d'un système de collecte des boues de vidanges
- Sensibilisation sur les droits et devoirs des titulaires de droits
- Formations des détenteurs d'obligations et des acteurs du secteur de l'eau
- Amélioration du monitoring des infrastructures via des technologies numériques
- Renforcement de l'ONEA en matière de gestion et de maintenance du réseau de distribution

5.1.8 Coopération canadienne

Le Canada soutient le Burkina Faso depuis 2000. L'ensemble de ses interventions est articulé autour de la promotion de l'égalité de genre et de l'émancipation des femmes et jeunes filles. Les actions portent dans ce cadre tant sur l'éducation de base, la santé, que le développement économique. Le Canada préside le cadre de concertation des PTF sur les questions touchant à l'égalité des genres au Burkina Faso.

La coopération canadienne finance un projet mis en œuvre notamment dans la région de l'Est par l'ONG Entraide universitaire mondiale du Canada sur la période 2016-2020 d'un montant d'environ 8 500 000 \$ qui vise à contribuer à la réduction de la mortalité maternelle et infantile dans les districts sanitaires de Bogandé et Manni (région de l'Est), Yako et Gourcy (région du Nord) et Koudougou, Réo, Tenado et Sabou (région du Centre-Ouest) au Burkina Faso. Les principales actions conduites en lien sont :

- Le renforcement des capacités des agents de santé et des agents communautaires en vue de leur permettre de fournir des prestations de santé de qualité et en quantité suffisante

pour prévenir les différentes causes de morbidité et de mortalité maternelle et infantile, d'intervenir efficacement lorsqu'elles se présentent et d'apprendre des interventions réalisées ;

- L'amélioration du taux d'utilisation des services essentiels de santé par les mères, les femmes enceintes, les nouveaux nés et les enfants de moins de 5 ans.

5.1.9 L'Union européenne

L'Union européenne intervient dans l'Est à travers plusieurs instruments de financement :

- *Le Fond européen de développement.* Ce fonds finance un projet régional présenté comme un moyen de prévenir la radicalisation des jeunes à travers l'appui à une transhumance apaisée, le projet régional *Projet régional de dialogue et d'investissement pour le pastoralisme et la transhumance au Sahel*, dans les pays côtiers et dans les pays d'Afrique de l'Ouest (mis en œuvre par AFL et le Recopa).
- *L'instrument contribuant à la stabilité et à la paix.* Trois projets sont actuellement mis en œuvre ou devraient démarrer prochainement :
 - un projet accompagnant les comités de vigilance communaux ;
 - un projet de renforcement des bases militaires, couplé à une composante « dialogue social » pour l'acceptation des FDS (composante mise en œuvre par Tin Tua) ;
 - un programme sur la gestion des parcs travaillant sur les liens entre FDS et agents des Eaux et Forêts.
- *Les Fonds fiduciaires d'urgences :*
 - Le Fond « résilience » qui finance un projet d'aide humanitaire multi-sectoriel (éducation, filets sociaux, nutrition) mis en œuvre par le consortium Helvetas-Tin Tua-Gret. Ce projet, toujours considéré comme pertinent par l'UE dans le contexte actuel, est amené à être poursuivi.
 - le Fond « cohésion sociale »⁴⁵ qui finance le projet « Jeunes ambassadeurs » mis en œuvre par le consortium Semfilms-Balai citoyen-A2N-Freeafrik autour de Fada. Orienté vers les groupes de jeunes, ce projet vise à les faire réfléchir sur le vivre-ensemble à travers la production artistique.

Contrairement au FFU « résilience » dont la stratégie est formalisée depuis 2012 autour d'un objectif de « lutte » contre les migrations, la stratégie du FFU « cohésion sociale » et celle de l'ICSP sont encore en construction. Il apparaît de plus en plus clairement que le renforcement de la redevabilité des FDS et le dialogue social constituent deux axes majeurs du nexus humanitaire-développement-sécurité. Dans son dialogue politique, l'Union européenne insiste sur l'importance de travailler court terme à une judiciarisation des forces armées et à long terme à une redéfinition plus équitable et transparente de la gestion des pouvoirs (formels et informels) pour répondre à la crise.

⁴⁵ Une cellule de coordination inter-consortia FFU « cohésion sociale » a été mis en place sur financement de l'UE. Cette cellule a engagé un travail de cartographie des différentes initiatives de cohésion sociale et a tenté de formaliser une typologie des interventions en matière de cohésion sociale actuellement en cours au Burkina Faso. Cette typologie distingue : des actions de communication pour la prévention de la paix ; des actions sur la sensibilisation et la promotion des droits humains ; des actions d'éducation à la paix (ex : renforcement des écoles franco-arabes ; accompagnement des foyers coraniques) ; des actions d'insertion socio-économique des jeunes et des femmes ; des actions de dialogue intercommunautaire et interreligieux, et de mise en place de cadres de concertation ou d'activités de médiation ; des actions portant sur le pastoralisme : conflits agro-pastoraux, travail pour contrer la stigmatisation des communautés pastorales ; des actions de gouvernance et de sécurité (actions de veille et de sécurité, renforcement du secteur de la justice à travers une meilleure articulation entre justice formelle et informelle).

5.1.10 Coopération suédoise

La coopération suédoise ne conduit pas d'actions spécifiques dans la région de l'Est. En revanche, à travers ses deux domaines prioritaires, elle conduit des actions de soutien à la société civile et à l'Etat qui participent à la stabilité de la région de l'Est.

Principales actions conduites en lien avec la priorité « droits de l'homme, démocratie, Etat de droit, égalité des sexes » :

- Soutien aux OSC Diakonia, National Democratic Institute et Centre pour la Gouvernance Démocratie dans leur travail en faveur des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la lutte contre la corruption et pour la redevabilité des pouvoirs publics. Ces organisations collaborent à leur tour avec un grand nombre d'organisations locales ;
- Contribution à un fonds de soutien aux OSC en faveur de l'égalité des sexes ;
- Soutien du Ministère de la promotion de la femme, du Ministère de la justice, du Ministère des droits de l'homme et de la promotion civique pour la prise en compte de l'égalité de genre et des droits de l'homme ;
- Soutien de l'institut national des statistiques pour produire des statistiques fiables pour la planification et le suivi du développement du Burkina Faso.

Principales actions conduites en lien avec la priorité « résilience, environnement, climat, énergie » :

- Eau et assainissement :
 - Soutien budgétaire du Ministère de l'eau et de l'assainissement et appui institutionnel (planification et approvisionnement plus équitable en eau et en assainissement)
 - Financement d'infrastructures (réservoirs pour l'eau de pluie, etc.)
- Environnement :
 - Appui institutionnel du Ministère de l'environnement (planification)
 - Soutien à l'organisation TREE-AID pour la gestion locale des forêts et les petites entreprises villageoises travaillant avec les produits forestiers
 - Soutien budgétaire du fonds géré par UICN destiné à l'adaptation au climat local
 - Co-financement (avec la coopération luxembourgeoise) d'un Programme d'appui au secteur forestier (PASF) clôturé en 2018 (AT long terme des institutions nationales, missions d'expertises perlées, appuie à la mise en place et la montée en puissance du Fonds d'intervention pour l'environnement (FIE) qui permet de financer des micro-projets à caractère environnemental et forestier portés par de multiples promoteurs (services techniques, collectivités, associations, particuliers)

5.2 SYNTHÈSE

Le tableau ci-dessous synthétise les domaines et axes d'intervention prioritaires des différentes coopérations intervenant dans l'Est ou à un niveau national avec des effets dans l'Est.

Coopération	Domaines prioritaires	Axes d'intervention	Région de l'Est	Niveau national
Danemark	Droits humains et stabilité	Axe 1. Contribuer à un système judiciaire plus crédible Axe 2. Améliorer l'accès local à la justice, la stabilité et la protection des droits humains	X	X

		Axe 3. Soutien aux organisations de la société civile		
	Eau et assainissement	Axe 1. Appui à la gestion intégrée des ressources en eau Axe 2. Renforcer l'accès durable et équitable à l'eau potable Axe 3. Promouvoir durablement l'hygiène et l'assainissement familial		X
	Croissance économique dans le secteur agricole	Axe 1. Améliorer l'accès à des services de conseil Axe 2. Améliorer l'accès au crédit sur le moyen à long terme Axe 3. Améliorer les conditions structurelles du secteur	X	X
	Appui budgétaire général / Contrat de développement			X
Allemagne GIZ	Agriculture durable	Axe 1. Formation, notamment des femmes Axe 2. Agro-écologie	X	
	Décentralisation	Axe 1. Renforcer la redevabilité-transparence des processus locaux de décisions Axe 2. Améliorer la gestion des finances publiques	X	
	Droits des enfants	Axe 1. Appui aux Ministères Axe 2. Appui au niveau décentralisé	X	X
	Prévention des crises et transformation des conflits	Axe 1. Appui à la gestion des frontières Axe 2. Transformation non violente des conflits dans le domaine de la transhumance transfrontalière	X	
Allemagne KFW	Décentralisation	Investissements en infrastructure	X	
	Droits des enfants	Offre de services Sociaux	X	
	Aires protégées	Axe 1. Conservation de la biodiversité Axe 2. Infrastructure et dialogue social	X	
	Agriculture	A venir		
Suisse	Gouvernance et démocratie	Axe 1. Consolidation de la décentralisation et de la démocratie du niveau national au niveau local Axe 2. Soutien à la mise en place de services publics économiques et sociaux de qualité et durable Axe 3. Soutien à la résolution des conflits et au maintien de la paix sociale via des mécanismes locaux de médiation sociale	X	X
	Education de base et formation professionnelle	Axe 1. Appui budgétaire aux mécanismes communs et aux fonds d'appui à l'éducation de base et à la formation professionnelle Axe 2. Soutien à l'adaptation, l'adoption, la généralisation et la mise en œuvre de dispositifs de formation Axe 3. Dialogue politique pour améliorer le pilotage de l'éducation Axe 4. Maintien de l'éducation en contextes de crise	X	X
	Développement	Axe 1. Soutien des productrices et producteurs des filières agropastorales et des entreprises rurales à l'accès aux	X	X

	économique local	<p>marchés rémunérateurs (national et exportation)</p> <p>Axe 2. Soutien à la mise en place de services de soutien aux filières agropastorales</p> <p>Axe 3. Soutien des OP dans leur capacité à influencer les politiques agricoles dans l'intérêt des exploitations familiales</p>		
Luxembourg	Aires protégées et gestion des ressources forestières	<p>Axe 1. Appui institutionnel</p> <p>Axe 2. Création et protection d'espaces communaux de conservation</p> <p>Axe 3. Equipement et construction de postes forestiers et de postes de contrôle</p> <p>Axe 4. Adoption de plans de gestion des chantiers d'aménagement destinés à réduire la coupe abusive du bois</p> <p>Axe 5. Appui à la filière des produits forestiers non ligneux</p>	X	X
Belgique	Eau potable et assainissement	<p>Axe 1. Extension et amélioration du réseau de distribution d'eau</p> <p>Axe 2. Organisation et mise en place d'un système de collecte des boues de vidanges</p> <p>Axe 3. Sensibilisation et formation sur les droits et obligations</p> <p>Axe 4. Renforcement institutionnel</p>	X	X
Canada	Genre	Amélioration de l'offre et du recours aux services essentiels de santé maternelle et infantile	X	
Suède	Droits humains et démocratie	<p>Axe 1. Soutien aux OSC dans le domaine des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la lutte contre la corruption et de la redevabilité des pouvoirs publics</p> <p>Axe 2. Soutien aux Ministères pour la prise en compte de l'égalité de genre et des droits de l'homme ;</p> <p>Axe 3. Production de données pour la planification et le suivi du développement.</p>		X
	Eau et assainissement	<p>Axe 1. Soutien budgétaire et appui institutionnel</p> <p>Axe 2. Infrastructures</p>		X
	Environnement	<p>Axe 1. Appui institutionnel</p> <p>Axe 2. Gestion locale des ressources forestières</p>		X
France	Décentralisation	<p>Axe 1. Appui à la priorisation concertée des investissements</p> <p>Axe 2. Investissements en infrastructures</p> <p>Axe 3. Appui à la mise en place de dispositifs de gestion</p>	X	
	Foncier	Appui à la mise en œuvre de la loi	X	
	Agriculture et élevage	<p>Axe 1. Investissements agro-pastoraux</p> <p>Axe 2. Formation des jeunes sur les chaînes de valeur</p>	X	
	Eau et assainissement	<p>Axe 1. Amélioration du réseau d'eau potable</p> <p>Axe 2. Appui à la mise en place d'une délégation de gestion au privé des réseaux d'eau potable</p> <p>Axe 3. Appui à l'émergence d'entrepreneurs privés dans le</p>	X	

		domaine de l'assainissement Axe 4. Renforcement institutionnel		
Union européenne	Stabilité et paix	Axe 1. Accompagnement des comités de vigilance communaux Axe 2. Renforcement des bases militaires et amélioration de l'acceptation des FDS Axe 3. Coordination FDS et agents des eaux et forêts pour la sécurisation des aires protégées	X	
	Cohésion sociale	Amélioration du vivre ensemble des jeunes à travers la production artistique	X	
	Résilience	Axe 1. Nutrition Axe 2. Filets sociaux Axe 3. Education de base non formelle	X	
	Développement	Transhumance apaisée	X	

Les principaux domaines d'interventions dans l'Est couverts actuellement par les PTF autres que l'AFD sont :

- La justice et la sécurité ;
- L'appui à la décentralisation et à la démocratie (redevabilité, transparence) ;
- Les investissements communaux en infrastructures socio-économiques ;
- Les aires protégées et la gestion des ressources forestières ;
- L'eau et assainissement ;
- L'agriculture.

Les domaines de l'éducation, de la santé et plus encore du foncier restent par contre peu pris en charge aujourd'hui par les PTF (autres que l'AFD qui est le seul bailleur à intervenir sur le foncier dans la région de l'Est à ce jour).

Les interventions des différents PTF dans l'Est conçues antérieurement à la crise se maintiennent, à l'exception des communes les plus touchées (Foutouri, Bartiébougu, Matiakoali). Mais leur pertinence est questionnée : remise en cause des dispositifs habituels de suivi des travaux en ce qui concerne les investissements dans les infrastructures communales (pas de déplacement sur le terrain pour les personnes extérieures à la région) et plus généralement difficultés à assurer le suivi des activités ; ciblage par les groupes armés des infrastructures réalisées dans le secteur de la sécurité ; risque à organiser des formations regroupant des FDS dans la région ; etc.

D'une manière générale, les financements en direction des zones en crise augmentent, à la faveur d'injonctions politiques fortes, avec des réorientations des objectifs globaux sur la réduction des conflits, et en toile de fond la crainte d'une montée en puissance des tensions communautaires.

Les différents PTFs sont plus ou moins en position d'adapter leur stratégie d'intervention au contexte actuel. Certains PTFs sont contraints par des stratégies sectorielles pluriannuelles plus lourdes à adapter. Une coopération comme la coopération danoise est plus en capacité de redéfinir sa stratégie d'intervention, tandis que la GIZ, en tant que partenaire technique, dispose d'une flexibilité importante (pour exemple, la mise en place de cadre de concertation transfrontalier pour favoriser l'intégration des enjeux de respects des droits humains et de sécurité dans le contexte actuel).

Deux éléments principaux de réorientation des logiques d'intervention des différents PTF peuvent être plus particulièrement identifiés :

- *Une priorité donnée au domaine de la justice et de la sécurité.*

Il s'agit de travailler au renforcement des capacités de sécurisation de la zone tout en veillant au respect des droits humains et en « luttant » contre l'impunité des FDS (Coopération danoise, GIZ). Les interventions financées par l'Union européenne dans le secteur de la sécurité n'incluent pas à ce jour de volet « redevabilité, respect des droits humains et lutte contre l'impunité », mais l'idée d'une nécessaire judiciarisation des forces armées s'installe progressivement dans l'institution.

- *Une priorité donnée aux aires protégées.*

La zone du complexe du WAP apparaît comme un enjeu majeur pour la gestion des frontières et l'apaisement de la situation. Plusieurs initiatives visent ainsi à combiner renforcement de la sécurisation de la zone (à travers une coopération renforcée entre FDS et agents des Eaux et Forêts pour la KfW et l'UE ou des cadres de concertation transfrontaliers pour la GIZ), investissements en infrastructures et actions de conservation.

La redevabilité des autorités publiques, le respect des droits humains et l'amélioration de la justice avaient déjà été identifiés, avant la dégradation de la situation sécuritaire, comme des enjeux majeurs de cohésion sociale par certaines coopérations (les coopérations nordiques, allemandes et suisses). Ces dernières avaient développé plusieurs axes et principes d'intervention pour prendre en charge ces enjeux :

- *Le soutien au renforcement des fonctions régaliennes de l'Etat à travers des appuis programmatiques aux Ministères de la justice, des droits humains et de la promotion civique et de la sécurité, dans des objectifs globaux d'amélioration de la redevabilité et de la transparence, de réduction de l'impunité et de respect des droits humains.*

Ce soutien combine des appuis à des actions structurelles (ex : travail sur l'intégration de droits catégoriels dans les textes) et à des actions susceptibles d'avoir des impacts de court terme au niveau local (ex : appuis financiers pour des missions d'inspection du Ministère de la justice avec des résultats visibles sur les juridictions sur le terrain ; contrôle sur le terrain des actions des FDS) ;

- *Le soutien aux plans stratégiques des OSC pour créer les conditions de la redevabilité des autorités publiques ;*
- *La facilitation du dialogue entre les administrations et autorités locales dans la gestion des conflits pour une meilleure articulation entre justice formelle et informelle ;*
- *La conceptualisation d'appuis multi-niveaux, national (administration nationale) et local, comme condition des changements structurels.*

Partie 3. Propositions pour une redéfinition de l'action publique

PROLOGUE : DEPASSER LA VISION TECHNICISTE DU NEXUS « SECURITE-DEVELOPPEMENT » EN RECONNAISSANT LA DIMENSION POLITIQUE DE LA CRISE

La réponse publique à la crise s'est principalement construite autour d'une vision que l'on peut qualifier de « techniciste » du nexus « sécurité-développement » qui, d'une part, réduit la sécurité à l'outil militaire et les échecs des interventions armées à une question de moyens et, d'autre part, explique la montée des violences armées par la pauvreté et le sous-développement. Selon cette vision, les actions de développement viendraient ainsi prendre la suite d'actions militaires dans une logique de « stabilisation ». La réponse consisterait en premier lieu en une augmentation des moyens alloués aux forces armées (nationales et internationales), mais sans questionner leurs modes d'intervention et la manière dont elles sont perçues par les populations, notamment dans leur capacité à les protéger elles et leurs biens. Il s'agirait ensuite d'investir dans les infrastructures et la délivrance de services, mais sans questionner les enjeux d'inclusion et d'équité (des différentes composantes de la société et des différents territoires) et de redevabilité. En contexte de crise tout particulièrement, il faut se prémunir d'une vision causale par trop simpliste du développement selon laquelle « good things lead to good things » : l'éducation, l'emploi des jeunes, la microfinance ne sont pas « en soi » des facteurs de promotion de la paix (Autesserre, 2017). Il s'agit au contraire de recontextualiser les interventions de développement pour les adapter à l'environnement socio-économique et politique et des organisations sociales concernées.

Cette vision instrumentale du nexus « sécurité-développement » ne laisse pas de place à l'expression des frustrations des populations et des revendications citoyennes, et évite de remettre en question la nature des relations qui lient l'Etat aux populations, et les canaux par lesquels elles sont médiatisées (pouvoirs informels, mode de gouvernance des ressources naturelles, grands projets à emprise foncière, etc). Elle n'interroge pas non plus la manière dont l'extraversion des politiques sécuritaires et de développement affecte la légitimité des gouvernements sur la scène intérieure et leur disposition à prendre en compte les revendications citoyennes qui s'expriment à travers la crise.

Les analyses convergent pour considérer que la réponse militaire au Sahel contribue à la spirale des violences et qu'elle relève plus de la sécurisation de l'Etat que de la sécurité humaine, de la sûreté, ou de la protection des personnes contre les abus de pouvoir et les violences. Ce phénomène n'est pas spécifique au Sahel. En contexte de conflit, la protection est souvent limitée à une réponse réactive et militaire négligeant les actions civiles de prévention (Autesserre, 2017).

Alors que les bailleurs tendent à focaliser les stratégies de réponse à la fragilisation de l'Etat sur le renforcement de la délivrance des services par l'Etat, la (re)construction de la légitimité de l'Etat renvoie à une question beaucoup plus large de renégociation du contrat social entre l'Etat et les citoyens. Les enjeux de gouvernance s'envisagent dès lors sous un triple point de vue : la provision régulière et équitable de services de base fondée sur la participation et la redevabilité ; la protection (articulant systèmes judiciaire, police et armée) ; et la « légitimité », c'est-à-dire le complexe de croyances, de valeurs et d'institutions servant de socle à la cohésion entre l'Etat et la société (Price, 2017). De ce point de vue, les objectifs conférés par l'AFD au fonds paix et résilience Minka⁴⁶ prennent bien en charge la première dimension, mais tendent à occulter les dimensions de protection et de légitimité. L'enjeu est aussi de sortir de la culture dominante des opérations de « peacebuilding » qui limite les interventions en la matière à la réconciliation nationale et régionale pour traiter les questions soulevées par les conflits locaux où s'articulent des problèmes relevant de différents niveaux (local, régional, national, international, global) (Autesserre, 2017).

Un programme comme le Programme d'Urgence Sahel (PUS) a su évoluer depuis son lancement en 2017 pour intégrer une approche multisectorielle, territorialisée, distinguant sa stratégie selon l'accessibilité des localités concernées. Beaucoup reste à faire, notamment eu égard à la rigidité des procédures et processus administratifs et aux évolutions urgentes pour une meilleure prise en compte de la participation, de la redevabilité et des enjeux de cohésion sociale. Perçues comme le symbole du retour de l'Etat, certaines infrastructures (écoles, puits) auraient été détruites par les groupes fondamentalistes armés ; le programme, démarré à la hâte, avait été vivement critiqué par les autorités nationales et les populations pour son manque de transparence (ICG, 2020). Tout l'enjeu est donc de construire une réponse qui intègre pleinement les questions de gouvernance soulevées par la crise et les enjeux de renégociation du contrat social entre l'Etat et les citoyens dans les interventions militaires et de développement. Les autorités burkinabè ont récemment reconnu les failles du système de défense et de sécurité du pays, et mettent désormais en avant les enjeux de réconciliation nationale. Des évolutions intéressantes sont en cours, à l'instar du processus de rédaction de la politique de sécurité nationale dont l'approche n'est plus centrée sur la seule sécurisation de l'Etat mais s'élargit à la sécurité humaine (UNDP, 1994). La vision inclusive et le processus participatif qui ont guidé l'élaboration de ce document sont novateurs. Cependant, il est à craindre que les rivalités entre Ministères (sécurité, défense), la précarité de la situation sécuritaire, les logiques politiciennes, et le contexte pré-électoral ne constituent autant d'éléments susceptibles de fragiliser l'adoption et la mise en œuvre de cette politique.

6 REPENSER L'ACTION PUBLIQUE : ESSAI DE THEORIE DU CHANGEMENT

6.1 LA DEFINITION DES CHANGEMENTS DE LONG TERME

Pour définir les changements nécessaires, il importe de revenir sur le processus d'émergence et de développement de la crise politico-sécuritaire. L'analyse développée en première partie met en exergue plusieurs éléments :

- Les *frustrations* nées 1) de *politiques de valorisation des ressources naturelles servant les intérêts privés nationaux et l'extraversion* au détriment des populations locales ; 2) du

⁴⁶ Le fonds paix et résilience Minka a pour objectif de contribuer à prévenir et réduire les conflits violents au Sahel en renforçant le lien social entre communautés et la confiance entre les populations et leurs institutions, à travers l'investissement dans 1) l'accès équitable et inclusif aux ressources naturelles et aux services essentiels ; 2) l'insertion socio-économique des groupes vulnérables ; 3) l'amélioration de la gouvernance, par l'appui pour des institutions justes, transparentes et proches des citoyens.

sentiment de marginalisation des territoires (manque d'infrastructures) ; 3) du sentiment de nombreux jeunes de voir leur *avenir compromis par les tensions foncières, l'absence de scolarisation et d'emplois*. Ces frustrations peuvent être instrumentalisées dans les discours de rupture avec l'Etat.

- *L'incapacité de l'Etat à assurer la protection des citoyens* face au grand banditisme et aux conflits communautaires violents. Le grand banditisme a permis l'ancrage local du fondamentalisme islamique armé, tandis que de fortes incertitudes demeurent sur le rôle que pourraient jouer les *Koglweogo* dans une dérive communautaire de la crise.
- *Un Etat qui ne respecte pas les droits des citoyens* : la violence des déguerpissements et les abus de pouvoir des FDS et, depuis la crise, la perception des exactions éloigne les populations de l'Etat.
- *L'absence des marqueurs physiques (administration, services sociaux de base) de la présence de l'Etat* qui constituent au niveau décentralisé cette « substance démocratique » à laquelle les populations sont fortement attachées.
- *La rupture des relations d'inclusion entre les groupes et le sentiment d'être tenu à l'écart des sphères de pouvoir en raison de son appartenance et de ne pas être reconnu dans son statut de citoyen*, s'exprimant dans la diffusion de stéréotypes stigmatisant et le développement sporadique et localisé de tensions communautaires. Aggravés par les violences actuelles et la réponse militaire à la crise, ces éléments alimentent un sentiment de marginalisation de la communauté nationale et pourraient nourrir une dérive communautaire de la crise.
- *L'exclusion silencieuse* d'une partie de la population. La marginalisation et la stigmatisation des femmes - et de leurs enfants - restées seules dans les zones d'insécurité ou dont les maris sont soupçonnés d'avoir rejoint les groupes armés révèle des processus d'exclusion structurels qui restent silencieux mais participent de la déstructuration du tissu social.

Si les groupes fondamentalistes islamistes armés ne bénéficient pas à ce jour d'un soutien massif dans la population et que la plupart des résidents de la région de l'Est continuent à se reconnaître dans le principe d'Etat, la crise politico-sécuritaire a ouvert une plaie béante que seuls des signaux forts de l'Etat en matière de changements de modèle de développement, de gouvernance et d'ancrage de l'Etat pourront refermer. Aussi proposons-nous de définir le changement de long terme global ainsi :

« Un contrat social renouvelé au sein des sociétés locales et avec l'Etat permet de prévenir les conflits violents et d'assurer un développement résilient et inclusif »

Ce changement de long terme global suppose 3 changements de long terme :

- *Les personnes, dans leur diversité, se sentent protégées du pouvoir et de la violence, et reconnues et respectées dans leur statut de citoyen.*

Ce changement renvoie aux enjeux de régulation des conflits locaux, d'amélioration du fonctionnement du système judiciaire et sécuritaire et de reconnaissance de citoyenneté.

- *Les administrations locales sont légitimes, assument leurs fonctions de manière responsable et transparente et assurent des droits égaux à tous les citoyens.*

Au-delà de l'inclusion, de la transparence et de la redevabilité, c'est bien la capacité à instituer et faire respecter le principe de l'égalité des droits que les populations attendent de l'Etat. Les gens veulent pouvoir composer entre ce principe et les principes locaux, fondés au contraire sur la différenciation des droits en fonction des appartenances, pour négocier leur position. Par ailleurs, la reconstruction du lien à l'Etat suppose des institutions accessibles qui soient cohérentes avec les systèmes locaux de croyances et de valeurs.

- *L'offre de services et d'infrastructures assure un développement territorial équilibré et inclusif.*

Au-delà de la notion de résilience, il importe de renouer avec une ambition de progrès social et économique pour engager les citoyens dans un projet de société à même de nourrir un sentiment d'appartenance à une communauté nationale. Pour cela, il faut rompre avec un modèle de développement fondé sur l'extraversion et tourné vers les intérêts privés et penser un développement « territorial », c'est-à-dire un développement fondé sur les ressources du territoire, incluant les savoir-faires et les relations sociales, et assurant des retombées pour les populations locales. C'est ce qui a jusqu'ici manqué dans la gouvernance des aires protégées et du secteur aurifère.

Dans le Burkina Faso post-insurrectionnel, ces changements résonnent avec le rêve sankariste qu'a fait revivre dans la population la chute du régime de Compaoré d'un monde économiquement indépendant et équitable où les hommes, les femmes et les autres groupes marginalisés peuvent trouver dignité et considération dans la société (Hagberg et al, 2017).

On retrouve dans ces trois changements de long terme les trois dimensions de la (re)construction de la légitimité de l'Etat : la provision régulière et équitable de services de base fondée sur la participation et la redevabilité ; la protection (articulant systèmes judiciaire, police et armée) ; et la « légitimité », c'est-à-dire le complexe de croyances, de valeurs et d'institutions servant de socle à la cohésion entre l'Etat et la société. Au-delà des questions d'accès, ce sont bien des questions de *droits* et de *principes* qui sont en jeu dans la relation des citoyens à l'Etat. La « légitimité » suppose en particulier que les institutions concilient les principes de justice et d'équité partagés localement et ceux de l'Etat de droit.

Ces trois changements de long terme supposent des changements de moyen et court terme qui sont synthétisés dans la figure 2 ci-dessous. Les parties ci-dessous présentent un ensemble d'actions susceptibles de contribuer à la réalisation de ces différents changements. L'annexe 4 présente sous forme de matrice SWOT et pour chaque changement de long terme les éléments de l'analyse contextuelle qui justifient les changements et actions identifiées.

D'une manière générale, la renégociation du contrat social entre l'Etat et les citoyens (changement de long terme global) suppose de *soutenir l'engagement d'un processus national de résolution de la crise et de consolidation de la paix impliquant les représentants légitimes des populations et mettant l'accent sur l'inclusion des femmes*. Le dialogue institutionnel au niveau national, le soutien aux plaidoyers de la société civile allant dans ce sens, la formation des acteurs à participer à ces processus, la mise en place de mécanismes permettant de remonter des informations sont autant d'actions allant dans ce sens.

Conditions nécessaires

Trois conditions apparaissent nécessaires pour que ces changements soient possibles, qui mettent directement en jeu la responsabilité des institutions d'aide (Autesserre, 2017 ; Price, 2017) :

- L'aide doit respecter la souveraineté des pays en se gardant de la prétention de penser que les conflits sont le résultat d'un « manque » que les intervenants extérieurs pourraient venir combler ;
- L'aide ne doit pas préserver l'Etat de la nécessité de négocier des compromis avec les groupes qui lui sont opposés et/ ou de procéder aux réformes attendues par les personnes qui soutiennent ces groupes ;
- Le rôle des différents partenaires techniques et financiers doit être bien défini
- Eviter la militarisation et la politisation de l'aide humanitaire et de l'aide au développement dont les effets contre-productifs sont largement connus (ACF, 2009)

COURT TERME
MOYEN TERME
LONG TERME

Un contrat social renouvelé au sein des sociétés locales et avec l'Etat permet de prévenir les conflits violents et d'assurer un développement résilient et inclusif

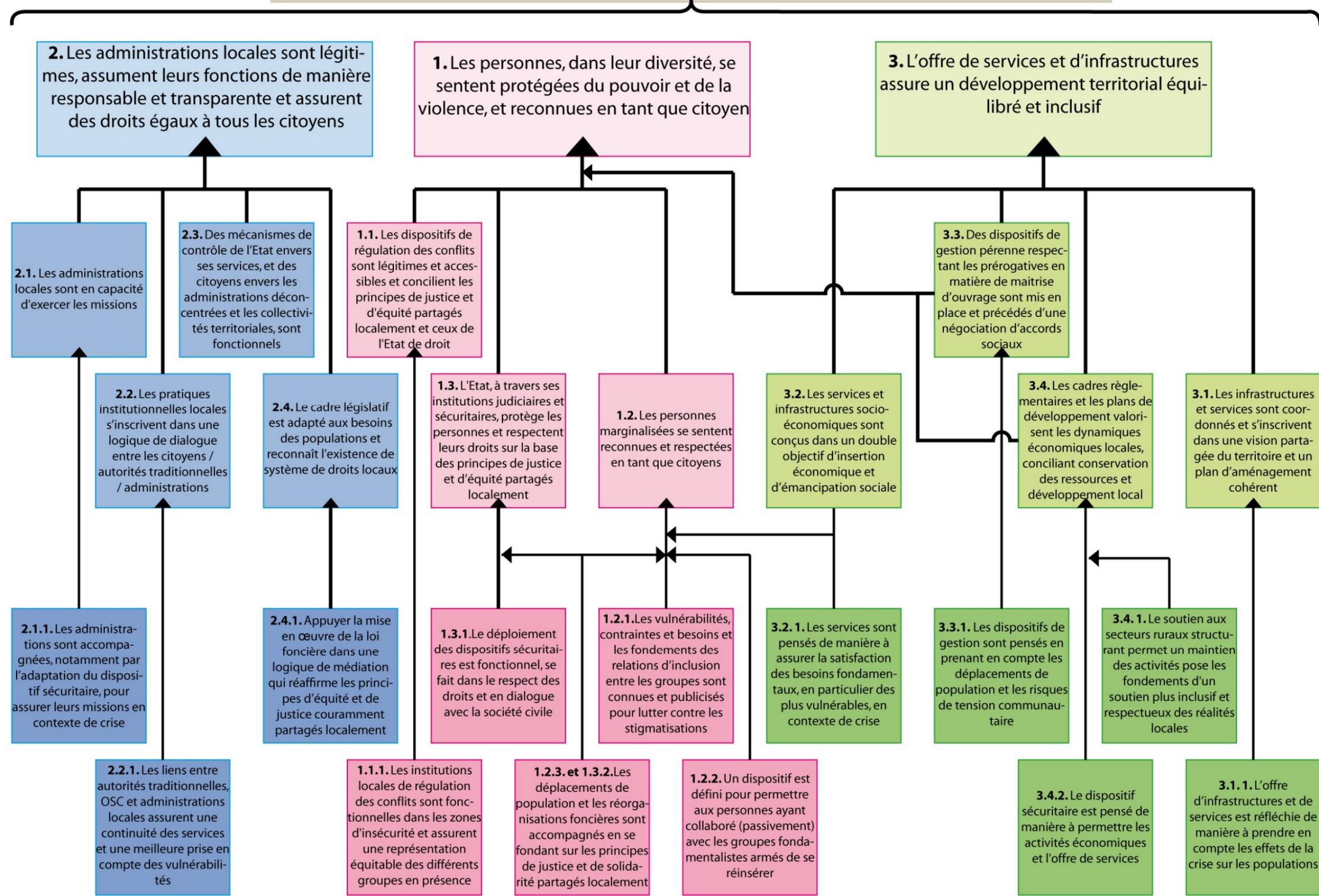


Figure 2 : Essai de théorie du changement pour la région de l'Est

6.2 CHANGEMENT DE LONG TERME 1 : « LES PERSONNES, DANS LEUR DIVERSITE, SE SENTENT PROTEGEES DU POUVOIR ET DE LA VIOLENCE, ET RECONNUES ET RESPECTEES DANS LEUR STATUT DE CITOYEN »

Un premier changement de long terme « *Les personnes, dans leur diversité, se sentent protégées du pouvoir et de la violence, et reconnues et respectées en tant que citoyen* » porte sur la sûreté des populations et la reconnaissance de citoyenneté. Il suppose 3 changements de moyen terme :

1. *Les dispositifs de régulation des conflits sont légitimes et accessibles, articulant institutions formelles et informelles et conciliant les principes de justice et d'équité partagés localement et ceux de l'Etat de droit*
2. *Les personnes marginalisées se sentent reconnues et respectées en tant que citoyens*
3. *L'Etat, à travers ses institutions judiciaires et sécuritaires, protège les personnes et respectent leurs droits*

6.2.1 Changement de moyen terme 1.1. « Les dispositifs de régulation des conflits sont légitimes et accessibles, articulant institutions formelles et informelles et conciliant les principes de justice et d'équité partagés localement et ceux de l'Etat de droit »

Les sociétés de l'Est sont régies autant par une logique religieuse, communautaire que citoyenne. Le pluralisme institutionnel et juridique est de mise. La grande majorité des conflits est réglée au niveau des autorités religieuses et coutumières qui conservent une forte légitimité. Lorsque les populations recourent à l'administration décentralisée (maire) ou déconcentrée (préfet, services de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, commissariat, voir haut-commissariat et gouverneur) ou à la justice publique (TGI), c'est toujours après, en parallèle, ou en lien avec les institutions coutumières et religieuses, parfois avec l'implication d'acteurs « sous-terrains » (entrepreneurs économiques, haut-fonctionnaires, etc.).

Certains conflits ne trouvent pas résolution car ils sont politisés et les acteurs locaux de leur gestion sont parties prenantes des conflits. Des conflits sont portés au niveau du système judiciaire étatique mais celui-ci manque cruellement de moyens matériels et humains et reste perçu comme injuste et socialement discriminant. Le recours à différents pouvoirs sert plus à contester une décision qu'à la valider socialement et légalement. La conciliation entre principes de justice et d'équité partagés localement et principes de justice et d'équité de l'Etat de droit est peu opérante. Dans ces conditions, la régulation des conflits locaux reste difficile.

Plusieurs actions peuvent être conçues dans cette perspective et menées sur le long terme (et dès à présent dans les territoires les moins affectés par l'insécurité) :

- Former les agents des services de l'Etat et les autorités locales et informer les populations et OSC sur les textes, prérogatives, et modes de fonctionnement des administrations judiciaires et sécuritaires * *Coopération danoise*
- Améliorer le fonctionnement du secteur de la justice formelle :
 - Appuyer les capacités des institutions locales de justice à exercer leur rôle de manière équitable et dans des délais raisonnables * *Coopération danoise* (cf changement 2.2.)
 - Appuyer les autorités nationales dans la mise en place de mécanisme de contrôle au sein des institutions judiciaires * *Coopération danoise*
- Produire de données permettant d'étayer les complémentarités et concurrences entre instances formelles et informelles de régulation des conflits * *Coopération suisse, danoise,*

suédoise, allemande

- Produire de données permettant d'analyser les dynamiques des conflits fonciers et communautaires * *Observatoire national du foncier rural, Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires*
- Améliorer la coordination entre les institutions formelles et informelles (coutumières, religieuses, formelles) de la justice pour limiter les recours instrumentaux aux tribunaux * *Coopération suisse, FFU-UE*
- Coordonner les initiatives visant à construire des cadres de concertation *ad'hoc* et construire des cadres supra-locaux (régional), composés d'acteurs disposant d'une forte légitimité, pour faciliter la résolution de conflits ne trouvant pas de résolution localement et contrer leur politisation

De nombreux cadres de concertation *ad'hoc* ont été mis en place avec l'appui de l'aide internationale. Il s'agirait d'en faire un état des lieux et d'évaluer leur fonctionnement. Par ailleurs, instituer des cadres supra-locaux (régional), composés d'acteurs disposant d'une forte légitimité (le roi du Gulmu peut jouer ce rôle, à l'image du roi Koupiendiéli décédé le 17 août 2019, de même que des responsables religieux d'envergure régionale, des intellectuels, etc) où des conflits, de toute nature (les conflits s'imbriquant souvent les uns les autres) ne trouvant pas résolution localement, pourrait faciliter la résolution des conflits politisés.

Ce changement de moyen terme suppose le changement de court terme suivant.

Changement de court terme 1.1.1. « Les institutions locales de régulation des conflits sont fonctionnelles dans les zones d'insécurité et assurent une représentation équitable des différents groupes en présence »

Dans les zones en crise, les institutions locales de régulation des conflits se sont largement effacées et la présence des FDS peut être instrumentalisée dans les conflits locaux. Ces phénomènes alimentent les tensions communautaires. On peut identifier deux types d'actions prioritaires en contexte de crise à cet effet :

- Conduire une réflexion entre acteurs de la régulation des conflits locaux (formels et informels), en lien avec les FDS, sur les moyens nécessaires pour permettre à ces acteurs de continuer à assurer leur rôle
- Accompagner les initiatives des acteurs de la régulation des conflits locaux (formels et informels) pour continuer à assurer leur rôle en contexte d'insécurité * *Coopération Suisse*

6.2.2 Changement de moyen terme 1.2. « Les personnes marginalisées se sentent reconnues et respectées en tant que citoyens »

La région de l'Est est traversée par des phénomènes divers d'exclusion, plus ou moins publicisés. Les problèmes spécifiques liés à l'inclusion sociale et politique des populations pastorales peules sont relativement publicisés. Localement, les personnes en position de « migrant » peuvent se sentir exclus des espaces politiques et sociaux. Enfin, des dynamiques d'exclusion encore trop mal connues sont à l'œuvre et concernent plus spécifiquement les femmes isolées et leurs enfants.

Plusieurs actions peuvent être conçues dans cette perspective et menées sur le long terme (et dès à présent dans les territoires les moins affectés par l'insécurité) :

- Soutenir les initiatives de la société civile permettant de renforcer l'inclusion et la visibilité des groupes marginalisés ou exclus des espaces politiques et sociaux (notamment migrants, femmes, transhumants) * *Coopérations Suisse, danoise et suédoise, FFU-UE*
- Appuyer la production de données sur l'exclusion

Ce changement de moyen terme suppose plusieurs changements de court terme.

Changement de court terme 1.2.1 « Les vulnérabilités, contraintes et besoins des catégories discriminés (déplacés, femmes isolées, transhumants, etc.) et les fondements des relations d'inclusion entre les groupes sont connues et publicisés pour lutter contre les stigmatisations »

Dans le contexte actuel, de nombreux ateliers sont organisés avec l'appui des organisations internationales qui réunissent des autorités, parfois avec les FDS, pour discuter de la construction de la paix. Mais les dispositifs permettant la diffusion de messages « de paix » dans les villages et dans les villes restent limités, à la fois dans la région de l'Est et dans la capitale où résident de nombreux ressortissants de l'Est. Les résultats des discussions de ces ateliers sont trop peu mis en commun et capitalisés pour permettre la construction d'une vision partagée des problèmes spécifiques aux différents groupes marginalisés.

A cet effet, on peut identifier plusieurs actions prioritaires en contexte de crise et à poursuivre sur le long terme :

- Soutenir les OSC, les chercheurs et les médias dans la production de connaissances et d'information en lien direct avec les citoyens, leur diffusion et leur accès en ce qui concerne :
 - les modes de vies des différents groupes (et tout particulièrement des pasteurs) et les fondements des relations d'inclusion entre les groupes * *Coopération suisse ; FFU-UE, Coopération danoise*
 - l'évolution de la crise et les effets sur les populations locales (et notamment dans les zones reculées) en particulier les plus vulnérables (déplacés, femmes isolées, pasteurs, etc) en tenant compte des contraintes posées par la loi sur la divulgation des informations sécuritaires
- Soutenir l'expression commune d'autorités morales tirant leur légitimité de différents registres (traditionnel, religieux, intellectuel, politique, économique, culturel, familial) et de différentes communautés et la diffuser par des canaux appropriés (radio notamment) pour déconstruire les stéréotypes et recréer du commun

Il importe de donner dans ces messages une large place aux femmes qui, socialement, peuvent être des agents de la construction de la paix, du fait de leur rôle primordial dans l'éducation des enfants et dans les décisions de recrutement dans les forces de sécurité ou les groupes armés non-conventionnels.

Il importe également ici de mobiliser les organisations de la société civile confessionnelles engagées dans la « modernisation » de l'islam.

- Agir aussi dans les villes car les ressortissants de l'Est installés dans les villes, y compris à Ouagadougou, ont un pouvoir d'influence parfois important sur leurs parents restés dans les campagnes. Le rôle des représentants de l'Etat, des intellectuels, des opérateurs économiques et des hommes politiques est important.
- Soutenir les espaces de dialogue locaux permettant aux autorités les plus légitimes et ancrées dans le territoire d'informer et de mettre en discussion les éléments susceptibles de nuire à la cohésion sociale, voire de favoriser l'implantation de groupes fondamentalistes armés

Il convient d'anticiper la montée en puissance des violences dans les zones non encore touchées. C'est sans doute dans ces zones qu'il est aujourd'hui le plus aisé de construire ce type d'espaces de dialogue.

Changement de court terme 1.2.2. « Un dispositif est défini pour permettre aux personnes ayant collaboré (passivement) avec les groupes fondamentalistes armés de se réinsérer »

- La réinsertion des personnes ayant collaboré (passivement) avec les groupes fondamentalistes armés constitue un enjeu majeur dans le contexte actuel. Une première action à conduire en ce sens vise à appuyer un processus de réflexion multi-acteurs (Etat, autorités locales, OSC) sur les enjeux et la définition d'un tel dispositif.

Changement de court terme 1.2.3. « Les déplacements de population et les réorganisations foncières associées sont accompagnés par les institutions de gouvernance en se fondant sur les principes de justice et de solidarité partagés localement »

Les déplacements de population posent aujourd'hui des questions majeures en termes d'intégration. En milieu rural, les déplacés font l'objet d'une grande méfiance, parfois soupçonnés d'être complices des « terroristes ». En milieu urbain, les femmes déplacées notamment disent subir des violences morales, notamment de la part des FDS, et avoir peur de l'administration. Il importe de contrer ce phénomène à travers un engagement clair des pouvoirs publics dans l'accueil et la prise en charge des déplacés, en milieu urbain mais aussi en milieu rural. Par ailleurs, les papiers d'identité sont devenus une condition à la mobilité. On peut identifier plusieurs actions prioritaires en contexte de crise à cet effet :

- Créer un cadre où les déplacés, y compris en milieu rural, pourraient porter les problèmes qu'ils/elles rencontrent dans leur intégration et développer les dispositifs de médiation nécessaire pour y répondre ;
- Faciliter les formes alternatives de délivrance de papiers d'identité afin de toucher une large population, y compris dans les zones d'insécurité.

Des enjeux fonciers forts se dessinent par ailleurs autour de la réorganisation du parcellaire et des zones pastorales en lien avec les déplacements de population. Tout particulièrement en contexte de (post)-conflit, les enjeux et les interventions sur le foncier doivent être pensés de manière à contribuer à la renégociation du contrat social local (entre les groupes) et avec l'Etat. Dans cette perspective, il s'agit de privilégier les dispositifs de médiation qui réaffirment les principes d'équité et de justice couramment partagés localement, sur les dispositifs de formalisation des droits dont on sait qu'elles sont conflictuelles.

On peut identifier plusieurs actions prioritaires en contexte de crise à cet effet :

- Accompagner la réorganisation du parcellaire dans les zones les plus touchées par l'insécurité en traitant les situations d'insécurité et d'exclusion foncière qu'elle génère
- Accompagner l'intégration des déplacés dans les villages d'accueil et leur accès au foncier
- Faciliter l'apaisement des relations foncières autour des zones pastorales qui connaissent actuellement des transformations majeures
- Accompagner le retour des déplacés dans leur village d'origine et une réallocation apaisée des droits sur les parcelles abandonnées pendant le conflit.

6.2.3 *Changement de moyen terme 1.3. « L'Etat, à travers ses institutions judiciaires et sécuritaires, protège les personnes et respecte leurs droits sur la base des principes de justice et d'équité partagés localement »*

La capacité de l'Etat à protéger ses citoyens de l'arbitraire du pouvoir et des violences est au cœur de l'apaisement de la situation et de la renégociation d'un contrat social apaisé.

Une action à conduire dès à présent et sur le long terme consiste à :

- Appuyer la systématisation des démarches de négociation d'accords sociaux dans les projets à emprise foncière (aires protégées, zones pastorales, aménagements de bas-fonds, etc) en veillant à ce que l'Etat valide ces accords et s'engage à les faire respecter. Les zones pastorales en particulier sont, on l'a dit, des points de cristallisation des tensions communautaires * AFD

Les autres actions portent sur des changements à court termes et devront être poursuivies pour atteindre ce changement de moyen terme. Elles sont décrites ci-dessous.

Changement de court terme 1.3.1. « Le déploiement des dispositifs sécuritaires est fonctionnel, se fait dans le respect des droits et en dialogue avec la société civile »

La redéfinition du dispositif sécuritaire de manière à prendre en compte les préoccupations des populations, à respecter les droits humains fondamentaux et à protéger ceux qui partagent des informations a très clairement été identifiée par les enquêtés comme une condition nécessaire à la collaboration entre populations et FDS et à l'apaisement des tensions. On peut identifier plusieurs actions prioritaires à conduire en contexte de crise et à poursuivre sur le long terme :

- Soutenir le processus national d'élaboration de la politique de sécurité (fondé sur une conception de la sécurité mettant l'accent sur la protection des populations)
- Soutenir la mise en place de dispositifs locaux permettant d'assurer un dialogue entre représentants des populations (autorités coutumières et religieuses, élus locaux, OSC) et FDS pour redéfinir et adapter localement les dispositifs sécuritaires, en intégrant les femmes dans ces espaces de dialogue et en assurant la protection des acteurs de la société civile.

L'intégration des femmes dans ces dispositifs est essentielle pour que puissent s'exprimer des traumas spécifiques et parce qu'il est connu que les femmes véhiculent une vision de la sécurité plus basée sur la protection

- Intégrer les femmes dans les appareils sécuritaires, ou du moins dans les espaces nationaux de dialogue avec les FDS (voir annexe 3)

Les expériences récentes dans des forces de maintien de la paix ont, en effet, prouvé que l'intégration de femmes dans des contingents militaires permettait de tisser des liens plus bienveillants avec les populations civiles, et d'augmenter le signalement et le traitement des violences basées sur le genre. L'intégration des femmes dans les appareils sécuritaires peut ainsi être une inspiration pour le traitement des femmes dans les sociétés en conflit, amenant des valeurs positives sur le terrain, et réaffirmant l'autorité et la nécessité d'États forts et bienveillants. Pour le moment, les appareils étatiques en Afrique de l'Ouest ne se prêtent pas à l'intégration effective de femmes parmi les forces de l'ordre, l'enjeu est donc à court terme de leur donner une réelle place dans les espaces de dialogue entre la société civile et les FDS. A moyen terme, il est intéressant d'aborder la question des femmes comme combattantes dans une vision plus prospective, pour faire converger leurs fonctions militaires et leurs fonctions sociales pour aider à construire de la résilience et à réparer des sociétés meurtries.

- Soutenir les mécanismes d'alerte précoce au sein des communautés locales et la formation de para-juristes pour limiter les risques d'abus des FDS ;
- Appuyer les dispositifs de veille sur les actes de banditisme et assurer qu'ils soient pris en charge par les FDS *FFU-UE
- Améliorer le fonctionnement du système judiciaire et sécuritaire (services de renseignement, administration chargée de juger les actes de terrorisme, rivalités au sein des forces armées, renforcer les mécanismes internes aux FDS pour éviter les abus)
- Améliorer les conditions de vie et de travail des FDS, les préparer psychologiquement à intervenir et leur donner les éléments de connaissance nécessaires sur les sociétés locales

pour leur permettre d'intervenir avec distinction

- Appuyer l'intégration du respect des droits humains dans l'exercice des missions des FDS * *Coopération danoise, GIZ, Cadre de conformité onusien*⁴⁷
- Encadrer et limiter le rôle des différents groupes d'auto-défense dans la lutte contre-insurrectionnelle et à terme dans la lutte contre l'insécurité en lien avec les risques de conflits communautaires * *Coopération suisse*
- Encadrer et évaluer le dispositif de volontaires pour la défense de la patrie en lien notamment avec les risques de conflits communautaires.

Les VDP sont recrutés et financés par l'Etat. Les décrets qui encadrent ce dispositif précisent les modalités de leur prise en charge : chaque groupe bénéficie d'un accompagnement mensuel de l'Etat de 200.000 FCFA pour son fonctionnement ; les VDP bénéficient d'un accompagnement sanitaire et financier en cas de blessures d'invalidité dans l'exercice de leur fonction ; en cas de décès d'un volontaire, sa famille bénéficie d'un accompagnement financier pour les obsèques et ses ayants droit bénéficient également d'un soutien financier de l'Etat. En ce qui concerne les modalités de leur recrutement, les décrets précisent que les VDP sont recrutés et formés par les FDS et prennent leurs ordres chez eux.

Au regard des critiques de plus en plus nombreuses sur l'action des VDP, notamment au Centre-nord et au Sahel, et des risques de bavures dans d'autres régions, comme à l'Est, il convient dès à présent pour l'Etat de tenir compte de la diversité ethnique et religieuse de chaque localité dans le recrutement des volontaires et de garantir que les actions des VDP, tout comme celles des FDS, s'inscrivent dans le strict respect des règles républicaines et dans le respect des droits humains.

Il convient aussi d'évaluer régulièrement et de manière participative la pertinence de ce dispositif, du point de vue des activités concrètes de ces groupes et de la capacité de l'Etat à encadrer leur recrutement, leur formation et leurs activités et à assurer leur protection d'une part et du point de vue de la dynamique des conflits communautaires d'autre part.

Les risques de dérive de ce type de dispositifs sont grands. De ce fait, les efforts, de l'Etat et des collectivités locales notamment, devraient se concentrer plutôt sur les institutions sociales existantes dans lesquelles les gens ont confiance - la famille, les chefferies coutumières, les faitières religieuses, et les OSC locales - en créant les conditions (respect des droits humains, protection) pour que les représentants et membres de ces institutions aient confiance dans l'action des FDS et disposent des moyens pour convaincre les personnes qu'ils représentent de soutenir le déploiement du dispositif sécuritaire.

- Soutenir des dispositifs visant à contraindre le gouvernement à rendre des comptes sur son action. Il s'agit ici en particulier de renforcer le contrôle démocratique (Kibora et al, 2011) :
 - du parlement : la détermination des principes fondamentaux de défense nationale, la fixation des règles relatives à l'état d'urgence et à l'état de siège, la supervision et le contrôle du secteur de la sécurité et le contrôle de l'action gouvernementale en temps de crise relèvent des prérogatives de l'Assemblée nationale ;
 - de certaines OSC : la réforme des forces armées et la fin de l'impunité figurent parmi les principales revendications clamées lors des manifestations populaires et formalisées par les OSC.

⁴⁷ Le cadre de conformité onusien de 2017 demande l'établissement d'un cadre réglementaire par les Etats du G5 Sahel visant à prévenir et traiter adéquatement tous les cas de violation des droits humains et du droit international humanitaire en rapport avec la Force conjointe

Changement de court terme 1.3.2. « Les déplacements de population et les réorganisations foncières associées sont accompagnés par les institutions de gouvernance en se fondant sur les principes de justice et de solidarité partagés localement »

Ce changement de court terme relève autant des enjeux de protection des citoyens que de reconnaissance de citoyenneté des personnes marginalisées. Les actions relatives à ce changement ont été décrites plus haut (cf changement 1.2.3).

6.3 CHANGEMENT 2 « LES ADMINISTRATIONS LOCALES SONT LEGITIMES, ASSUMENT LEURS FONCTIONS DE MANIERE RESPONSABLE ET TRANSPARENTE ET ASSURENT DES DROITS EGAUX A TOUS LES CITOYENS »

Les populations ne remettent pas en cause les institutions dans leur principe mais sont en attente d'un fonctionnement plus inclusif et d'une plus grande redevabilité. De ce point de vue, la crise exacerbe les problèmes structurels des collectivités territoriales :

- *La difficulté à coordonner les différents financements de l'aide*

De nombreux projets se font sans respect des prérogatives des collectivités territoriales et les plans communaux et régionaux de développement (PCD, PRD) sont soit inexistant, soit insuffisamment portés par les élus et services. Ces derniers restent trop souvent rédigés rapidement par des consultants plutôt que d'être construits, connus et appropriés par les populations.

- *La capacité à identifier des infrastructures adaptées aux besoins*

Déjà avant la crise, la base minimale de connaissances manquait, tant au niveau des collectivités territoriales que des STD pour identifier des projets pertinents. Ce problème est renforcé par la crise qui induit de nouveaux besoins qui restent mal connus et mal partagés.

- *La capacité à penser les investissements au niveau supra-communal (inter-collectivité et transfrontalier) ;*

Les mouvements de populations (vers les chefs-lieux de province ou de région) rendent encore plus nécessaire les actions supra-communales.

- *Le manque de représentativité et d'inclusivité dans les processus de programmation des investissements*

Les cadres de concertation institués par l'Etat sont peu représentatifs, et les conseillers communaux ne jouent pas leur rôle de représentation de la diversité des catégories socio-économiques présentes sur leur territoire.

Cette situation est renforcée par la crise qui fait que dans la plupart des communes les conseillers communaux ne sont plus en capacité d'assumer leurs fonctions.

- *Le manque de redevabilité des collectivités territoriales, dont les actions restent sujettes à l'instrumentalisation politique*

Il s'agit d'un problème structurel majeur. Les décisions prises par les collectivités territoriales ne sont pas transparentes et ne sont pas prises dans un souci de redevabilité. Cela favorise l'instrumentalisation politique des actions des collectivités territoriales par les maires et leurs alliés dans les autres sphères du pouvoir (économique, coutumier, politique au niveau supérieur, etc).

Dans le contexte actuel, la peur de communiquer et l'impossibilité des regroupements limitent la capacité des populations et des OSC à jouer un rôle de contre-pouvoir (déjà trop limité hors période de crise).

- *La capacité à assurer le suivi des travaux*

Dans les procédures du FPDCT, le suivi des travaux relève du Comité local de projet qui, logé à l'échelon communal, doit réaliser de nombreux déplacements et est dans les faits dans l'incapacité de le faire. La crise limitant fortement les déplacements, le suivi des travaux devient un vrai problème. Cela renvoie en partie au problème de redevabilité des collectivités territoriales : si les collectivités territoriales travaillaient dans le souci d'une plus grande redevabilité, la dimension « suivi des travaux » pourrait plus facilement être gérée localement, dans les villages qui accueillent les infrastructures.

- *La capacité à mettre en place des dispositifs de gestion pérennes*

Ce problème, structurel, est renforcé par la crise qui pose la question de la prise en compte des déplacés dans les dispositifs de gestion.

Il existe ainsi un fort enjeu à assurer que les administrations locales - déconcentrées et délocalisées - garantes des principes de justice et d'équité de l'Etat de droit assument leur fonction de manière responsable, transparente et équitable. Les principes sur lesquels se fondent ces institutions doivent en outre être perçus par les populations comme légitimes et cohérents avec leurs besoins économiques et sociaux pour qu'elles puissent se reconnaître dans ces institutions.

Ce changement à long terme suppose 4 changements à moyen terme :

1. *Les administrations locales sont en capacité d'exercer les missions*
2. *Les pratiques institutionnelles locales s'inscrivent dans une logique de dialogue entre les citoyens, les autorités traditionnelles, et les administrations, avec une attention particulière à l'inclusion des populations marginalisées*
3. *Des mécanismes de contrôle de l'Etat envers ses services, et des citoyens envers les administrations déconcentrées et les collectivités territoriales, sont fonctionnels*
4. *Le cadre législatif est adapté aux besoins des populations et reconnaît l'existence de système de droits locaux*

Par ailleurs, ce changement de long terme est aussi nourri par les changements de moyen terme relatifs à la résolution des conflits (cf changement 1.1.) et à la fonction de protection de l'Etat (cf changement 1.3.), qui, conjugués aux mécanismes de redevabilité et de dialogue, doivent limiter l'instrumentalisation politique de la décentralisation et éviter que cette dernière ne soit perçue, vue d'en bas, comme une forme de centralisation.

6.3.1 Changement à moyen terme 2.1. « Les administrations locales sont en capacité d'exercer les missions »

Les administrations locales doivent être en capacité d'exercer leurs missions à travers :

- le transfert effectif des compétences et des ressources
- la maîtrise des procédures
- la régulation des conflits de compétence par l'Etat
- l'articulation entre dispositifs informels et formels de gouvernance locale

On peut identifier deux ensemble d'actions à poursuivre sur le long terme :

- Soutenir le renforcement des capacités des collectivités territoriales et des services techniques déconcentrés (planification, gestion, élaboration des politiques, mobilisation et gestion de ressources propres, cultures et valeurs institutionnelles, modes de communication) *Coopération allemande et suisse, AFD

Il s'agit en particulier de renforcer les STD dans la redéfinition de leurs fonctions dans le processus de décentralisation.

- Appuyer les autorités nationales dans la mise en place des mécanismes de délégation des compétences en faveur des collectivités (textes législatifs, mécanisme de financement)
**Coopération allemande et suisse, AFD*

Ce changement à moyen terme suppose par ailleurs un changement à court terme dans le contexte de crise.

Changement à court terme 2.1.1. « Les administrations sont accompagnées, notamment par l'adaptation du dispositif sécuritaire, pour assurer le maintien et l'adaptation de leurs missions en contexte de crise en lien avec les dynamiques, ressources et besoins territoriaux »

Dans les zones en crise, les administrations locales ne sont plus en capacité d'assurer leurs missions. S'il est évident que les risques sécuritaires limitent l'exercice des missions, il importe d'en limiter les effets. Plusieurs actions prioritaires sont à conduire en contexte de crise à cet effet :

- Soutenir des dispositifs de sécurisation des agents des collectivités territoriales et de l'administration afin qu'ils puissent exercer leurs missions de manière sereine
- Appuyer les autorités nationales dans l'adaptation temporaire des mécanismes de délégation des compétences en faveur des collectivités (texte législatif, mécanisme de financement) dans le contexte de crise en faveur d'une plus grande flexibilité pour la conduite de leurs missions au niveau local
- Appuyer les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leurs missions en se concentrant sur les priorités en contexte de crise
- Appuyer les administrations à intégrer la sensibilité au conflit **Coopération suisse*

6.3.2 *Changement à moyen terme 2.2 « Les pratiques institutionnelles locales s'inscrivent dans une logique de dialogue entre les citoyens / autorités traditionnelles / administrations, avec une attention particulière à l'inclusion des populations marginalisées (femmes, jeunes, migrants) »*

Les décisions des administrations locales restent prises de manière trop déconnectées des expressions des besoins pour qu'elles soient pertinentes, légitimes et acceptées socialement. A cet effet, on peut identifier un ensemble d'action à conduire sur le long terme :

- Renforcer les partenariats entre acteurs de la société civile ayant un fort ancrage territorial et les acteurs institutionnels pour une mobilisation réelle des populations en amont et en aval de la prise de décision (définition et actualisation de plans de développement véritablement participatifs, budget participatif, suivi citoyen des décisions prises et des travaux, etc.), avec une attention particulière sur les populations marginalisées ** Coopération allemande et suisse, AFD*
- Renforcer les capacités des acteurs de la société civile (ONG, OP, etc.) dans la participation aux cadres de concertations (capacité à représenter et porter la parole des populations, capacité à mobiliser la population et favoriser l'expression de leurs attentes et besoins, capacités de dialogue avec les acteurs institutionnels) ** AFD*
- Informer les citoyens sur les textes, prérogatives et modes de fonctionnement des différentes instances pour renforcer la confiance envers les institutions et les rendre plus accessibles

Ce changement de moyen terme suppose un changement à court terme.

Changement de court terme 2.2.1. « Les liens entre autorités traditionnelles, OSC et administrations locales sont renforcés pour assurer une continuité des services en contexte de crise de manière transparente et en dialogue avec les populations locales, ainsi qu'une meilleure prise en compte des vulnérabilités (déplacés, femmes isolées, etc.) »

L'incapacité des administrations locales à exercer leurs missions en contexte de crise confère un rôle particulièrement important aux initiatives de la société civile pour y faire face. La crise, parce qu'elle exacerbe les problèmes structurels des collectivités territoriales, oblige à donner une place plus importante aux acteurs disposant d'un véritable ancrage dans le territoire. Ces derniers sont bien souvent les seuls à pouvoir être présents et à pouvoir se déplacer en dehors des chefs-lieux de province. C'est une occasion de faire évoluer les pratiques de la décentralisation, pour « décentraliser la décentralisation ». Penser la délivrance de services en contexte de crise suppose donc de :

- appuyer le dialogue entre autorités traditionnelles, OSC et administrations locales pour définir les adaptations nécessaires à la délivrance des services public et mieux prendre en compte les vulnérabilités spécifiques en contexte de crise
- appuyer les initiatives de la société civile en matière de délivrance des services en lien avec les collectivités territoriales et les services techniques
- assurer la protection des acteurs de la société civile dans les espaces de dialogue et les initiatives qu'ils déploient sur le terrain (y compris vis-à-vis des FDS).

6.3.3 *Changement de moyen terme 2.3. « Des mécanismes de contrôle de l'Etat envers ses services, et des citoyens envers les administrations déconcentrées et les collectivités territoriales, sont fonctionnels »*

La redevabilité des administrations est au cœur des demandes des populations en matière d'intervention publique. A cet effet, on peut identifier un ensemble d'initiatives à poursuivre sur le long terme :

- Soutenir les initiatives citoyennes et les OSC permettant de renforcer la redevabilité et la transparence dans la gestion des affaires publiques * *Coopérations suédoise, allemande, suisse, danoise*
- Appuyer les collectivités dans l'intégration de mécanismes d'alerte et d'interpellation fonctionnels
- Appuyer les collectivités dans la mise en place de mécanismes de communication afin de renforcer la transparence et l'accès à l'information sur la gestion et la conduite des affaires publiques
- Appuyer les autorités nationales dans la mise en place de mécanismes de contrôle au sein des administrations déconcentrées et décentralisées* *UE, Coopération danoise, Coopération suisse*
- Favoriser des canaux de communication entre les administrations locales et centrales * *Coopération allemande, Coopération suisse*

6.3.4 *Changement de moyen terme 2.4. « Le cadre législatif est adapté aux besoins des populations et reconnaît l'existence de système de droits locaux »*

Une des sources majeures de conflictualité entre les populations et l'Etat tient au cadre législatif qui entre en confrontation avec les pratiques, les droits et valeurs locales. Le code forestier en constitue sans doute un des exemples les plus criants. Les normes législatives servent plus l'affirmation de l'autorité de l'Etat qu'elles ne permettent de garantir les droits humains et de soutenir le développement local. Impossibles à appliquer dans les faits, elles placent les représentants de l'Etat dans l'obligation de « jouer » avec leur application et favorise ainsi la corruption. A cet effet, il importe de :

- Favoriser la conduite de réformes législatives et réglementaires visant à mettre en cohérence les textes avec les réalités locales d'une part et les engagements internationaux de l'Etat burkinabé d'autre part (code pastoral, code forestier, code minier, législations sur les aires protégées) * différents PTF en lien avec leurs secteurs d'intervention
- Appuyer la mise en œuvre de la loi foncière 034-2009 en veillant à ce que les principes qui fondent ses outils soient compris des agents de sa mise en œuvre et connus des populations * AFD

Le Burkina Faso dispose avec la loi foncière de 2009 d'une loi particulièrement innovante qui reconnaît les droits collectifs locaux et propose, avec les chartes foncières, un outil permettant de gérer l'allocation des droits sur la base des principes d'équité et de justice reconnus localement. Les critiques formulées à la loi, accusée d'avoir favorisé les ventes individuelles de terres, la concentration des terres, et les retraits de terres aux migrants, et ainsi contribué aux violences actuelles (ICG, 2020 ; Quidelleur, 2020), sont abusives. Il importe de distinguer le contenu de la loi et les pratiques de sa mise en œuvre (CTFD-CPF-Graf-DGFOMR, 2019). L'expérience montre que là où les services fonciers ruraux sont mis en œuvre, la loi foncière est souvent détournée de sa philosophie initiale et réduite à la délivrance d'attestation de possession foncière qui peuvent servir des logiques d'appropriation privée du foncier, tandis que les commissions foncières villageoises ne jouent pas véritablement leur rôle. En attestent dans l'Est les critiques qui sont ressorties de nos enquêtes au sujet de pratiques abusives de bornage de terres dans les communes de Pama et de Matiakoali (où des services fonciers ruraux avaient justement été mis en place par le programme MCA). La loi est souvent mal connue par les agents de sa mise en œuvre et les populations mal informées. L'enjeu n'est donc pas dans la révision de la loi, mais bien dans sa mise en œuvre et dans les conditions de celle-ci.

Changement de court terme 2.4.1. « Appuyer la mise en œuvre de la loi foncière dans une logique de médiation qui ré-affirme les principes d'équité et de justice couramment partagés localement »

A la condition qu'elle mette l'accent sur la (in)formation à ses principes, la mise en œuvre de la loi peut être considérée comme une priorité dans le contexte de crise actuel. Dans sa note d'orientation sur le nexus foncier-conflits violents, l'ONU 1) recommande que soient promues au cours du cycle de conflit des processus de réforme foncière qui puissent être utilisés dans un but de médiation et de prévention des conflits et 2) alerte contre le risque d'aggravation des conflits et des discriminations de genre que la délivrance de titres fonciers en période de (post)-conflits comporte (UN, 2019). Il est en effet désormais largement reconnu que les dispositifs de formalisation des droits, lorsqu'ils ne résultent pas d'un processus légitime de négociation foncière, favorisent l'appropriation foncière au profit des acteurs les mieux dotés

économiquement et les mieux placés dans les réseaux politiques et cristallisent les conflits fonciers intra-familiaux et intra-communautaires (CTFD, 2015). La loi foncière burkinabè offre justement avec les chartes foncières des outils uniques pour des dispositifs de médiation qui ré-affirment les principes d'équité et de justice couramment partagés localement. Les commissions de conciliation foncière villageoise constituent aussi en théorie des outils de prévention des conflits mais il convient de ne pas se limiter à ces cadres qui restent insuffisants (cf changements 1.1.).

On peut identifier un ensemble d'actions à conduire de manière prioritaire en contexte de crise :

- Réaliser un état des lieux de la manière dont la loi est comprise par les agents de sa mise en œuvre (agents des SFR, maires) et par les populations ;
- Conduire, sur la base de cet état des lieux et directement en lien avec les situations que vivent les populations sur le terrain (notamment les déplacés en milieu rural), des actions de formation et d'information sur les principes qui fondent la loi, en particulier sur le rôle des chartes foncières ;
- Accompagner les transformations foncières en contexte de crise à travers l'appui à la négociation de chartes foncières (déplacés, chartes foncières) ;
- Ne pas limiter la question de la prévention et de la gestion des conflits fonciers aux organes de la loi foncière (les SFR, commission foncière villageoise et commission de conciliation foncière villageoise) (cf changements 1.1. et 1.1.1)

6.4 CHANGEMENT DE LONG TERME 3 « L'OFFRE DE SERVICES ET D'INFRASTRUCTURES ASSURE UN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL EQUILIBRE ET INCLUSIF »

Dégager des perspectives de progrès économique et social aux populations de la région de l'Est reste une dimension essentielle de la renégociation du contrat social entre l'Etat et les citoyens. La crise témoigne des travers de formes extraverties et privatisées de développement qui n'ont pas profité aux populations de la région (tourisme cynégétique, privatisation, libéralisation et industrialisation du secteur aurifère). La région détient pourtant d'importants potentiels en termes de ressources, de savoirs faire et de capital humain à même de constituer les bases d'un développement territorial durable, équilibré et inclusif.

Quatre changements de moyen terme apparaissent nécessaire de ce point de vue :

1. *Les investissements en infrastructures et services, quelle que soit leur source de financement, sont coordonnés (au niveau provincial et régional) et s'inscrivent dans une vision partagée du territoire matérialisée dans un plan d'aménagement cohérent avec les ressources et les dynamiques du territoire*
2. *Les services sont conçus dans un double objectif d'insertion économique et d'émancipation sociale*
3. *Des dispositifs de gestion pérenne des infrastructures et services respectant les prérogatives en matière de maîtrise d'ouvrage sont mis en place et précédés d'une négociation d'accords sociaux*
4. *Les cadres réglementaires et législatifs et les plans de développement valorisent les dynamiques économiques locales, conciliant effectivement conservation des ressources naturelles et développement local*

6.4.1 Changement de moyen terme 3.1. « Les investissements en infrastructures et services, quelle que soit leur source de financement, sont coordonnés (au niveau provincial et régional) et s'inscrivent dans une vision partagée du

territoire matérialisée dans un plan d'aménagement cohérent avec les ressources et les dynamiques du territoire »

En l'absence d'un plan d'aménagement cohérent avec les ressources et dynamiques du territoire, les multiples sources de financement, caractéristiques d'une économie « sous régime d'aide », favorisent l'opportunisme et ne permettent pas d'enclencher une véritable dynamique de développement cohérente à l'échelle locale, régionale, nationale et transfrontalière.

En contexte de crise, et alors que les problèmes structurels des collectivités territoriales en matière de connaissance du territoire, d'inclusion et de redevabilité sont exacerbés (cf changement 2), l'absence de plan de développement reflétant les besoins et attentes des populations dans leur diversité pose un problème majeur. De ce point de vue, travailler « en période de paix » à la construction de plans de développement réellement participatifs et à la mise en œuvre d'une dynamique territoriale permettant de garantir inclusion et redevabilité constitue donc un facteur clair de résilience. L'exemple du Plan d'aménagement régional pastoral (PARP), élaboré par l'Entente pastorale (inter-collectivité réunissant les 27 communes et le conseil régional) avec l'appui du Recopa et avec le soutien de l'AFD, en constitue une illustration convaincante.

Une action nécessaire à conduire sur le long terme consiste à appuyer la co-construction d'une vision partagée des enjeux du territoire, destinée à alimenter les plans de développement locaux et régionaux. Cela suppose de

- Accompagner l'émergence de compétences pérennes et ancrées dans le territoire pour produire, gérer et actualiser les connaissances sur les ressources et dynamiques des territoires * AFD

Cela suppose : des ONG ayant un fort ancrage local, avec un dense réseau d'animateurs ou de points-focaux dans les villages, en capacité de produire des données de qualité en lien avec des chercheurs ; des STD renforcés dans leur capacité à actualiser le recensement des infrastructures et services existants ; des collectivités territoriales et des STD formés et renforcés dans leur capacité à archiver et à mobiliser la connaissance produite

- Renforcer les dynamiques de réseaux et partage de connaissance sur le territoire au niveau provincial et régional entre acteurs de la société civile et acteurs institutionnels *AFD, coopération suisse.

Ce changement de moyen terme suppose un changement de court terme.

Changement de court terme 3.1.1. « L'offre d'infrastructures et de services est réfléchi de manière à prendre en compte les effets de la crise sur les populations »

Ce changement de court terme nourrira par ailleurs le changement de moyen terme 1.2. « *Les personnes marginalisées se sentent reconnues et respectées en tant que citoyens* ». On peut identifier trois types d'action à conduire de manière prioritaire en contexte de crise :

- Appuyer la production de connaissances sur les besoins tant économiques, que socio-psychologiques, en adoptant une approche différentielle en fonction des profils de vulnérabilité (femmes isolées, enfants, vieux, etc) * Coopération suédoise,

Nos enquêtes ont touché du doigt des situations de grande exclusion : les femmes victimes de viols ou dont le mari a été assassiné par les FDS et qui n'ont pas pu bénéficier d'une prise en charge familiale ; les « filles-mères » pour reprendre le terme péjoratif utilisé à leur propos ; les déplacées en situation de forte vulnérabilité (prostitutions, mendicité, enfants domestiques, etc). Ces situations sont généralement passées sous silence. A court terme, il importe donc de développer des méthodologies plus ambitieuses pour recueillir des données en particulier sur les situations et statuts des femmes, et de leurs enfants, dans les zones de conflit et les contextes de violence.

- Appuyer le partage de connaissance au niveau provincial et régional pour permettre de formuler une offre coordonnée d'infrastructures et de services adaptés à la situation * *Coopération suisse*
- Mettre en place des dispositifs pérennes de réponse à la crise alimentaire provoquée par les difficultés voire l'impossibilité pour une part croissante de la population de cultiver.

6.4.2 Changement de moyen terme 3.2. « Les services et infrastructures socio-économiques sont conçus dans un double objectif d'insertion économique et d'émancipation sociale »

Ce changement de moyen terme contribue également au changement de long terme 1.2. « *Les personnes marginalisées se sentent reconnues et respectées en tant que citoyens* ».

Alors que l'accès à la terre est de plus en plus contraint, l'accès à une diversité de services devient de plus en plus déterminant pour sécuriser et développer les économies familiales et assurer dans le même temps l'émancipation des jeunes gens. La délivrance de services doit donc être pensée dans cette double perspective. Cela suppose un ensemble de changement à conduire sur le long terme :

- Appuyer la construction d'une vision stratégique régionale autour de l'éducation, formelle et non formelle, qui reconnaisse son caractère multi-dimensionnel et soit adaptée aux modes de vie des différentes catégories de population, et tout particulièrement les pasteurs* *Coopération suisse, allemande*

Aux côtés du foncier et des aires protégées, l'éducation est sans doute le secteur où la renégociation apaisée du contrat social entre les populations et l'Etat pourra se jouer. C'est aussi un moyen déterminant pour rééquilibrer dans les sphères de décision les relations entre hommes et femmes, entre jeunes et vieux, et entre « autochtones » et « migrants ».

L'éducation est valorisée non pas seulement dans sa dimension individuelle mais aussi collective (pour ce qu'elle apporte à la famille et à la communauté, dans une logique de redistribution). Elle est valorisée aussi dans sa dimension sociale et symbolique, dans sa dimension d'émancipation et de capacité à faire valoir ses droits. Beaucoup parmi les jeunes hommes enquêtés, et ce dans tous les groupes, considéraient que sans éducation, il n'y avait pas d'avenir pour les jeunes. Les jeunes femmes valorisent aussi l'éducation qui reste un capital essentiel dans les parcours d'autonomisation.

Les aspirations à l'éducation dans les groupes Peuls, restés longtemps à l'écart de l'école, sont de plus en plus fortes et ont été accentuées par la crise. Si au sein de ces groupes, il existe un intérêt pour les écoles franco-arabes, nos enquêtes montrent qu'appuyer le développement spécifique de ce type d'éducation serait mal perçu des autres communautés, d'autant plus dans le contexte actuel. Ces appuis apparaissent d'autant moins pertinents qu'il n'existe pas de rejet chez les Peuls des autres systèmes scolaires, au contraire.

Face au faible « rendement » de l'institution scolaire, de nombreux enfants restent hors de l'école. L'éducation de base non formelle a ici un rôle essentiel à jouer en permettant d'adapter les programmes aux spécificités des différents publics (notamment les pasteurs).

- Renforcer l'offre de formation professionnelle en lien avec les besoins du marché et les services dont les populations ont besoin localement * *Coopération suisse, AFD*

La formation professionnelle reste une demande forte des populations. L'enjeu est d'identifier les secteurs de formation porteurs, car trop souvent les formations ne sont pas en adéquation avec les besoins. Il existe ici un gros besoin d'innovation, avec un enjeu à connecter les parcours de formation professionnelle avec ceux de l'éducation de base non formelle. Au-

delà des métiers de l'artisanat, la formation professionnelle doit aussi porter sur les services dont les populations ont besoin localement.

- Développer une offre décentralisée de micro-finance adaptée aux besoins des jeunes et des femmes **Coopération suisse*

La marchandisation rapide des économies et les contraintes foncières, parmi d'autres changements de nature structurelle, obligent les jeunes et les femmes à mobiliser de nouvelles ressources pour négocier leur autonomie. Le principe du maintien en commun, sous l'autorité du père ou du mari, du champ familial et du troupeau n'est pas remis en cause par les jeunes et les femmes. En l'absence de prise en charge par l'Etat de la fonction de protection sociale, il reste en effet le principal moyen d'assurer un minimum de protection aux membres de la famille. Les jeunes et les femmes cherchent ainsi à se dégager des marges de manœuvre pour construire leur autonomie tout en continuant à contribuer à la sécurisation de l'économie familiale. Cette construction d'autonomie passe aujourd'hui principalement par les activités de transformation des produits et de commerce.

Ce changement suppose un changement à court terme.

Changement à court terme 3.2.1. « Les services sont pensés de manière à assurer la satisfaction des besoins fondamentaux, en particulier des plus vulnérables, en prenant en compte les contraintes nouvelles liées à la crise »

A court terme, cela peut passer par :

- Développer des offres de service dans le domaine de la santé, en particulier de la santé sexuelle et reproductive, prenant en compte les effets de la crise (peur des déplacements, couvre-feu, zones devenues inaccessibles, etc.) * *Coopération canadienne*

La crise affecte gravement l'accès aux soins, du fait de la peur des déplacements et/ ou du couvre-feu. Les femmes sont les premières victimes de cette situation qui dégrade la prise en charge de la santé sexuelle et reproductive. Les expériences autour de l'usage des TIC pour faciliter l'accès aux soins pourraient constituer un point d'appui intéressant.

- Développer une offre de prise en charge psychologique, autant pour soulager dans l'immédiat les personnes que pour recueillir de l'information pour identifier les besoins d'accompagnement à plus long terme.

Les violences physiques et morales ont généré des situations gravissimes de souffrances psychiques. Dans nos enquêtes, ce sont principalement les souffrances psychiques vécues par les femmes (de tout âge, jeunes femmes célibataires, femmes adultes, vieilles femmes) et les enfants qui nous ont été remontées. Mais les hommes rencontrés parlaient aussi de mal être, de sentiment d'inutilité, etc, montrant que des besoins existent aussi dans la population masculine.

- Développer des cadres et des actions de médiation qui permettent de traiter l'aggravation des violences basées sur le genre
- Développer l'accès à l'éducation non formelle dans les zones où les écoles sont fermées et au profit des déplacés en prenant en compte spécifiquement la situation des jeunes filles (qui sont le plus souvent exclues des alternatives trouvées par les populations) en faisant des programmes d'éducation un outil de renforcement de la cohésion sociale * *Coopération suisse*

Dans certains villages de la Kompianga et la Komondjoari, les centres d'éducation de base non formelle ont été assimilés à l'école formelle par les groupes fondamentalistes et n'ont pas pu fonctionner. Ils continuent néanmoins de fonctionner dans de nombreux villages où les écoles formelles sont fermées.

- Développer des services d'action sociale à destination des déplacés en situation de

grande vulnérabilité dans les zones urbaines (prostitution, mendicité, enfants domestiques, mariages forcés, etc)

- Appuyer le déploiement d'infrastructures de communication radio et téléphone
*Coopération suisse

6.4.3 Changement à moyen terme 3.3. « Des dispositifs de gestion pérenne des infrastructures et offres de services respectant les prérogatives en matière de maîtrise d'ouvrage sont mis en place et précédés d'une négociation d'accords sociaux »

Ce changement de moyen terme contribue également au changement de long terme 1.2. « *Les personnes marginalisées se sentent reconnues et respectées en tant que citoyens* ».

L'aménagement d'infrastructures à emprise foncière reste trop rarement précédé de processus de négociation d'accords sociaux. D'une manière générale, la définition des modes de gestion reste trop standardisée, ne prenant pas suffisamment en compte les contraintes spécifiques au contexte et aux groupes vulnérables.

En temps de crise, les risques qui portent sur les déplacements et les regroupements de populations questionnent la pertinence des démarches d'intervention classique d'ingénierie sociale, et invitent à réfléchir à des approches qui soient plus cohérentes avec les conceptions locales de la « représentation ». Il s'agit en particulier de passer d'une logique fondée sur les consultations publiques larges à une logique fondée sur la négociation entre les représentants légitimes, ce qui suppose, bien sûr, de les connaître. Ces représentants peuvent ne plus résider de manière permanente dans les villages, la notion d'autorité et de capacité de régulation n'étant pas nécessairement liée à la présence sur place. De ce point de vue, l'émergence de compétences pérennes et ancrées dans le territoire pour la négociation d'accords sociaux constitue un facteur de résilience clair à la crise.

Une action à conduire sur le long terme consiste à :

- Accompagner l'émergence de compétences pérennes et ancrées dans le territoire pour conduire des processus de négociation d'accords sociaux en vue de la réalisation des infrastructures rurales * AFD

Il s'agit ici de réfléchir à une coordination entre Services fonciers ruraux et ONG locales disposant de compétences dans l'animation de la négociation d'accords sociaux

A court terme, cela suppose d'adapter les dispositifs de gestion en prenant en compte les déplacements de populations et les risques de tensions communautaires.

Changement de court terme 3.3.1. « Les dispositifs de gestion sont pensés en prenant en compte les déplacements de population et les risques de tension communautaire »

- Appuyer une réflexion intégrant les différentes administrations locales, les autorités coutumières et les représentants des déplacés pour la définition de modes de gestion adaptés des infrastructures

6.4.4 Changement de moyen terme 3.4. « Les cadres règlementaires et législatifs et les plans de développement sont adaptés et valorisent les dynamiques économiques locales, conciliant effectivement conservation des ressources naturelles et développement local »

L'appui à un développement économique territorial suppose d'appuyer en priorité les secteurs stratégiques dans la région de l'Est que sont le pastoralisme, les aires protégées et le secteur aurifère, en veillant à ce que les cadres réglementaires et les plans de développement concilient effectivement conservation des ressources naturelles et développement local.

On peut identifier un ensemble d'actions à poursuivre sur le long terme à cet effet :

- Dans le secteur de l'élevage et du pastoralisme

L'élevage est aujourd'hui sans doute le secteur le plus structurant en termes de développement rural dans la région de l'Est. Il doit être accompagné dans sa diversité, en connaissance de la complexité des pratiques des populations qui combinent de plus en plus des pratiques intensives sur un noyau laitier qui reste au village toute l'année et le maintien de la mobilité du troupeau, éventuellement dans les pays voisins. Différentes actions doivent être combinées :

- Appuyer la mise en œuvre d'une vision partagée des enjeux des zones pastorales et des pistes à bétail pour le développement local et régional * AFD
- Appuyer la sécurisation foncière des espaces pastoraux en concertation avec les populations locales * *Coopération suisse et allemande, AFD*
- Faciliter la transhumance transfrontalière (mobilité et échanges commerciaux) selon une approche multi-niveau Une approche multi-niveau, en appuyant les plaidoyers et négociations internationales sur la question * *GIZ, UE*
- Des appuis à l'intensification autour du noyau laitier, en veillant à ce que cette intensification se fasse au profit des femmes, et autour de l'embouche
- Dans le domaine des aires protégées * *Coopération allemande, Coopération luxembourgeoise et suédoise (présent dans le secteur mais pas engagé sur ces actions).*

Les aires protégées sont des espaces clés, autant pour le développement local que pour la renégociation apaisée du contrat social entre l'Etat et les populations. Elles ne doivent plus être perçues comme un outil de la spoliation des populations au service d'une oligarchie et des intérêts occidentaux. Les formes de valorisation antérieures à la crise - réserve intégrale, concession privée de chasse -, et leur mode d'imposition aux populations (déguerpissements violents, législation inadaptée) ont indéniablement constitué des facteurs de vulnérabilité à la crise : peu occupées et objet de frustrations vis-à-vis de l'Etat, les aires protégées ont été des espaces propices à l'implantation des groupes fondamentalistes islamistes armés.

- A court terme, appuyer un processus de réflexion multi-acteurs visant à la valorisation des aires protégées au service du développement local et d'une gouvernance plus inclusive des populations:

A court terme, l'Etat doit engager des discussions avec les populations (autorités locales, comité villageois de gestion de la faune, groupements féminins de valorisation des produits non ligneux, Rugas, etc) pour redéfinir les modalités de gouvernance de ces aires, une fois le retour à l'ordre revenu. Cela contribuerait à rapprocher les populations de l'Etat et pourrait ainsi dans le même temps faciliter les missions de sécurisation du territoire. Ces discussions doivent concerner :

- *le modèle de valorisation* : les violences ont montré ce que les observateurs attentifs savaient déjà, les biens publics (parcs nationaux) et les biens communs (Zovic) sont plus légitimes aux yeux des populations que les concessions privées. Le renouvellement des baux des concessions privées devra donc faire l'objet d'un véritable débat public, qui conduira à minima à revoir les relations entre les concessionnaires, l'Etat, les collectivités territoriales et les villages riverains pour faire de ces concessions un outil au service du développement local. Mais d'autres formes de valorisation peuvent être définies qui permettraient une meilleure co-

existence des usages : tourisme de vision et écotourisme qui ne soient plus réservés à une clientèle occidentale (Kaboré, 2017b), pastoralisme, produits forestiers non ligneux pourraient co-exister dans des espaces dont la valeur patrimoniale serait reconnue.

Les indicateurs d'évaluation des aires protégées ne devraient plus être limités au nombre d'animaux sauvages et à la superficie classée, mais devraient inclure le nombre d'emplois décents, d'infrastructures et de bénéficiaires en périphérie, les changements positifs évidents dans les conditions de vie des populations, le niveau d'acceptation sociale du système de gestion. Dans le partage des bénéfices et des pouvoirs, les différentes catégories de villages doivent être prises en compte dans une logique d'équité. Il n'y a pas une seule périphérie, mais plusieurs, plus ou moins distantes des réserves et subissant donc à des degrés divers et de façons variées les coûts de la conservation (cf annexe 1).

- *le modèle de gouvernance* : en travaillant à des mécanismes de délégation de gestion qui placent les villageois au cœur de la gestion tout en assurant que les ressources puissent servir le développement villageois et communal ; en travaillant à une meilleure inclusion dans les comités de gestion de la faune (inclusion des femmes, des jeunes, des « migrants »), et à renforcer leur structuration en faitière.

Les villages riverains à travers leur organisations villageoises et faitières, mais aussi les collectivités décentralisées, devraient être partie prenante à part entière du processus d'élaboration des textes régissant l'amodiation des concessions et la sélection des attributaires de concessions. Des acteurs locaux organisés (faitières de structures villageoises) devraient pouvoir être concessionnaires. L'expérience de l'AGEREF-Comoé-Léraba, fonctionnelle depuis une trentaine d'années au Burkina (province de la Comoé), confirme cette possibilité. Ces organisations doivent participer au comité de suivi de la gestion des aires protégées, ce comité ayant des pouvoirs décisionnels. Les représentants des collectivités et des villages devraient siéger au conseil d'administration de l'OFINAP (Office National des Aires Protégées). Les rapports entre les acteurs, incluant les villages et les collectivités, devraient être formalisés par des documents (conventions, accords) contraignants. Les droits et obligations sur les retombées et les ressources y seraient définis. Un nouveau code forestier (loi) est à élaborer dans le cadre d'un processus participatif partant du niveau village.

- Renforcer la connaissance et la compréhension du cadre juridique applicable aux aires protégées et ses implications par leurs gestionnaires et les populations. Les textes incluent déjà des avancées réelles, le problème porte avant tout sur leur mise en œuvre.
- Appuyer le développement des filières de produits forestiers non ligneux en veillant à ce que les femmes continuent de tirer une autonomie économique spécifique de ces filières * *Coopération luxembourgeoise*
- Appuyer un processus de réflexion multi-acteurs pour un développement durable du secteur aurifère – incluant les enjeux de gouvernance - dans l'Est en lien avec les dynamiques dans le reste du pays * *projet BM et AFD Alliance for responsible mining (Mali, Sénégal, Burkina Faso - Sanmantenga et Tuy)*

Les problèmes d'illégalisme et de banditisme, et l'absence d'un modèle pérenne de développement de ce secteur (éminemment conflictuel dans toute l'Afrique de l'Ouest), placent ces réflexions dans le domaine de l'expérimentation. Le contexte actuel n'y est pas favorable. Mais l'Etat ne pourra pas faire l'impasse d'une réflexion à court terme sur le développement de l'activité aurifère dans la région.

- Appuyer le développement des périmètres irrigués et la récupération de terres dites dégradées en s'assurant qu'ils fassent l'objet d'accords sociaux préalables visant à

anticiper les conflits et à répondre aux situations d'exclusion et d'insécurité foncière * AFD

Les économies familiales de la région de l'Est se sont rapidement monétarisées et dans des provinces comme la Gnagna et la Komondjoari le besoin en eau agricole est fortement exprimé par les populations.

Si ces aménagements peuvent servir les aspirations d'autonomie des jeunes (en particulier lorsqu'ils sont en position de « migrants ») et des femmes (mossi et gourmantché), les principes d'allocation des parcelles doivent faire l'objet d'un dialogue inclusif approfondi au niveau local pour ne pas être contestés.

- Appuyer le développement des infrastructures routières pour désenclaver les villages * *Coopération suisse*

Des investissements massifs dans les infrastructures routières et le désenclavement des villages restent une condition à la délivrance des services, au rapprochement des populations des administrations déconcentrées et décentralisées, et à la valorisation du potentiel économique du territoire. Il convient de les conduire dès à présent, là où les conditions sécuritaires le permettent.

Deux changements apparaissent nécessaires à court terme.

Changement 3.4.1. « Le soutien aux secteurs ruraux porteurs dans la zone permet un maintien des activités en contexte de crise et posent les fondements d'un soutien à long terme plus inclusif et respectueux des réalités locales »

- Cf actions liées au changement 1.3.2.

Les actions de sécurisation du foncier conduite dans le cadre du changement 1.3.2. « *Les déplacements de population et les réorganisations foncières associées sont accompagnés par les institutions de gouvernance en se fondant sur les principes de justice et de solidarité partagés localement* » concernent également ce changement. Les contextes de crise rendent encore plus prégnant la nécessité de considérer conjointement la dimension politique et technique du foncier ensemble (UN, 2019).

- Rendre possible la transhumance transfrontalière en la sécurisant à travers des cadres de concertations multi-acteurs transfrontaliers * *GIZ, UE*
- Appuyer le développement des périmètres irrigués et de la récupération de terres dites dégradées dans les zones de repli en s'assurant qu'ils fassent l'objet d'accords sociaux préalables visant à anticiper les conflits et à répondre aux situations d'exclusion et d'insécurité foncière que connaissent en particulier les déplacés et les « migrants » * *AFD*
- Appuyer une réflexion en vue d'une réouverture négociée et sécurisée (y compris du point de vue des droits des femmes et de l'accès aux services de base) aux sites aurifères qui ne sont pas sous le contrôle des groupes

Changement 3.4.2. « Le dispositif sécuritaire est pensé de manière à permettre les activités économiques et l'offre de services »

On notera ici les actions soutenues par la Coopération suisse pour sécuriser les écoles

7 RECOMMANDATIONS POUR LA FORMULATION D' ACTIONS DE DEVELOPPEMENT EN CONTEXTE DE CRISE

La théorie du changement formalisée ci-dessus constitue un outil de discussion politique et stratégique entre partenaires du développement, pour que les actions de développement menées dans l'Est 1) fassent action publique ; 2) se fassent dans le respect de la souveraineté de l'Etat burkinabè et 3) en définissant clairement le rôle des différents partenaires.

Suivant les chemins de changement formulés, trois axes principaux peuvent être dégagés pour des actions de développement dans le contexte sécuritaire dégradé de la région de l'Est :

- *Soutenir les secteurs clés pour la résolution des conflits locaux, la renégociation du contrat social et le développement de la région* : le pastoralisme, l'agriculture, le foncier, les aires protégées, le secteur aurifère, l'éducation.
- *Privilégier les approches territoriales sur les approches sectorielles*
- *Prendre en charge les questions clés en matière de cohésion sociale émergeant en contexte de crise* : la résolution des conflits locaux, l'exclusion silencieuse, les souffrances psychiques, l'accès à la santé en contexte de crise et la publicisation d'une lecture partagée des relations entre les groupes.

Les programmes devront s'adapter au contexte local, en fonction du degré et des formes de l'insécurité. Les actions qui pourraient être mises en œuvre ont déjà été présentées dans la théorie du changement (de simples renvois sont donc proposés ci-dessous).

7.1 SOUTENIR LES SECTEURS CLÉS POUR LA RESOLUTION DES CONFLITS LOCAUX, LA RENEGOCIATION DU CONTRAT SOCIAL ET LE DEVELOPPEMENT DE LA REGION

Prendre acte de la dimension politique de la crise implique d'identifier les points de cristallisation des tensions, au sein des populations et entre l'Etat et les populations. Six secteurs clés ressortent de l'analyse pour la renégociation du contrat social, l'apaisement durable des tensions et le développement.

- *Le pastoralisme*

On l'a dit à plusieurs reprises, les conflits communautaires se cristallisent autour des zones pastorales qui concentrent les principales tensions de la région : la contestation de la relation autochtones-migrants ; les concurrences pour le pouvoir (électif et coutumier) ; le sentiment de marginalisation des populations pastorales et, par jeu d'identification, des populations peules ; la violence du rapport à l'Etat (à travers les opérations de déguerpissement).

La transhumance transfrontalière constitue un autre enjeu majeur où pourra se renégocier le contrat social avec les populations pastorales, avec le double enjeu de reconnaître le droit à la mobilité (via la sécurisation de la transhumance) et le droit à l'ancrage dans les territoires (via un accès sécurisé au foncier et aux pâturages dans les villages de résidence et un appui à l'intensification autour du noyau laitier).

Les actions relatives à ce secteur sont présentées dans le changement de moyen terme 3.4, et les changements de court terme 3.4.1. et 1.2.3.

Accompagner le développement du pastoralisme constitue par ailleurs un des moyens de favoriser la reconnaissance de la citoyenneté des populations pastorales et, par jeu d'identification, des populations peules.

- *L'agriculture*

Appuyer le développement agricole en cohérence avec le développement pastoral est un enjeu clé pour assurer un développement territorial équilibré, répondre aux besoins de diversification des économies familiales et assurer que les différentes composantes de la société soient incluses dans le processus de développement. Les aménagements de périmètres irrigués et les aménagements dits de « récupération de terres dégradées » sont à penser systématiquement en lien avec le développement du pastoralisme. D'autres actions de soutien aux filières seraient pertinentes à développer.

- *Le foncier*

Les mouvements de population confèrent un enjeu majeur à la question foncière, dans le contexte actuel et en situation de « post-conflit ». Dans de tels contextes, le foncier peut constituer autant un facteur de cohésion que de déstructuration sociale. On l'a dit, l'enjeu est de travailler à des dispositifs de médiation susceptibles de contribuer à la renégociation du contrat social entre les composantes de la société locale. Le Burkina Faso dispose ici d'un acquis précieux avec la loi foncière de 2009. L'enjeu est que la loi puisse être utilisée comme un moyen de renégocier les relations entre les groupes en conjuguant les principes de justice et d'équité partagés localement et ceux de l'Etat de droit.

Au-delà, sur le long terme, l'enjeu est que des accords sociaux puissent être négociés en amont de toute intervention à emprise foncière. C'est le cas en particulier des zones pastorales, des forêts, des périmètres irrigués ou encore des aménagements de restauration des terres dégradées. Ces derniers aménagements pourraient permettre de desserrer la contrainte foncière dans certains villages d'accueil des déplacés. Mais ces aménagements doivent impérativement être précédés d'un processus de négociation d'accords sociaux autour du foncier, prenant en compte les relations entre déplacés et populations hôtes, les maîtrises territoriales des différents villages, et les effets sur l'élevage (notamment transhumant), au risque qu'ils ne créent de nouveaux conflits.

Les actions relatives à ce secteur sont présentées dans le changement de moyen terme 2.4, 1.3. et 3.3. et les changements de court terme 2.4.1. et 1.2.3.

- *Les aires protégées*

Les aires protégées ont cristallisé les frustrations des populations vis-à-vis de l'Etat et des privés. Ces zones sont actuellement en grande partie sous le contrôle des groupes armés. Donner des gages aux populations de la volonté de l'Etat de revenir sur les politiques menées jusqu'ici est une condition à la sécurisation de ces zones à court terme et une condition à la reconstruction de la légitimité de l'Etat à long terme. Plusieurs coopérations financent des interventions dans le domaine des aires protégées mais sans que la question cruciale des modèles de développement et de gouvernance ne soit véritablement posée.

Les actions relatives à ce secteur sont présentées dans le changement de moyen terme 3.4. Les actions liées aux enjeux de protection des populations présentées dans le changement 1.3. sont aussi à considérer.

Les aires protégées doivent être des projets portés par les communautés villageoises, et permettre de concilier développement économique et respect des systèmes locaux de valeurs. Les expériences des Zones villageoises d'intérêt cynégétique du Gourma et de la Komienga sont intéressantes de ce point de vue (cf annexe 1).

- *Le secteur aurifère*

Les enjeux sont complexes mais l'Etat ne pourra faire l'impasse sur un processus participatif d'élaboration d'un modèle durable de développement du secteur aurifère. Les différentes expériences de régulation du secteur aurifère conduites au Burkina Faso par l'Etat et ses partenaires techniques et financiers pourraient être valorisées ici.

Les actions relatives à ce secteur sont présentées dans le changement de moyen terme 3.4. et le changement de court terme 3.4.1.

- *L'éducation*

On l'a dit, les attentes relatives à l'éducation sont multiples. L'école reste pour les populations, y compris dans le contexte actuel, une « substance de la démocratie », le symbole de la présence de l'Etat dans sa fonction régaliennne de délivrance de service public. Soutenir l'accès des populations de l'Est à l'éducation est un moyen pour l'Etat de donner des gages de sa volonté de les intégrer économiquement et politiquement à la communauté nationale. Il importe en particulier de développer des offres d'éducation non formelle à destination des populations affectées par l'insécurité, dans les zones de départ comme dans les zones d'accueil.

Comme pour le pastoralisme, appuyer le développement de formes alternatives d'éducation adaptées aux populations d'origine pastorale constitue par ailleurs un des moyens de favoriser la reconnaissance de leur citoyenneté et, par jeu d'identification, celle des populations peules.

7.2 PRIVILEGIER LES APPROCHES TERRITORIALES SUR LES APPROCHES SECTORIELLES

En contexte de crise plus particulièrement, les approches sectorielles montrent leurs limites. Les approches territoriales fondées sur l'engagement des acteurs locaux et la construction d'une vision commune des enjeux sont à privilégier.

La crise montre que, au-delà de l'aménagement d'infrastructures, l'enjeu se situe dans les questions de gouvernance. L'aménagement d'infrastructures qui ne respecterait pas les principes d'inclusion, de redevabilité, et de transparence et ne serait pas précédé de processus de négociation d'accords sociaux visant à sécuriser les droits fonciers et à mettre en place des dispositifs de gestion pérennes serait même contre-productif. Cela suppose que les aménagements résultent d'une dynamique territoriale. L'expérience du Plan d'aménagement régional pastoral (PARP) et de l'Entente pastorale (inter-collectivité sur les questions pastorales) est intéressante de ce point de vue : une vision stratégique partagée du pastoralisme, cohérente avec les besoins, existe au niveau des collectivités territoriales et des STD. Sur cette base, il est possible de construire un dialogue pour procéder aux nécessaires adaptations liées au contexte de crise, en lien avec un réseau de représentants légitimes (les *Rugas* et chefs coutumiers).

L'expérience du PARP et de l'Entente pastorale pourraient être valorisées pour promouvoir des approches similaires dans les autres secteurs clés identifiés ci-dessus : les aires protégées, éventuellement l'orpaillage, et l'éducation.

Il importe toutefois de ne pas se limiter au niveau local et d'appuyer des processus multi-niveaux pour créer les conditions d'un soutien de l'Etat et des organisations régionales aux dynamiques territoriales.

7.3 PRENDRE EN CHARGE LES QUESTIONS CLES EN MATIERE DE COHESION SOCIALE EMERGEANT DANS LE CONTEXTE DE CRISE

Certaines questions clés en matière de cohésion sociale ont émergé en contexte de crise, qui restent souvent insuffisamment accompagnées, voire méconnues. Il existe ici un fort enjeu à constituer ces questions en enjeu d'action publique avec les autorités burkinabè et les autres partenaires techniques et financiers. On pense en particulier à :

- Des questions pas ou très peu prises en charge :
 - « *L'exclusion silencieuse* » qui concerne d'abord les femmes : femmes dont le mari est soupçonné d'avoir rejoint les groupes « terroristes » (et leurs enfants) ; les « filles-mères » (qui peuvent être le résultat d'un viol) pour reprendre le terme péjoratif utilisé à ce sujet ; les déplacées en situation de grande vulnérabilité (prostitution, mendicité, enfants domestiques, etc) (cf actions identifiées dans le changement de court terme 3.1.1)
 - *Les violences basées sur le genre* (cf actions identifiées dans le changement de court terme 3.2.1)
 - *La prise en charge des souffrances psychiques* (cf actions identifiées dans le changement de court terme 3.2.1)
 - *L'offre de services de santé alternatifs* (cf actions identifiées dans le changement de court terme 3.2.1)
 - *L'intégration sociale des déplacés, y compris en milieu rural* (cf actions identifiées dans le changement de court terme 1.2.3)

- *La lutte contre la stigmatisation* (cf actions identifiées dans le changement de court terme 1.2.1)
- *Les enjeux de régulation des conflits locaux* déjà soutenus par les coopérations suisse, danoise, suédoise, allemande (cf actions identifiées dans le changement de moyen terme 1.1. et le changement de court terme 1.1.1)
- *Les enjeux liés à l'amélioration du système judiciaire et sécuritaire* déjà soutenus par les coopérations suisse, danoise, suédoise, allemande (cf actions identifiées dans le changement de moyen terme 1.3. et le changement de court terme 1.3.1)

7.4 RETOURS SUR LES QUESTIONS SPECIFIQUES

Les termes de référence de l'étude identifiaient un ensemble de questions auxquelles l'étude devait spécifiquement répondre.

7.4.1 *La pertinence et les modalités d'un soutien aux collectivités territoriales et de projets sous maîtrise d'ouvrage communale*

Le contexte de crise ne remet pas en question la pertinence de travailler avec les collectivités territoriales. D'abord parce qu'il importe de sortir d'une vision par étapes conflit/ post-conflit/ paix. La situation est plus celle d'un continuum paix-conflits, et l'Est avait déjà connu avec le grand banditisme des situations de violence gravissimes. Les populations font d'ailleurs régulièrement le parallèle. Ensuite parce que, si les populations disent souvent avoir perdu confiance dans le fonctionnement des collectivités territoriales dans les territoires les plus affectés par la crise parce qu'elles n'ont plus de lien avec les conseillers ou le maire, l'enjeu est plus de recréer les conditions de la confiance que d'abandonner les élus. Dans nos enquêtes, seul un maire est apparu discrédité au point que les populations disaient ne pas se reconnaître en lui. Mais cette situation n'est pas spécifique au contexte de crise.

Par contre, les actions ne peuvent se limiter à de l'appui à la maîtrise d'ouvrage communale. Encore plus en contexte de crise, il existe un enjeu clair à diversifier les appuis dans une logique de dynamique territoriale porteuse d'inclusion et de redevabilité (cf supra).

Se pose évidemment la question de la possibilité pour ces acteurs d'intervenir dans le contexte actuel. Il faut ici différencier les situations entre :

- *Les communes qui ne sont pas directement touchées par l'insécurité*, où les agents sont toujours en poste et peuvent se déplacer dans les villages (communes de la Gnagna – en dehors de la commune de Liptougou, de l'ouest du Gourma - donc hors Fada et Matiacoali- et d'une partie de la Tapoa)

Ici les investissements sous maîtrise d'ouvrage communale devraient être faits selon une logique globale de renforcement des différents acteurs du territoire, à la faveur d'une coordination des interventions des différents PTF.

- *Les communes où l'insécurité est aujourd'hui telle qu'il n'est plus possible d'envisager des investissements en infrastructures*, encore moins sous maîtrise d'ouvrage communale (Madjoari, Bartiéboougou, Foutouri)

La perspective humanitaire s'impose ici, avec ses méthodologies et problèmes spécifiques (liés notamment au détournement de l'aide au profit des groupes armés).

- *Les autres communes* où des investissements sous maîtrise d'ouvrage communale restent possibles, mais où *trois conditions minimales doivent être réunies pour que les investissements ne nuisent pas à la cohésion sociale, voire la renforcent* :
 - *les relations socio-politiques entre les groupes et les jeux de pouvoir sont connus ;*
 - *les besoins existent et sont connus ;*

- *les représentants légitimes des différents groupes socio-économiques et socio-culturels sont identifiés et sont en mesure de dialoguer pour négocier les accords sociaux et définir les systèmes de gestion.*

Ici, deux cas de figure se dessinent :

- Soit cette connaissance des dynamiques locales et des acteurs est acquise et il est possible de lancer des investissements dès la première année (éventuellement uniquement dans un secteur) ;
- Soit cette connaissance fait défaut, et la produire devrait constituer un préalable à tout investissement.

On peut donc tenter d'identifier un ensemble d'éléments pour repenser les méthodologies d'intervention pour la réalisation d'investissements communaux en contexte de crise :

- *Prendre le temps de l'analyse de la situation*, en impliquant des chercheurs nationaux et des ONG/OSC disposant d'un fort ancrage sur le terrain et jouant un rôle d'intermédiation reconnu
- *Faire « dialoguer les bonnes personnes »*

Identifier les représentants légitimes des populations - chose qui se fait au cas par cas et suppose une bonne connaissance de la situation - pour les faire dialoguer avec les collectivités territoriales et les STD devrait constituer une étape à part entière des méthodologies d'intervention.

- *Travailler sur la cohérence des interventions au niveau supra-local* (province, région)
- *Faire négocier des accords sociaux entre les représentants légitimes.*

7.4.2 La pertinence et les modalités d'un soutien accru aux secteurs de l'éducation, de la formation professionnelle et du développement rural

La pertinence et les modalités d'un soutien accru aux secteurs de l'éducation et du développement rural ont été décrits ci-dessus.

Le développement d'une offre de formation professionnelle constitue une attente claire des populations, mais les objectifs et les modalités restent encore mal définis. Il importe de se méfier des projets de formation construits rapidement, où la présence des participants tient plus à la logique du « jeu de l'oie » (on ne refuse pas une intervention au risque d'être écarté des interventions futures) que de l'intérêt réel. Les dispositifs de formation les mieux structurés concernent aujourd'hui les publics scolarisés et urbains. La question de la formation professionnelle en milieu rural fait encore l'objet d'expérimentations, en particulier dans le cadre du PSAE soutenu dans l'Est par l'AFD.

7.4.3 Les modalités de prise en compte de la diversité socio-culturelle et des groupes vulnérables, en particulier des déplacés internes

La vulnérabilité gagne à être pensée sous l'angle de l'intersectionnalité – notion qui désigne la situation de personnes subissant simultanément plusieurs formes de domination ou de discrimination. Les « jeunes », les « femmes », les « pasteurs » et les « migrants » ne peuvent être considérés en soi comme des groupes vulnérables. Les déplacés internes non plus.

On peut dégager plusieurs grandes dimensions autour desquelles se construit la vulnérabilité dans l'Est et qu'il importe de croiser :

- La position de « migrants » dans les villages où les relations d'inclusion entre les groupes ont été affaiblies, voir rompues. (cf 2.1.5. et 2.2.5.) C'est particulièrement fort :
 - Dans les villages les plus affectés par l'insécurité ;

- Dans les villages d'accueil de déplacés internes.
- La position de déplacé (cf 2.1.5. et les actions identifiées à propos des changements 1.2.3 et 3.2.1.)
 - En milieu rural lorsque le déplacement ne se fait pas dans le village d'origine ou dans le village de parents ou amis proches. Le contexte actuel est peu favorable à l'intégration économique et sociale ;
 - En milieu urbain lorsque le déplacé ne dispose pas d'attaches économique ou sociale fortes préalables (accueil par des parents ou amis proches ; propriété d'une maison et/ ou d'une boutique, etc). En dehors des camps de déplacés sur lesquels se concentre l'aide humanitaire, on retrouve ces déplacés dans les quartiers non lotis ;
 - Les femmes seules qui subissent différentes formes de stigmatisation, y compris de la part des forces de défense et de sécurité ;
 - Les jeunes filles et femmes qui sont soumises à de fortes restrictions dans leurs déplacements au risque si elles les enfreignent de nuire à leur réputation.
- L'orientation pastorale de l'économie familiale (cf 2.2.1.). On l'a vu, le pastoralisme est particulièrement affecté par l'insécurité. Différentes positions exposent plus particulièrement à la vulnérabilité :
 - Les éleveurs qui se sont repliés dans des territoires où ils ne disposent pas d'attache sociale préalable (pas de « logeur ») ;
 - Les bergers et les acteurs de la filière du commerce du bétail qui, dans leurs déplacements, rencontrent de fortes difficultés dans leurs interactions avec les représentants de l'administration lorsqu'ils ne disposent pas des ressources permettant de faire valoir leurs droits (absence de maîtrise du mooré ou du français, absence de papiers d'identité, absence de liens avec le milieu urbain)
- Les femmes restées sans conjoint dans les villages les plus sujets à l'insécurité, et les personnes qui dépendent d'elles (leurs enfants et les personnes âgées) (cf 2.1.6.) ;
- Les jeunes hommes lorsqu'ils ne sont plus intégrés dans un collectif familial (ceux qui se sont repliés dans les chefs-lieux suite à la fermeture des sites d'orpaillage par exemple) ;
- La précarité structurelle de l'économie familiale.

Dans l'Est, la prise en compte de la diversité socio-culturelle met en jeu trois dimensions en particulier :

- *La position « migrant » (ou « étranger ») versus « autochtone ».* On l'a vu, la région de l'Est est marquée par une forte culture de l'inclusion, toutefois mise à mal par les changements sociaux, économiques et politiques contemporains (cf 1.1.2., 1.2.2. et 1.2.3.) ;
- *L'appartenance à la communauté peule* a pris une dimension nouvelle dans les interactions sociales depuis la crise (cf 2.3.3.) ;
- *L'appartenance religieuse.* On l'a dit, il existe dans la région de l'Est un fort syncrétisme religieux et une vraie culture de la tolérance religieuse entre les groupes (cf 1.1.6.). Ces éléments constituent indéniablement un facteur de résilience à la crise. Les violences liées au fondamentalisme islamique armé s'accompagnent toutefois de problèmes identitaires qu'il faut nécessairement prendre en considération dans la « lutte contre le terrorisme » lui-même (interdiction de procéder aux rites animistes, conversions forcées, etc).

Dans le contexte de l'Est en particulier et du Burkina Faso en général, l'enjeu est de reconstruire la cohésion sociale sur la base de la culture de l'inclusion (consubstantielle aux histoires locales du peuplement et des pouvoirs), de la tolérance religieuse (entretenu par les valeurs de citoyenneté portées par plusieurs associations confessionnelles) et de l'égalité citoyenne (ayant pour référent

la révolution sankariste). Les tensions ne sont pas exprimées publiquement au Burkina Faso sur le registre communautaire, encore moins ethnique. Mais les acteurs publics sont conscients de ces enjeux, comme l'attestent les entretiens que nous avons pu réaliser au niveau local auprès de différentes autorités et leaders. Les problèmes spécifiques de certains groupes socio-culturels doivent donc être pris en charge dans une logique de renforcement de la culture d'inclusion et de tolérance plus que dans une logique de « discrimination positive ». Par exemple, sur les problèmes de stigmatisation de membres de la communauté peule, l'enjeu est d'avoir un discours porté par des personnalités publiques issues de différentes communautés. Ou encore sur le sentiment de marginalisation des Peuls, l'enjeu est de construire des programmes d'éducation adaptés aux différents publics éloignés de l'école (donc aussi aux « Peuls pasteurs » mais pas seulement).

7.4.4 Les modalités de prise en compte des femmes dans les actions de développement et la pertinence et les modalités d'actions spécifiques portant sur les rapports de genre

On l'a vu, plusieurs questions clés en matière de cohésion sociale ont émergé dans le contexte de crise, avec à chaque fois un enjeu fort à prendre spécifiquement en compte, celui de la situation des femmes (cf 9.3) :

- Sur l'exclusion silencieuse qui concerne d'abord les femmes ;
- Sur l'aggravation des discriminations et violences basées sur le genre ;
- Sur la prise en charge des souffrances psychiques ;
- Sur l'offre de services de santé alternatifs (santé reproductive et santé maternelle et infantile notamment) ;
- Sur l'intégration sociale des déplacés ;
- Sur la lutte contre la stigmatisation.

Les rapports de genre et la situation des femmes restent trop souvent réduits à une dimension d'études plus générales : l'accès aux terrains fragiles, la confiance envers les enquêteurs, les biais dans la sélection des questions (en lien avec les problématiques de recherches guidées par les intérêts des bailleurs de fonds et des organisations internationales), le faible nombre d'intervenantes féminines en situation d'insécurité, empêchent la possibilité de se représenter fidèlement ce que peuvent vivre les femmes, et ce à quoi elles aspirent.

Cette situation ne fait que renforcer des biais structurels aux politiques publiques et interventions de développement, trop souvent fondées, soit sur une conception unitaire du « ménage » qui ignore les divergences d'intérêt possibles au sein du groupe familial, soit, inversement, sur une vision individualisante qui néglige les relations de solidarité et la logique patrimoniale (Colin et Rangé, à paraître). La lecture du rapport entre genre et foncier en termes de discrimination par exemple, et les mesures de politiques publiques et les interventions de développement qui assimilent émancipation et possession foncière, méconnaissent ainsi le coût d'une tension ou d'une rupture avec les proches (époux, frères) et gommement l'hétérogénéité de la catégorie « femme » – et tout particulièrement les différences radicales entre les statuts d'épouse, de mère ou de sœur. Ils ignorent aussi le fait que le rapport des femmes – et plus largement de l'ensemble des acteurs sociaux – à la terre ne peut être appréhendé indépendamment des systèmes de filiation et d'héritage, et des identités et revendications qu'ils font naître.

Il existe donc un enjeu majeur à développer des méthodologies plus ambitieuses pour recueillir des données sur les situations et statuts des femmes en général, et dans les zones de conflit et les contextes de violence en particulier (voir annexe 3).

7.4.5 La pertinence et les modalités d'un soutien au secteur de la justice (justice publique, dispositifs locaux de justice)

Comme l'a formalisé la théorie du changement, il existe un enjeu clair à l'amélioration du système judiciaire. Le contexte de crise pose des questions particulières en lien avec l'amélioration du système sécuritaire (voir actions décrites à propos du changement 1.3.1.). Au-delà du contexte de crise, l'administration judiciaire reste perçue comme corrompue, inefficace et socialement discriminante. C'est un problème majeur qui explique notamment la place qu'ont pris les groupes d'auto-défense *Koglweogo* dans la régulation de la violence et plus largement dans la gouvernance locale, et les problèmes que cela pose aujourd'hui. Des actions à portée structurelle portant sur le fonctionnement des administrations judiciaires et sécuritaires sont donc essentielles (voir les actions identifiées à propos du changement 1.1.).

Des actions visant à favoriser la coordination entre différentes formes de justice sont pertinentes, mais supposent, pour être structurantes, que soient conduites en parallèle des actions touchant au secteur de la justice étatique (cf actions identifiées à propos du changement 1.1.). En contexte de crise plus spécifiquement, il existe un enjeu clair à permettre aux acteurs formels et surtout informels des dispositifs locaux de régulation des conflits de continuer à jouer leur rôle (cf actions identifiées à propos du changement 1.1.1.).

Enfin, le foncier reste un des objets majeurs de cristallisation des conflits. La mise en œuvre de la loi foncière, dans le respect des principes qui la fonde, est une question importante aussi bien à moyen terme (cf actions identifiées à propos du changement 2.4.) qu'à court terme (cf actions identifiées à propos du changement 2.4.1.). Mais il importe de ne pas limiter la question de la prévention et de la régulation des conflits fonciers aux organes de la loi foncière et de travailler aux articulations entre acteurs à différents niveaux (cf actions identifiées à propos du changement 1.1.).

7.4.6 Les liens devant être établis avec des projets dans les pays frontaliers afin de prendre en compte les dynamiques transfrontalières en situation de conflit

Il existe des enjeux très clairs à travailler à l'échange transfrontalier sur :

- *La régulation apaisée de la transhumance avec les pays côtiers* (régulation des conflits violents ; réglementation de la transhumance dans les pays côtiers et au niveau régional ; facilitation des relations avec les administrations des deux pays). Des liens pourraient être établis ici avec le Projet régional de dialogue et d'investissement pour le pastoralisme et la transhumance au Sahel et dans les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest (PREDIP) financé par l'UE et le Projet élevages et pastoralisme intégrés et sécurisés en Afrique de l'Ouest (PEPISAO) financé par l'AFD ;
- *La régulation apaisée des mobilités des hommes et des marchandises de part et d'autre des frontières*. Les circulations transfrontalières sont déterminantes dans l'économie de la région de l'Est. Les populations n'étant souvent pas en possession de leurs pièces d'identité et le commerce relevant largement de l'économie informelle et de divers trafics (carburant, motos, mais aussi or, gibier, etc), les interactions avec les forces de l'ordre sont souvent difficiles, voir violentes. Il importe de distinguer ce qui relève du « petit trafic » qui fait vivre une large population de jeunes gens (carburant, motos non dédouanées notamment) de ce qui relève du grand trafic qui nourrit des circuits mafieux (trafic de l'or dont profite de grands commerçants qui entretiennent les orpailleurs dans des relations d'exploitation hautement conflictuels, cf 1.3.2.).

A court terme, dans le contexte sécuritaire actuel, la question a pris une dimension très particulière. La GIZ a démarré un nouveau projet à dimension sous-régionale (Burkina Faso, Niger, Bénin) dans l'Est axé sur la prévention des crises et la gestion des conflits dans le parc du W (création de cadres de concertation transfrontaliers ; aménagement

d'infrastructures ; coopération des Ministères de l'environnement et de la sécurité dans la sécurisation de la zone) (cf 6.1.1.).

- *La gouvernance des aires protégées.* On l'a dit, c'est un enjeu majeur pour la renégociation du contrat social entre les sociétés locales et l'Etat (cf actions identifiées à propos du changement 3.4.). Les aires protégées relevant en grande partie du complexe transfrontalier du WAP, la question revêt de fait une dimension transfrontalière. Le KFW va financer un projet de conservation de la biodiversité dans le WAP mais ce projet n'a a priori pas pour ambition de redéfinir les modèles de développement et de gouvernance.

7.5 RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

On peut identifier un ensemble de recommandations transversales à destination des partenaires techniques et financiers relatives aux interventions en contexte de crise (Price, 2017).

- Renforcer les exigences en matière de connaissance des acteurs (en particulier du pouvoir informel) et des territoires d'une part et en matière d'analyse de l'économie politique des relations entre le centre et les périphéries et des interactions entre les différents niveaux (global, international, national, régional et local) d'autre part. Il s'agit d'analyser la crise et les conflits dans une logique processuelle qui permette de saisir les processus de changement ;
- Renforcer les exigences en matière de redevabilité et d'inclusion ;
- Définir des stratégies et soutenir des programmations sur le long terme (au regard de la complexité des processus de résolution des conflits et de renégociation du contrat social) ;
- Contextualiser les programmes et leur conférer la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux différents contextes d'insécurité et à leurs évolutions ;
- Développer des soutiens multi-échelles y compris aux niveaux intermédiaires (et pas uniquement au niveau central ou, inversement, local), les efforts venant du haut et du bas devant se conjuguer pour atteindre une paix durable (Autesserre, 2017) ;
- Intégrer la dimension politique de la crise et renoncer à toute vision techniciste et instrumentale du nexus développement-sécurité ;
- Analyser, en lien avec les autres PTF, les effets de l'aide sur les mouvements de population, la gouvernance locale et les rapports entre l'Etat et les citoyens et adapter ses méthodes d'intervention en fonction, de manière à respecter la souveraineté de l'Etat et à éviter que l'aide ne vienne freiner les nécessaires changements et réformes au niveau de l'Etat ;
- Assumer un rôle d'appui conseil, voire de plaidoyer auprès de l'Etat sur des enjeux forts (tel que l'intégration des instances de gouvernance locale au dispositif national de réponse à la crise et de consolidation de la paix, l'intégration des droits humains dans les réponses militaires, l'aboutissement du processus de décentralisation, la concrétisation des dispositifs visant à assurer une plus grande redevabilité de l'Etat vis-à-vis des citoyens, etc) ;
- S'outiller pour assurer un pilotage et un suivi adapté des interventions. Certaines coopérations, telle que la coopération suisse ou la coopération suédoise, ont développé des compétences substantielles d'intervention en contexte fragile, et des méthodes et outils en lien.
- Etudier l'opportunité d'intégrer une approche fondée sur les droits dans les programmes soutenus.

Conclusion

La crise politico-sécuritaire que traverse actuellement la région de l'Est a révélé des tensions et processus conflictuels préexistants, pour certains masqués et, pour d'autres, déjà exprimés dans la violence. Elle met en scène un Etat trop peu présent dans sa fonction de pourvoyeur de services et de protection, et inversement trop souvent perçu comme privatisé et répressif. La région de l'Est est une région traumatisée. Traumatisée par l'expérience du grand banditisme dans laquelle l'Etat a manqué à sa fonction de protection, avec une administration judiciaire et sécuritaire perçue comme corrompue, incompétente, socialement discriminante voire - pour les forces de l'ordre - sujette à l'arbitraire de la violence. Traumatisée aussi par une politique d'amodiation des réserves de chasse aux privés qui a transformé les résidents et les usagers des aires protégées en « occupants illégaux » et en criminels, qui a retiré aux migrants des ressources économiques vitales et aux lignages autochtones qui les installaient le fondement de leur identité, les mettant sous la menace constante de violents déguerpissements organisés avec l'appui des représentants de l'Etat. Traumatisée encore par la privatisation du secteur de l'orpillage qui a placé les orpailleurs artisanaux sous le joug d'une oligarchie économique qui, bénéficiant du soutien des forces de l'ordre et parfois de celui des autorités locales, a substitué ses propres règles à celles de l'Etat de droit. Les années qui ont précédé le développement des violences liées au fondamentalisme islamique armé dans l'Est ont été ponctuées de manifestations violentes opposant orpailleurs, « braconniers » et villageois d'un côté et gestionnaires de firmes privées et représentants de l'Etat de l'autre. Derrière les chiffres qui témoignent des limites et des échecs du modèle de développement de cette périphérie riche en ressources naturelles – l'Est était en 2014 la 4^{ème} région en termes de contribution au PIB mais la région la plus pauvre du pays – se cache ainsi une violence qu'il n'était plus possible d'ignorer à la veille de la crise.

Cette violence des rapports entre sociétés locales, entrepreneurs économiques et Etat contraste avec la culture de l'inclusion des sociétés locales fondée sur l'accueil de l'étranger, le syncrétisme et la tolérance religieuse. L'Est n'est pas un terrain fertile à l'ancrage des tensions communautaires. La région n'est pas pour autant épargnée des changements structurels qui traversent le monde rural. La différenciation des droits d'accès aux ressources et aux places de pouvoir qui confie le monopole du pouvoir aux familles princières et aux lignages autochtones gourmantchés est de plus en plus remise en cause, les migrants opposant l'argument de leur citoyenneté burkinabè à celui de l'autochtonie pour revendiquer des droits fonciers et politiques autonomes. La région de l'Est n'est pas restée indemne de conflits communautaires, des conflits toutefois en nombre réduit et toujours localisés. Loin de se réduire au seul facteur démographique et à une simple dynamique concurrentielle qui opposerait des « agriculteurs » - supposés gourmantché ou mossi - et des « éleveurs » - supposés peuls - ces conflits interrogent le rôle des autorités coutumières, des pouvoirs informels et de l'Etat dans la régulation des relations entre les groupes. La situation des zones pastorales, où se cristallisent les tensions, est un marqueur de la qualité du contrat social local et de celui qui lie les différentes composantes de la société locale à l'Etat.

Si les groupes liés au fondamentalisme islamique armé ont su instrumentaliser le sentiment diffus d'une « privatisation » de l'Etat au profit d'entrepreneurs privés proches du pouvoir ou d'investisseurs occidentaux, ils ne bénéficient pas à ce jour d'un soutien massif dans la population et la plupart des résidents de la région de l'Est continuent à se reconnaître dans le principe d'Etat. La crise politico-sécuritaire n'en a pas moins ouvert une plaie béante que seuls des signaux forts de l'Etat en matière de changement de modèle de développement et de gouvernance pourront refermer. Un phénomène insurrectionnel pourrait inversement se massifier si les signaux envoyés par les interventions de l'Etat dans la région venaient conforter le sentiment diffus d'exclusion de la communauté nationale que la crise a fait naître. Dans les territoires les plus sujets à l'insécurité, les mesures d'état d'urgence et les modalités d'intervention des FDS font ainsi l'objet de vives critiques de la part de populations qui considèrent qu'elles les empêchent de conduire leurs activités économiques sans pour autant les protéger elles et leurs biens, leur permettre d'exercer leurs droits de citoyen, voir en violant les droits humains.

Les violences multiformes, le climat de méfiance généralisée, l'effacement des dispositifs de régulation endogène et l'instrumentalisation de la présence des forces armées dans les tensions locales ont aussi entaché la qualité des relations intercommunautaires. La région de l'Est est désormais traversée de tensions que le contexte maintient silencieuses mais qui n'en déstructurent pas moins les sociétés locales. Des transformations foncières majeures sont en cours, en lien avec la réorganisation du parcellaire et de la mobilité du bétail et les déplacements de population, qui créent des situations potentiellement très conflictuelles pour l'avenir, dans les zones pastorales mais aussi dans les villages de départ et d'accueil des déplacés. L'impossibilité d'investir ses propres espaces de vie du fait de la présence des groupes armés conduit à une perte de repères identitaires au sein des communautés et entre les différentes composantes des sociétés locales. L'aggravation du sentiment de marginalisation et de stigmatisation des Peuls est désormais connue, mais pas reconnue, et les actions à la hauteur du problème tardent à venir. D'autres phénomènes d'exclusion, qui restent silencieux, sont en cours et affectent des générations de femmes et d'enfants.

Dans ces conditions, l'enjeu dépasse de loin le retour de l'autorité de l'Etat, l'aménagement d'infrastructures et même la délivrance de services. Seul un contrat social renouvelé au sein des sociétés locales et avec l'Etat permettra de prévenir les conflits violents et d'assurer le développement résilient et inclusif auquel les populations de l'Est, dans leur diversité, aspirent.

Références bibliographiques

- Action contre la faim, 2019. Aide Internationale au Sahel : Les leçons à tirer de l'exemple Afghan
- Arnaud C. 2016. Jeunesses sahéliennes : dynamiques d'exclusion, moyens d'insertion. AFD et Groupe U.R.D. Notes techniques n15
- Assanvo W., Dakono B., Thérroux-Bénoni L.-A. et Maïga I., 2019. Extrémisme violent, criminalité organisée et conflits locaux dans le Liptako-Gourma, ISS, rapport sur l'Afrique de l'Ouest 26
- Autesserre S., 2014. Going Micro: Emerging and Future Peacekeeping Research, *International Peacekeeping*, Vol.21, No.4, 2014, pp.492–500
- Autesserre S., 2017. International Peacebuilding and Local Success: Assumptions and Effectiveness, *International Studies Review* (2017) 19, 114–132
- ACLED, 2019. Mid-Year Update: Ten Conflicts to Worry about in 2019.
- Ba-Konaré, D.A.O., 2014. « Souffrances psychiques et refuge dans la religion : parcours de femmes au Mali », *L'Autre*, volume 15(2), 188-196.
- Ba-Konaré, D.A.O., 2016. « Conversion religieuse, construction psychique, et violence sacrée », *Soins Psychiatrie*, 302
- Ba-Konaré, D.A.O., 2018. Entre faux djihadistes et faux chasseurs, les civils piégés dans le centre du Mali. *The Conversation*.
- Ba-Konaré, D.A.O., 2019 En Afrique, le fantasme d'une communauté peule radicalisée. *The Conversation*
- Ba-Konaré, D.A.O., Guichaoua Y., 2016. « Djihad, révolte et autodéfense au centre du Mali » *Theconversation.com*
- Bayart J-F, Geschiere P., Nyamnjoh F., 2001. Autochtonie, démocratie et citoyenneté en Afrique. *Critique Internationale*, Presses de sciences po, p.177-194.
- Benjaminsen T. A. et Ba B., 2018, "Why do pastoralists in Mali join jihadist groups? A political ecological explanation", *The Journal of Peasant Studies*, pp. 1-20.
- Benkirane R. (coord), 2016. Ce que disent 800 sahéliens. Études des perceptions des facteurs d'insécurité et d'extrémisme violent dans les régions frontalières du Sahel, Centre pour le dialogue humanitaire / Programme des Nations Unies pour le Développement
- Bierschenk Th., 1995. Rituels politiques et construction de l'identité ethnique des Peuls au Bénin, *Cah. Sci. hum.* 31 (2) 1995 : 457-484
- Bojsen, H., & Compaoré, I. (2019). Enquête anthropologique et documentation visuelle sur la sécurité chez les Koglweogo au Burkina Faso. *Mande Studies*, 21, 91-113

- Bukari, K.N., Schareika N., 2015. Stereotypes, prejudices and exclusion of Fulani pastoralists in Ghana. *Pastoralism: Research, Policy and Practice*, 5: 20.
- Cartry M., 1966. Attitudes familiales chez les Gourmantché. In: *L'Homme*, 1966, tome 6 n°3. pp. 41-67
- Cartry M., 1966. Clans, lignages et groupements familiaux chez les Gourmantché de la région de Diapaga, *L'Homme*, 6-2, 53-81
- Chauveau J.-P., 2005. « Les rapports entre générations ont une histoire : accès à la terre et gouvernamentalité locale en pays gban (Côte d'Ivoire) ». In : Chauveau J.-P. (éd.). Dossier « jeunes ruraux ». *Afrique Contemporaine*, (214) : 59-83
- Colin J. Ph. et Rangé C., à paraître. Les dimensions intrafamiliales du rapport à la terre ; In : Colin J.P.H., Lavigne-Delville Ph., Léonard E., Foncier et développement, Quae.
- Comité technique « Foncier & développement », 2016. Enjeux fonciers en milieu rural, conflits civils et développement, note de synthèse
- Compaoré I, Damiba L., 2017. *Koglweogo Land*, film documentaire, Semfilms productions
- Corniaux, C., Thébaud, B., Gautier, D. 2012. La mobilité commerciale du bétail entre le Sahel et les Pays côtiers : l'avenir du convoiage à pied. *Nomadic peoples*, 16, 2, p. 6-25.
- CTFD-CPF-Graf-DGFOMR, 2019. Réflexions sur les trajectoires des politiques foncières au Burkina Faso : Etat des lieux et pistes de travail, compte-rendu de l'atelier, 24-25 juin 2019, Ouagadougou.
- Da Cunha Dupuy R. et Quidelleur T., 2018. Mouvement d'autodéfense au Burkina Faso : Diffusion et structuration des groupes Koglweogo, *Noria*
- Dafinger, A., Pelican, M., 2006. "Sharing or Dividing the Land? Land Rights and Farmer-Herder Relations in Burkina Faso and Northwest Cameroon", *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Études Africaines*, Vol. 40, No. 1 (2006), pp. 127-151
- Debos M., 2013. *Le métier des armes au Tchad. Le gouvernement de l'entre-guerres*, Paris, Karthala.
- De Bruijn M.E. et Both J.C., 2017. « Youth Between State and Rebel (Dis)Orders: Contesting Legitimacy from Below in Sub-Saharan Africa », *Small Wars & Insurgencies*, 28, 4-5, pp. 779-778.
- De Bruijn M., 2018. *Biographies de la radicalisation. Des messages cachés du changement social*, Langaa RPCIG
- Degorce A. et Kibora O. L., 2019. *L'Etat du religieux au Burkina Faso*.
- Diallo H., 1979. *Les Fulbe de la Haute-Volta de la fin du 18e siècle à la fin du 19e siècle*, thèse de doctorat, Université de Paris I.
- Ecopare. Plan d'action régional pastoral de l'Est du Burkina Faso (2019-2023), Conseil Régional de l'Est, Recopa, AFD.
- Fassin D., 2010. *La raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent*, Éd. de l'EHESS, Seuil/Gallimard
- Grajales J., Chauveau J.P., Léonard E., à paraître. « Penser l'articulation entre le foncier rural et les conflits violents en Afrique », In : Grajales J., Chauveau J.P., Léonard E. (eds) *Foncier et conflits violents en Afrique sub-saharienne*, *Revue internationale des études du développement*.

- Hagberg S., 2000. Strangers, Citizens, Friends: Fulbe Agro-pastoralists in Western Burkina Faso, In Sten Hagberg & Alexis B. Tengan (eds) Bonds and Boundaries in Northern Ghana and Southern Burkina Faso, Uppsala: Acta Universitatis Upsaliensis, p. 159-179
- Hagberg, Kibora O. L., Barry S., Gnessi S., Konkobo A., 2017. Transformations sociopolitiques burkinabè de 2014 à 2016 Perspectives anthropologiques des pratiques politiques et de la culture démocratique dans « un Burkina Faso nouveau », Uppsala Papers in Africa Studies 2, Uppsala University
- Hagberg S., Kibora O. L., Körling G., 2019a. Démocratie par le bas et politique municipale au Sahel, Uppsala University
- Hagberg, Kibora O. L., Barry S., Cissao Y., Gnessi S., Kaboré A., Koné B., Zongo M., 2019b. Sécurité par le bas. Perceptions et perspectives citoyennes des défis de sécurité au Burkina Faso, Uppsala Papers in Africa Studies 5, Uppsala University
- Hagberg S., 2019. Performing Tradition while Doing Politics: A comparative study of the dozos and koglwéogós self-defense movements in Burkina Faso, African studies review, Vol.62, 1, p. 173-193
- Hien P.C., 2009. « L'enjeu ethnique dans le jeu politique au Burkina Faso : du temps des royaumes et chefferies à celui de l'Etat nation en construction » in *Sciences et technique, Série lettres, sciences sociales et humaines* Vol.26, n°1 Ouagadougou, DIST/CNRST, P 117-135
- Hochet, P., Arnaldi di Balme, L., 2013. La dialectique de l'étranger. La construction des relations contradictoires à l'étranger à la croisée des institutions coutumières et des politiques publiques dans l'Ouest du Burkina Faso. *Autrepart*, 64(1), 55-70
- Holder G., 2012. Rapport final du projet ANR-07-PUBLISLAM-062-02: Espaces publics religieux : États, sociétés civiles et islam en Afrique de l'ouest. 2012. [Rapport de recherche] ANR-07-PUBLISLAM-062-02, ANR. 2012, pp.1-56.
- IIED, 2018. "Farmer-Herder Conflict in sub-Saharan Africa: an Overview of the Issue". Provisional Version, January 2018.
- International Crisis Group, 2017. Nord du Burkina Faso : ce que cache le jihad. Rapport Afrique n°254
- International Crisis Group, 2020. Burkina Faso : sortir de la spirale des violences
- International Alert, 2018. Si les victimes deviennent bourreaux. Facteurs contribuant à la vulnérabilité et à la résilience à l'extrémisme violent au Sahel central
- Jacob J-P., 2007. Terres privées, terres communes. Gouvernement de la nature et des hommes en pays winye. Paris: IRD Editions.
- Jacob, Jean-Pierre et Pierre-Yves Le Meur – 2010, « Citoyenneté locale, foncier, appartenance et reconnaissance dans les sociétés du Sud », in J.P. Jacob et P.Y. Le Meur (dir.), *Politique de la terre et de l'appartenance. Droits fonciers et citoyenneté locale dans les sociétés du Sud*. Paris, Karthala : 5-57.
- Jaffré, 2019. L'insurrection inachevée, Burkina Faso 2014, Syllepse, Points cardinaux
- Kaboré A., 2013, Brousse des uns, aire protégée des autres. Socio-anthropologie de la politique des parcs et réserves de faune dans le Gourma burkinabè, thèse de doctorat publiée, Saarbrücken, PAF, 655 p

- Kaboré A., Laratte C., 2014, « Afrique de l'Ouest : retours sur la mise en place des zones villageoises d'intérêt cynégétique dans un contexte de décentralisation au Burkina Faso », *Revue NAPA (en ligne)*, Union Internationale pour la Conservation de la Nature, 77
- Kaboré A., 2017a. Le tourisme de chasse dans la gestion des aires de faune protégées au Burkina Faso : les perceptions locales d'une politique nationale de conservation de la nature, *Revue DEZAN*, n°013, Vol 2, Cotonou.
- Kaboré Alexis, 2017b, « Peuplement et évolution des aires protégées dans l'Est du Burkina Faso », Cotonou, *Revue BenGéo*, n°22 décembre 2017, p.217-244
- Kaboré A., 2018, Revendication religieuses sur les aires protégées chez les Gourmantché du Burkina Faso : des obligations sacrificielles à la résistance, *Revue Vertigo*, Vol 18, n°1
- Kandé Abdoulaye, 2016. « Conflit communautaire entre agriculteurs-éleveurs dans la province de la Kompienga en janvier 2015 », mémoire d'études, Ecole pratique, « Analyse et Transformation des conflits », Yaoundé
- Kibora O. L., Zoungrana P., 2011. Etude sur l'impact de l'alphabétisation en milieu rural. Cas de l'Association Tin Tua au Burkina Faso, rapport final
- Kibora L., Traore M., Bagayoko N., 2017. Vers une réforme du système de sécurité burkinabè ?, Observatoire du monde arabo-musulman et du Sahel
- Korbéogo G., 2013. Pouvoir et accès aux ressources naturelles au Burkina Faso. La topographie du pouvoir, L'Harmattan, Etudes africaines
- Langewiesche K., 2001. Mobilité religieuse. Changements religieux au Burkina Faso, Thèse de doctorat préparée, Marseille, EHESS
- Langewiesche K. 2019. Un bilan de 60 ans de recherches en sciences sociales sur le religieux au Burkina Faso, *Work ANTHROPOLOGY AND AFRICAN STUDIES*
- Le Meur P.Y., Hochet P., Shem M., Touré O., 2006. Conflict over Access to Land & Water Resources within Sub-Saharan Dry Lands. Underlying factors, conflict dynamics and settlement processes, GRET-FAO LEAD Final Report
- Lewandowski S., 2007a Le savoir pluriel. École, formation et savoirs locaux dans la société gourmantchée au Burkina Faso, thèse de doctorat, Ecole des Hautes Etudes en sciences sociales
- Lewandowski S., 2007b. « La scolarisation, moyen de lutte contre la pauvreté ? », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, 6, 301-321
- Lewandowski S., 2007c. Les compromis d'une ONG burkinabè entre politiques de « bonne gouvernance » et pouvoirs locaux, *Afrique contemporaine*, 1, 221, p.131-152
- Lund Ch., 1999. A question of honour: property disputes and brokerage in Burkina Faso, *Africa*, 69, 4, p. 575-594
- Magrin G., Pérouse de Montclos M.A. (eds.), 2018. Crise et développement : la région du lac Tchad à l'épreuve de Boko Haram. Paris : AFD
- Nsaibia, H. (2019). Insecurity in Southwestern Burkina Faso in the Context of an Expanding Jihad. *Acled*
- Olivier de Sardan J.P., 1995. « La politique du terrain », *Enquête [En ligne]*, 1
- Ouedraogo F. de C., 2004. La vulnérabilité alimentaire au Burkina Faso, L'Harmattan, Etudes africaines

- Pérouse de Montclos M.-A. (2017), « Boko Haram: A Jihadist Enigma in Nigeria », in Hentz, J. et H. Solomon (ed.), *Understanding Boko Haram: Terrorism and Insurgency in Africa*, Routledge, Londres
- PNDES, 2019. Revue régionale à mi-parcours 2019 du plan national de développement économique et social, rapport de performance.
- Poppe J., 2012. Conservation's Ambiguities Rangers on the Periphery of the W Park, Burkina Faso, *Conservation & Society*, 10, 4, p. 330-343
- Pellerin M., 2017. Trajectoires de radicalisation religieuse au Sahel, Notes de l'IFRI
- Pellerin M., 2019. Les violences armées au Sahara. Du djihadisme aux insurrections ?, Notes de l'IFRI
- Price R., 2017. Local governance in conflictaffected context, K4D
- PSAE, 2016 et 2017. Diagnostic territorial participatif, un par commune de la région Est,, - MAAH – UGP PSAE.
- PSAE, 2017. Etude de faisabilité du volet « Initiative Tirawa » du Projet d'appui à la sécurité alimentaire dans l'Est du Burkina-Faso (PSAE) Livrable 1 – Diagnostic
- PSAE, 2017. Etude de faisabilité du volet « Initiative Tirawa » du Projet d'appui à la sécurité alimentaire dans l'Est du Burkina-Faso (PSAE) Livrable 2 – Opportunités économiques et d'emploi
- PSAE, 2017. Etude de faisabilité du volet « Initiative Tirawa » du Projet d'appui à la sécurité alimentaire dans l'Est du Burkina-Faso (PSAE) Livrable 3 – Facteurs spécifiques de vulnérabilité, 2017.
- Resiane. Rapport d'évaluation des capacités des communes du programme Resiane (Renforcer durablement et de manière intégrée la résilience des populations vulnérables à l'insécurité nutritionnelle dans la région de l'Est du Burkina Faso), Association Tin Tua
- Quidelleur T., 2020. Les racines locales de la violence dans l'Est du Burkina Faso : La concurrence pour les ressources, l'État et les armes, Noria.
- Rangé C., Magnagni S., Ancey V., à paraître. « Pastoralisme » et « insécurité » en Afrique de l'Ouest : du narratif réifiant à la dépossession politique, In : Grajales J., Chauveau J.P., Léonard E. (eds) *Foncier et conflits violents en Afrique sub-saharienne*, Revue internationale des études du développement.
- Rangé, C. 2020. Jeunes pasteurs en ville. Réseaux et trajectoires migratoires des jeunes; Tchad et Burkina Faso. Rome, FAO
- Richards P., 2005. *New war: an ethnographic approach*, in Paul Richards (ed.), *1/o war no peoce. An anthropogt of contemporary armed conflicts*. oxford: James curey.
- Saint-Lary M. 2009. « Autonomie politique et diffusion de valeurs morales dans l'espace public religieux burkinabè. L'exemple d'une juridiction musulmane de proximité », in Holder (dir.), *L'Islam, nouvel espace public en Afrique*, Paris, Karthala : 197-222
- Sautter G., Balandier G., Mission M. Cartry-G. Remy en Haute-Volta (1962). In: *Cahiers d'études africaines*, vol. 3, n°11, 1963. pp. 435-442
- Thébaud B., 2017. Résiliences agro-pastorales. Portraits de la transhumance, AFL-BRACED.
- Théroux-Bénoni L.A. et Assanvo W., 2016. Jeunes djihadistes au Mali. Guidés apr la foi ou les circonstances ?, ISS

- Thoenig, J.C. 2005. «Pour une épistémologie des recherches sur l'action publique. In Les dynamiques intermédiaires au cœur de l'action publique». Toulouse (France): Octarès, p. 285-306
- Thurston A., 2019/ Escalating conflicts in Burkina Faso, Rosa Luxembourg Stiftung
- Tronc, E., Grace, R, Nahikian, A. (2019). Realities and Myths of the "Triple Nexus": Local Perspectives on Peacebuilding, Development, and Humanitarian Action in Mali. Harvard Humanitarian Initiative.
- Thébaud B., 2017. Résiliences agro-pastorales. Portraits de la transhumance, AFL-BRACED.
- Unesco, 2017. Burkina Faso: rapport d'état du système éducatif national du Burkina Faso: pour une politique nouvelle dans le cadre de la réforme du continuum d'éducation de base, UNESCO, IIEP Pôle de Dakar, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Burkina Faso. Ministères en charge de l'éducation et de la formation
- United Nations, 2019. Guidance note of the secretary general, The United Nations and Land and Conflict
- United Nations Development Programme, 1994, Human Development Report 1994. New York and Oxford : Oxford University Press
- UNOWAS, 2018. « Pastoralisme et sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Vers une coexistence pacifique »
- Vermeulen C., 2004. Les enjeux de la gestion communautaire de la grande faune : entre tensions foncières et production cotonnière. Le cas de Lara, périphérie du parc du W ; Burkina Faso, Parcs et réserves, 59, 4, p.20-27
- Werthmann K., 2017. "The drawbacks of privatization: Artisanal gold mining in Burkina Faso 1986–2016," Resources Policy, vol. 52, p.418-426

ANNEXE 1. LES AIRES PROTEGEES

Par Alexis Kaboré

PEUPLEMENT ET CONFIGURATIONS FONCIERES DANS LES PERIPHERIES DES AIRES PROTEGEES

Une histoire du peuplement rythmée par les déguerpissements

L'origine ancienne des villages riverains des aires protégées de l'Est remonte à des conflits internes ou exogènes (attaques d'envahisseurs) suite auxquels leurs fondateurs ont migré vers leurs localités actuelles bien avant le classement des forêts. Les déplacements des populations se sont poursuivis pendant et après les mises en défens (dont la plus ancienne remonte à 1926) mais avec de nouvelles motivations : la recherche de zones giboyeuses dans un premier temps et, dans un second temps jusqu'à nos jours, la conquête de meilleures terres agricoles et pastorales. A toutes ces deux phases, le mouvement des populations s'est organisé dans le sens Nord-Sud, vers les zones de concentration des aires protégées situées le long des frontières du Burkina Faso avec le Bénin, le Togo et le Niger. Des communes de Kantchiari et Botou, des familles entières pour l'essentiel sont descendues vers le Parc National du W et les réserves de faune qui la ceinturent. Cette zone de destination correspond aux communes actuelles de Logobou et de Tansarga. De la même manière, en direction du Parc National d'Arly et les réserves de faune qui l'entourent se sont dirigées des vagues de migrations en provenance des communes septentrionales de Fada N'Gourma et de Matiacoali mais également d'autres provinces de l'intérieur du pays : province gourmantché de la Gnagna, mossi du Namentenga et Sanematenga, peules du Yagha et du Séno.

L'histoire du peuplement humain des périphéries des aires protégées de la région de l'Est est aussi celle des déguerpissements. Elle est rythmée, en bonne partie du temps, par les déplacements forcés de villages ou d'exploitations agricoles en vue d'abord du classement des parcs nationaux et des réserves de faune, puis de la délimitation des concessions de chasse et des Zovic (Kleitz, 2001, Lompo, 2009, Kaboré, 2013). Toutes les aires protégées ont été, à une période ou l'autre, marquées par l'éviction de populations de leurs terroirs. Ces exactions sur les populations ont débuté dès les années 1950 lorsque l'administration a décidé d'ériger le « parc de refuge » W en Parc National en 1954. La zone tampon a été délimitée dans les terroirs villageois et non dans le côté intérieur au parc. Elle a été introduite pour répondre à une des exigences internationales de son nouveau statut de Réserve Transfrontalière de la Biosphère de l'UNESCO acquis en 2002. Elle est interdite à l'agriculture et au pacage du bétail, ce qui fait d'elle une extension du parc avec les mêmes contraintes, du point de vue de la population.

A l'occupation de l'espace villageois par le Parc National W, sa zone tampon et les deux zones cynégétiques concédées se rajoutent sa restriction par parc l'installation des vingt Zovic autour

de ces aires protégées. Celles-ci sont au nombre de huit pour la commune de Tansarga, trois pour Diapaga, deux pour Botou, six pour Logobou et une pour Tambaga.

Cette dynamique de consolidation et d'extension du domaine protégé a induit des déplacements forcés de populations. Ainsi, le Parc National du W côté Burkina Faso⁴⁸ (province de la Tapoa) est entouré de villages fondés et habités par des populations déguerpies des anciens sites d'établissement humain dont il est parsemé. Le Parc National d'Arly, dans son emprise spatiale actuelle, résulte d'une succession de modifications de ses limites depuis 1978. Ces changements imposés aux populations locales par l'Etat se sont soldés par une extension de 26000 ha sur les terroirs villageois (Lompo, 2009).

Cependant, plus que les parcs nationaux, ce sont les concessions de chasse privées qui ont été à l'origine du plus grand nombre de déguerpissements, ceux-ci étant par ailleurs plus massifs et plus répressifs. Ce sont aussi les plus récents et, de ce fait, ceux que les générations actuelles ont vécu elles-mêmes. L'amodiation des réserves de faune nationales comme concessions de chasse en 1996 s'est accompagnée d'un élargissement de leur emprise spatiale et une remise en cause des droits d'usage des populations sur cette catégorie d'aires protégées. Le corolaire de cette politique a été la délocalisation d'une centaine de villages sur l'ensemble des aires fauniques de l'Est.

La délimitation des deux amodiations de chasse jouxtant le Parc National du W Burkina Faso (concessions de Tapoa-Djerma et de Kondio) a eu pour incidence le déplacement de neuf (9) villages. Pour la concession dite de Tapoa-Djerma, les villages de Pampanli et Koyéli furent déguerpis, leurs habitants forment une partie de la population des villages actuels de Kimgoandi et de Bossanga¹. Les fondateurs des villages de Koumalgou et de Tomoana (commune de Diapaga) sont venus respectivement des villages de Sadjoali et de Komoambuli situés autrefois dans l'aire actuelle de la concession de chasse de Tapoa-Djerma. Ils en ont été contraints au déménagement. La zone de chasse concédée de Kondio a été établie en forçant au départ les populations des villages de Biébou, Tanakoama et Sapiaga. Elles trouvèrent refuge dans le village actuel de Nadjagou (commune de Logobou). Ce fut le sort également des habitants des villages de Tankiala et de Tchiampoanli évincés de leurs anciennes habitations localisées dans la zone désormais transformée en concession de chasse (de Kondio). A ces communautés totalement déguerpies s'ajoutent les dix-neuf (19) autres de la province de la Tapoa ayant vu une partie de leur terroir dépossédée par l'Etat au profit des concessionnaires de chasse privés : villages de Tapoadjerma, Gorbongou, Diabouga, Koadmalgou, Barpoa, Nassobdi, Kimbandi, Tanfolokouna, Bossanga 1, Koalkogdi, Kotampouna, Koankoari, Bounga, Tanko, Pancarte, Niembouma, Moabou, Antiaga, Kondjéli (Lompo, 2003). La délimitation de la zone de chasse concédée Pagou-Tandougou dans les extensions Nord-Est et Est du Parc National d'Arly a contribué au déplacement total, en 1998, des villages de Saborgkpéra et Saborgkuoli et partiel des villages de Nanisoangui, Piéni et Palboa-kuoli (Lompo, 2009).

Il en a été de même lors des délimitations des concessions de chasse de Pama Nord et du Singou. Ce fut, en effet, en laissant derrière eux leurs maisons et leurs greniers mis à feu par les forces de l'ordre que des villages entiers ont fui vers les périphéries. Il s'agit des villages de Bouboanga, Boulba, Kpenciangou, Siétougou, Namano, Bouloumboudi, Tambiga, Partangou, Gnabri, Doudoun-Tanwalbougou, Duaniama, Yarbougui, Koalo, Kpampala, Yimbenga, Kpenkada. Liamou, Kalmama, Gnimbouangou, Dabirgima, Oboundiakoro.

Sur l'ensemble des aires protégées, trois vagues de déguerpissement se sont succédées.

La première vague a eu lieu dans le Parc W entre 1950 et 1962. Des villages entiers avaient été délocalisés : Mangou vers 1950, Kondio et Kabougou vers 1952, Bounga vers 1957, Touodouanga, Foubiga, Tiantianga, Bossanga 1 vers 1960, Tanko vers 1962 (Kleitz, 2001).

⁴⁸ Rappelons que le Parc National du W est transfrontalier et est à cheval entre le Burkina Faso, le Bénin et le Niger.

La seconde série de déplacements forcés de villages est survenue entre 1983 et 1990 où il s'agissait de mettre fin à la recolonisation des parcs nationaux et des réserves de faune par les populations. La fermeture de la chasse à l'échelle nationale par l'Etat en 1980 avait induit une forte diminution de la présence de l'administration forestière sur le terrain, dans la mesure où sa mission principale était l'organisation de l'activité cynégétique. Ce départ de la garde forestière avait fait croire aux villageois que les aires protégées étaient désormais libérées, comme ils n'ont cessé de souhaiter. Il s'en était suivi une recolonisation massive, par les riverains, de leurs terres ancestrales qu'ils avaient été contraints de quitter. Leurs délocalisations eurent lieu dans les années 1980 pour ce qui est des réserves fauniques du bloc Arly.

La troisième phase d'expulsions des populations des aires protégées est celle des décennies 1990 et 2000 pour l'amodiation des réserves fauniques nationales comme concessions de chasse à des opérateurs privés de tourisme cynégétique, la délimitation de nouvelles zones cynégétiques à concéder et la mise en place des zones tampons et des zones villageoises d'intérêt cynégétique (Zovic). Certains déguerpissements touchent les villages et leurs exploitations agricoles, d'autres concernent uniquement les champs lorsque les habitations sont déjà hors de l'espace à protéger. C'est l'exemple du village de Antiaga (commune de Diapaga) dont les champs ont été pris par la concession de Tapoa-Djerma. Les délocalisations de village emportent, soit tous les habitants, soit une partie, celle qui s'est trouvée être dans la forêt au moment de la nouvelle délimitation. Dans ces circonstances sont survenues les déplacements, en 1990, des villages de Toubela, Tombentouri, Gbani et Gnimboanma de la réserve de faune de la Kourtiagou avant son amodiation. A défaut de pouvoir expulser la population du terroir de Kondio, celui-ci fut préservé mais comme une enclave totale encerclée par la concession et le Parc W. L'enclave coince, sur un espace très exigu, six (6) villages : Kondio, Bossoanga, Nyanmanga, Palboa, Natongou, Séri.

Tableau 1 : Villages déguerpis par les classements en aire protégée

N°	Villages déguerpis	Aire protégée	Villages d'accueil	Commune	Province	Période du déguerpissement
1	Pampanli	Concession de chasse de Tapoa-Djerma	Kimgoandi	Botou	Tapoa	1994-1996
2	Koalkogdi		Koalkogdi			
3	Koadmalgou		Koadmalgou			
4	Koyéli		Kimgoandi Kalmama, Piélgou Tanoa Koumalgou Tomoana Bossoali Bossanga 1	Diapaga		1994-1996
5	Antiaga		Une partie des terres prise par la concession de chasse	Diapaga		1994-1996
6						
7	Koumalgou					
8	Tomoana					
9	Bossanga 1					
10	Koankoari					

11	Kotampouna.						
12	Sadjoali		Koumalgou,				
13	Komoambuli		Tomoana				
14	Tapoa-Djerma		Une partie des terres prise par la concession de chasse				
	Kimbandi						
15	Gorbongou						
16	Diabouga						
17	Koadmalgou						
18	Barpoa						
19	Nassobdi						
20	Kondjéli						1999
21	Moabou						1989
22	Niembouma						1989
23	Pancarte						
24	Bounga	Parc National du W	Ancien site dans le Parc W		Vers 1957		
25	Tanko				Vers 1962		
26	Mangou				Vers 1950		
27	Kondio				Vers 1952		
28	Kabougou				Tansarga	Vers 1952	
29	Touodouanga		Touodouanga		Vers 1960		
30	Tiantianga		Danquia		Vers 1960		
31	Boassanga		Ancien site dans le Parc W		Diapaga	Vers 1960	
32	Tchanchanbonga		Foumbiga		Tansarga	Vers 1960	
32	Koankoari,		Concession de chasse de la Kourtiagou (ou Kondio)		Une partie prise par la concession de chasse	Diapaga	
32	Kotampouna,						
33	Koalkogdi,						
34	Bossanga 1	Tomoana					
35	Tanfolokouna	Nadjagou	Logobou	1990			
36	Biébou						
37	Tanakoanma						
38	Sapiaga						
39	Tankiala	Tankiala					
40			Tansarga				
41	Toubela	Dispersion de la population		1990			
42	Gbani			1990			

43	Tombentouri					1990
44	Gnimboama					1990
45	Dogdédi		Kotchiari			
46	Tchiampoanli		Tchiampoanli			
47	Saborgkpéra	Concession de chasse de Pagou- Tandougou	Saborgkpéra	Tambaga		1998
48	Saborgkuoli		Saborgkuoli			
49	Nanisoangui,		Déplacement partiel de la population vers diverses destinations			
50	Piéni					
51	Palboa-kuoli					
52	Bouboanga	Concession de chasse de Pama Nord	Bouboanga	Fada N'Gourma	Gourma	1984
53	Kalmama		Boulba			
	Liamou		Boulba			
54	O'tiégu		Namano			
55	Bouloumboudi,		Bouloumboudi			
56	Partangou		Siétougou, Kalmama, Diagorgnima			
57	Diagooga		Siétougou, Kalmama, Diagorgnima			
58	Nassoabri		Siétougou, Kalmama, Diagorgnima			
59	Doudoun- Tanwalbougou		Kpenciangu			
60	Gnimboangou		Siétougou, Kalmama			
61	Diabirgnima		Siétougou, Kalmama, Diabirgnima			
62	Mankié		Mankié			

Sources : Kaboré, 2013 ; Lompo, 2009 ; Doussa, 2004 ; Lompo, 2003 ; Kleitz, 2001

Pour les populations, les expulsions traduisent tout simplement un abus de pouvoir. La plupart des départs forcés de populations sont consécutifs à des opérations de redéfinition des limites des aires protégées ou de délimitations de nouveaux espaces par l'administration et les guides de chasse. Le plus souvent sans base légale ni négociation avec les habitants ou exploitants locaux, le domaine protégé n'a fait que s'étendre par colonisation des terres villageoises. Les concessions de chasse de Tapoa-Djerma et de Koakrana, concédées en 1996 sont sans statut officiel de création et leurs limites sont contestées par les populations (Kleitz, 2001). Certaines opérations de déguerpissements ont été violentes, accompagnées d'incendies d'habitations et de vivres,

d'abattages de bétail, de brimades et d'humiliations de toutes sortes. Ils sont en général sans compensation ni mesures d'accompagnement. Le cas exceptionnel fut celui du village de Koyeli en 1996 soutenu financièrement par l'UICN mais là encore, les mesures d'accompagnement étaient dérisoires pour les villages d'accueil (Tanoa, Kalmama) : 1 puits busé, 1 forage d'eau à pompe manuelle, 2 banques de céréales, 2 charrettes, 100 sacs de riz de 50 kg, 25 sacs de haricot de 50 kg, quelques cartons de sardine (Lompo, 2005).

Typologie de la périphérie des aires protégées de l'Est Burkina

La périphérie d'une aire protégée est sa zone d'influence. Elle est, dans l'entendement des communautés qui l'habitent, l'espace ordinaire qui entoure le domaine défendu et qui est constitué principalement des villages et de leurs terres agropastorales. Dans cette logique, les zones tampons, les zones cynégétiques concédées, et les Zovic sont des aires protégées au même titre que le parc national qu'ils ceinturent. Les régimes de tous toutes forêts sont porteurs fondamentalement des mêmes restrictions à savoir l'interdiction de leurs activités principales que sont l'agriculture et l'élevage. La périphérie ne commence donc qu'après le territoire occupé par ces aires de conservation.

Dans ce milieu transformé en espace d'accueil de « réfugiés de la conservation » suite aux déguerpissements successifs, les situations diffèrent selon la distance de la localité par rapport à l'aire protégée. La périphérie n'est pas un espace unique. Elle ne se décrète pas non plus en nombre de km de largeur ou de longueur. Elle se définit comme une succession de strates incluant toutes les localités riveraines dont les caractéristiques sont associées, par les populations, à la présence de l'aire protégée : histoire, rapports sociaux, modes d'accès et d'usage des ressources foncières, etc. Selon la strate de la périphérie où elles résident, les populations ne subissent pas de la même manière le régime du parc national ou de la concession de chasse. Elles n'en ont pas, de ce fait, la même perception. Cette représentation est le plus souvent négative chez les habitants des terroirs contigus (périphérie immédiate) à cause de toutes les contraintes liées à la réserve faunique qu'elles vivent plus fréquemment. Les habitants des villages plus éloignés (périphérie semi-immédiate) ont un discours plus positif mettant l'accent sur les avantages qu'ils ont des zones protégées : emplois, projets, usages à distance des ressources (pâturage illégal), retombées du tourisme. Dans les périphéries du parc W, 80% des produits de la pharmacopée est recherchée dans le parc, vu le déboisement de la périphérie (Vermeulen, 2003). En 2012, un inventaire aérien a dénombré 52646 têtes de bœufs dans l'ensemble du complexe WAP (Programme Mike, 2012).

Dans certaines parties du pourtour d'une aire protégée, on peut distinguer jusqu'à quatre types de strates tandis que dans d'autres, il n'en existe que deux. La variation découle du caractère plus ou moins ouvert de la périphérie. Les périphéries ouvertes sont les côtés de la périphérie qui ne donnent pas sur un autre obstacle absolu à la poursuite, par les populations, de la conquête de nouvelles terres agropastorales pour répondre à leur besoin toujours croissant d'espace. Un obstacle absolu est, soit une autre aire protégée, une zone pastorale, un relief (colline), une infrastructure, un centre urbain ou une frontière nationale. Ces milieux barrent l'horizon à toute progression dans la recherche de nouvelles terres agricoles étant entendu qu'ils sont interdits ou défavorables au développement de l'agriculture, du pastoralisme (sauf les zones pastorales) et de bien d'autres usages traditionnels des ressources foncières. Les populations de certaines périphéries sont confrontées à l'un ou l'autre de ce type d'entrave et d'autres n'en connaissent aucun.

Lorsque la périphérie est exempte de tels obstacles, elle est dite ouverte et peut s'étendre jusqu'à quatre strates correspondant aux villages immédiats c'est-à-dire contigus à l'aire protégée, semi-immédiats, semi-lointains et lointains. C'est le contexte des concessions de chasse de Pama, du Singou, Wamou, Pagou-Tandougou. Dans cette zone, le caractère ouvert de la plus grande partie de la périphérie sur l'intérieur du pays sans la barrière d'autres aires protégées offre aux populations plus de possibilités de trouver de la terre lorsqu'elles sont contraintes de quitter leurs

localités. Nous distinguerons dans cette périphérie ouverte, quatre niveaux : la périphérie immédiate, semi immédiate, semi lointaine et lointaine. A chaque périphérie correspond une densité démographique et une composition sociale spécifique induisant des rapports sociaux et des droits fonciers particuliers.

Les périphéries immédiates sont, en général, moins peuplées que le reste du pourtour du fait de la peur de la police forestière dont les patrouilles y sont plus intenses et plus sévères. Ceux qui s'y établissent accroissent le risque d'être appréhendés ou de voir un membre de la famille interpellés pour incursion de bétail ou pour braconnage dans la concession ou le parc national, de subir l'abattage de son bétail par les forestiers et les pisteurs pour pacage illégal dans l'aire protégée, le paiement d'amendes lors des saisies, etc (Palm, 2005). Cette zone est ainsi la plus directement et la plus fortement affectée par la politique de conservation appliquée. S'y trouvent les villages ci-après :

Liste des villages de la périphérie immédiate des aires protégées de l'Est Burkina

N°	Village	Commune	Aire protégée
1	Bouboanga	Fada N'Gourma	Concession de chasse de Pama Nord
2	Mankié 1		
3	Mankié 2		
4	Diabirgnima		
5	Natiaboani		
6	Nabondaga	Matiacoali	Concession de chasse du Singou
7	Gabougou		
8	Boulimboudi		
9	Boulou		
10	Pogninkonli	Madjoari	Concessions de chasse de Pama Sud et de Konkoumbouri
11	Gninbtankoagou 1		
12	Gninbtankoagou 1		
13	Tambarga	Pama	Concession de chasse de Pama Sud
14	Koalou 1		
15	Koalou 2		
16	Boudiéno		
17	Sougtangou		
18	Diabontiar		
19	Fawargou		
20	Kpenkandandi		
21	Soamboali		
22	Tindangou		
23	Bombantangou		
24	Nadiagou		
25	Kabonga 1		
26	Kabonga 2		
27	Kalmama		
28	Kompiengbiga		
29	Pama	Tambaga	Concession de chasse de
30	Saborgkori		

31	Saborgkpéra		Pagou-Tandougou
32	Piéni		
33	Saborga		
34	Barpoa		
35	Tomoana		
36	Kimbandi		
37	Koumalgou		
38	Nassobdi		
39	Bossanga 1		
40	Tapoadjerma	Diapaga	Concession de chasse de Tapoa-Djerma
41	Tanfolokouna		
42	Antiaga		
43	Bosoali		
44	Tomona		
45	Tanoa		
46	Timbandi		
47	Bantoana		
48	Toptiagou		
49	Katela		
50	Diamanga		
51	Nangoanli		
52	Signanga		
53	Tiantiang		
54	Fouagoala		
55	Kabougou		
56	Lara		
57	Nangoari		
58	Gnimboama		
59	Piélgou	Tansarga	Concession de chasse de Kondio
60	Kondio		
61	Nyanmanga		
62	Natongou		
63	Momba		
63	Tchiontchionga		
65	Kobnari		
66	Foambiga		
67	Kombongou		
68	Palboa		
69	Kolianga		
70	Momba		
71	Danquia		
72	Saborgkori		
73	Saborgkpéra	Tambaga	Concession de chasse de Pagou-Tandougou
74	Piéni		
75	Léopadi	Partiaga	Concession de Pagou-

76	Kankandi	Botou	Concession de chasse de Tapoa-Djerma
77	Tchiampoanli		
78	Garbongou		
79	Kimgoandi		
80	Pampanli		
81	Tapoa-Djagnoabri		
82	Djabouga		
83	Anaga		
84	Gnindagou		
85	Kpegnafou		
86	Nadjélinga		
87	Gnala		
88	Pouguidiari		
89	Fangou		
90	Ouanré		
91	Nagré		
92	Djaboanli		
93	Séri		
94	Niamonga		
95	Momba		
96	Tankiala		
97	Tchiampoanli		
98	Nadjagou		

A l'inverse de la forte densité démographique des villages limitrophes des aires protégées du bloc W, dans la zone du bloc Arly, ce sont les localités non mitoyennes sont plus nombreuses. Cette deuxième strate de villages l'on rencontre en venant de la forêt est la zone d'accueil du plus grand nombre de déplacés en cas de déguerpissement. C'est aussi dans cette périphérie semi-immédiate que relient ceux qui sont forcés de quitter l'aire protégée ou la périphérie immédiate sous la pression de la faune prédatrice de récoltes et de bétail. La population y est constituée en majorité d'autochtones. Au nombre de ces villages on peut citer les villages ci-dessous :

Liste de villages de la périphérie semi-immédiate des aires protégées de l'Est Burkina

N°	Village	Commune	Aire protégée
1	Sadpenga	Fada N'Gourma	Concession de chasse de Pama Nord
2	Kodjonti		
3	Siétougou		
4	Partangou		
5	Tambiga Gourmantché		
6	Tambiga Mossi		
7	Mondaba		
8	Balkiangou		
9	Kpampali		
10	Yéniloanga		
11	Kankanogo		

12	Boulba		
13	Namano		
14	Lopiengou		
15	Kalmama		
16	Foanliédi		
17	Boungou		
18	Kpanpali		
19	Kankanogo		
20	Takpadi		
21	Diagorgnima		
22	Diagooga		
23	Mankié 1		
24	Mankié 2		
25	Damparé		
26	Libouri		
27	Kékélbouna		
28	Togiana		
29	Liamou	Matiakoali	
30	Namouyouri		
31	Diaboanli		
32	Diabili		
33	Madjoari	Madjoari	Concessions de chasse de Pama Sud et de Konkoumbouri
34	Niamanga		
35	Natambima		
36	Nianbtankoagou		
37	Tibadi		
38	Folpodi		Concession de chasse de Pama Sud
39	Diapienga		
40	Kompienga		
41	Oumpougoundéni	Pama	Concession de chasse de Pama Centre-Nord
42	Tounga		
43	Kaboanga I		Concession de chasse de Pama Centre-Sud
44	Kaboanga II		
45	Kalmama		
46	Kompienga		
47	Obougou	Kompienga	Concession de chasse de Pama Sud
48	Nadembou		
49	Namontiga		
50	Mangou		
51	Kpakpala	Commune de Diapaga	Concession de chasse de Tapoa-Djerma
52	Kankandé		
53	Olaro		
54	Linga		Concession de chasse de Kondio
55	Moabou		

56	Koaliangou	Tansarga	
57	Jalombou		
58	Kotchiari		
59	Malpoa		
60	Yaolimbou		
61	Tansarga		
62	Diafouanou		
63	Nambouant		
64	Koadmalgou	Botou	Concession de chasse de Tapoa-Djerma
65	Boguéli		
66	Kotchunga		
67	Diabouga		
68	Kogoli		
69	Nombiti		
70	Libuli		
71	Poli		
72	Bopiéna		
73	Diagorgou		
74	Yaolimbou	Logobou	Concession de chasse de Kondio et de Koakrana
75	Maadaaga		
76	Lempouanli		

Sources : Doussa, 2005.

Liste de villages de la périphérie semi-lointaine des aires protégées de l'Est Burkina

N°	Village	Commune	Aire protégée
1	Boumoana	Fada N'Gourma	Concession de chasse de Pama Nord
2	Lalmanga		
3	Tanwalbougou		
4	Bandingui		
5	Kodjonti		
6	Ganyéla		
7	Namoungou		
8	Kpenciangou		
9	Pempédi	Matiakoali	
10	Piéga		

Liste des villages de la périphérie lointaine des aires protégées de l'Est Burkina

N°	Village	Commune	Aire protégée
1	Yamba	Yamba	Concession de chasse de Pama Nord
2	Soam	Matiakoali	Concession de chasse de Pama Nord
3	Tiasséri		
4	Bobodjoari		

5	Boussiétouri		
---	--------------	--	--

Toutes les aires protégées de l'Est Burkina possèdent ces deux zones périphériques au moins : une zone mitoyenne (périphérie immédiate) et une zone séparée de l'aire protégée par les villages contigus, autrement dit une périphérie semi-immédiate. Les conditions socio-économiques de toutes les communautés périphériques sont influencées par les aires protégées mais plus ou moins négativement et sous des formes variées.

Certaines aires protégées n'ont que ces deux niveaux dans leur périphérie. C'est le cas des réserves fauniques du bloc W où nous avons affaire à des périphéries fermées. La zone du « bloc W » comprend le Parc National du W et les espaces fauniques à lui associés que sont la « zone tampon » du parc, les concessions de chasse de Kondio et de Tapoa-Djerma et les Zovic situées dans leur prolongement. Ce domaine forestier correspond à la partie Est du complexe WAP. Sa périphérie est constituée des villages des communes de Botou, Diapaga, Tansarga et Logobou (province de la Tapoa). Elle est fermée à l'Est par la frontière du Burkina Faso avec le Niger (sur laquelle donne la commune de Botou), à l'Ouest par les aires protégées du bloc Arly (Parc National d'Arly, concessions de chasse de Koakrana et de Pagou-Tandougou), au Sud par les concessions de chasse de Kondio et les Zovic. Seul l'horizon Nord est ouvert mais vers les grandes agglomérations de Diapaga et de Namounou, centres administratifs et commerciaux peu favorables au développement des activités agricoles et pastorales. Par exemple, le village de Kabougou dans cette périphérie est entouré à l'Est par le parc, au Nord, Sud et Ouest par des collines aux terres pauvres ; il ne reste que le côté Nord-Est, qui donne lui aussi sur la Zovic intervillageoise Kabougou-Toptiagou-Koumalgou. Les villages de la commune de Tansarga sont freinés dans leurs recherches de terres par le Parc National du W à l'Est, la commune urbaine de Diapaga (chef-lieu de province) au Nord, la concession de chasse de Kondio au Sud, les agglomérations de Namounou et de Tambaga à l'Ouest. Dans le peu d'espace qui reste sont délimitées les huit (8) Zovic de la commune, les concessions de chasse interdites à l'agriculture et au pâturage. Les villages sont concentrés dans deux rangées principales le long des réserves: une première rangée limitrophe avec le domaine protégé (périphérie immédiate) et habitée presque uniquement par des Gourmantchés (ethnie autochtone) suivie d'une seconde strate de villages dont la population est composée non plus uniquement de Gourmantchés mais également de Peuls mais beaucoup moins nombreux.

La zone du « bloc Arly », quant à elle, est constituée du Parc National d'Arly et des concessions de chasse et Zovic qui la ceinturent, c'est-à-dire les concessions de Pama Sud, Centre-Sud, Centre-Nord et Nord, les concessions de Konkombouri, du Singou, du Wamou, de Pagou-Tandougou et de Koakrana. Trente et une Zovic entourent ces zones cynégétiques concédées. C'est la partie ouest du complexe WAP

A la différence de ce bloc W qui n'abrite que les deux premiers niveaux dans sa périphérie, le bloc Arly a, non seulement des côtés qui n'ont que ces deux zones mais aussi des côtés qui contiennent tous les quatre strates. C'est le cas de l'aire d'influence des concessions de chasse de Pama, Singou, Wamou, Pagou-Tandougou qui s'étend, sur leurs côtés Nord, au-delà de leurs périphéries immédiate et semi-immédiate pour couvrir deux groupes de villages qu'on pourrait qualifier de périphérie semi-lointaine et lointaine.

Déguerpissements et insécurités foncières dans les périphéries des aires protégées

Si les opérations de déguerpissements relèvent du passé, leur effet continue de peser dans les discours et les comportements des riverains des aires protégées. On y attribue la situation d'insécurité foncière dans laquelle se trouve une part croissante de la population en raison de

l'accaparement des terroirs au nom de la conservation de la nature dans un contexte de besoin accru de terres agricoles et pastorales. Comme annoncé plus, ce ressenti varie selon la périphérie.

Un besoin accru de terres agricoles et pastorales

Par un phénomène contrasté d'attraction et de refoulement de populations, les aires protégées de l'Est burkinabè ont engendré une situation de massification démographique dans ses périphéries. Cet effet a été renforcé par le développement de modes de production agricoles et pastoraux demandeurs d'espaces. De ces changements conjugués naîtront et grandiront le sentiment d'insécurité foncière dans les villages qui ceinturent les parcs nationaux et autres zones de chasse concédées.

Densification de la population

Une partie des populations qui ne cessent de descendre du Nord vers le Sud de la région s'est historiquement établie sur les terres qui seront érigées plus tard en forêts classées. Lorsque sont survenues les délocalisations pour constituer les aires protégées, les déguerpis sont restés dans les périphéries plus ou moins immédiates. D'autres familles avaient quitté les forêts pour des raisons d'épidémies et de pression exercée par la faune sauvage (destruction des cultures surtout). L'addition des populations résidentes et celles qui arrivent par migration agricole ou par départs forcés du domaine protégé donne une population qui est passée, à titre illustratif, de 16007 habitants en 1985 à 36065 habitants en 2006 dans la commune de Tansarga, soit plus du double en deux décennies (INSD, 2005).

Notons, néanmoins, que la densification est plus forte dans les périphéries fermées que dans les périphéries ouvertes. Les périphéries des aires protégées du bloc W sont dites fermées en ce qu'elles consistent en des bandes peu étendues (une vingtaine de km de large) et limitées dans leur horizon par des agglomérations, des frontières nationales et des aires protégées. Elles ne comprennent pas plus de deux strates, celles des villages limitrophes et celles des autres. Au bloc Arly, les enclaves peuvent être considérées comme des périphéries fermées car elles sont limitées également dans leur emprise spatiale par des obstacles à l'expansion agricole que veulent les populations : l'enclave de Madjoari est entourée d'aires protégées et les enclaves de Tindangou, Nadiagou, Samboali, Pama donnent sur le lac de la Kompienga. Ces périphéries aux horizons fermés sont des zones de densité particulière de population agropastorale.

Expansion des cultures de rente

Cependant, l'accroissement exponentiel des besoins de terres que connaissent les périphéries des aires fauniques de l'Est à présent n'est pas du seul fait de la pression démographique. L'impact de celle-ci est amplifié par l'adoption, par les populations, de cultures de rente consommatrices d'espaces. Il s'agit, surtout, de la production du coton et du sésame. Les décennies 1990 et 2000 ont été celles de l'expansion de la culture du coton, les années 2010 ont été celles du sésame. Coton et sésame sont aujourd'hui les principales cultures de rente qui occupent les populations et les terres autour des aires protégées de l'Est burkinabè.

Le développement spectaculaire de la culture du coton puis du sésame a pour corollaire l'équipement généralisé des agriculteurs en charrue bovine et en produits chimiques, ce qui a accru les capacités d'emblavement et donc le besoin de terres. Jusqu'au milieu des années 1990, les paysans ne connaissaient que la houe, la pioche et la machette (Doussa, 2005). De plus, le coton est une spéculation monoculturelle, il ne s'associe pas à d'autres cultures sur le même champ ; il exige au producteur de disposer de plus d'espace pour lui et pour les autres productions (mil, maïs, arachide...). Les superficies emblavées pour le coton sont passées de 36,5 ha à la campagne 1995-1996 à 459 ha à la saison 2004-2005 dans le village de Kabougou (périphérie immédiate du parc W).

Un des derniers facteurs de pression foncière est le développement du pastoralisme sédentaire et de la transhumance, les périphéries des aires protégées de l'Est étant toutes des milieux où

agriculture et pastoralisme se favorisent mutuellement et étant en même temps des couloirs de transhumances pour des millions de têtes de bovins par an.

L'agropastoralisme

Le contexte des périphéries des aires protégées de l'Est est celui d'une évolution générale des populations rurales vers l'agropastoralisme. A l'origine agriculteurs pour les uns (Gourmantché, Djerma...) et éleveurs pour les autres (Peuls), la population est à 95% agro-pasteur de nos jours, depuis que la culture du coton a procuré des revenus aux agriculteurs pour acquérir du bétail. L'élevage est celui des bovins, ovins, caprins, ânes, volaille (poulets, pintades). Seuls les quelques propriétaires de gros troupeaux vont en transhumance, le reste des transhumants est formé de nigériens ou des peuls d'autres parties du pays gourmantché. L'écrasante majorité des riverains des aires protégées a l'agriculture comme activité principale. Sorgho, maïs et petit mil sont les cultures vivrières dominantes. Les agriculteurs combinent désormais leur activité avec l'élevage bovin et les éleveurs de bovins pratiquent en même temps l'agriculture. Ce changement ne signifie, toutefois, pas que les activités originales de chaque groupe aient réduit leur ampleur. Cela se traduit, au contraire, par un accroissement aussi bien des troupeaux que des superficies emblavées. Les deux activités s'amplifient mutuellement : l'argent de l'agriculture (coton, sésame notamment) est réinvesti par l'agropasteur dans l'achat et l'entretien de bétail. La fumure et les revenus des troupeaux incitent le pasteur-agriculteur à l'agriculture et permettent l'exploitation agricole de terres toujours plus étendues.

Un sentiment d'insécurité foncière chez les populations périphériques

Les principales critiques formulées par les populations contre les aires protégées peuvent être résumées à l'aggravation de l'insécurité foncière et à la faible compensation de celle-ci par les retombées socio-économiques de l'exploitation des vastes territoires mis en défend. L'insécurité foncière est vécue sous une pluralité d'angles chez les communautés riveraines : elle exprime à la fois les difficultés de disposer de terres pour l'exercice, selon les traditions locales, de l'agriculture, de l'élevage, de la chasse, etc. Elle traduit, par ailleurs, la recrudescence des conflits entre agriculteurs et éleveurs mais aussi des cas de destructions des productions agricoles et pastorales par la faune sauvage.

Difficultés d'accès aux terres agricoles

Lors des opérations de création ou d'extension des aires protégées, inclure les basfonds dans le domaine du parc ou de la zone de chasse fait partie des buts recherchés, étant entendu que se trouvent dans ces endroits, l'eau et la végétation dont a besoin la faune pour rester et prospérer. Ce sont ces meilleures terres et ces pâturages qu'on fait perdre aux populations en les déplaçant malgré elles. Les déguerpissements signifient donc, pour les déplacés, l'obligation de retourner aux terres marginales et peu fertiles qu'on avait toujours évitées. Du point de vue des populations, la différenciation des catégories d'aires protégées a peu d'intérêt. Parc National, concession de chasse, zone tampon, zone villageoise d'intérêt cynégétique se confondent dans le même régime d'interdiction des usages locaux qui leur tiennent le plus à cœur, à savoir l'agriculture et l'élevage.

L'un des indicateurs par lesquels les agropasteurs des périphéries des aires protégées dans l'Est burkinabè définissent de l'insécurité foncière est la difficulté, voir l'impossibilité de continuer la pratique traditionnelle de la jachère. Par manque d'autres terres que leurs champs en exploitation, les paysans ont de moins en moins la possibilité de laisser en repos la terre durant quelques années comme le veut la jachère. Ceux qui parviennent à le faire sont obligés de raccourcir la durée, car une longue jachère suppose de disposer de plusieurs terres pour ne pas revenir de sitôt sur celle mise au repos. Les jachères font partie de cette catégorie de terres sur laquelle l'on compte dans les villages pour répondre au besoin des nouveaux arrivants (migrants) ou des autres autochtones en matière de terres. A l'égard des migrants, il s'agissait le plus

souvent de prêts de longue durée. De nos jours, les rares de cas de prêts de jachère sont de court terme ou à conditionnalités peu sécurisantes, le prêteur insistant sur la possibilité de reprendre sa parcelle à tout moment.

L'impossibilité de jachère ou le raccourcissement de sa durée induisent une baisse de la fertilité naturelle des sols et donc de leur productivité. Cela d'autant plus que les contrats traditionnels de fumure entre éleveurs-transhumants et agriculteurs sont maintenant difficile à appliquer. Il s'agit d'une technique de complémentarité professionnelle consistant en une entente entre les producteurs pour que le bétail de l'éleveur reste dans le champ de l'agriculture deux ou trois mois de la saison sèche afin de l'enfumer. En contrepartie, l'agriculteur prend en charge la nourriture et la protection de « son éleveur ». Perpétuer cette pratique est difficile dans les terroirs limitrophes des aires protégées car cela suppose un stationnement du bétail et donc une augmentation du risque de saisie des bœufs par les forestiers ou leurs pisteurs pour « pacage illégale en forêt classée ». Par peur que leur bétail ne déborde dans les aires protégées et leur crée des ennuis avec la police forestière, les éleveurs transhumants en provenance du Niger ou du Sahel burkinabè tendent à éviter de s'attarder dans la périphérie immédiate avec leur troupeau, préférant passer vers les pays frontaliers (Bénin, Togo...). Ils s'engagent donc plus rarement dans ce savoir local pourtant éprouvé dans la fertilisation des sols qu'est le contrat de fumure.

De même, peu d'habitants de la périphérie peut encore honorer l'obligation traditionnelle de trouver de la terre aux migrants qui arrivent ou même d'en donner en héritage à ses fils. Les reprises de terre et les tensions qu'elles provoquent sont fréquentes. L'époque où obtenir la terre et pouvoir la laisser en jachère, la conserver sans crainte d'un retrait, la donner en héritage ou la prêter aux migrants ou autochtones qui vous sollicite s'éloigne au fur et à mesure que les espaces « enlevés » pour protéger la faune se multiplient et s'élargissent.

Le sentiment d'insécurité foncière s'étend à la question de l'accès à l'eau. Les populations déguerpies des parcs nationaux et des zones de chasse concédées y ont laissé des points d'eau au bord desquels ils étaient établis ou qu'ils ont creusés eux-mêmes. Le regret de ne plus pouvoir y avoir accès pour la consommation domestique et les productions (élevage, jardinage, pêche, etc) alors que des points d'eau font défaut en périphérie revient fréquemment dans les discours.

Le problème de la saturation foncière touche encore plus les femmes et les jeunes qui, même en temps normal, n'ont accès à la terre que lorsque les hommes et les aînés parmi eux en ont eu. Dans la nouvelle condition de crise foncière, nombre de jeunes riverains des aires protégées est contraint à l'émigration vers le Bénin et le Nigéria à la recherche d'emplois dans les exploitations agricoles ou les commerces.

Pour ceux qui ne se résolvent pas à quitter le pays, la migration interne à la région est souvent la dernière alternative pour obtenir de lopins de terres. Ainsi sont nés beaucoup de hameaux de culture dont certains ont grandi démographiquement et sont reconnus comme village à présent. La multiplication des villages est, pour les paysans, un des indicateurs indéniables du manque de terres, car elle s'opère par départ d'une partie des habitants du village-mère à la recherche d'espace. Par exemple, Mangou, village-mère a donné naissance à plusieurs hameaux de culture devenus villages tels que Koumalgou, Tanfolokouna, Toptiagou, Kpakpala (Lompo et Doussa, 2003 :8) dans les communes de Diapaga et de Tansarga.

« Conflits agriculteurs-pasteurs »

Les paysans déguerpis des aires protégées sont souvent contraints de retourner sur des espaces déjà en utilisation pour l'élevage en dépit des risques évidents de conflits avec les éleveurs, surtout les pasteurs transhumants. Ces promiscuités obligent à nouveau à des départs de familles vers d'autres endroits, ou au moins au déplacement de troupeaux ou des champs. Dans les villages où les Peuls éleveurs-cultivateurs sont plus nombreux (comme les villages de Diamanga, Danquia, Tomona, Nadjagou, Koumalgou, Bossoanli) ou là où passent plus fréquemment les Peuls pasteurs transhumants (à l'exemple des villages de Piélgou, Gnara, Natongou), les dégâts

de cultures par le bétail sont récurrents ; ils sont à l'origine de tensions et de conflits au sein de la population. Eleveurs comme agriculteurs les attribuent ce degré élevé de conflictualité à la restriction des espaces de passage du bétail suite à l'extension du domaine protégé, celui-ci étant interdit aux animaux domestiques. En hivernage, les terroirs périphériques sont occupés par les champs, les habitations et les aires protégées (parcs, concessions de chasse, zones tampons, Zovic). Les bœufs peuvent difficilement ne pas déborder dans ces espaces défendus que sont les exploitations agricoles d'un côté et les aires protégées de l'autre.

Conflits hommes/faune

Une des particularités de la périphérie immédiate tient au problème des « conflits homme/faune » qui y est une préoccupation plus qu'ailleurs. Les pertes des récoltes et de bétail sont considérables et il est difficile de développer certaines spéculations agricoles du fait qu'elles sont prisées par les animaux prédateurs. C'est l'exemple des tubercules (igname, manioc, patates) et des vergers (pastèques, manguiers...) qui attirent les éléphants. Les variétés « améliorées de semences agricoles, de céréales promues par l'Etat bénéficient pas toujours aux producteurs de cette zone, car leur utilisation signifie épiaisons précoces et donc ruées des oiseaux et des singes de l'aire protégée sur ces premiers épis. Dans certains villages comme Tambarga (commune de Madjoari), Saborga (commune de Tambaga) et Namano (commune de Fada N'Gourma), les attaques des ânes, bœufs et moutons par les lions et les hyènes sont si récurrents que des ménages entiers ont fini par quitter la zone ou abandonné leurs champs (Kaboré, 2013). Les constats de dégâts faits par les services de l'agriculture et des Eaux et Forêts sont toujours restés sans suite pour des producteurs qui ont donc cessé d'espérer un quelconque dédommagement (Zida, 2014). Dans la commune de Pama, la destruction des arbres de karité par les éléphants constitue une des limites du projet de développement de la filière beurre de karité si chère aux femmes.

De chasseur traditionnel à braconnier

Quel que soit le type d'aire protégée, les conditions légales à satisfaire pour avoir le droit d'y chasser contrastent tellement avec les réalités des villageois et leurs compréhensions de leurs droits traditionnels sur la faune qu'il est quasi impossible pour eux de pratiquer la chasse sans tomber dans le délit de braconnage et être réprimé comme tel. Sachant que la « chasse sportive » est hors d'accès au villageois en raison de son coût exorbitant (paiement de plusieurs taxes à l'Etat et passage obligé par le campement de la concession de chasse conçu pour des touristes blancs), le législateur donne la possibilité aux villageois le droit d'exercer la « chasse de subsistance ». Celle-ci est définie comme utilisant des armes de « fabrication locale » et le gibier tué est destiné à la consommation domestique et interdit à la vente. Les périodes et lieux de chasse sont décidés sans les populations et détaillés dans un code forestier national écrit en français pour une population à grande majorité illettrée. La chasse exercée par les villageois n'emploie pas uniquement des armes blanches et des fusils traditionnels et la viande est aussi bien consommée dans leurs familles que vendue clandestinement. Réserver ces privilèges aux touristes n'est pas ce à quoi les riverains des aires fauniques, dont certains sont de tradition chasseurs, entendent s'accommoder. Ils sont alors régulièrement arrêtés, emprisonnés ou amendés pour braconnage pendant que touristes blancs, concessionnaires, forestiers, guides de chasse et pisteurs règnent en maîtres (Kaboré, 2013).

Dynamique du tutorat foncier autour des aires protégées

Le tutorat foncier est une institution traditionnelle de gouvernance des ressources foncières en milieu rural burkinabè comme dans bien d'autres sociétés villageoises en Afrique. Elle consiste en un système de droits et d'obligations régissant les conditions d'accès et d'usage à la terre et ses ressources associées. De ce fait, elle détermine les rapports entre les deux catégories sociales qui composent chaque communauté villageoise, c'est-à-dire les autochtones propriétaires fonciers et les allochtones demandeurs de terres. Ceux-là sont les tuteurs de ceux-ci. L'intermédiaire

(autochtone ou migrant) qui introduit le demandeur de terre auprès des propriétaires fait partie de la catégorie des tuteurs. Le tutorat défend trois principes essentiels : 1) toute personne de bonne moralité a droit à la terre qui est un bien qui circule de familles en familles selon l'évolution des besoins. La sécurité foncière ne vient pas de la fixation des droits par l'achat ou un décret légal par exemple ; 2) le droit à la terre est indissociable des obligations sociales à observer par les parties à l'échange en vue du maintien de la cohésion sociale et de la reproduction des hiérarchies politiques coutumières, en particulier la primauté de l'autochtonie et des pouvoirs décisionnels et religieux des chefs.

Au-delà donc du foncier, le tutorat foncier a pour fonction de contribuer à l'inclusion des étrangers à la société d'accueil en leur assurant conseils et protection et en les associant progressivement à la vie communautaire. L'intégration peut se renforcer par des échanges de femmes et des attributions de statuts (de parents à plaisanterie par exemple) ou de fonctions (de médiateur, griot, devin, etc) spécifiques qui confèrent au nouvel arrivant et sa famille, une place à part entière au sein de sa nouvelle communauté. Les rapports tutélaires ne visent pas l'assimilation entre les parties mais l'intégration par les différences, le respect et l'assistance mutuels constants (lors des événements heureux ou malheureux). Plus formellement, à la fin de chaque campagne agricole, le paysan fait des dons à ses tuteurs (intermédiaires comme prêteurs de terre). En contrepartie, il est convié, avec les siens, aux fêtes coutumières annuelles qui célèbrent et rappellent l'unité de la communauté villageoise sous l'autorité des tuteurs, c'est-à-dire des chefs et aînés de lignage autochtones.

En dépit de la pression foncière que connaît la région de l'Est, en particulier autour des aires protégées, le système du tutorat foncier demeure fonctionnel. Il est le cadre principal de régulation des droits fonciers dans toutes les périphéries du complexe WAP. Il n'a, cependant, pas sa vitalité d'antan, celle-ci étant mise à l'épreuve par deux facteurs : le manque de terres, l'ingérence de l'administration nationale et l'arrivée en masse des déguerpis des aires protégées.

Le tutorat foncier à l'épreuve du contexte d'aires protégées

Le tutorat a été pensé dans des circonstances historiques d'abondance de terres et de ressources naturelles. Dans les terroirs villageois riverains des aires protégées du bloc W, les autochtones n'ont plus suffisamment de friches ni de jachères pour accéder aux sollicitations d'intermédiaires voulant introduire des étrangers en quête d'espaces. En rappel, les périphéries de cette partie du complexe WAP sont exiguës et marquées par un niveau élevé de saturation foncière. Un des signes de cette crise est la multiplication des hameaux de culture et de villages par détachement d'habitants de leur village. Le plus grand nombre de villages est formé de « villages détachés » à partir de « villages mères ». Dans la périphérie du parc W par exemple, Kotchari, village mère, compte treize villages détachés, Mangou en a onze, Botou, Tansarga et Lempoanli en revendiquent cinq chacun (Lompo, 2003). Fondés par des expulsés des réserves, tous les anciens villages (villages mères) de la périphérie ont donné naissance à d'autres villages par détachement d'une partie des habitants en quête de terres agropastorales. Toptiagou est un village détaché de Mangou, Kabougou en est un de Tansarga, Natongou est issu de Kondio, etc. La périphérie est ainsi un ensemble formé de quelques villages mères et d'un grand nombre de « villages détachés » (Lompo, 2003). De par leur différence de statut, ces villages sont liés entre eux par le régime du tutorat, les autorités des villages mères étant tuteurs des villages détachés.

De nos jours, seule une partie des villages se réfère assidument aux autorités des villages mères dans leur gestion foncière. Le nombre croissant de villages implique aussi une capacité moindre de contrôle des villages détachés par les autorités des villages mères. L'exercice, par ces tuteurs, de leurs droits tutélaires devient moins perceptible que de par le passé. Le lien entre villages mères ou villages tuteurs et les villages détachés ou sous tutelle n'est régulièrement exprimé que dans les cas où le fondateur du village détaché est un prince du village mère.

Les obligations réciproques du tutorat paraissent d'autant moins observées dans les environs du bloc W qu'il y a peu d'allochtones en comparaison avec les périphéries du bloc Arly. Les habitants

sont presque tous des Gourmantchés d'ancienne installation, arrivés à la même époque dans la zone (période coloniale). Les Djerma, Haoussa et Peuls sédentaires sont reconnus comme contemporains des Gourmantchés, certains d'entre eux prétendant même être leurs prédécesseurs, à l'exemple des Djerma du village de Tapoa-Djerma. Les Gourmantchés qui s'établissent à partir des années 1990 suite à leurs déguerpissements des aires protégées ne sont pas non plus considérés comme des étrangers mais des autochtones en déplacement interne, certains sont revenus d'ailleurs dans leur ancien village ou en ont fondé de nouveaux. La proximité dans l'ordre d'arrivée des habitants n'est pas en faveur d'une distinction fréquente entre autochtones tuteurs et allochtones sous tutelle. Mangou par exemple, le village-mère, exerce un faible pouvoir sur ses villages détachés.

Dans cette configuration de faible fonctionnalité du tutorat, cette institution traditionnelle est plus fortement bousculée, dans l'influence des rapports entre les membres des sociétés villageoises, par les manières de faire introduites par les intervenants externes que sont les structures gouvernementales (services de l'élevage, de l'environnement, de l'agriculture), les sociétés privées (surtout de cotonnières), les projets de développement ou de conservation de la nature. Les comités et autres associations, groupements et conseils villageois se multiplient et sont porteurs aussi de nouveaux modes d'usages des terres telles que les cultures de rente et de nouvelles relations entre les hommes sous l'effet croissant des échanges marchands et du pouvoir de l'argent.

En somme, dans les périphéries des aires protégées du bloc W (parc national et concessions de chasse attenantes), l'institution du tutorat est beaucoup moins régulièrement invoquée que de par le passé. Toutefois, à l'image de la chefferie coutumière qui constitue son support, elle régit encore une part non négligeable des relations entre habitants des villages riverains lorsqu'il est question de droits sur les terres. Plus particulièrement dans le règlement des conflits fonciers, les normes constitutives du tutorat sont souvent invoquées : solidarité sociale, respect de l'autorité coutumière, gratitude, probité, etc.

Résilience du tutorat foncier

A la différence des aires protégées du bloc W dont les populations sont à plus de 90% d'ethnie gourmantché autochtone, dans le cas du bloc Arly, les communautés riveraines sont plus diversifiées ethniquement et sur le plan de l'ordre d'arrivée des habitants. Plusieurs villages sont composés essentiellement de migrants mossi, yana, peuls et gourmantchés. Rares de villages ne comptent pas de mossi ou de Peuls parmi sa population. L'arrivée de la majorité de ces groupes date d'après 1970, année de sécheresse au Sahel. Les Mossi de certains villages de l'enclave de Madjoari, tels que celui de Namouyouri, sont arrivés dans les années 2000 en fuyant la guerre en Côte d'Ivoire; ceux des villages déguerpis de la concession de chasse de Pama Nord sont arrivés entre 1981 et 1985 dans leurs anciens villages (avant leurs évictions). Dans ces milieux, la distinction entre autochtones et migrants est nette et le statut de tuteurs est reconnu aux uns par les autres. Accueil de migrants, prêts de terres sans date de reprise, assistance mutuelle, échanges matrimoniaux, etc, expriment continuellement la force de ce lien social.

Cette force du tutorat foncier dans ces périphéries du bloc Arly est favorisée par un niveau de saturation foncière moindre que dans le cas du bloc W. En effet, toute la partie Nord des environs des concessions de chasse de Pama, Singou et Ouamou est une périphérie ouverte s'étendant sur quatre strates (contre deux pour la périphérie du bloc W). Dans cette périphérie, des populations déguerpies ont pu aller jusqu'à une soixantaine de kilomètres de la limite de l'aire protégée.

Dans les villages des périphéries immédiates et semi immédiates de ce bloc Arly, les migrants qui arrivent sont, de façon générale, introduits par un autre migrant en jouant le rôle de tuteur. Celui-ci sollicite l'intercession d'un autre autochtone (membre du clan fondateur du village) qui, enfin, soumet la requête au chef du village ou de terre tout en faisant la présentation du nouveau venu. Les règles sont assez rigoureusement observées, la force de l'autorité des autochtones étant suffisamment dissuasive pour les éventuels manquements. Les menaces de retrait de terre en cas

de défaillance sont prises au sérieux aussi bien par le migrant que ses tuteurs, surtout le migrant tuteur. C'est le cas des zones allant de Madjoari à Kompiengbiga en passant par Nadiagou, Tindangou, Pama. Moins que les injonctions exogènes du monde moderne, ce sont les principes traditionnels du tutorat foncier qui encadrent l'accès à la terre, le traitement des litiges fonciers et les rapports entre autochtones/migrants. Lorsque sont survenues les délocalisations des populations dans les concessions de chasse de Pama et du Singou, les Gourmantchés du Sud (autochtones) ont le loisir de faire de rester dans les périphéries immédiates et semi-immédiates en repoussant les Mossi, Peul, Gourmantchés du Nord, Yana, Zaocés (allochtones) vers les périphéries semi-lointaine et lointaine. Aussi, ces groupes sont-ils allés dans la bande Namougou-Kpenciangou-Tanwalbougou-Boumoana-Bandingui où ils formèrent des quartiers ethniquement homogènes. Plus loin dans la périphérie lointaine se sont dirigés les déplacés mossi qui ont constitué tout un village à la population composée entièrement de Mossi : le village de Soam avec l'autorisation de leurs tuteurs, les autorités coutumières du village de Tiasséri (commune de Matiakoali).

Dans ces villages d'arrivée groupée de migrants déguerpis, le tutorat prend une forme spéciale, différent du modèle classique dans lequel le migrant arrive en solitaire. Le tutorat est de type collectif. Ce modèle assure plus de sécurité foncière aux migrants dans un rapport de force plus équilibré par l'importance numérique de ces étrangers de type inhabituel, des expulsés de force d'une forêt classée. Ces migrants ne dérogent toutefois pas à leurs obligations de respect des principes fondamentaux du tutorat : respect mutuel, reconnaissance de l'autorité des tuteurs sur les terres, etc. Tout événement d'importance qui a lieu dans leur quartier ou village est porté à la connaissance des tuteurs (construction d'infrastructure, manifestation publique d'envergure, etc).

Dans les périphéries des aires protégées du bloc Arly, le tutorat paraît plus fonctionnel que dans le bloc W. Il détermine les rapports entre autochtones et migrants, entre des quartiers et même entre des villages. La population qui colonise la zone du bloc W est formée essentiellement de Gourmantchés du Sud se considérant autochtones alors que le peuplement du bloc Arly comprend une importante proportion de migrants mossi ou du Gourma du Nord reconnaissant leur allochtonie. Ces groupes allochtones qui fuient les aires protégées ont tendance à aller dans les villages les plus reculés au sein de la périphérie, les autochtones se donnant la primauté sur les terres d'à côté.

Ouvrages cités

AFAUDEB, 2011, Elaboration de la base de données et des supports cartographiques des zones villageoises d'intérêt cynégétique (Zovic) de la Région de l'Est.

BORRINI-FEYERBEND Grazia, 2001, Mission d'appui à la formulation d'une gestion participative

DOUSSA Souleymane, 2004, Les impacts de la culture cotonnière sur la gestion des ressources naturelles du Parc W. Cas de l'enclave de Kondio, mémoire de maîtrise, université de Ouagadougou.

INSD, 2005, Projection de population (1985-2010)

KABORE Alexis, 2013, Brousse des uns, aire protégée des autres. Socio-anthropologie de la politique des parcs et réserves de faune dans le Gourma burkinabè, Saarbrücken, PAF, 655 p.

KABORE Alexis, 2017, « Revendications religieuses sur les aires protégées chez les Gourmantchés du Burkina Faso : des obligations sacrificielles à la résistance », Paris, Cahiers de l'IREA N°13-2017/L'Harmattan, p. 133-187 ;

KABORE Alexis, 2017, « Le tourisme de chasse dans la gestion des aires de faune protégées au Burkina Faso : les perceptions locales d'une politique nationale de conservation de la nature », Cotonou, Revue DEZAN, N°013, Volume 2, Décembre 2017, p. 329-348 ;

- KABORE Alexis, 2017, Le réseau d'aires de faune protégées de l'Est du Burkina Faso : évolution des enjeux, de sa création à nos jours, Cotonou, Revue BenGéo (édition en cours)
- KLEITZ Gilles, 2001, Les zones périphériques du Parc du W (Bénin, Burkina Faso, Niger), Rapport de mission de recherche, Programme ECOPAS/W.
- LOMPO Olivier, 2009, « Les conflits environnementaux et le développement local dans la falaise du Gobnangou : le cas de Saborgkuoli », In CASTI Emanuela et YONKEU Samuel, Le Parc National d'Arly et la falaise du Gobnangou (Burkina Faso), L'Harmattan.
- LOMPO Olivier, 2005, Dynamique et enjeux de la gestion participative à la périphérie du parc régional W. Cas de la Zovic de Kabougou, Burkina Faso, mémoire de DEA, Université d'Abomey-Calavy.
- LOMPO Olivier, DOUSSA Souleymane, 2003, Rapport sur les dynamiques des acteurs et le zonage dans la zone périphérique du Parc W du Burkina Faso, Programme ECOPAS/W, Université de Ouagadougou.
- LOMPO Olivier, 2002, Rapport de recherche sur la dynamique des acteurs dans la périphérie du Parc W Burkina Faso, Programme ECOPAS/W, Université de Ouagadougou.
- ZIDA Serge Bruno, 2014, Conflits homme/faune à Saborga-Kori dans la commune de Tambaga : état des lieux et perspectives, ENEF/AFAUDEB.

LES ZONES VILLAGES D'INTERET CYNEGETIQUE (ZOVIC) : ECHECS ET REUSSITES

Par Alexis Kaboré

Une « zone villageoise d'intérêt cynégétique » (Zovic) est un régime de gestion spécifique attribué à une partie du terroir d'un village ou groupe de villages. Il s'agit donc d'aires fauniques gérées par les communautés villageoises. Ce régime vise le développement de la faune sauvage aux fins d'exploitation par la chasse aux petits gibiers (oiseaux et petits mammifères de la savane africaine). Il implique l'interdiction des autres usages susceptibles de compromettre cette vocation faunique et cynégétique, l'utilisation la plus incompatible étant l'agriculture. Il y a des Zovic dans quatre provinces (Gourma, Komandjari, Kompienga, Tapoa) sur les cinq que compte la région. C'est, toutefois, dans les trois provinces abritant les aires de faune protégées (Gourma, Kompienga, Tapoa) qu'est concentré également l'essentiel des Zovic, autour des parcs nationaux et des concessions de chasse.

La création des premières Zovic dans la région de l'Est date du début des années 1990, le concept ayant été introduit par l'administration forestière dans le contexte de la « réforme du secteur de la faune au Burkina Faso ». Le nombre de sites effectivement cartographiés comme Zovic étaient au nombre de quarante-sept en 2011 (AFAUDEB, 2011) mais seulement trente-cinq existent encore en 2019. Les autres ont disparu sous l'effet des défriches agricoles et parmi celles qui existent, certaines ont vu leur surface se réduire considérablement sous le même type de pression exercé par les populations locales.

La colonisation agricole d'une Zovic constitue l'indicateur le plus redouté de son échec. Comme dans leur création et leur maintien, dans leur transformation en exploitation agricole, les lignages autochtones et les chefs coutumiers jouent un rôle déterminant. Les défriches agricoles sont de leur propre fait ou du fait de leur autorisation ou aval. Le succès ou l'échec d'une Zovic dépend principalement de l'attitude des chefferies coutumières du ou des villages auxquelles appartiennent les terres qu'elle renferme. Cette attitude elle-même varie selon l'histoire de la Zovic. Les Zovic dont les processus de constitution et de gouvernance sont plus dirigés par les acteurs externes que les autochtones du village sont les plus dégradées. Lorsque les forestiers, les concessionnaires et les projets occupent l'essentiel de l'espace de la réflexion, de la décision et de l'action, les populations se voient peu responsables de la Zovic en tant que telle. Elles ne s'en

approprient guère et n'attendent que la force et l'argent des « gens de la Zovic », c'est-à-dire les forestiers-concessionnaires-projets.

Les critiques que les populations opposent à l'administration forestière et aux concessions de chasse à propos des Zovic portent, entre autres, sur les modes de gestion des recettes d'exploitation (location journalière par les concessionnaires pour la chasse du petit gibier par leurs clients touristes) et des amendes d'infractions (pâturage du bétail dans la Zovic notamment). Rétention de l'information, injustice et absence de transparence caractériseraient la gouvernance de ces fonds d'après les villageois. Il en serait de même du choix des personnes pour les tâches rémunérées dans les Zovic telles que les travaux d'ouverture de piste, de creusement de points d'eau ou de surveillance.

Dès que les deux arguments privilégiés des intervenants extérieurs que sont la force et l'argent font défaut du fait de l'absence ou de l'incapacité de ces acteurs, les populations s'attachent à redonner au site les fonctions et statut auxquels il était destiné, c'est-à-dire ceux d'espace de production sous la souveraineté des autochtones détenteurs de la maîtrise foncière traditionnelle. Ainsi, sur les vingt-deux Zovic de la province de la Tapoa, quatre ont disparu au profit des champs et du pâturage (Zovic de Kondio, Piélgou, Fangou, Gnala). Quant à la Zovic intercommunale dite « Zovic Kabougou-Toptiagou-Koumalgou », sa surface est passée de 2461 ha en 2011 à 1197 ha en 2015 puis à 484 ha en 2019. Le reste est envahi par les exploitations agricoles, notamment des habitants des villages mêmes dont relève la Zovic.

Dans la province du Gourma et de la Kompienga en revanche, toutes les dix-sept Zovic constituées sont restées intactes dans les superficies qu'elles avaient en 2011, sans empiètement agricole. Les populations attribuent ce succès à l'approche des ONG qui sont intervenues, celle de l'Association AFAUDEB étant la plus citée. Pendant une dizaine d'années (2004-2014), cette ONG burkinabè a réalisé un important travail de restauration des droits des populations sur leurs Zovic, des droits de décider librement de créer ou non une Zovic, de conduire elles-mêmes les délimitations, fixer elles-mêmes les conventions locales formalisées par arrêté municipal, de mener elles-mêmes la surveillance et le suivi-écologique et de générer par leurs propres activités des revenus tout en percevant mieux leurs parts dans les retombées financières et la venaison. L'association a réussi à faire de sorte que les autochtones et une partie des migrants perçoivent la Zovic comme la leur. Des populations en arrivent à ne plus concevoir leur village sans sa Zovic, celle-ci faisant partie désormais de son identité, son prestige. Par la responsabilisation des populations, AFAUDEB a fait émerger des leaders endogènes légitimes, connaissant bien le sujet et qui se sont appropriés la notion de Zovic. Outre les formations et les échanges réguliers, leur organisation en groupements villageois de gestion de la faune (GVGF) et la fédération de ces groupements en unions communales, provinciales et régionale de GVGF a constitué leur force. Ces Zovic ayant bénéficié de l'accompagnement d'AFAUDEB et de l'ONG italienne ACRA sur la durée sont aussi les plus résilientes. Sont de celles-ci, entre autres, les Zovic des villages de Sadpenga, Kodjonti, Boungou-Siétougou-Sadpenga (province du Gourma), Pama-Oumpougoundéni-Diapenga, Folpodé, Kompiengbiga, Namouyouri, Tambarga, Kodjoari (province de la Kompienga), Barpoa, Tapoadjerma, Pampanli, Moridéni, Saborgkori-Saborgpéri-Piéni (Tapoa). Ces Zovic sont présentées comme les moins menacées de dégradation dans le contexte actuel d'insécurité où elles semblent mieux préservées que les aires protégées nationales (parcs nationaux et concessions de chasse). Les terroristes diraient n'avoir rien contre les Zovic du fait qu'elles appartiennent aux villages. En revanche, ils incitent les populations à exploiter les aires protégées pour exercer ainsi leurs droits sur des ressources naturelles que l'Etat leur aurait injustement confisquées. Ces ressources sont, selon leur propagande, des dons de Dieu à tous et ne sauraient être interdites par l'Etat.

Les acteurs les plus déterminants du succès d'une Zovic sur le long terme sont donc les chefferies coutumières, les GVGF, les Unions des GVGF et les ONG. Ces structures peuvent être efficaces à faire accepter le projet de Zovic à un village ou à mener des opérations de sauvetage d'une Zovic subissant des exploitations menaçant son existence ou sa biodiversité (agriculture, pastoralisme,

orpillage, etc). La déresponsabilisation et la non appropriation locales du projet de Zovic constituent les principales causes de son échec.

ANNEXE 2. LA RADICALISATION RELIGIEUSE, LE FONDAMENTALISME ARME, ET LES DYNAMIQUES IDENTITAIRES DANS LES SOCIÉTÉS PEULES DANS LE CONTEXTE ACTUEL DE VIOLENCES AU SAHEL

Par Dougoukolo Alpha Oumar Ba-Konaré

Les Peuls sont un peuple hétérogène dont l'habitat s'étend de l'océan atlantique aux berges du Nil. Leur foyer de diffusion premier est l'extrême ouest de l'Afrique, probablement la vallée du fleuve Sénégal et ses marges. La langue peule, appelée Pulaar à l'ouest, Fulfulde au centre et à l'est, est une proche parente des langues sénégalaises que sont le Wolof et le Sérère.

Les Peuls ?

Parler de Peuls requiert de comprendre que le même mot peut faire référence à des réalités très différentes selon les contextes. Le mot « Peul » lui-même est venu à la langue française à travers le Wolof *Pël*. Ce terme est issu lui-même du Pulaar « Pullo », désignant une communauté de pasteurs des marges du fleuve Sénégal parlant le Pulaar. Pourtant, tous ceux que nous appelons en Français « Peuls » ne peuvent être appelés Pullo (pluriel Fulbé), car cet ethnonyme est réservé à la noblesse pastorale, initialement. Avec les migrations, les brassages, l'Islamisation, surtout à partir du 16^{ème} siècle, les Peuls abandonnent de plus en plus leur élevage traditionnel principalement transhumant (mobile, avec des déplacements saisonniers). Certains Peuls sont devenus agro-pasteurs, comme au Djelgodji (nord du Burkina Faso). D'autres, bien que se réclamant encore du pastoralisme et en tirant grand prestige, ne s'occupent plus eux-mêmes du bétail, le confiant à des Peuls bergers. Ces Peuls ayant abandonné pour de bon l'élevage sont souvent des Peuls dont la fonction majeure est le commandement politique ou religieux.

Une communauté hétérogène

Les Peuls sont aujourd'hui une fresque composite, avec des populations de nationalités diverses. Des idées reçues font penser que les communautés mobiles n'ont pas de terres à elles. Ainsi, les Peuls sont considérés le plus souvent comme des populations récemment arrivées et sans attaches légitimes aux territoires qu'ils occupent en ce moment. On parle d'eux comme étant des allogènes, les opposant à des autochtones censés être arrivés en premier. L'apparence physique des Peuls est souvent pointée comme preuve que cette population n'est pas native à l'Afrique de l'ouest, le type classique peul dans les imaginaires possédant une peau cuivrée, un nez allongé, des cheveux bouclés, une ossature fine. Pourtant, la réalité est que les Peuls ont vécu des brassages ethniques avec leurs voisins, un peu partout en Afrique. De plus, les nomades sont des explorateurs, et ils découvrent fréquemment des sentiers et des sites de peuplement nouveaux devant pouvoir leur assurer de la légitimité territoriale. Dans la réalité, il n'en est pas ainsi. Soit les Peuls sont au minimum semi-sédentarisés et reconnus comme natifs, soit ils sont mobiles et sont considérés comme des étrangers malgré des siècles de présence. Les Peuls sédentarisés, mêmes eux, restent chez certains voisins imaginés comme des envahisseurs, des migrants récents, gommant les nuances et le caractère progressif de l'apparition des Peuls.

Les conflits agriculteurs-éleveurs sont souvent cités pour parler des tensions intercommunautaires impliquant des Peuls. Il est vrai qu'une simple observation des pressions locales dans les pays où les Peuls transhument indique des schémas récurrents. On ne compte plus les rixes anodines ayant débouché sur des tueries bilatérales, et sur l'expulsion des Peuls de régions entières. D'ailleurs, parfois, comme au Bénin, c'est la loi qui enracine l'idée que les Peuls ne peuvent coexister avec des populations agricoles : des mesures étatiques y ont interdit aux Peuls l'accès à la moitié sud du pays, rendant de facto criminels tous ceux y emmènent leur troupeau, soit pour des activités commerciales, soit à la recherche de pâturage, hors de zones plus au nord dont les ressources sont de plus en plus maigres. Les dérèglements climatiques planétaires, avec les changements de l'environnement, poussent bien chaque communauté dans

l'insécurité climatique, et la nécessité de sécuriser de nouvelles sources vivrières. Ainsi, ces conflits déjà habituels risquent de s'exacerber. Pourtant, des codes pastoraux existent dans tous les pays où cheminent les Peuls. Ils peinent à être appliqués. Or ils pourraient résoudre bien des conflits. De plus, ils permettraient aux Peuls d'avoir du soutien sur les sentiers de transhumance, avec l'aide de balises, d'aires de repos, de protection d'agents de sécurité et d'officiers de justice. Souvent, l'interposition neutre et bienveillante peut suffire à éteindre les brasiers de la querelle. Or, dans la réalité, les civils sont soumis à du racket de la part d'agents de l'État, ou alors de la négligence meurtrière.

A l'intérieur des sociétés peules, on peut observer une question d'accaparement et de suprématie, selon là où l'on se trouve. Il existe des sociétés peules très hiérarchisées, comme dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal, avec jusqu'à 12 castes. Certaines de ces sociétés sont majoritairement composées de communautés de castes libres, appelées nobles. Dans d'autres contrées, il existe en grand nombre des Peuls de castes d'artisans, et des descendants de captifs. Également, le corps de la noblesse peule contient l'aristocratie, puis la masse des gens libres. Les aristocrates peuls sont ceux-là possédant du pouvoir religieux et/ou traditionnel sur des territoires ou des groupes mobiles. Avec ceux qui sont fixés à des lieux, comme avec d'autres peuples sédentaires, les Peuls mobiles doivent négocier la pratique de leurs activités pastorales. Cela occasionne des tensions, aussi, notamment autour de l'accès aux pistes de pâturage, ou aux ressources naturelles pour la survie et la croissance du bétail. Or, des aristocraties peules peuvent agir comme toute autre population sédentaire, et créer des vexations dangereuses chez les Peuls. Il y a donc lieu d'être prudent en abordant les questions peules, et ne pas réduire l'expérience peule à des expressions homogènes.

« **Fulaphobie** »

L'idée que les Peuls sont des étrangers perpétuels est ce qui nourrit la « *fulaphobie* », phénomène où des idées racistes sont véhiculées quant aux Peuls, avec parfois des appels au meurtre. Les stéréotypes récurrents de la *fulaphobie* sont : les Peuls parasites, les Peuls étrangers, les Peuls apatrides, les Peuls perfides, les Peuls séducteurs, les Peuls suprématistes raciaux, les Peuls nationalistes et irrédentistes, les Peuls djihadistes. A l'époque actuelle, divers groupes et individus anti-Peuls font circuler des messages, notamment à travers WhatsApp et les réseaux sociaux, appelant même à au génocider des Peuls. En 2019, des ressortissants burkinabés et maliens ont produit et disséminé plusieurs de ces messages. Les tueries en masse à Yirgou au Burkina Faso, et à Ogossagou au Mali, ont matérialisé de manière intelligible pour les opinions publiques nationales et internationales, des craintes exprimées depuis longtemps par les Peuls. Les personnes tuées sont mortes car peules. Depuis, des vidéos circulent librement, dans lesquelles des meurtres, démembrements, décapitations de Peuls, sont montrés sans censure aucune, avec la promesse d'usages rituels des parties du corps des Peuls.

Au Burkina Faso, des personnes affiliées aux milices Koglweogo ont été indexées. Au Mali, c'est la milice Dan Na Ambassagou, se réclamant du nationalisme dogon, qui est indexée. Dans les deux cas, il semble que l'on assiste à des confrontations identitaires, avec l'intention de nettoyer des zones de peuplements de toute présence peule. L'intimidation est également utilisée, par ces faits. Les Peuls sont accusés d'être les coupables de la violence sévissant dans ces pays du Sahel, et d'être en lien étroit avec les groupes fondamentalistes islamistes armés.

Peuls et djihadisme

L'histoire des Peuls est invoquée, en partie, comme justification à l'idée que Peuls et djihadistes sont alliés. On mentionne des figures peules ayant mené des guerres religieuses au nom de l'Islam, notamment au 19^{ème} siècle, à travers toute l'Afrique de l'Ouest. Ces guerres ont créé des hégémonies peules, et ont laissé dans les mémoires sociales des marques fortes.

Les Peuls, dans leur grande majorité, n'appartiennent pas à des classes cléricales. Selon les sociétés peules, il peut même arriver que de telles classes n'existent pas. Cela est fréquent chez les Peuls mobiles, dont la priorité reste le pastoralisme. Ils sont souvent très peu instruits en Islam, et ne pratiquent assidument la religion que très tard, bien qu'ils cultivent la conscience et la valeur d'être musulmans.

De ce fait, des Peuls ont été combattus par les mouvements islamistes armés, à l'ère contemporaine, avec l'idée de leur imposer des révolutions sociales et politiques. Les premières victimes du djihadisme au Sahel central restent les Peuls. Au niveau symbolique, en plus, ils sont agressés, par la limitation de leurs mouvements par les groupes armés. Les femmes peules, notamment, se voient prescrire le port obligatoire du voile, et l'interdiction de se rendre seules hors des localités d'habitations (comme lorsqu'elles doivent amener le bétail paître). Cela brise l'autonomie de ces femmes, et défait les liens sociaux entre communautés, les femmes étant en charge de la transformation et la vente du lait des vaches.

Ce n'est pas parce que les populations abritent, nourrissent, et occultent des informations, qu'elles sont recrutées et collaboratrices des groupes armés fondamentalistes islamistes. Ainsi, il est capital de distinguer des actions de soutien passives, et des actions plus actives qui consisteraient à armer les combattants, participer à l'élaboration de pièges, fournir de nouvelles recrues, renseigner. En cela, on ne peut affirmer aujourd'hui que des populations stigmatisées sont défaites de l'influence et de l'attachement à l'État central burkinabè pour de bon. Le djihadisme, dans son idéologie, est loin d'être enraciné. La majorité des recrues dans les rangs des djihads actuels sont présents pour venger des proches tués par les forces de sécurité nationales et des groupes armés divers, pour contester l'ordre social, ou pour régler des comptes personnels. Il vaut mieux ainsi parler d'une islamisation des radicalismes, plutôt que d'une radicalisation des Islams, pour reprendre une formulation aujourd'hui courante.

Armement et création de milices en milieu peul

La nature même des activités d'une communauté comme celle des Peuls éleveurs, fait que les membres de cette population ne constituent jamais une donnée démographique suffisamment nombreuse pour déstabiliser les entités politiques. De plus, il n'existe pas de tradition martiale, traditionnellement, chez les Peuls éleveurs. Tout simplement, les bergers disposent d'armements légers, comme des bâtons, des gourdins, et des poignards. Ainsi, toute montée de violence populaire devrait être accompagnée de l'introduction extérieure d'armement lourd, de techniques de combat tactiques, et du commandement nécessaire. Aujourd'hui, ce qui est à craindre, ce sont les mobilisations d'unités informelles ou semi-formelles, pour se venger, rendre une justice sommaire, ou mener des patrouilles de protection.

Cependant, la position d'armement et la mobilisation, en soi, pourraient constituer un facteur dissuasif pour les Peuls face à tout belligérant. Dans la réalité, les belligérants dans l'est du Mali sont les groupes armés fondamentalistes islamiques, les milices populaires, et les forces étatiques. Jusqu'à présent, les milices des diverses communautés n'ont jamais été confrontées aux forces étatiques au Burkina Faso. Des groupes comme les Koglweogos sont soutenus de facto par des autorités traditionnelles. Jusqu'à 2017, les Koglweogos, présent un peu partout sur l'étendue du Burkina Faso prônaient la justice avant tout, hors de toute distinction ethnique. Du moins, de manière manifeste. De manière latente, des communautés peules, et mêmes des Koglwéogos peuls, se plaignaient de la *fulaphobie* exercée par certains unités Koglweogos. Cependant, les massacres de Peuls des dernières années (notamment plus de 200 victimes tuées à Yirgou, le 1^{er} janvier 2019), pointent une stratégie identitaire de nettoyage ethnique, au centre-nord du Burkina Faso où les Koglwéogos sont plus volontairement dans l'affirmation de l'identitarisme mossi. A l'est, les Koglweogos mossi sont présents, mais moins puissants. Le modèle des Koglweogos reste la base de construction pour tout groupe armé au Burkina Faso actuel. Ainsi, la capacité à s'ériger en belligérant nécessite un appui des civils, des hautes instances traditionnelles, et également des complicités au sein des appareils d'État pour transférer de l'armement, et garantir la liberté de

mouvements et l'impunité chez les groupes armés parrainés par les autorités car il est nécessaire de les protéger, pour garantir la popularité et les faveurs des autorités mossi qui contribuent aux desseins électoraux des régimes, en plus. A l'est, pour les communautés locales, toutes autochtones, Peuls et Gourmantchés, il est donc nécessaire de trouver des véhicules de cooptation par le système créé par les Koglweogos pour émerger dans l'auto-défense, du fait de l'absence d'un État bienveillant et efficace.

Sans médiation sociales, et avec la prolifération des armes, et des groupes armés violant les droits humains et exerçant de la *fulaphobie*, des milices peules pourraient à leur tour créer de la terreur chez des civils de communautés différentes. L'exemple funeste du village de Sobané-Da au Mali en juin 2019, prouve que les radicalismes chez les Peuls peuvent être autrement qu'à travers le djihad.

Le futur des Peuls

Des dangers et fantasmes sur les connexions transfrontalières peules s'ajoutent aux enjeux de la *fulaphobie* latente, du recrutement djihadiste dans les communautés peules, et des conflits fonciers. Les moyens technologiques modernes permettent aux communautés peules de correspondre assidument, de s'organiser en associations et mouvements populaires. Cela éveille des craintes de nationalismes peuls pourtant jamais élaborés sérieusement au sein de communautés peules, d'autant plus qu'il existe des communautés peules où les Peuls parlent leur langue, vivent leur culture. Les images dures des misères des Peuls provoquent certes des communications violentes et passionnées, parfois avec un appel à la révolte. Mais les échos pragmatiques de tout cela restent faibles.

Les Peuls pasteurs se reconnaissent très mal dans la gestion et les pratiques culturelles des groupes djihadistes.

Les Peuls, comme leurs voisins d'Afrique de l'ouest, aspirent catégoriquement à la sécurité des personnes et des biens, des programmes de développement tenant compte de leurs identités (mobilité, pastoralisme, etc.), et à la justice pour toutes les morts de Peuls qui n'ont jamais connu de résolutions symboliques forts.

Au-delà des conflits fonciers pouvant se régler avec les autorités traditionnelles et la présence bienveillante de tiers issus de l'État, ou encore les recrutements djihadistes en masse, ce qu'il faut retenir quant aux identitarismes peuls et le djihadisme, c'est qu'ils peuvent entrer en opposition frontale. C'est là que les États ont des opportunités pertinentes de se positionner en tant que pourvoyeurs de solutions, médiateurs, agents du développement. Autrement, la violence et le sous-développement resteront chroniques, et des radicalisations nouvelles vont s'ajouter à celles existant déjà : un nationalisme peul furieux et prêt à toute alliance pour survivre, plutôt qu'une intégration des Peuls dans les États.

ANNEXE 3. LA SITUATION DES FEMMES DANS LE CONTEXTE ACTUEL DE VIOLENCES AU SAHEL

Par Dougoukolo Alpha Oumar Ba-Konaré

Depuis l'installation effective de groupes armés terroristes (GAT) au Sahel à partir de l'écroulement de l'État malien en 2012, les femmes victimes ont fait l'objet d'intérêt de la part de commentateurs divers, avec des intérêts parfois divergents.

Les opinions publiques nationales sont promptes à pointer le fait que l'oppression des femmes est un marqueur essentiel de la profanation des territoires et l'humiliation par les ennemis. Ainsi, les interventions militaires, les appels à la défense, usent souvent du statut des femmes pour se justifier. Pourtant, le statut des femmes avant la normalisation du djihadisme était déjà peu reluisant, avec des pays du Sahel très précaires pour les femmes en termes d'autonomie, d'accès aux soins, de maltraitements physiques et psychologiques par les hommes. Face à des ennemis communs, pourtant, ceux qui sont en large partie responsables du sort sombre des femmes sont ceux qui désormais tentent de s'en faire les champions et d'en tirer des dividendes. On s'intéresse très peu aux problématiques propres aux femmes dans les contextes de violence au Sahel : autonomie sociale, économique, et politique ; santé reproductive ; liberté d'expression ; éducation des enfants, sexualité féminine, violences basées sur le genre ; accès égalitaire à la formation, etc.

Quelques mois après le lancement de l'opération française Serval visant à bouter les GAT hors du Mali et réaffirmer l'autorité gouvernementale de l'État malien sur les villes occupées, le sort de quelques 150 femmes a fait grand bruit. Il s'agissait de femmes décrites comme épouses de djihadistes tués, et retrouvées affamées dans des grottes, au nord-est du Mali. Pendant que certains plaignaient et voulaient venir en aide à ces femmes enlevées pour beaucoup et violées, d'autres établissaient un lien d'acointances direct entre elles et les GAT, les assimilant à des ennemis à abattre également.

La réalité des femmes dans les contextes violents au Sahel, c'est malheureusement d'être réduite dans les discours et les analyses à des avatars des défaites des hommes. Pourtant, un point de vue centré sur les femmes est nécessaire, pour obtenir des clés de compréhension et des pistes de résolution des situations de violence.

Femmes et pouvoir

Les femmes représentent des instruments mobilisés pour justifier l'attaque. On en parle comme des créatures vulnérables, faibles, avec peu d'auto-détermination, au nom de qui il faut s'exprimer et agir. L'absence flagrante des femmes dans les appareils sécuritaires et le secteur de la sécurité, fait que l'on peut effectivement envisager l'idée que ce sont les hommes qui prennent parole pour elles. Dans la politique plus largement, au Mali et au Burkina Faso, le pourcentage de femmes dans les parlements nationaux est autour de 10%. Les représentations dans les divers gouvernements de la dernière décennie n'ont jamais excédé 25%. Les ministères clés quant à la sécurité ne sont jamais dirigés par des femmes. Au niveau coutumier, les chefferies traditionnelles sont quasi-exclusivement masculines.

L'idée selon laquelle le leadership féminin est en croissance, en lien avec les objectifs de développement durables adoptés sous l'égide des Nations Unies par la communauté internationale, ne traduit pas une réalité sur le terrain permettant plus de décisions guidées par les conditions des femmes. Cela ne permet pas non plus d'obtenir plus d'éléments objectifs sur les conditions des femmes. L'accès aux terrains fragiles, la confiance envers les enquêteurs, les biais dans la sélection des questions (en lien avec les problématiques de recherches guidées par les intérêts des bailleurs de fonds et les organisations internationales), le faible nombre d'intervenantes féminines en situation d'insécurité, empêchent la possibilité de se représenter fidèlement ce que peuvent vivre les femmes, et ce à quoi elles aspirent.

De nombreux fantasmes existent quant à l'implication effective de femmes en tant que combattantes armées dans la zone transfrontalière Burkina Faso-Mali-Niger. Aucune preuve significative ne permet de confirmer cela. Les femmes des communautés peules *Tolébés* sont citées comme recevant souvent des formations martiales, pour prouver le niveau de belligérance des *Tolébés*. Sans aucun élément de preuve solide, les supputations sur cela paraissent finalement contribuer à la stigmatisation de communautés déjà dépeintes comme hostiles et très proches des djihadistes. En cela, il y a une intersection entre sexisme et racisme pour les femmes concernées. Elles sont ramenées au rôle d'outils des hommes, tout en étant dénigrées parce que membres de communautés présentées comme problématiques. Il reste important d'aborder la présence des femmes dans les appareils sécuritaires, car il y a là un potentiel véritable à exploiter. Les femmes dans les missions de maintien de la paix, par exemple, permettent avec leur présence de : favoriser la protection d'autres femmes en acquérant leur loyauté ; faciliter la communication entre civils et forces de sécurité du fait de la plus grande sympathie qu'elles inspirent (comparées aux hommes) ; mitiger le degré d'agressivité de groupes mixtes femmes/hommes dans lesquels elles sont introduites.

Pour le moment, les appareils étatiques en Afrique de l'Ouest ne se prêtent pas à l'intégration effective et utile de femmes parmi les forces de l'ordre. Le Mali, le Burkina Faso, et le Niger, comptent tous moins d'un pourcent de femmes dans leurs armées. De plus, la condition de ces femmes pêche sur le plan du respect de leurs droits humains, de leur accès à une santé spécifique à leurs besoins, de l'inégalité dans les entraînements et l'accès aux postes de commandement. Ainsi, pour le moment, il paraît plus intéressant d'aborder la question des femmes comme combattantes dans une vision plus prospective. Là, on peut faire converger leurs fonctions militaires et leurs fonctions sociales pour aider à construire de la résilience et à réparer des sociétés meurtries.

Pour ce qui est des facteurs de résilience pour les femmes, il faut considérer d'une part les facteurs de résilience globaux des sociétés sahéniennes dont elles sont issues, face à la violence. D'autre part, un intérêt peut être accordé aux mécanismes spécifiques aux femmes.

Les expériences récentes dans des forces de maintien de la paix ont prouvé que l'intégration de femmes dans des contingents militaires permettait de tisser des liens plus bienveillants avec les populations civiles, et d'augmenter le signalement et le traitement des violences basées sur le genre. Or, dans les armées des pays du Sahel central, bien que de rares femmes soient engagées (moins de 0,5% des effectifs), virtuellement aucune n'est envoyée en zone de conflit, rendant donc ces bénéfices inexistantes. Socialement, les femmes peuvent être des agents de la construction de la paix, du fait de leur rôle primordial dans l'éducation des enfants et dans les décisions de recrutement dans les forces de sécurité ou les groupes armés non-étatiques. Elles peuvent encourager ou dissuader, vers divers modes de sécurisation. Mais cela influe-t-il sur leur propre traitement dans des contextes de violence armée ? Il n'en demeure que dans ces processus de préparation de la violence, leurs positions peuvent servir dans la défense ou la vulnérabilisation de leurs communautés, tout jugement quant à la valeur de l'engagement violent mis à part, pour l'État (censé détenir le monopole de la violence), ou non.

Faible autonomie des femmes, et limite des recherches sur les femmes en contexte violent au Sahel

Dans le cadre d'enquêtes passées menées pour le compte d'une organisation internationale, afin d'évaluer les perceptions des populations du nord du Burkina Faso sur l'insécurité, il a été difficile d'obtenir des réponses non-conventionnelles fournies de la part des femmes interrogées, bien que l'inclusion d'un natif de la région ait facilité des discussions globales moins centrées sur les questions classiquement féminines, il n'a pas été possible d'en savoir plus sur ces questions. L'inclusion d'enquêtrices de manière ponctuelle n'a pas résolu la question. Les modalités d'obtention de ce type de données sont principalement informelles. Ainsi, diverses sources ont attesté d'abus sexuels majeurs et répétés subis par des femmes, principalement avec

comme agresseurs des agents des forces de sécurité, au Burkina Faso. Des plaintes formelles à ce sujet sont inexistantes. Il n'y a pas eu de plaintes sérieuses de ce type concernant les GAT au Burkina Faso, où des zones urbaines n'ont pas été administrées sur la durée par ces groupes. Il n'y a donc pas eu d'événements d'enlèvements systématiques de femmes dans les zones sous contrôle, par les GAT. Cela n'empêche que les femmes sont victimes d'autres formes de violence. Lorsque les violences sont ciblées, ce sont des hommes qui sont tués. Lorsqu'il s'agit de tueries indiscriminées, comme la détonation d'engins explosifs improvisés (IED), les femmes sont autant tuées que les hommes. La violence de l'imposition arbitraire de la loi islamique touche aussi bien les hommes que les femmes, bien qu'un biais à l'encontre des femmes soit plus important, du fait du caractère sexiste des dogmes religieux que veulent imposer des groupes djihadistes. Ainsi, les femmes sont souvent dans l'obligation de limiter leurs mouvements, de se faire accompagner d'hommes. Elles deviennent des mineures sociales et ne peuvent jouir d'elles-mêmes sans le consentement des hommes de leur famille. Cela vaut aussi bien pour les femmes musulmanes que non-musulmanes, lors de l'imposition de telles lois par des groupes armés se réclamant du djihad. Les femmes voient donc leur accès à l'éducation diminuer, de même que leur autonomie économique, leur capacité à choisir leur futur et à influencer sur les politiques locales. Dans les tueries récentes au Burkina Faso, spécifiquement, les femmes ont été autant tuées que les hommes. Cela vaut aussi pour des massacres dans les milices *Koglweogos* sont impliquées. Les GAT au nord du Burkina Faso sont différents de ceux de l'est, et des forces de sécurité nationale ainsi que des milices, car au nord du pays, ce sont les hommes les cibles privilégiées, défaisant ainsi le leadership des communautés, et rendant vulnérables des femmes et enfants peu habitués à une prise en charge globale de soi. En tuant les hommes, on s'assure ainsi de défaire les sociétés, de mieux les dominer, de les soumettre à soi. Quel que soit l'agent de ces destructions. Et ainsi, on étudie les hommes. Mais il sera capital reconsidérer ce que la présence des femmes peut apporter.

Recommandations

D'une part, il s'agira de développer des méthodologies plus ambitieuses pour recueillir des données sur les situations et statuts des femmes dans les zones de conflit et les contextes de violence au Sahel et au Burkina Faso. D'autre part, le développement des régions en crise doit intégrer des recommandations déjà connues dans d'autres lieux, tels que la promotion des femmes dans les appareils sécuritaires. Cependant, cela présente le défi de s'assurer de leur sécurité, du fait que toutes les armées dans le monde sont touchées de manière endémique par des situations de violences basées sur le genre, et de harcèlement, faisant du mal aux femmes, et limitant leur efficacité professionnelle. En cela, l'intégration des femmes dans les appareils sécuritaires peut être une inspiration pour le traitement des femmes dans les sociétés en conflit, amenant des valeurs positives sur le terrain, et réaffirmant l'autorité et la nécessité d'États forts et bienveillants.

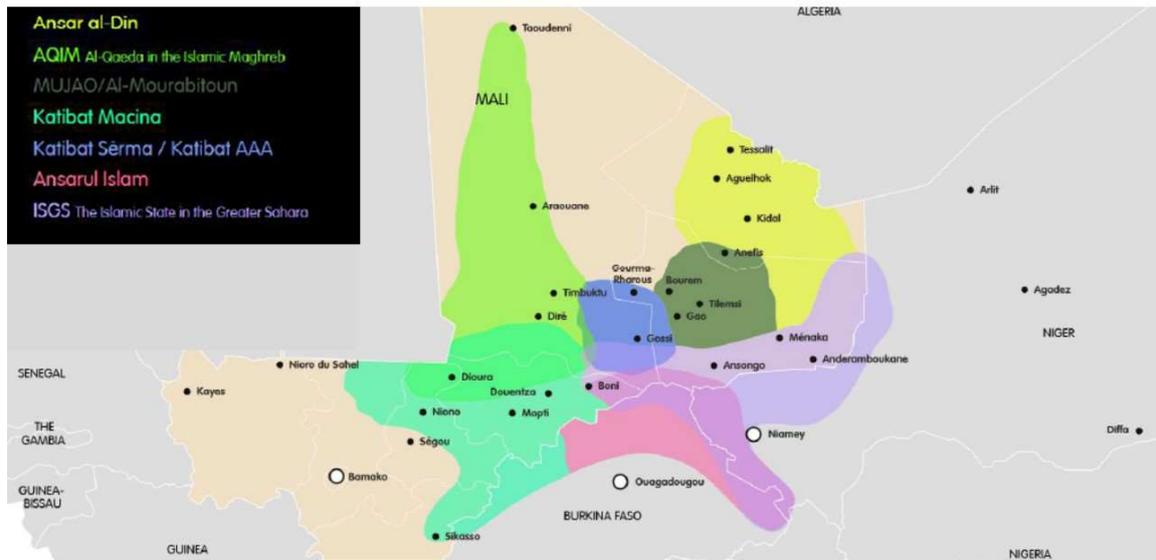
Il n'y a pas toujours un réflexe naturel d'inclure les femmes dans les processus de décision transparents. On compte sur les mécanismes traditionnels assurant un équilibre social. Pourtant, même avant l'émergence d'un contexte violent en tant que crise, les femmes sont majoritairement victimes d'abus physiques, moraux, sexuels, et de discrimination face à l'accès à la santé, à l'éducation, à l'autonomie. Voilà pourquoi les recherches sur la condition des femmes en temps de crise doivent s'intéresser aux contrastes entre l'avant et le pendant, afin d'appréhender comme il se doit des facteurs ayant fragilisé les femmes.

Les femmes et leur condition comptent sur un point de vue moral, certes, mais aussi pour leurs fonctions économiques et sociales dans les sociétés, surtout en temps de crise. Les femmes sont des piliers de l'économie, que ce soit par leur implication aux travaux agricoles et pastoraux, la transformation des produits qu'elles dirigent, ou la vente des produits. Ce dernier élément fait des femmes, en plus, des ponts entre les communautés. Ainsi, s'en prendre à elles, restreindre

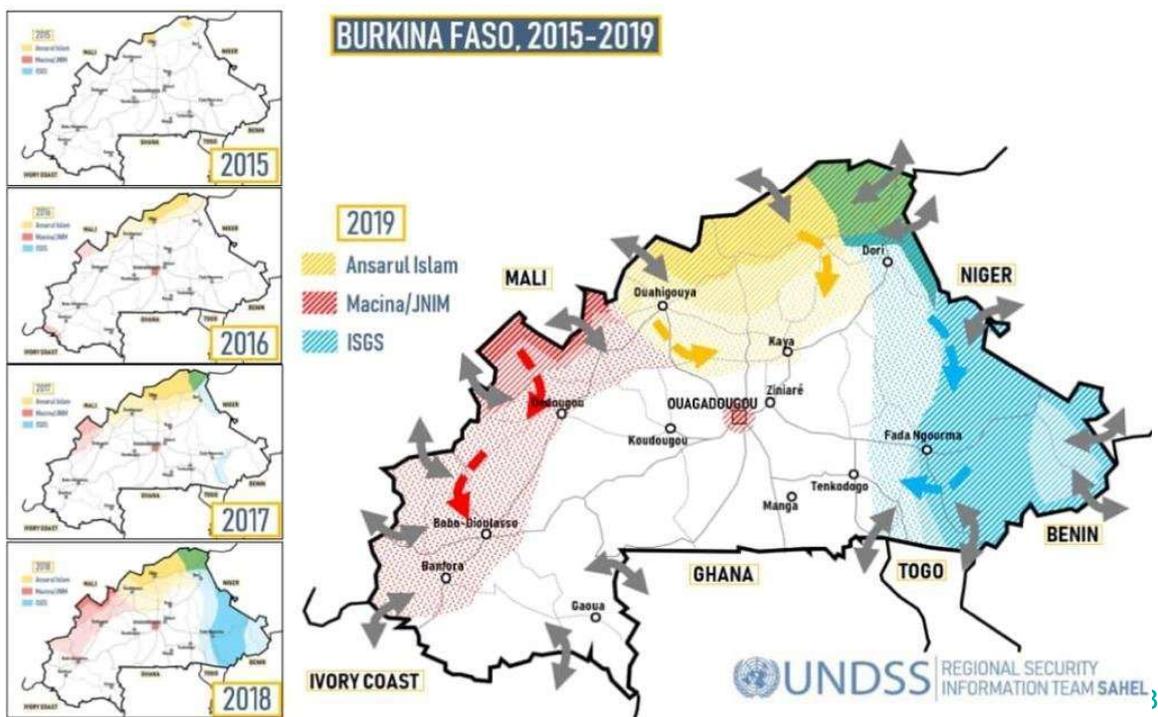
leur mobilité et leurs libertés, c'est déliter le tissu social. Des femmes vulnérabilisées sont symptomatiques de sociétés vulnérabilisées.

ANNEXE 4. IMPLANTATION DU DJIHADISME ET DES MOUVEMENTS RADICAUX VIOLENTS AU BURKINA FASO

Par Dougoukolo Alpha Oumar Ba-Konaré



Carte 12 : Implantation des groupes se revendiquant du djihadisme dans la région Mali-Burkina Faso-Niger, source : Cartographie des groupes armés au Mali et au Sahel, ECFR, mai 2019, https://www.ecfr.eu/mena/sahel_mapping



Carte 13 : Evolution de l'implantation des groupes se revendiquant du djihadisme au Burkina Faso, source : UNDSS

La crise sécuritaire actuelle au Burkina Faso trouve bien des puits dans le délitement de l'État au Mali depuis l'année 2012 et la longue crise d'affaiblissement du territoire en cours. Pourtant, le phénomène dit de contagion a des aspects moins directs méritant d'être démêlés pour les rendre plus visibles.

Le déclin sécuritaire au Mali a des dates de début variables, bien que le début des années 2000 soit indexé comme le moment de la sanctuarisation et de l'installation des groupes terroristes islamistes dans des zones sous faible contrôle des États. L'année 2012 a cependant été un tournant majeur. Des réfugiés ont afflué du centre et du nord Mali vers la région du Sahel au Burkina Faso, depuis le mois de mars 2012, avant même le coup d'État militaire à Bamako ayant précipité la chute des trois grandes régions du nord du pays (Tombouctou, Gao, et Kidal). Ces réfugiés civils ont fui l'avancée des troupes de la coalition des rebelles touarègues et du mouvement Ansar Dine, succursale d'AQMI (Al Qaeda au Maghreb Islamique). En 2012, AQMI semblait être cantonné au nord des pays du Sahel central (Mali et Niger), avec des bases arrière en Algérie, loin du théâtre burkinabé. La question de la contagion du Mali vers le Burkina Faso n'était alors donc pas apparente. En 2019 encore, l'idée d'une contagion est à discuter avec prudence, tant les enjeux de la violence djihadiste au Burkina Faso ont des racines endogènes importantes.

L'État burkinabé ayant fait le choix, sous l'ancien régime, de se porter médiateur entre l'État malien et la coalition encore unie de ses antagonistes, Ouagadougou devint un lieu de passage et d'échanges avec les groupes armés du nord du Mali. Par la suite, avec la scission entre les rebelles et les djihadistes, les rebelles, bénéficiant somme toute d'une reconnaissance internationale implicite, ont fait du Burkina Faso leur interlocuteur privilégié. Il peut être argué que des canaux sont restés ouverts entre les autorités burkinabè et les groupes islamistes maliens précédemment joints aux discussions et médiations menées par le Burkina Faso.

Nonobstant, le Burkina Faso a commencé à faire face en 2015 à des attaques djihadistes. Les attentats de Ouagadougou, en janvier 2016, revendiqués par AQMI, ont signé l'expansion de l'organisation par-delà le Sahel septentrional. Les attentats de Grand Bassam en Côte d'Ivoire, en mars de la même année, ont confirmé cette tendance. Les mois venant, l'EIGS (État Islamique au Grand Sahara) s'est étendu vers le Niger, annonçant une jonction de l'aire nigérianno-tchadienne, sous coups de Boko Haram, à des pans plus occidentaux de l'Afrique de l'Ouest.

Ainsi, le Burkina Faso s'est retrouvé entaillé par des franchises des deux principales organisations terroristes globales. Ces différents faits permettent d'avancer qu'au moins sur un angle, le Burkina Faso est un territoire stratégique à conquérir par les machines terroristes, à des fins d'expansion dogmatique, mais également de contrôle de ressources et de maintien d'espaces tampons et de couloirs vers des sites de combat actuels, et aussi vers des pays aux enjeux stratégiques et aux richesses de valeur importante, comme la Côte d'Ivoire et le Ghana. Ceci est un élément parmi d'autres, et tend à disqualifier l'idée d'une contagion, y préférant plutôt une expansion.

La nuance entre ces termes est importante, car la contagion entend l'émulation progressive de phénomènes depuis des voisins enracinés, tandis que l'expansion est un accroissement de l'étendue des actions, sans nécessairement un enracinement dans un temps initial. L'indigénisation est une donnée importante du paradigme de l'expansion. Il ne s'agit pas de la naissance spontanée de mouvements, ou d'une création endogène catalysée par des agents

extérieurs, mais plutôt d'une stratégie d'implantation de bases locales, avec des approches hégémoniques s'appuyant sur des éléments locaux et des relais locaux.

Il reste tout de même possible de parler de contagion au Burkina Faso, car, d'une part, la zone transfrontalière entre le Burkina Faso et le Mali a connu de manière continue, depuis 2013, une inflammation, avec des terrains de dissimulation pour les mouvements armés, dont le Mouvement pour l'Unité et le Jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), itération endogène d'AQMI après sa scission d'avec la rébellion touarègue, et composée d'éléments de communautés diverses, au-delà des Touaregs. L'exemple de l'est du Mali, puis du nord et du centre, illustre bien comment les armes appuient la légitimité et le militantisme. Les armes permettent de contrôler une manne, avec l'inclusion d'enfants des terroirs connaissant la géographie et les enjeux sociaux locaux. Cela se voit dans les zones du cercle de Douentza (côté malien) et de la province du Soum (Burkina Faso). La dissimulation est devenue plus aisée surtout dans une aire transfrontalière aux présences et légitimités étatiques basses, à travers les bois, dans l'infiltration et la prise en otage de communautés n'ayant pas été protégées. Ainsi, ceci, contagieux, peut être confondu avec des éruptions indigènes. Or, là aussi, il est nécessaire d'établir une distinction importante.

Bien que la contagion se fasse sur des espaces voisins et transfrontaliers, elle indique une approche par mobilité, et non par flambée localisée. De plus, la contagion peut se différencier d'autres formes d'apparition de la violence par le fait qu'il s'agit souvent d'un phénomène progressif, contaminant. Ces phénomènes peuvent être alimentés par des stratégies d'expansionnisme du djihadisme international tentant de s'implanter au niveau le plus proche des populations locales, afin de mieux saboter les institutions et résiliences étatiques, défaisant les liens politiques et sociaux. Ainsi, il s'agit de mieux envahir, prendre la population en otage, créer du doute et des tensions entre un État envisagé alors comme faible et inexistant, et des civils envisagés comme des protecteurs des djihadistes, même lorsqu'ils ont plutôt une valeur sacrificielle pour ces mouvements antagonistes.

Là où l'on peut parler de phénomènes endogènes, c'est lorsque des plaintes existantes mutent de manière organique en phénomènes établis dans une population micro-locale. Ces phénomènes, avec un historique de frustration et de belligérance, facilitent la possibilité de recrutements massifs, dans un contexte de violence étatique, et d'abandon de l'administration et de la justice. La présence voisine de conflits au Mali, et les stratégies du djihad globale peuvent devenir des catalyseurs, par la prolifération des armes, l'accès aux moyens logistiques et financiers, et l'encouragement à la remise en question de l'État, par la démonstration de la faiblesse de celui-ci. La mémoire des histoires locales est instrumentalisée aussi bien par les mouvements extrémistes islamiques que par les États, afin d'expliquer l'implantation et les succès très relatifs des mouvements. On mentionne alors des atavismes dans le Soum et le Macina, transfrontaliers entre le Mali et le Burkina Faso, pour démontrer pourquoi certaines populations seraient plus réceptives au message djihadiste, même lorsqu'il vient d'ailleurs. On cite la théocratie du Macina, on parle de solidarité entre les populations peules, pour justifier les enracinements, tout comme les réponses répressives. Pourtant, les premières victimes des scénarios explicatifs rôdés sont, une fois de plus, les civils. Un effet de prophétie auto-réalisante se met ainsi malheureusement à l'œuvre. C'est dans ce contexte que le mouvement *Ansarul Islam* est né au nord du Burkina Faso. Il est parvenu à se positionner comme un agent central de l'insécurité.

Dans ces différentes stratégies, les civils sont les victimes inconditionnelles. Ceci est un argument de plus pour encourager la compréhension fine des problématiques de chaque territoire en proie aux violences et perturbations djihadistes. Par-delà les différentes visions sur les implantations des mouvements antagonistes, il s'agit de comprendre de manière fine les mécanismes de vulnérabilité et de résilience locaux, et les modalités par lesquelles des actions politique, de développement, et d'action sociale peuvent être pensées, appuyées, mises en œuvre.

Ainsi, comprendre les enjeux spécifiques de l'Est, au Burkina Faso, permettra d'aborder les actions avec une compréhension utile. L'invasion depuis le Mali, le Niger, peut donc être abordée comme un arrière-plan informant, mais n'expliquant pas.

ANNEXE 5. MATRICE SWOT DE LA THEORIE DU CHANGEMENT

CHANGEMENT DE LONG TERME 1 : « LES PERSONNES, DANS LEUR DIVERSITE, SE SENTENT PROTEGEES DU POUVOIR ET DE LA VIOLENCE, ET RECONNUES ET RESPECTEES DANS LEUR STATUT DE CITOYEN »

Forces	– Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> – Société fondée sur l'accueil des étrangers avec une forte culture de l'inclusion entre les groupes (consubstantielle à la relation de tutorat foncier) – Pas d'articulation entre les tensions inter-générationnelles et les tensions inter-ethniques – Tolérance et syncrétisme religieux, entretenue par les autorités religieuses – Existence de représentant légitimes des populations (autorités religieuses et coutumières, certaines OSC) et qualité du dialogue entre les autorités coutumière et religieuses et certaines OSC d'un côté et l'administration décentralisée et déconcentrée de l'autre – Les groupes d'auto-défense Koglweogo prêtent allégeance aux différentes autorités coutumières et religieuses, ont une composition pluri-ethnique, jouissent d'une confiance qui transcende les 	<ul style="list-style-type: none"> – Existence de conflits localisés qui se communautarisent (en lien avec les (non) interventions du politique et de l'Etat), où s'articulent les tensions entre groupes autochtones pour le contrôle du territoire et les tensions pour l'usage de l'espace <ul style="list-style-type: none"> ○ 2 groupes autochtones en concurrence pour le contrôle du territoire, médiatisés et cristallisés autour des « migrants » ○ Entre communautés de migrants « Mossi » envers les autochtones Gourmantché pour s'émanciper de la relation de tutorat ○ Autour des zones pastorales – Dégradation de la relation de tutorat, et tensions autour de la concurrence entre registre du tutorat et registre de la citoyenneté, liée à des déguerpissements qui conduisent à la mise en concurrence de populations n'ayant pas tissé de liens sociaux anciens : <ul style="list-style-type: none"> ○ Déguerpissement par des acteurs à forte influence (Etat, groupes privés) (aires protégées, site orpaillage, zone pastorale) ○ Retour des expulsés de Côte d'Ivoire – Sentiment de marginalisation des populations peules, entretenu par la montée des stéréotypes stigmatisant dans certains endroits – Sentiment de ne pas être reconnu/pris en compte par l'ordre étatique (Etat central) du fait de la production de la loi étatique et de dispositifs d'intervention publique qui viennent en confrontation avec l'ordre social et économique local (législation forestière, réglementation sur les aires protégées) et qui sont appliquées de manière violente – Instrumentalisation et politisation des conflits autour de l'usage des ressources par des personnes influentes (entrepreneurs économiques, hauts fonctionnaires, membres des familles princières) et ayant un intérêt politique et économique, favorisée en contexte électoral (mise en cause du modèle de la décentralisation qui a tendance à renforcer un accaparement du

<p>appartenances ethniques, d'âge et de sexe, et leurs leaders entretiennent de bonnes relations avec les leaders des Rouga (intermédiaires peuls)</p> <ul style="list-style-type: none"> - A un niveau national, l'absence d'une culture politique d'instrumentalisation de l'ethnicité et de l'autochtonie - Au niveau national, l'islam burkinabè est un « islam citoyen » (porté notamment par des OSC musulmanes), avec de fortes réticences à la politisation de l'islam et à sa radicalisation idéologique dans l'espace public (les musulmans ont tendance à se mobiliser au BF non pas en tant que musulmans mais en tant que citoyen) 	<p>pouvoir local par certaines franges de la population, une forte politisation de la gouvernance locale, un clientélisme politique, et ainsi à impacter la cohésion sociale)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Corruption des institutions judiciaires et sécuritaires mobilisées dans la gestion des conflits qui cristallisent une montée des discours communautaires et une propension des citoyens et citoyennes à se rendre justice du fait de la perte de confiance dans les institutions de l'Etat - Manque de personnes formées et compétentes dans les secteurs de la justice et de la sécurité au niveau local - Banditisme endémique lié à la faiblesse du maillage sécuritaire et des infrastructures routières qui alimente les tensions communautaires (en favorisant la rupture de la relation de confiance entre les communautés et les stigmatisations) - Développement de groupes d'auto-défense qui se sont substitué à l'Etat dans ses missions régaliennes (sécurité, justice) sans respect des standards des droits humains - Les interventions des FDS relèvent des « opérations coups de poing » dans le « laissez-faire », ce qui crée le sentiment que l'Etat agit contre un groupe (en menaçant jusqu'à son existence) au profit d'un autre groupe, d'une oligarchie nationale, ou des intérêts occidentaux
<p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les tensions communautaires sont alimentées par les interventions extérieures et en particulier par celles de l'Etat (déguerpissements violents), et peuvent s'apaiser par des interventions justes de l'Etat - Capacité à se référer à la notion de citoyenneté pour questionner des rapports inégaux ou des relations à l'Etat perçues comme inégales 	<p style="text-align: center;">Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affaiblissement des relations d'inclusion sociale fondées sur l'accueil d'étrangers lié à l'augmentation rapide de la valeur économique de la terre (culture du sésame), à sa marchandisation de la terre, et à l'investissement des enfants des autochtones installés en ville dans l'agriculture (KOMPIENGA, TAPOA, GOURMA) - Insécurité dans les pays côtiers et mesures anti-transhumance transfrontalière qui limitent la mobilité des pasteurs, augmentent la pression foncière et renforce la potentialité des conflits d'une part et questionne la viabilité du pastoralisme comme mode de vie (avec des conséquences économiques, sociales et identitaires fortes) - Remise en cause du rôle social des femmes pasteurs qui ne peuvent plus accompagner les transhumances du fait de l'insécurité - Négation de la légitimité des autorités locales et nationale par des OSC en rupture avec l'Etat, avec des risques de

<ul style="list-style-type: none"> – Perception positive de l'éducation pour se saisir de ses droits/opportunités et faire entendre sa voix – Implantation dans la zone d'OSC considérées comme légitimes pour porter des revendications citoyennes – Existence dans la zone de groupements économiques et sociaux qui permettent à des sous-catégories de population de s'organiser (femmes, pasteurs) <p><u>Emergentes dans le contexte de crise :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Absence d'une dimension insurrectionnelle marquée dans les violences liées à l'implantation des groupes djihadistes (on est plus sur de la collaboration passive et de l'alliance opportuniste) – Les populations sont en demande du principe d'Etat. Elles sont en particulier favorables à une intervention de l'Etat, en vue de la sécurisation du territoire et des personnes, mais dans une logique de « traitement juste et équitable » ancrée dans leurs réalités locales, sans exactions et discrimination entre les groupes ethniques – La perception selon laquelle les tensions communautaires ont été aggravées par les exactions des FDS qui ont plus 	<p>cristallisation des conflits communautaires en particulier autour des zones pastorales</p> <ul style="list-style-type: none"> – Nécessité et aspirations à s'émanciper des rapports gérontocratiques chez les jeunes, et certaines femmes (surtout Mossi et Gourmantché) contraintes par le manque d'opportunités économiques qui peut conduire au conflit entre générations et à des tensions dans les couples – Des tensions intergénérationnelles qui ont localement trouvé une expression dans des courants religieux radicaux, conduisant les adeptes à s'exclure de la vie familiale et communautaire : – Localement dans l'islamisme radical – Dans l'adhésion à des églises évangéliques qui remettent en cause l'ordre coutumier <p><u>Emergentes dans le contexte de crise :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Climat de méfiance généralisée, jusqu'au cœur des familles, et la disparition des relations sociales (peur des déplacements et des regroupements) – Retraits de terre aux migrants, refus de prêter la terre, et accélération de sa marchandisation placent les individus en position de « migrant » en grande insécurité foncière, encore plus les déplacés qui ne sont pas accueilli dans leur village d'origine – Réticences dans les villages à accueillir des déplacés mal ou pas connus – Lenteur et incapacité de l'Etat (manque de volonté politique ?) pour offrir une réponse adaptée aux déplacés internes qui peuvent par ailleurs faire l'objet de violences morales (notamment les femmes) – Disparition des capacités des dispositifs locaux de régulation des conflits à intervenir et instrumentalisation de la présence des FDS dans les conflits fonciers qui favorisent leur communautarisation (qui, dans le contexte actuel, se traduit plus par des départs en groupe que de la montée de la violence) – Transformations rapides des usages des zones pastorales, parfois au profit des interventions des FDS, avec le risque d'alimenter des tensions qui s'exprimeront une fois que la situation sécuritaire se sera améliorée – Les modes d'intervention des FDS favorisent les « dénonciations » dans les « règlements de compte » – Exactions et contrôle abusifs des FDS (qui interviennent sans connaissance des sociétés locales) affectant plus particulièrement les Peuls, et impunité des FDS, avec pour conséquences : <ul style="list-style-type: none"> ○ un renforcement de la méfiance inter-communautaire
---	---

<p>spécifiquement affecté les Peuls est partagée au-delà des appartenances ethniques, de générations et de sexe</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une société civile organisée qui dénonce les exactions et le fait qu'elles concernent plus spécifiquement un groupe - Volonté des populations et de leurs leaders d'être impliquées dans la réponse sécuritaire, aux côtés et non pas en parallèle de l'Etat - Demande de dialogue inter-communautaire, de « pardon » et de justice formelle en réponse à la dégradation des relations entre communautés et avec l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> o un éloignement des citoyens de l'Etat o un risque de favoriser l'enrôlement des jeunes, en particulier Peuls, aux côtés des groupes djihadistes - Vote d'une loi qui bride l'expression de la presse - Risque d'interprétation communautaire de la montée d'un discours revendicatif des élites peules nationales et régionales autour de la stigmatisation des Peuls - Greffe du grand banditisme sur les noyaux idéologisés et remontée dans toute la région du grand banditisme - Traitement public à l'avenir : <ul style="list-style-type: none"> o des personnes ayant rejoint les groupes djihadistes et des personnes dans la zone qui posent question à LT o Des personnes qui vivent du grand banditisme en marge de la société o Des personnes n'ayant fait que « collaborer passivement » - Aggravation des violences basées sur le genre qui s'accompagnent de fortes souffrances psychiques et créent de l'exclusion qui ne sont pas pris en charge <ul style="list-style-type: none"> o Perte de statut des femmes liées à la disparition de leur rôle économique o Viols o stigmatisation des femmes seules dans les zones touchées par l'insécurité et parmi les populations de déplacés o Le mariage forcé des jeunes femmes utilisé comme instrument pour sceller les relations entre les groupes - Risque de dérive identitariste de certains groupes d'auto-défense Koglweogo et des groupes terroristes, en lien avec l'entretien des conflits communautaires dans le Centre-Nord
---	---

CHANGEMENT DE LONG TERME 2 : « LES ADMINISTRATIONS LOCALES SONT LEGITIMES, ASSUMENT LEURS FONCTIONS DE MANIERE RESPONSABLE ET TRANSPARENTE ET ASSURENT DES DROITS EGAUX A TOUS LES CITOYENS »

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Les institutions coutumières et religieuses jouissent d'une forte légitimité qui font de leurs responsables des représentants légitimes (mais pas les seuls) - Les autorités de l'administration déconcentrée et décentralisée dialoguent et écoutent les autorités coutumières et religieuses - Les autorités religieuses et coutumières dialoguent entre elles et se respectent - Les groupes d'auto-défense Koglweogo prêtent allégeance aux différentes autorités coutumières et religieuses 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de compétences techniques des agents de l'administration déconcentrée et décentralisée présents au niveau local pour conduire leurs missions en lien avec leur mandat - Manque de transparence et d'accès à l'information sur les prérogatives des différents services de l'Etat qui impacte sur la compréhension qu'ont les populations de leur rôle et sur leur capacité à recourir aux services - Manque de volonté politique à faire aboutir le processus de décentralisation (qui se traduit par des doublons de compétences, des transferts de compétences aux CT sans transfert de ressources, de la concurrence entre les services, etc), qui impacte sur la responsabilisation des CT dans leurs missions, et l'efficacité/efficience des services délivrées - Manque de mise en cohérence entre les différents systèmes de droit (qui se traduit par un recours opportuniste par certaines franges de la population des instances formelle, une forte marge de manœuvre laissée aux agents pour apprécier leurs fonctions et le contenu de leurs missions, de la corruption, etc.) - Manque de mécanisme de contrôle des activités des services déconcentrés et des services décentralisés tant par le niveau central que par les populations, qui se traduit par 1) des potentiels abus de pouvoir (violences, rackets, corruption) (notamment sécurité, justice, environnement) ; 2) une limitation du recours par les populations aux services du fait d'une administration considérée « malveillante » (notamment justice, sécurité, élevage,

	<p>environnement); 3) une perte de confiance dans les institutions et un « incivisme fiscal » (notamment CT); 4) instrumentalisation politique des institutions (notamment CT)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de représentativité et d'inclusion des collectivités décentralisées et des organisations locales de développement (qui se traduit par des services qui peuvent favoriser certaines franges de la population ; des services potentiellement inadaptés aux besoins ; etc.)
<p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande d'articulation plus forte entre les différents systèmes de gouvernance (coutumiers / formels / religieux) (levier pour une plus grande cohésion, la construction de contre-pouvoir en interne, une limitation du clientélisme, une porte d'ouverture sur une plus grande inclusion) - Légitimité des registres de droit nationaux pour certaines franges de la population (migrants, femmes, jeunes, etc) afin de faire évoluer des normes coutumières, fondées sur la différenciation des droits en fonction des statuts, en faveur d'une plus grande inclusion - Nouvelle génération de juges qui ont la volonté d'agir en faveur d'une justice locale plus équitable - Existence d'une demande populaire et de la société civile en faveur d'une plus grande redevabilité des institutions publiques - Existence d'organisation de la société civile qui sont compétentes sur les questions de redevabilité, inclusion citoyenne, transparence des services, etc. et qui ont un ancrage local - Processus de décentralisation, engagé depuis longtemps, qui a un certain ancrage au niveau local - Existence d'un mécanisme qui prévoit l'institutionnalisation de la 	<p style="text-align: center;">Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effet perturbateur des interventions de l'aide sur la reconnaissance des prérogatives des instances de gouvernance locale, voir échec des interventions conduites sans prise en compte des rivalités locales de pouvoir qui conduisent à leurs échecs - Un défaut de sentiment de redevabilité des agents de l'Etat envers les populations dans les services à délivrer, la manière de prendre les décisions, le suivi des décisions prises, etc. - Modèle de décentralisation qui a tendance à renforcer un accaparement du pouvoir local par certaines franges de la population, une forte politisation de la gouvernance locale, un clientélisme politique et les conflits pour la chefferie coutumière - Tensions entre Koglweogo et FDS - Un accès au pouvoir communal et à la capacité à faire valoir ses droits auprès de l'administration conditionnés par l'accès à l'éducation <p><u>Emergentes dans le contexte de crise</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Collaboration entre les populations et les FDS rendue impossible par les modes d'intervention des FDS (liés à un manque de

<p>participation de représentants des populations au sein des CT</p> <ul style="list-style-type: none"> – Existence d'un mécanisme budgétaire qui prévoit des affectations budgétaires et en personnel qualifié aux CT <p><u>Emergentes dans le contexte de crise</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Maintien des agents des services décentralisés / déconcentrés dans les chefs-lieux des communes (mais pas d'activité sur le terrain) – Etat Burkinabé ayant ratifié un ensemble de traités et conventions internationales qui le lie théoriquement dans le respect de normes minimales de Droits humains et Droits international humanitaire dans sa réponse sécuritaire – Démarche participative en cours de construction de la politique de défense 	<p>coordination entre et au sein des corps, défaut de l'Etat à assurer un contrôle et une cohérence globale dans la réponse sécuritaire, manque de communication avec les populations sur les modalités de sécurisation, etc) qui impacte l'efficacité des interventions et la confiance des populations envers ces forces, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Réduction des capacités des instances de gouvernance (tant formelle – justice - qu'informelle) à réguler les conflits dans la zone – Adoption de lois qui viennent limiter la possibilité d'expression de contre-pouvoirs
---	---

CHANGEMENT DE LONG TERME 3 « L'OFFRE DE SERVICES ET D'INFRASTRUCTURES ASSURE UN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL EQUILIBRE ET INCLUSIF »

<p style="text-align: center;">Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Position transfrontalière qui dynamise les échanges - Commerce transfrontalier du bétail qui crée de la richesse et de l'emploi et dynamise l'ensemble des échanges commerciaux - Secteur pastoral dynamique (grande région d'élevage, à la fois une zone de départ, d'accueil et de transit des troupeaux transhumants de la région Sahel ou du Niger vers le nord des pays côtiers) qui valorise les ressources du territoire (ressources naturelles, position transfrontalière, savoirs et savoir-faire) - Vastes aires protégées bien conservées à forte valeur touristique et patrimoniale 	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Délivrance et accès aux services et échanges commerciaux limités par : <ul style="list-style-type: none"> o Manques d'infrastructures routières et de communication (ondes radio) o Faiblesse du maillage de l'administration sécuritaire qui favorise un banditisme devenu endémique - Manques de connaissances des collectivités territoriales et des STD sur les ressources et les dynamiques du territoire → incapacité à construire une vision partagée du territoire pourtant nécessaire pour adapter les infrastructures et services aux besoins - La législation forestière, les concessions privées de chasse et la réserve intégrale empêchent les populations de tirer durablement parti des ressources naturelles des aires protégées - Les zones pastorales et les pistes à bétail ne sont pas (ou peu) sécurisées - Les aménagements hydro-agricoles suscitent par endroit les oppositions des jeunes autochtones et l'accès aux parcelles n'est pas équitable - Les aires protégées ne contribuent pas (ou peu) aux recettes des collectivités territoriales - Problèmes de durabilité d'un ensemble d'infrastructures liées à des problèmes de gestion (infrastructures hydrauliques; parcs à vaccination ; magasin de stockage ; bas-fonds aménagés) - Faiblesse de dispositifs adaptés d'appui à l'insertion des jeunes et des femmes, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> o Faiblesse de l'offre en micro-crédit o Absence de dispositifs de formation professionnelle adaptés pour les jeunes o Faiblesse des services éducatifs (éducation formelle et éducation de base non formelle) pourtant nécessaires pour influencer sur la délivrance et l'accessibilité des services et pour s'insérer dans les activités extra-agricoles
<p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une inter-collectivité et d'un plan d'aménagement 	<p style="text-align: center;">Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de coordination entre les interventions de l'aide internationale et défaut, dans ces interventions, de respect des prérogatives en matière de maîtrise d'ouvrage

<p>régional sur le pastoralisme</p> <ul style="list-style-type: none"> – Reconnaissance de droits d'accès sur les PFNL dans les aires protégées à gestion publique – Mobilisation des populations pour revendiquer une plus grande participation des concessionnaires au développement local – Volonté des femmes et des jeunes de bénéficier d'opportunités d'insertion économique et sociale plus fortes – Une éducation vecteur d'autonomisation pour les femmes et les jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> – Des richesses très inégalement réparties, l'Est est la 2^e région la plus pauvre – Accès aux ressources économiques conditionné par l'accès à l'éducation – La cristallisation des tensions identitaires autour des conflits agro-pastoraux favorise la migration des Peuls dans des Etat voisins où ils sont précarisés (contraintes administratives, insécurité, etc.) – Absence de régulation du boom aurifère avec des conséquences environnementales et sociales (trafics, banditisme) graves
<p><u>Emergentes dans le contexte de crise</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Des tentatives des populations de proposer des alternatives éducatives à la fermeture des écoles – Un maintien d'une activité pastorale (mais très fragilisée) 	<p><u>Emergentes dans le contexte de crise</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Pas de connaissance partagée des effets des insécurités (sur les mobilités, les activités productives et économiques, sur l'accès aux services, sur les relations sociales et l'état psychique des populations) → difficultés à adapter les offres de services et les infrastructures aux nouveaux besoins – Les usages des zones pastorales et des aires protégées et l'organisation des droits fonciers sur la parcellaire agricole ont été transformés par les effets directs et indirects des violences – Grande souffrance psychique qui est insuffisamment connue et prise en charge – L'insécurité créée de nouvelles contraintes en termes d'accès aux services liées : <ul style="list-style-type: none"> ○ à la peur du déplacement et des contacts avec l'administration ○ au couvre-feu ○ Les déplacés renforcent de manière temporaire les besoins en infrastructures et services ○ école fermées (enseignants ont fui) ○ accès aux soins (problèmes spécifiques sur la santé sexuelle et reproductive) – Crise du commerce (baisse des prix des produits exportés et hausse des prix des denrées de première nécessité), avec des conséquences sur l'ensemble de la filière notamment du bétail et sur la fiscalité des collectivités territoriales – Perte d'autonomie économique et sociale des femmes <ul style="list-style-type: none"> ○ Perturbation des systèmes familiaux et communautaires de protection sociale (paupérisation des femmes seules, des enfants et des vieillards restés dans les zones les plus affectées n'ayant ni les ressources pour fuir ni des parents pouvant les accueillir)

	<ul style="list-style-type: none">○ Vulnérabilité très forte des déplacés qui ne sont pas accueillis par des parents)– Exploitation et commerce de l'or, en dehors de la mine industrielle de Boungou, sous le contrôle des djihadistes et des trafiquants
--	---